



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Sécurité et immigration — changements et défis : y a-t-il
présomption de culpabilité envers les communautés immigrantes
et ethniques du Canada atlantique?**

Par

D. Crocker, A. Dobrowolsky, E. Keeble, C.C. Moncayo et E. Tastsoglou

La recherche et la production de cette étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Le présent document présente les vues des auteures et ne reflète pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Janvier 2007

Condition féminine Canada se fait un devoir de veiller à ce que toutes les recherches menées grâce au Fonds de recherche en matière de politiques adhèrent à des principes méthodologiques, déontologiques et professionnels de haut niveau. Chaque rapport de recherche est examiné par des spécialistes du domaine visé à qui on demande, sous le couvert de l'anonymat, de formuler des commentaires sur les aspects suivants :

- l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de l'information présentée;
- la mesure dans laquelle la méthodologie et les données recueillies appuient l'analyse et les recommandations;
- l'originalité du document par rapport au corpus existant sur le sujet et son utilité pour les organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité, les groupes de défense des droits, les décisionnaires, les chercheuses ou chercheurs et d'autres publics cibles.

Condition féminine Canada remercie toutes les personnes qui participent à ce processus de révision par les pairs.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Sécurité et immigration - changements et défis [ressource électronique] : y a-t-il présomption de culpabilité envers les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique? / D. Crocker ... [et al.].

Monographie électronique en versions PDF et HTML.

Mode d'accès: World Wide Web.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Security and immigration, changes and challenges, immigrant and ethnic communities in Atlantic Canada, presumed guilty?

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-0-662-73286-0

No de cat.: SW21-154/2007F-PDF

1. Minorités--Provinces de l'Atlantique--Conditions sociales.
2. Minorités--Droits--Canada.
3. Minorités--Provinces de l'Atlantique--Attitudes.
4. Citoyenneté--Canada.
5. Droits de l'homme--Canada.
6. Démocratie--Canada.
7. Participation sociale--Provinces de l'Atlantique.
8. Sécurité nationale--Droit--Canada.
9. Émigration et immigration--Droit--Canada.
- I. Crocker, D.
- II. Canada. Condition féminine Canada.

JC599.C32A814 2007

323.1715

C2007-980010-6

Gestion du projet : Pam Roper et Jo Anne de Lepper, Condition féminine Canada

Coordination de l'édition et de la traduction : Cathy Hallsesey, Condition féminine Canada

Révision et mise en page : PMF Editorial Services Inc. / PMF Services de rédaction inc.

Traduction : Lexi-Tech International

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de la recherche
Condition féminine Canada
123, rue Slater, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1H9
Téléphone : 613-995-7835
Télécopieur : 613-957-3359
ATME : 613-996-1322

Il est également possible de télécharger ce document en consultant le site Web de Condition féminine Canada, à l'adresse : [<http://www.swc-cfc.gc.ca/>](http://www.swc-cfc.gc.ca/).

RÉSUMÉ

La présente étude porte sur les changements et les enjeux qui découlent des nouvelles lois sur la sécurité et l'immigration au Canada, particulièrement la *Loi antiterroriste* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Tout en suivant de manière plus générale l'interface croissante entre la sécurité et l'immigration, nous portons une attention particulière aux incidences de ces développements sur les femmes et les hommes des communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique. Nous employons plusieurs instruments de recherche (analyses de la littérature secondaire, séances publiques, groupes de discussion, enquêtes et entrevues) et les données sont tirées du travail effectué à six sites (Halifax, Charlottetown, Fredericton, Moncton, Saint John et St. John's) dans cette région.

En dernière analyse, il ressort que le fait de mettre l'accent, comme on le fait actuellement, sur des notions plus étroites de la sécurité, ainsi que la primauté accordée aux calculs fondés sur les marchés, a conduit à la racialisation de groupes particuliers et à l'exacerbation de tendances qui entraînent l'invisibilisation des femmes. Cela a contribué à la perception générale, et à la réalité pour certaines personnes, selon laquelle la citoyenneté se vit de façon radicalement différente selon la race, l'ethnie et le sexe d'une personne. En contrepartie, cela réduit le sentiment de sécurité tant pour les citoyennes et citoyens ainsi que pour les non-citoyennes et non-citoyens et mine les notions reliées à la citoyenneté canadienne. En conséquence, les pratiques et les idéaux fondamentaux de la citoyenneté canadienne, et de la démocratie canadienne, sont désormais remis en question.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iii
PRÉFACE.....	iv
LES AUTEURES	v
REMERCIEMENTS.....	vi
RÉSUMÉ	viii
1. INTRODUCTION	1
2. ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	11
Immigration et sécurité : nouveaux développements et tendances au Canada.....	13
Im-migration, sécurité et citoyenneté : au pays et à l'étranger.....	14
Sécurité	17
Libertés civiles, liberté et égalité	19
Répercussions du terrorisme.....	20
Expériences aux É.-U. et influence.....	20
La législation antiterroriste du Canada et ses effets	22
À propos de l'égalité des sexes.....	26
Citoyenneté	28
Résumé	29
3. MÉTHODOLOGIE	31
Première phase : recherche préliminaire et préparation	32
Deuxième phase : collecte et analyse des données.....	33
Troisième phase : rétroaction et rapports.....	36
4. RÉSUMÉ ET FAITS SAILLANTS DES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE	38
Séances publiques.....	38
Groupes de discussion	40
Enquêtes d'opinion	45
Entrevues qualitatives	49
5. SYNTHÈSES PAR CONCEPT.....	81
Analyse de la sécurité	81
Analyse du terrorisme.....	86
Analyse de la liberté	89
Analyse de l'égalité	94
Analyse de la citoyenneté	98

6. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES	104
Grandes orientations politiques.....	104
Recommandations particulières en matière de politiques.....	108
ANNEXES	
A : ORGANIGRAMME	114
B : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE	117
C : GUIDE DES GROUPES DE DISCUSSION.....	120
D : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE.....	124
E : PLAN DE L'ENTREVUE.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	141
NOTES.....	149

ACRONYMES

ABA	American Bar Association
ACLU	American Civil Liberties Union
AMA	Centre d'Excellence Métropolis Atlantique (pour la recherche sur l'immigration, l'intégration et la diversité culturelle)
AMÉI	Association Métropolitaine pour l'Établissement des Immigrants (Halifax)
ANC	Association of Newcomers to Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BCP	Bureau du conseil privé
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CL	Coordonnatrice ou coordonnateur local
DHS	département de la sécurité intérieure (États-Unis)
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GRL	Groupe de référence local
INS	Immigration and Naturalization Service (États-Unis)
JUST	Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de la Chambre des communes (avant avril 2006), Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (après avril 2006)
LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
MAGMA	Association multiculturelle du Grand Moncton
ONG	Organisation non gouvernementale
PATRIOT Act	Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism (USA PATRIOT) Act
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCSPN	Sous-comité de la sécurité publique et nationale (de JUST de la Chambre des communes)
SECU	Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes (après avril 2006)
SPPCC	Sécurité publique et Protection civile Canada
UIPE	Université de l'Île-du-Prince-Édouard
USCIS	United States Citizenship and Immigration Services

PRÉFACE

Une bonne politique gouvernementale est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche comparative entre les sexes sur des enjeux liés aux politiques gouvernementales qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser les débats publics sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes afin de permettre aux personnes, aux groupes, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux analystes des politiques de participer plus efficacement à l'élaboration de politiques équitables.

La recherche peut porter sur des enjeux nouveaux et à long terme, ou sur des questions à court terme dont l'incidence sur chacun des sexes requiert une analyse. Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités de la recherche, le choix des propositions financées et l'évaluation du rapport final.

Le présent rapport de recherche a été proposé et préparé en réponse à un appel de propositions lancé en août 2002 et qui avait pour thème L'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le programme de sécurité humaine. Les projets de recherche financés par Condition féminine Canada sur ce thème examinent notamment des questions telles que les femmes autochtones et la sécurité humaine, les retombées du programme de sécurité nationale sur les femmes racialisées, l'incidence de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada sur les demandeuses d'asile et les changements et les défis soulevés par les nouvelles lois sur la sécurité et l'immigration au Canada, ainsi que leurs répercussions sur les collectivités immigrantes et ethniques.

Une liste complète des projets de recherche financés dans le cadre de cet appel de propositions se trouve à la fin du présent rapport.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

LES AUTEURES

À la page titre et ici, nous présentons les auteures par ordre alphabétique.

Diane Crocker est détentrice d'un doctorat en sociologie de l'Université York. Elle enseigne au département de sociologie et de criminologie de l'Université Saint Mary's. Par ses recherches, elle cherche à savoir comment nous en venons à criminaliser certains comportements et pas d'autres. Elle s'est particulièrement penchée sur le nouveau droit antiharcèlement et sur la *Loi antiterroriste*.

Alexandra Dobrowolsky est professeure agrégée de sciences politiques à l'Université Saint Mary's. Elle compte plusieurs publications à son actif sur les thèmes de la politique sociale et de la réforme-mobilisation politique. Elle est l'auteure de *The Politics of Pragmatism: Women, Representation and Constitutionalism in Canada* (2000) et elle a codirigé (avec V. Hart) *Women Making Constitutions: New Politics and Comparative Perspectives* (2003) et *Women Migration and Citizenship : Making Local, National and Transnational Connections* (2006, avec E. Tastsoglou).

Edna Keeble est professeure agrégée de sciences politiques à l'Université Saint Mary's. Ses recherches et ses écrits en matière de politique étrangère canadienne portent sur les questions de sécurité. C'est le cas notamment de ses récents articles dans l'*International Journal* et dans *The American Review of Canadian Studies*. Elle a été membre du comité consultatif du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy (1997-2000). En relation avec le présent projet, elle est membre de la Table ronde transculturelle sur la sécurité qui conseille les ministres responsables de la sécurité publique et de la justice.

Carmen Celina Moncayo, originaire de Colombie, est chercheuse en milieu communautaire, avocate populaire, psychologue et spécialiste des droits de la personne. De 2000 au printemps 2005, Carmen Celina a travaillé à l'Association Métropolitaine pour l'Établissement des Immigrants (AMÉI), à Halifax, à titre de coordonnatrice du programme de sensibilisation à la violence familiale et au transculturalisme. À ce titre, elle a conçu et assuré la prestation de programmes éducatifs pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens et pour les principaux fournisseurs de service sur les questions transculturelles et la prévention de la violence familiale.

Evangelia Tastsoglou est professeure de sociologie à l'Université Saint Mary's. Ses recherches et ses écrits portent sur les différences entre les sexes et la migration au Canada et sur la scène internationale, les immigrantes, l'ethnie, la race ainsi que le multiculturalisme et l'antiracisme. Ses articles ont été publiés dans *Cahiers canadiens de sociologie*, *Studies in Political Economy* et *Études ethniques du Canada*. Avec L. Maratou-Alipranti, elle a codirigé *Gender and International Migration: Focus on Greece* (Athènes, EKKE, 2003) et, avec A. Dobrowolsky, *Women, Migration and Citizenship : Making Local, National and Transnational Connections* (Ashgate Press, 2006).

REMERCIEMENTS

En premier lieu, nous remercions le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada et le ministère du Patrimoine canadien pour le financement qu'ils nous ont accordé et pour leurs commentaires.

Nous aimerions aussi exprimer notre sincère gratitude à nos groupes de référence locaux, à nos coordonnatrices et coordonnateurs locaux dans chacune des six villes touchées par le présent projet ainsi qu'aux organisations qui les ont appuyés et qui leur ont permis de participer aux rencontres. Sans leurs liens avec les communautés immigrantes et ethniques locales, sans leur rétroaction relative à chaque instrument de recherche et sans leurs commentaires pour l'évaluation des conclusions, ce projet de recherche n'aurait jamais été mené à si bon port et l'équipe de recherche d'Halifax n'aurait pas la même confiance que celle qu'elle a actuellement à l'égard de la validité, de la portée et de la pertinence de ses conclusions.

En particulier, nous souhaitons remercier les établissements et les organisations qui suivent :

Association for New Canadians (St. John's)

Patrimoine canadien – Bureau de l'Î.-P.-É.

GoldNET Smart Technologies

Direction générale de la politique de la santé, Atlantique – Santé Canada – Bureau de l'Î.-P.-É.

Holland College Atlantic Police Academy

Legal Aid – Office of the Attorney General – gouvernement de l'Î.-P.-É.

Association multiculturelle du Grand Moncton (MAGMA)

Multicultural Association of Fredericton

PEI Association for Newcomers to Canada (PEI ANC)

Condition féminine Canada – Bureau de l'Î.-P.-É.

Services étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UIPE)

Career Development and Employment, UIPE

L'Association Métropolitaine pour l'Établissement des Immigrants (AMÉI), à Halifax, a été notre agent de liaison indispensable avec la communauté. Elle nous a mis en communication avec les associations pour l'établissement des immigrantes et immigrants et les associations multiculturelles dans tous les lieux touchés par notre recherche. Elle nous a aussi fourni les locaux pour toutes nos rencontres qui ont eu lieu à Halifax, notamment celles de nos ateliers consultatifs régionaux et de nos groupes de référence locaux. L'Université Saint Mary's a offert de précieuses contributions en nature et a soutenu l'équipe de recherche en lui accordant du temps pour ses travaux. Le Gender/Immigrant Women Domain du Centre d'Excellence Métropolis Atlantique (AMA) a constitué une tribune utile pour l'interaction avec les collègues intéressés et pour la discussion des thèmes de recherche.

En outre, nous souhaitons remercier Barbara Cottrell, notre coordonnatrice de projet fort efficace, ainsi que les adjointes et adjoints à la recherche, les intervieweuses et intervieweurs et les animatrices et animateurs des groupes de discussion à chacun de nos six sites. Enfin,

l'équipe de recherche a réuni des personnes qui avaient des antécédents très variés, des compétences complémentaires, des connaissances approfondies dans plusieurs disciplines, des expériences pratiques ainsi que des forces personnelles. Cette diversité a enrichi la démarche et a contribué au rapport final en assurant un effort d'équipe constant. Cette expérience nous a toutes et tous enrichis sur les plans professionnel et personnel. Des remerciements très sincères à toutes et à tous.

RÉSUMÉ

La présente étude porte sur les changements et les enjeux qui découlent des nouvelles lois sur la sécurité et l'immigration au Canada, particulièrement la *Loi antiterroriste* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Si nous examinons l'interface croissante entre la sécurité et l'immigration, de manière plus générale, nous portons une attention particulière aux incidences de ces développements sur les femmes et les hommes des communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique. Nous employons plusieurs instruments de recherche (analyse de la littérature secondaire, séances publiques, groupes de discussion, enquêtes et entrevues) et les données sont tirées du travail effectué à six endroits (Halifax, Charlottetown, Fredericton, Moncton, Saint John et St. John's) dans cette région.

Nous concluons que l'interface croissante entre la sécurité et l'im-migration (comprenant les questions d'immigration et de migration) a des incidences fondamentales sur ce qu'on entend par citoyenneté canadienne. De manière plus particulière, plutôt que de promouvoir une citoyenneté canadienne élargie pour le XXI^e siècle, les idéaux et les normes reliés à la citoyenneté semblent se contracter. Nous dressons une liste de thèmes et tendances qui perpétuent ces glissements :

- le nouvel accent qu'on met sur la sécurité traditionnelle, intérieure (c.-à-d. la *sécurisation*);
- le nouveau lien établi entre la sécurité et les questions d'immigration (c.-à-d. la *sécurisation de la migration*);
- le maintien du marché comme élément central (c.-à-d. la *marchéisation*);
- l'*expansion de l'État* au moyen de processus bureaucratiques accrus reliés à la sécurité et le *renforcement des frontières*;
- l'exacerbation du racisme existant. voire le développement de nouvelles formes de racisme, manifestes et subtiles (c.-à-d. la *racialisation*);
- la submersion des préoccupations des femmes (c.-à-d. l'*invisibilisation*).

Notre rapport laisse penser que l'État canadien a orienté ses énergies vers la sécurisation et la marchéisation et que celles-ci, à leur tour, produisent la sécurisation de la migration, l'expansion de l'État et le renforcement des frontières et servent à perpétuer la racialisation et l'invisibilisation des femmes. Il en découle que les nouveaux développements en matière de politiques de sécurité et d'immigration reflètent des tendances à l'exclusion plutôt qu'à l'inclusion (p. ex. contraction et réduction des droits et libertés, renforcement des frontières). En général, ces thèmes et tendances illustrent que les idées, les idéaux et les pratiques en matière de citoyenneté ont changé de manière à affecter les citoyennes et citoyens ainsi que les non-citoyennes et non-citoyens, au détriment de la démocratie canadienne.

Par conséquent, nous présentons des recommandations en matière de politiques qui constituent des efforts initiaux en vue de renverser ces tendances troublantes. En matière de grandes orientations politiques, nous recommandons que le gouvernement porte une attention particulière aux tendances mondiales qui reliait de plus en plus les politiques en matière d'im-migration et de sécurité pour séparer les inquiétudes canadiennes en matière de sécurité des questions reliées

à l'immigration. Dans cette veine, les politiques du Canada en matière de sécurité et d'immigration doivent se fonder sur les priorités canadiennes et mieux s'harmoniser avec ce qui distingue la culture politique du pays et son contexte socioéconomique et politique particulier. Les participantes et participants à notre recherche étaient vraiment préoccupés par la perception que le Canada était trop souvent à la remorque des États-Unis, soit en réagissant à ce qui s'y faisait, soit en se mettant à la remorque de ce pays. Fondamentalement, le Canada devrait adopter des notions plus larges de la sécurité intérieure et étrangère. La sécurité économique (affranchissement du besoin), la sécurité en tant que paix (affranchissement de la peur), la protection des droits de la personne sans égard au lieu de résidence des femmes et des hommes, et la sécurité personnelle des femmes et des hommes sont les dimensions qui devraient faire partie de toute discussion sur la sécurité au Canada. Cela est donc nécessairement relié à la sécurité des personnes dans le monde.

À la lumière de ce qui précède, les idéaux de la citoyenneté canadienne devraient mieux correspondre aux pratiques canadiennes en matière de citoyenneté et s'appliquer à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Les lois devraient faire l'objet d'un examen à la lumière de la nécessité de protéger les libertés civiles, mais aussi d'améliorer les droits sociaux et multiculturels. Par exemple, les droits doivent refléter plus que des idéaux abstraits ou vides de sens. Ils doivent être perçus comme des facteurs de réalisation d'engagements concrets. Il faut rechercher l'égalité matérielle (et non pas seulement l'égalité formelle) de façon concertée dans un contexte où l'égalité du résultat final pour toutes et tous est un engagement profond et où les mesures sont prises pour en faire une réalité pour chaque personne.

Enfin, le Parlement doit réviser la définition que donne la *Loi antiterroriste* du terrorisme. Les processus parlementaires permanents au Sénat et à la Chambre des communes offrent une possibilité de recommander et d'apporter des changements. Les organisations qui font la promotion des libertés civiles, les groupes de revendication pour les immigrantes et immigrants et pour les réfugiées et réfugiés ainsi que les communautés musulmanes du Canada sont les principaux demandeurs de ces changements. Le gouvernement doit porter une attention très particulière à ces voix et modifier des parties de la législation antiterroriste du Canada.

Plus particulièrement, nous recommandons ce qui suit.

1. Vu les répercussions de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR, une responsabilisation et une transparence accrues sont nécessaires. Les autorités doivent reconnaître que ces lois illustrent qu'il y a une grande latitude dans l'exercice du pouvoir qui n'est pas compensée par une surveillance suffisante et qu'il faut s'attaquer à ce problème. Le gouvernement doit s'occuper autant de la situation réelle que de la perception, formulée par plusieurs personnes qui ont participé à notre recherche, que ces mécanismes n'existent pas.

Ce qui est le plus désespérant, c'est qu'en raison de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR, les citoyennes et citoyens ainsi que les non citoyennes et non-citoyens ont le sentiment qu'on viole leurs droits et qu'il y a désormais des classes différentes de citoyenneté fondées sur la race, l'ethnie et le sexe.

Pour contrer ces perceptions, des mécanismes de recours doivent être adoptés. Au strict minimum, il faut mettre sur pied un organisme de réception des plaintes qui s'occupe des violations des droits perçues comme découlant de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR. Les mesures de responsabilisation doivent être très visibles, accessibles à toutes et à tous (financièrement et autrement) et expéditives dans le traitement des plaintes. Les droits de recours et de porter plainte devraient être accordés non seulement aux personnes, mais aussi aux groupes.

2. La Table ronde transculturelle sur la sécurité est une initiative positive, mais son travail doit être relié à celui du Comité consultatif sur la sécurité nationale. Les deux organismes ont reçu leur mandat dans le cadre de la Politique canadienne de sécurité nationale et devraient comporter un volet transculturel. Il n'y a pas de questions « techniques » liées à la sécurité et le gouvernement aurait dû lier le travail de ces deux organismes dès leur création.
3. Le partage des responsabilités entre la politique de l'immigration (qui relève de Citoyenneté et Immigration Canada – CIC) et l'exécution de la loi en matière d'immigration (qui relève de l'Agence des services frontaliers du Canada de Sécurité publique et Protection civile Canada) a conduit à la réaffectation des ressources, les faisant passer des services d'immigration aux priorités reliées à l'exécution. Il faut remédier à cette situation et accorder plus de ressources aux services d'immigration.
4. Citoyenneté et Immigration Canada a besoin d'une réorganisation. Parmi les participantes et participants à notre étude, ce ministère avait la réputation d'être difficile, bureaucratique et, de plusieurs façons, de poser problème. Il doit donc y avoir une discussion publique ouverte avec de nombreux intervenantes et intervenants sur la façon dont il doit être réorganisé et sur la forme qu'il doit prendre en dernière analyse.

Plutôt que de fermer des bureaux de CIC pour offrir un accès par Internet et par téléphone, il faut établir une communication plus directe avec les fonctionnaires, qui doivent s'occuper des préoccupations relatives au système d'immigration et offrir des conseils aux clientes et aux clients. Tous les participantes et participants à notre étude ont convenu que davantage de ressources devraient être dirigées vers l'accueil des immigrantes et immigrants plutôt qu'à la sécurité aux frontières.

5. Dans le cadre de la réorganisation de CIC, les pratiques actuelles doivent être réévaluées et les nouveaux programmes doivent faire l'objet d'une réévaluation et devenir plus souples. Par exemple, il est nécessaire d'accélérer le processus du Programme des candidats des provinces, mais il faut mettre davantage l'accent sur la réunification des familles plutôt que sur les migrantes et migrants économiques. Non seulement le gouvernement ne devrait pas instaurer différentes classes d'immigrantes et immigrants (littéralement), mais il devrait comprendre que la réussite des immigrantes et immigrants, et leur décision de demeurer au Canada atlantique, est inextricablement liée aux réseaux de migrantes et migrants qui existent dans leurs collectivités respectives. Il faut accorder une attention à la façon dont les hommes et les femmes accèdent différemment aux services.

6. De manière générale, il y a un besoin de services de soutien et de programmes d'intégration pour les immigrantes et les immigrants, particulièrement pour les familles et pour les femmes, qui tiennent compte de la manière dont les domaines public et privé sont perçus et vécus différemment selon le sexe, la race et l'ethnie. Par exemple, comme la sécurité des femmes peut être plus à risque dans la sphère privée, les bonnes politiques d'intégration sont celles qui assurent la sécurité des femmes dans cette sphère et qui comportent des programmes qui assurent l'accès à des services adéquats.
7. De la formation et des programmes de sensibilisation aux questions transculturelles destinés aux fonctionnaires de différents niveaux sont nécessaires. Il faut accroître la sensibilisation générale à l'égard de ce qui caractérise l'invisibilité croissante des femmes ou des discours et des pratiques racistes ou des normes et des pratiques culturelles variées, ainsi que des points d'intersection entre chacun de ces éléments. La formation est particulièrement nécessaire parmi les personnes qui occupent les postes suivants :
 - les fonctionnaires (décisionnaires, agentes et agents de l'immigration, personnes qui travaillent dans les centres de détention);
 - les responsables de l'application de la sécurité (police et fonctionnaires des douanes en particulier);
 - les juges;
 - le personnel des médias courants;
 - le personnel dans les établissements d'enseignement.
8. À tous les paliers des services gouvernementaux et chez tous les fournisseurs de services, il faut une meilleure représentation de la diversité sociale. Des principes d'équité devraient s'appliquer à l'embauche au sein du gouvernement, des fournisseurs de services et des organisations non gouvernementales pour assurer la représentation de la diversité au sein du gouvernement et de la société sur les plans de la race, de l'ethnie et du sexe.
9. Il faut prévoir plus de lignes directrices et une meilleure supervision des fonctionnaires affectés à la sécurité, particulièrement les fonctionnaires des douanes dans les aéroports, pour veiller à ce que les mesures de sécurité soient appliquées également et non pas de manière sélective.

Dans un cas, il y a eu une recommandation d'inviter les fonctionnaires de Douanes Canada pour discuter de leurs rôles et responsabilités et voir comment elles et ils s'inscrivent dans les perceptions et les expériences de la communauté.

10. Il faut accorder une plus grande priorité à l'éducation publique soutenue par l'État, y compris à des efforts systématiques de la part du gouvernement en vue de :
 - diffuser l'information, expliquer au public les changements apportés aux politiques d'immigration et de sécurité et expliquer en détail ce que les nouvelles lois signifient et quelles sont leurs implications;

- sensibiliser le public à ce qui fait que les im-migrantes et les im-migrants ont le sentiment d’être ciblés, à la racialisation qui a cours et à l’invisibilisation des femmes;
 - clarifier quels sont les droits des gens et lesquels sont ou peuvent être violés;
 - outre le grand public, se concentrer sur les citoyennes et citoyens canadiens blancs, en particulier;
 - soutenir un plus grand nombre de recherches et d’analyses inspirées de l’antiracisme et du féminisme qui porteraient sur les modifications apportées à la politique publique;
 - veiller à l’adoption de politiques antiracistes dans toutes les universités et les établissements de haut savoir;
 - commencer en offrant un enseignement systématique sur la diversité et la démocratie très tôt dans le système d’éducation public (école élémentaire), puis à tous les paliers du système;
 - s’assurer qu’il existe des médias renseignés et informés et insister sur la responsabilité et les reportages critiques;
 - dissiper les préjugés et les pratiques discriminatoires contre les musulmanes et les musulmans, les immigrantes et les immigrants et les membres des communautés ethniques en provenance particulièrement du Moyen Orient.
11. Un plus grand soutien de l’État à des médias différents et des sources d’information sûres sont nécessaires pour offrir de nouvelles sources qui feront connaître les notions de racialisation et d’invisibilisation et qui poseront un regard critique sur les changements apportés aux politiques et aux lois ainsi que sur leurs implications.
12. Il doit y avoir un meilleur soutien aux associations d’établissement, aux groupes de services et aux groupes de revendication, particulièrement aux organisations de femmes, pour analyser les répercussions en matière d’égalité entre les sexes des nouvelles lois et pour favoriser l’éducation et l’action.
13. Le gouvernement doit continuer à surveiller les effets de la nouvelle législation au moyen d’études permanentes sur le sujet en général et veiller à ce que des appels de propositions pertinents soient lancés régulièrement par les services de recherche des différents ministères. Les études devraient se concentrer sur le point de vue des immigrantes et immigrants, des réfugiées et réfugiés et des communautés ethnoculturelles sur ces effets.

Le gouvernement devrait entreprendre une recherche comparative (par province) et transrégionale pour évaluer les effets particuliers de la législation dans les différentes provinces du Canada atlantique (et en comparaison avec d’autres régions), y compris une analyse fondée sur la question de l’égalité entre les sexes. Notre recherche indique qu’il y a des particularités régionales et reliées aux sexes, mais les modèles qui en ressortent ne sont pas suffisamment clairs et l’échantillon était trop petit pour tirer des conclusions qui pouvaient être généralisées.

14. Il faut un plus grand nombre de sources d'information pour les fournisseurs de services sur les modifications apportées aux lois et aux politiques, car on les oublie ou on ne les tient pas à jour quand les lois et les politiques changent.

Nous espérons sincèrement que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour s'occuper des incidences de la législation canadienne en matière de sécurité sur les immigrantes et les immigrants ainsi que sur nos communautés immigrantes et ethniques en vue d'édifier une société plus inclusive où la citoyenneté se fonde sur l'égalité matérielle.

1. INTRODUCTION

Pouvoir vivre en paix, sortir et marcher dans les rues la nuit. Euh! savoir que mes enfants peuvent sortir et qu'ils reviendront... [Ne pas] présumer que je suis coupable parce que je suis différente ou ne pas présumer que je suis coupable parce que j'ai un accent ou ne pas présumer que je suis coupable parce que j'ai les yeux bruns ou que mon nom n'est pas commun (SIC 8, immigrante originaire de l'Amérique latine, chrétienne).

Assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens est l'une des responsabilités principales du gouvernement du Canada. Mais qu'entend-on vraiment par sécurité? Comme nous vivons dans une société démocratique régie par des règles et des lois, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, il en est parmi nous qui pourraient tenir pour acquis ce que le fait d'être en sécurité signifie au Canada. Il est certain que si on pense à des régimes étrangers qui minent et violent régulièrement les droits de leurs citoyennes et citoyens, les Canadiennes et Canadiens peuvent se sentir en sécurité en ayant l'impression que ce qui se passe « là-bas » ne se passe pas « ici », au Canada.

À n'en pas douter, c'est dans le contexte de régimes qui violaient les droits de leurs citoyennes et citoyens et qui recouraient aux structures coercitives de l'État, comme les forces policières et militaires, contre leur propre peuple que le gouvernement du Canada a adopté un cadre de sécurité humaine dans sa politique étrangère. Adoptant une démarche « centrée sur les personnes » plutôt que « centrée sur l'État », le ministère des Affaires étrangères, particulièrement sous Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères de 1996 à 2000), a souligné l'importance de veiller à ce que les personnes et leurs collectivités soient en sécurité. Toutefois, bien que le gouvernement du Canada parle toujours de sécurité humaine, les mesures concrètes pour l'assurer dans la réalité sont de moins en moins évidentes. Plus particulièrement depuis les attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, et vu les incidents terroristes consécutifs dans des lieux comme Bali, l'Espagne et la Grande-Bretagne, la sécurité humaine n'est plus un principe organisateur de l'État canadien et ne prévaut plus dans les discours qu'on entend dans les cercles de la politique étrangère canadienne¹. Maintenant, on n'en trouve plus que quelques vestiges dans la politique officielle d'aide au développement du Canada.

Dans le contexte postattentats du 11 septembre, c'est plutôt la guerre au terrorisme conduite par les É.-U. qui a coloré la politique étrangère canadienne. Désormais, la sécurité nationale (protéger l'État, par la force au besoin) a préséance. La sécurité humaine est donc mise de côté. Cette préoccupation au sujet de la sécurité nationale reflète des tendances plus larges à la *sécurisation* qui se sont établies partout dans le monde. Les États-Unis sont allés le plus loin en matière de sécurisation, et le Canada n'est pas immunisé contre l'influence qu'a ce pays. Nous le constatons, par exemple, dans l'*Énoncé de politique internationale du Canada* qui a été rendu public il y a peu (Canada, 2005a, b, c, d, e) et dans l'accent qu'il met sur les États non viables et fragiles. Ces États sont un sujet de préoccupation non seulement, ni même principalement, en raison de leurs catastrophes humanitaires, mais parce qu'ils peuvent être des repaires ou contenir les semences du terrorisme.

Mais qu'entend-on par terrorisme? Ce mot a des significations multiples, pour ne pas dire insaisissables. Il y a peu de consensus sur sa signification entre les groupes ou les personnes, qu'il s'agisse de juges expérimentés, de chercheuses et chercheurs universitaires, de commentatrices et commentateurs des médias ou de membres des communautés. Nous parlons des racines du terrorisme et nous nous rendons compte que des personnes pensent que celles-ci sont liées au fondamentalisme religieux, que d'autres les associent à l'imposition des valeurs culturelles occidentales et que d'autres encore les relient aux inégalités socioéconomiques fondamentales. De son côté, le gouvernement du Canada a affirmé que le fait d'avoir participé à une « activité terroriste » rend une personne interdite de territoire au Canada. L'activité terroriste n'est donc pas conçue comme une question intérieure, mais comme pouvant être importée au moyen de l'immigration.

C'est dans ce contexte que la *Loi antiterroriste* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) du Canada sont nées. Les deux ont été adoptées immédiatement après les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis, bien que les modifications et les réformes aux lois canadiennes sur l'immigration et les réfugiées et réfugiés aient été prévues avant ces attaques. Même si l'influence du phénomène de la sécurisation était déjà apparent dans la LIPR, ces tendances se sont renforcées à la suite des attentats du 11 septembre et ont été consolidées par des lois comme la *Loi antiterroriste* et d'autres mesures qui visaient à soutenir la sécurité nationale au Canada. Personne n'aurait pu prévoir les conséquences que ces mesures législatives et antiterroristes auraient sur les communautés immigrantes et ethniques du Canada, particulièrement les répercussions sur le plan de l'égalité entre les sexes.

Depuis 1990, chaque année, près d'un quart de million de personnes choisissent le Canada comme pays d'adoption. Quel que soit leur statut d'immigrante ou d'immigrant, ces personnes, pour la majorité, rêvent du Canada comme d'une terre de possibilités et de liberté. Plus particulièrement dans le cas des migrantes et migrants qui fuient les pays appauvris et les régimes oppressifs, la vision du nouveau pays en est une où la sécurité est appliquée et où la règle de droit prévaut; où les droits et les libertés des femmes et des hommes sont également respectés; et où les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants seront éventuellement acceptés à titre de participantes et participants de plein droit à tous les aspects de la vie sociale, culturelle, politique et économique.

Venant de l'Afrique où la femme n'a aucune liberté, je sais ce qu'est la liberté. Une femme n'y a ni liberté de parole, ni liberté de religion ni de posséder même ses propres enfants. La liberté est quelque chose de grand pour moi, car, avec la liberté, il est possible de faire presque tout. Je veux dire, tout ce qui me rend heureuse, qui apporte de la joie et de la paix à mes enfants, à ma vie...c'est ça la liberté. Et, alors que je dis cela, les femmes en Afrique n'ont aucune liberté. Quand vous venez dans ces pays, vous constatez que la liberté existe! Vous pouvez mettre votre liberté en pratique, posséder vos propres choses en tant que femme et faire vos affaires sans avoir à relever de qui que ce soit ou à faire rapport de quoi que ce soit à votre mari (SIC-45, une femme professionnelle originaire d'Afrique).

Il est regrettable que notre rapport illustre de façon saisissante que, pour plusieurs personnes et communautés du Canada atlantique, ces rêves se sont pulvérisés au contact de la dure réalité

contemporaine où des notions toujours plus étroites de la sécurité sont associées à des préoccupations reliées à l'im-migration². Alors que, sur le plan juridique, le gouvernement peut croire qu'il a pris des mesures pour établir des protections, le public, particulièrement les immigrantes et immigrants et les minorités visibles, ne voient pas les mesures du gouvernement de la même façon. Pour plusieurs, la perception est que les lois, comme la LIPR et la *Loi antiterroriste*, promeuvent l'exclusion plutôt que l'inclusion et sapent donc les grands idéaux et les pratiques liés à la citoyenneté au pays.

Le titre de notre rapport, *Sécurité et immigration - Changements et défis : Y a-t-il présomption de culpabilité envers les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique*, résume la nature des changements qui ont eu lieu. Notre rapport traite de questions importantes. Avec l'adoption de la législation antiterroriste et les modifications apportées aux lois du Canada sur l'immigration, le gouvernement a-t-il instauré un climat de peur dans les communautés immigrantes et ethniques qui a conduit celles-ci à remettre en question l'égalité de leurs droits et libertés et qui a miné leur sentiment d'appartenance au pays qu'elles ont choisi? Dans le contexte postattentats du 11 septembre, avons-nous, en effet, des classes différentes de citoyennes et de citoyens au Canada, sous prétexte qu'il importe de savoir où les personnes sont nées, quelle est la couleur de leur peau et quelles religions elles pratiquent? Et, dans ce contexte, les femmes ont-elles été rendues invisibles et les questions liées à l'égalité entre les sexes ont-elles simplement été laissées de côté?

Le présent rapport résume les conclusions principales de l'étude des incidences de la nouvelle législation sur la sécurité, qui est centrée sur la définition du « terrorisme » (défini comme étant une « activité terroriste » dans la *Loi antiterroriste*), sur les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique. La question de l'égalité entre les sexes fait partie intégrante de notre recherche et de nos analyses. Cela signifie que nous accordons une attention particulière à la vie des hommes et des femmes et que nous comparons leurs expériences. Tout au long du rapport, la question de l'égalité entre les sexes est une catégorie analytique qui dresse le portrait des compréhensions, des expériences et des perceptions des femmes et des hommes. En dernière analyse, nous terminons avec un certain nombre de recommandations en matière de politiques, telles qu'elles ont été formulées par les participantes et participants à notre étude au moyen du recours à de multiples instruments de recherche. Le but de ce rapport est de reconnaître les questions cruciales et les préoccupations centrales qui découlent d'un point de vue communautaire eu égard à la législation sur la sécurité et l'immigration et d'en faire part aux décideurs gouvernementaux. Ce faisant, il est impérieux de faire connaître le climat général de peur et de suspicion qui s'est établi en Amérique du Nord depuis les attentats du 11 septembre ainsi que les répercussions négatives qui en résultent sur les plans de la citoyenneté et de la démocratie canadiennes.

La recherche a été initiée par les communautés ethniques et immigrantes et aurait été impossible à réaliser sans l'intérêt, la collaboration et le grand investissement de ces communautés dans le processus de recherche. Des universitaires de l'Université Saint Mary's, deux spécialistes des sciences politiques et deux sociologues, toutes identifiées au féminisme et à l'antiracisme, ainsi que deux avocates populaires qui font partie d'une importante organisation d'établissement d'immigrantes et immigrants d'Halifax, l'Association Métropolitaine pour l'Établissement des Immigrants (AMÉI), ont collaboré à la proposition initiale en réponse à un appel de propositions

du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada, pour étudier les effets de la nouvelle législation. En reconnaissance de l'importance des volets qui portaient sur la participation communautaire, une deuxième proposition a reçu un soutien du ministère du Patrimoine canadien et le projet intégré a vu le jour.

Nous avons utilisé une variété d'instruments méthodologiques, notamment des séances publiques, des groupes de discussion, des enquêtes d'opinion et des entrevues qualitatives, le tout avec l'apport et la rétroaction des communautés ethniques et immigrantes qui ont participé à la recherche. De plus, la démarche s'est enrichie de rencontres en personne et de conférences téléphoniques entre les membres de l'équipe de recherche d'Halifax et les activistes ou les chercheuses et chercheurs locaux, qui ont été constitués en organismes que nous avons appelés groupes de référence locaux (GRL). Les GRL, qui rencontraient régulièrement l'équipe de recherche et se réunissaient entre eux durant le projet, étaient enracinés dans les communautés ethniques, immigrantes et multiculturelles ou d'établissement dans les six villes qui étaient les sites du projet au Canada atlantique : Halifax, Charlottetown, Saint John, Fredericton, Moncton et St John's. L'association qui était notre partenaire à Halifax, l'AMÉI, a assuré les liens avec ces sites et la liaison avec les communautés locales, acheminant les préoccupations des personnes à l'équipe de recherche à Halifax. Cette équipe a visité les différents sites de recherche au moins deux fois au cours du projet. Outre les GRL organisés, des associations locales ont offert généreusement des contributions en nature, notamment le temps de leur personnel et leur appui général au projet.

De plus, les membres de communautés immigrantes et ethniques ont participé au projet, y apportant une contribution précieuse à la compréhension de la façon dont la nouvelle législation sur la sécurité, le nouveau climat de sécurité (où les préoccupations en matière de sécurité et les mesures calculées pour s'occuper de ces préoccupations sont primordiales) et la nouvelle sécurisation de la migration affectent le régime et les pratiques de la citoyenneté pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Ce sont les expériences des personnes qui sont directement touchées qui illustrent quelle pourrait être la situation de la liberté pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. C'est aussi le point de vue d'autres cultures et contextes politiques que les membres des communautés immigrantes et ethniques apportent à la discussion de la question. Ce point de vue est indispensable à la compréhension du contexte élargi et à l'évaluation des avantages et des désavantages de même que des risques possibles des changements qui ont cours en matière de sécurité et d'immigration au Canada.

En conséquence, notre projet de recherche a constitué un modèle de collaboration et de mobilisation entre université et communauté important et couronné de succès. En pratique, ce modèle a consisté à organiser les communautés immigrantes et multiculturelles locales, à soutenir leurs expériences et leurs connaissances, à s'assurer que leurs voix sont entendues dans la démarche de recherche, à offrir des connaissances et de la formation universitaire à des chercheuses et chercheurs communautaires et à éduquer le public. Qui plus est, notre méthodologie concertée a suscité l'intérêt, l'enthousiasme et la participation véritable à ce projet particulier ainsi qu'au sein de la société civile en général sur des sujets complémentaires.

Bref, les participantes et les participants à notre étude nous ont dit que la réaction du Canada à la crise actuelle en matière de terrorisme sape les principes de la citoyenneté canadienne. Cela ne

veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'exclusions dans le passé ni de problèmes de racialisation (où certaines personnes et certains groupes sont perçus comme étant « l'autre » et connaissent l'exclusion, la discrimination et la violence ouvertes et cachées) et d'invisibilisation des femmes (où les besoins et les préoccupations des femmes sont sous-représentés, mal représentés ou non représentés dans la réflexion, la conception et la mise en œuvre entourant les politiques), mais nous voyons ces problèmes apparaître de nouveau et se renforcer sous différentes formes dans le contexte postattentats du 11 septembre.

Comme cela devient évident, la sécurisation accrue exacerbe les processus de racialisation et d'invisibilisation des femmes; la sécurisation va aussi de pair avec les processus de marchandisation. Les répercussions de ces tendances aident à expliquer pourquoi les participantes et participants à notre étude ont exprimé des préoccupations sérieuses au sujet des idéaux, des situations et des pratiques entourant la citoyenneté en ce pays. Qui plus est, les aspects multiples de la citoyenneté sont remis en question, y compris l'ensemble de responsabilités, les droits et les obligations, la gouvernance et l'appartenance. Ces aspects, en retour, ont des incidences sur l'État, le marché, les familles et les communautés (plus de détails sur ce cadre conceptuel du « régime de citoyenneté » ci-dessous).

Plus particulièrement, les participantes et participants à notre étude prétendent ce qui suit.

- Ce qui se passe au Canada est particulièrement troublant pour eux, car plusieurs bon nombre ont quitté leurs pays d'origine respectifs pour échapper à des régimes politiques oppressifs et se joindre à une société où les libertés civiles et politiques sont protégées. Ces personnes sont donc plus sensibles aux pouvoirs accrus de surveillance qui ont suivi les attentats du 11 septembre. De plus, bien des membres des communautés immigrantes et ethniques éprouvent un sentiment profond de fierté du fait d'avoir choisi de migrer au Canada, pays différent des États-Unis. Le problème qu'ils soulèvent est celui de la rencontre entre la réduction des droits et des libertés au Canada et la citoyenneté entendue comme un sentiment d'appartenance.
- Les modifications apportées à la législation sur la sécurité et l'immigration ont des incidences sérieuses sur le sentiment de sécurité, sur les droits et libertés ainsi que sur l'égalité des droits des hommes et des femmes. En général, les hommes et les femmes sont prêts à admettre que les modifications sont importantes pour les deux sexes et, à l'occasion, les deux groupes prétendent que les modifications affectent les hommes de façon encore plus évidente et sérieuse. Cependant, quand il s'agit des expériences et des perceptions particulières reliées aux cinq concepts centraux de ce projet (sécurité, terrorisme, liberté, égalité, citoyenneté), les mêmes personnes ont souvent des compréhensions et des interprétations distinctes selon le sexe. Ici, les participantes et participants à notre étude soulèvent le lien entre la réduction des droits et des libertés et la question des sexes.
- La marchandisation et la sécurisation vont de pair. Les coupures, la rationalisation et les changements administratifs faits au nom de l'efficacité (et nécessaires en raison de la nouvelle législation et de l'environnement de sécurité) ont des incidences directes sur les services aux communautés immigrantes et ethniques et, donc, sur la pratique de la citoyenneté par ces groupes. Par exemple, les participantes et participants à notre étude ont

remarqué les réaffectations de personnel, où les fonctionnaires des services aux immigrantes et aux immigrants sont remplacés par des lignes d'assistance téléphonique et des terminaux informatiques, alors que le nombre des fonctionnaires de la sécurité augmente et que les services de sécurité aux frontières prennent de l'expansion. Et, parce que les femmes et les hommes, en raison des rôles différents attribués aux sexes, utilisent et interagissent avec des types différents de services et d'organisations, ils ressentent différemment les incidences de ces changements. Ici, les participantes et participants à notre étude établissent le point de rencontre entre la sécurisation de la migration et le renforcement des frontières des États et la question de l'égalité des sexes.

- Les femmes immigrantes et membres de minorités ethniques sont, de façon particulière, fondée sur le sexe, touchées par les processus actuels centrés sur l'antiterrorisme et les mesures de sécurité nationale. Elles ressentent donc un appauvrissement de leur situation sur le plan de la citoyenneté. Les nouvelles et, même, les anciennes invisibilités des femmes refont surface, car les préoccupations des hommes dans la « sphère publique », qui sont directement touchées par la nouvelle définition de l'activité terroriste, prédominent. Une grande variété de conséquences et de résultats pour les rôles associés aux femmes sont ainsi submergés : les préoccupations et les inquiétudes des femmes au sujet de la sécurité de leurs enfants et des autres membres de la famille, la perte de sécurité économique quand les hommes sont déportés ou détenus, les responsabilités accrues en tant que parent et la possible intensification de l'oppression des femmes immigrantes et membres de minorités ethniques au sein de leurs familles et de leurs communautés deviennent des préoccupations plus importantes que celle de présenter une façade appropriée au monde extérieur. Ici aussi, la sécurisation de la migration croise la question de l'égalité entre les sexes.
- Comme les participantes et participants à notre étude l'attestent, bien que la totalité des immigrantes et immigrants ressentent les effets de l'environnement de sécurité, ces effets ne sont pas ressentis également. Certains groupes sont perçus comme étant des cibles de la nouvelle législation et soumis à toutes sortes de traitements d'exclusion. De nouvelles racialisations de groupes ethnoreligieux particuliers sont en cours (les personnes musulmanes, celles qui parlent l'arabe, celles qui viennent du Moyen Orient). Différents paliers de citoyenneté sont créés pour différents groupes ethnoculturels et ethnoreligieux, car on les évalue selon leur potentiel de risque à la sécurité. La « sécurité nationale » est conçue socialement en tant que légitimation de différentes sortes d'exclusions qui passent de la persécution à des formes plus subtiles de discrimination. La question des sexes interagit avec les nouveaux— et anciens — processus de racialisation et dynamiques de classes pour les membres des communautés immigrantes et ethniques pour créer des situations particulières pour les différents groupes de femmes immigrantes et membres de minorités ethniques du Canada atlantique. Ici, les participantes et participants à notre étude évoquent le point de rencontre entre les nouvelles formes de racialisation et les sexes, et, en même temps, l'intensification des citoyennetés différentes.

Nos données primaires, combinées à notre recherche secondaire, suggèrent que la LIPR et la *Loi antiterroriste* reflètent la nature changeante du régime de citoyenneté du Canada³. Un régime de citoyenneté se compose de quatre éléments : l'ensemble des responsabilités, les droits et les obligations, la gouvernance et le sentiment d'appartenance. Il s'articule autour de quatre secteurs

interreliés : l'État, le marché, la famille et le secteur tertiaire-bénévole-communautaire (Jenson et Phillips, 1996; Dobrowolsky et Jenson, 2004).

Avec ces nouvelles lois, l'État semble gonfler ses capacités de maintien de l'ordre tout en soutenant ses priorités sur les marchés. La LIPR, par exemple, « [traduction] a marqué l'arrivée d'une tolérance publique à l'égard des actions discrétionnaires du gouvernement qui visent les "étrangers" » (Dauvergne 2003, 738) et la *Loi antiterroriste* a exacerbé le phénomène. La sécurité nationale est primordiale, mais aussi les considérations au sujet du marché, comme le montre la façon dont la LIPR favorise l'admission des travailleuses et travailleurs qualifiés ou la façon dont les nouvelles mesures de sécurité resserrent la circulation de certaines personnes et de certains groupes, mais libèrent la circulation des biens aux frontières. Ainsi, non seulement le centre d'intérêt actuel est davantage lié à la sécurité traditionnelle qu'à la sécurité humaine, mais aussi, nous voyons comment le premier aspect du régime de citoyenneté, l'ensemble de responsabilités, a évolué sous l'impulsion de la LIPR et de la *Loi antiterroriste* : l'État se désengage de certaines de ses priorités en matière de sécurité humaine, mais intensifie les pouvoirs traditionnels en matière de sécurité et favorise le fonctionnement du marché.

Bien que l'État prétende répondre aux préoccupations des familles (p. ex. en élargissant la définition de membre de la famille pour y inclure les partenaires de fait et les partenaires conjugaux; la LIPR comporte aussi des motifs de compassion qui ont trait aux enfants; voir Dauvergne, 2005, p. 147) et rechercher des partenariats non seulement avec le marché, mais aussi avec le troisième secteur, en réalité, la LIPR et la *Loi antiterroriste* peuvent causer plus de difficultés aux familles et au troisième secteur (communautaire) et en repousser les limites. Par exemple, la LIPR est moins tolérante et ajoute des restrictions aux personnes qui sont refusées ou sans statut. Il devient aussi plus difficile de réclamer le statut de réfugié quand on provient d'un pays européen, c'est-à-dire, si une personne est réfugiée dans un pays européen, mais a des documents de voyage et est « [traduction] parfaitement en mesure de vivre ici » (Janssen, 2003, p. 131). Ces restrictions et refus pourraient constituer des obstacles importants pour la réunification des familles. Les changements apportés à la politique de sécurité ont aussi des incidences sur le troisième secteur. Par exemple, la *Loi antiterroriste* et la *Loi d'exécution du budget* « [traduction] ont servi à modifier près de 20 lois, y compris celles qui touchent la sécurité publique et l'enregistrement des organismes de bienfaisance » (Janssen, 2003, p. 128). Plusieurs groupes et personnes ont donc exprimé la crainte que la législation antiterroriste « [traduction] jette un froid parmi les associations politiques, ethniques et religieuses » (Schneiderman et Cossman, 2001, p. 174).

Le deuxième aspect du régime de citoyenneté a trait aux droits et aux obligations. Visiblement, avec une loi comme la *Loi antiterroriste*, l'État s'engage dans une mise en équilibre délicate de la liberté et de la sécurité. Cependant, un ensemble encore plus vaste de droits, au-delà de la liberté et de la latitude, est en jeu, entre autres les droits à l'égalité et les engagements à l'égard du multiculturalisme. Manifestement, le danger ici, comme un commentateur l'a souligné, est que les droits et les libertés multiples pourraient être « [traduction] piétinés au nom de la guerre au terrorisme » (Toohey, 2002, p. 286). Bien qu'il y ait eu des efforts pour que la *Loi antiterroriste* soit « [traduction] à l'épreuve d'une contestation fondée sur la charte » (Roach, 2001), dans l'esprit des gens, c'est le statut de base de différents droits et libertés au

Canada, et dans notre Charte, de la liberté de pensée, de parole et d'association jusqu'aux droits juridiques fondamentaux, qui est remis en question.

À la suite des témoignages entendus lors de nos séances publiques, nous avons eu le sentiment profond que certaines personnes avaient l'impression de ne pas avoir les mêmes droits que les autres. Les personnes de couleur, les femmes, les hommes et les enfants, plus particulièrement celles et ceux qui portent des noms « à consonance » musulmane ou arabe, ont indiqué, les unes après les autres, être l'objet de singularisation dans les aéroports et de fouilles alors qu'aucun passager « blanc » n'est arrêté ou fouillé. Si on insiste auprès des agents des douanes pour avoir des explications, ils ou elles en fournissent peu ou émettent le commentaire que les noms sont considérés « suspects » alors qu'ils sont communs et anodins. La perception et la pratique du profilage racial étaient ressenties par plusieurs. Cela met en danger les notions de liberté et de mobilité, mais aussi celle d'égalité. Quand on fait le bilan de tout cela, les lois comme la LIPR et la *Loi antiterroriste* peuvent affaiblir la conviction qu'entretiennent les gens que la Charte prévoit des garanties juridiques et des libertés, mais aussi l'égalité et un Canada multiculturel. Cela ternit l'image du Canada en tant que mosaïque multiculturelle.

En ce qui a trait à la troisième dimension du régime de citoyenneté, la gouvernance, celle-ci soulève aussi des préoccupations. La gouvernance comporte les actions et les inactions de l'État ainsi que les actions et les inactions d'un large éventail d'acteurs autres que l'État. Visiblement, des personnes et des groupes ont cherché activement à influencer sur la LIPR, exerçant des pressions, mobilisant les gens et préparant des mémoires relativement au projet de loi C-11 et à ses précurseurs. Certaines modifications en ont découlé. Néanmoins, les actrices et acteurs, du Conseil canadien pour les réfugiés et des associations ukrainiennes au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, ont tous exprimé leurs inquiétudes au sujet de la LIPR, et, en particulier, de la façon dont elle étend les pouvoirs de réglementation de l'État et de certains fonctionnaires de l'État. De plus, alors qu'on peut prétendre que la LIPR était l'objet d'une plus grande attention, car elle faisait partie d'une démarche pour mettre à jour et réformer les lois sur l'immigration du Canada, cela n'a pas été le cas pour la *Loi antiterroriste*. Dans ce cas, parce que les audiences de la Chambre des communes et du Sénat se tenaient en même temps⁴, il semble que le processus parlementaire se soit trouvé coincé dans une brève période réduite de deux mois (Mazer, 2003). Les audiences sur un projet de loi aussi important auraient pu être prolongées et se tenir dans l'ensemble du pays pour obtenir un plus grand apport des personnes et des groupes concernés en vue de permettre des processus de gouvernance multi-paliers plus ouverts et accessibles. Cela ne s'est pas produit. En conséquence, des inquiétudes ont été exprimées pour dire que la *Loi antiterroriste* n'avait pas été examinée avec la minutie appropriée et n'avait pas fait l'objet d'un débat et d'une discussion suffisants.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant un manque de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard du contenu réel de la *Loi antiterroriste*. Notre étude reflète le fait que les gens, en général, et les personnes des groupes minoritaires, en particulier, se sentent mal à l'aise par rapport à la *Loi antiterroriste* et veulent être informés de ce qu'elle contient, des incidences qu'elle peut avoir et des formes de recours qui sont possibles si les dispositions de cette loi sont utilisées inadéquatement. Encore et encore, les participantes et participants à notre étude ont demandé des renseignements clairs, sans jargon, facilement accessibles et compréhensibles sur

la *Loi antiterroriste*. Ces personnes voulaient plus de responsabilisation de la part des fonctionnaires de l'État, des agentes et agents de l'immigration à celles et ceux des douanes, qui devraient reconnaître qu'ils agissent en vertu des pouvoirs conférés par la LIPR, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur les services frontaliers du Canada* et qu'ils n'appliquent pas la *Loi antiterroriste* en soi. Les personnes de l'ensemble du Canada atlantique ont suggéré qu'il n'y avait pas suffisamment de mécanismes établis pour freiner les abus éventuels des fonctionnaires du gouvernement sans égard au fait qu'ils appliquent la LIPR, la *Loi antiterroriste* ou d'autres lois. Cela remet en question les pratiques de gouvernance et fait le lien avec le dernier aspect du régime de citoyenneté, celui de l'appartenance.

L'objectif énoncé pour la LIPR était que les immigrantes et immigrants devraient être bien accueillis au Canada et, bien que l'intention énoncée dans la *Loi antiterroriste* ait été de combattre le terrorisme et les activités terroristes au pays et à l'étranger, cette loi allait résulter en un sentiment croissant de bien-être et de sécurité. Toutefois, au vu de notre recherche secondaire et des points de vue exprimés lors de nos séances publiques et dans nos groupes de discussion, nous constatons que c'est le contraire qui s'est produit. Ainsi, les immigrantes et immigrants ont l'impression d'être plus vraisemblablement visés que les personnes qui sont nées au Canada. Plusieurs ont le sentiment d'avoir été catégorisés comme des traîtres politiques, sociaux, culturels ou religieux, comme des « étrangers de l'intérieur »⁵.

Bien que cela dépende beaucoup de l'application de la LIPR et de la *Loi antiterroriste*, les perceptions négatives sont apparentes et intenses : le sentiment qu'il y a de plus en plus d'État policier coercitif et restrictif et l'impression que les droits fondamentaux sont en péril, sinon minés, avec la LIPR et la *Loi antiterroriste*. En dernière analyse, cela fait très peu pour rehausser les sentiments de fierté et d'appréciation à l'égard de l'équité de l'ordre juridique du Canada et de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard des principes de la Charte et de la démocratie en général.

Dans ce contexte, il est vital qu'il y ait des possibilités d'établir un dialogue qui permette l'opposition et la critique. Comme pour les universitaires, les experts juridiques et les organisations non gouvernementales (ONG), la voix des membres des communautés ethniques et immigrantes doit être entendue et reconnue; et les points de vue différents sur la sécurité, le terrorisme, les droits et les libertés, l'égalité et la citoyenneté des membres des communautés immigrantes et ethniques, des femmes et des hommes, doivent être clarifiés et publicisés. Leurs expériences doivent se retrouver aux paliers les plus élevés de la prise de décision politique, leurs préoccupations doivent devenir celles de chaque Canadienne et Canadien et leurs recommandations méritent notre attention la plus grande et immédiate en tant que pays d'immigrantes et immigrants et en tant que pôle d'attraction pour les immigrantes et immigrants du monde entier.

Comme ce projet recourt à un large éventail d'instruments de recherche, certaines contradictions mineures ou certains écarts légers peuvent apparaître. Cependant, plutôt que de déroger à la véracité et à la légitimité de notre étude, cette nuance y ajoute de la profondeur et de la complexité. En effet, la variété des instruments de recherche offre des résultats riches, bien que peu directs. Plutôt, comme les voix différentes que vous entendez dans ce rapport — des répondantes et répondants ainsi que des participantes et participants à notre étude jusqu'aux

membres de la communauté et de l'équipe de recherche — le produit final ne raconte pas une histoire uniforme, mais révèle des histoires multiples, convaincantes. Et, même, quand on lie ces histoires entre elles, elles révèlent une critique fondamentale de la situation de la sécurité, de l'immigration et de la citoyenneté au Canada.

Notre recherche se présente et se structure comme suit. Premièrement, nous commençons par une analyse documentaire qui situe notre étude dans un contexte élargi et donne une plus grande profondeur et ampleur à nos conclusions. Ici, nous relions les tendances du Canada atlantique aux développements qui ont cours dans l'ensemble du Canada ainsi qu'aux expériences de certains pays, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne. Nous relevons aussi les évaluations savantes des universitaires canadiens et étrangers pour ajouter de la crédibilité aux points de vue que nous émettons dans le présent rapport. Deuxièmement, nous laissons parler les participantes et participants à notre étude et soulignons leurs préoccupations et leurs expériences en synthétisant et en mettant en évidence les conclusions de la présente recherche. Troisièmement, nous présentons une réponse plus analytique aux questions soulevées dans notre recherche, les creusant encore plus profondément, et à nos conclusions. Enfin, nous terminons par des remarques de conclusion et une série de recommandations.

2. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Les perceptions publiques au sujet de l'im-migration, de la sécurité et de la citoyenneté changent aux paliers local, national et international. Et, comme notre étude le démontre, les perceptions publiques peuvent avoir des effets réels et concrets. Esses *et al.* (2002, p. 70-71) ont expliqué que les attitudes changeantes du public sont importantes pour au moins trois raisons : elles influent sur la politique publique; elles ont des incidences sur le comportement quotidien des « [traduction] "personnes", ce qui peut avoir un effet important sur la réussite et la satisfaction des immigrantes et immigrants et sur le climat social général d'un pays »; et « [traduction] elles peuvent influencer sur la vision collective de l'identité nationale et sur la perception de qui est (et qui n'est pas) considéré comme membre du groupe national ». Partout dans le monde, les modèles de migration intensifiée ont contribué à faire changer les attitudes publiques envers les im-migrantes et im-migrants (une apposition qui englobe les immigrantes et immigrants et les migrantes et migrants) et les États à se tourner vers l'intérieur pour protéger leurs intérêts en matière de sécurité nationale. Et, partant, les questions d'im-migration et de sécurité s'amalgament dans la conscience publique, dans les politiques et dans la politique. La guerre au terrorisme et les nouvelles mesures de sécurité nationale cimentent ces associations. Et des incidences s'ensuivent pour la citoyenneté.

À vrai dire, l'im-migration et la citoyenneté ont toujours été des questions épineuses. Comme Kent Roach (2002a, p. 5) l'a indiqué, même avant les attentats du 11 septembre, au Canada, « [traduction] notre démocratie a risqué la contestation d'une politique qui était moins tolérante à l'endroit de la dissidence et des droits des minorités, plus particulièrement quand ceux-ci étaient liés aux questions émotives que sont le crime ou l'immigration ». Même si c'est vrai sans nul doute, l'analyse documentaire consécutive, soutenue par notre travail empirique dans le cadre de cette étude, donne à penser que le contexte postattentats du 11 septembre dresse plus d'obstacles, particulièrement pour les non-citoyennes et non-citoyens, les im-migrantes et im-migrants et certains groupes racialisés. Le racisme, dans des cas particuliers, peut être patent. De manière plus générale, il se manifeste de façon plus subtile, quoiqu'insidieuse, sous forme de perceptions et de sentiments puissants d'être singularisés et exclus.

Ce nouveau contexte submerge aussi les identités et les préoccupations des femmes. Ainsi, les processus actuels ne sont pas seulement racialisés, mais aussi fondés sur le sexe. Par exemple, alors que la sécurité nationale prend un rôle central, les grandes considérations au sujet de la sécurité, comme la sécurité humaine, demeurent en marge⁶. La sécurité humaine est beaucoup plus englobante, car elle comporte la notion d'affranchissement du danger et du besoin. La sécurité humaine « [traduction] reconnaît que la protection et la sauvegarde d'une personne ne sont pas seulement fonction des balises de l'État en tant qu'entité politique, mais aussi de l'accès au bien-être et à la qualité de vie personnels ». Qui plus est, cela « [traduction] exige une démarche en plusieurs volets, notamment des acteurs sub-étatiques ou qui ne relèvent pas des États » (MacLean, 2000, p. 2-3).

Le concept élargi de la sécurité humaine offrait une meilleure « correspondance » avec les préoccupations et les besoins des femmes. Celles-ci sont responsables, de façon prédominante, du travail relatif aux « soins » et ont toujours moins de sécurité économique que les hommes.

Ainsi, le bien-être social et la sécurité économique deviennent des enjeux plus impérieux pour les femmes que pour les hommes. Qui plus est, les femmes, partout dans le monde, continuent d'être sous-représentées dans le domaine politique formel (Union interparlementaire, 2006) et sont surreprésentées dans le domaine politique informel, ce qui signifie qu'elles sont beaucoup plus actives aux paliers non liés à l'État, sub-étatiques, de la société civile ou du secteur bénévole (Vickers, 1997). Parallèlement, les femmes activistes ont souvent eu des rapports tumultueux avec les États⁷. Pour toutes ces raisons, les notions étroites de sécurité qui reposent sur les formes limitées de gouvernance (les décisions étant prises par une direction dominée par les hommes) et qui ne visent qu'à assurer la sécurité des États ne sont pas aussi importantes pour plusieurs femmes.

Il est donc tout à fait logique que la sécurité humaine « [traduction] ait longtemps été une préoccupation principale de beaucoup femmes, y compris beaucoup de femmes du domaine politique » (Bunch, 2004, p. 32). La sécurité humaine correspond aussi davantage aux points de vue féministes sur la sécurité (Tickner, 1992, 2001, 2004; Chenoy, 2000; Basch, 2004) qui sont « [traduction] enracinés dans une compréhension des relations de pouvoir fondées sur le sexe et dans la façon dont celles-ci soutiennent un éventail de hiérarchies de pouvoirs qui comporte le sexe, la classe, la race et la culture, ces hiérarchies assurant la sécurité à certaines personnes au détriment des autres » (Denholm Crosby, 2003, p. 90).

Cependant, dans le contexte postattentats du 11 septembre, même les notions limitées de la sécurité humaine, sans parler de celles qui sont éclairées par le féminisme, sont mises sur la ligne de touche. La grande priorité consiste donc à répondre au fait que le terroriste peut se trouver « à l'intérieur » de l'État. Parce que cela fait de lui (et il s'agit bien d'un « lui ») un être encore plus menaçant, l'État doit prendre des mesures plus radicales pour le trouver, l'identifier et le déporter. Pour l'État sécurisé, cela conduit à une sécurité humaine accrue et à des demandes et à des besoins des femmes qui deviennent moins pertinents. La sécurisation perpétue alors l'*invisibilisation* des femmes : leurs préoccupations et leurs priorités en matière de politiques ne font plus partie du programme de l'État.

Dans la littérature savante, avant les attentats du 11 septembre, les comptes rendus qui mettaient en lumière les liens entre la sécurité, l'immigration et la citoyenneté étaient présents, mais pas courants. Depuis les attentats du 11 septembre, beaucoup plus d'études ont été entreprises, dont beaucoup comportent un élément comparatif. Toutefois, ce qui devient également apparent dans les premières recherches et les plus récentes, c'est qu'il y a une pauvreté de travaux universitaires qui relient les préoccupations en matière de sécurité, d'immigration, de citoyenneté et d'égalité entre les sexes⁸. Cela aussi contribue à l'*invisibilisation* des femmes, tant en théorie qu'en pratique.

C'est en ayant ces questions à l'esprit que nous offrons un aperçu de la littérature secondaire sur les questions de sécurité, d'immigration et de citoyenneté ainsi que sur leurs implications sur les questions du sexe et de la race. La première partie indique les tendances et les développements importants au Canada. Le reste de l'analyse documentaire situe l'expérience du Canada dans un contexte élargi et, de là, offre plus de profondeur, en présentant une analyse détaillée du cas canadien.

L'analyse documentaire vise quatre buts principaux. Premièrement, elle contextualise notre étude et la relie à des modèles qui ont cours à l'échelle mondiale. Cela signifie que, même si notre recherche primaire comprend des données concrètes et empiriques qui ont été recueillies dans six villes du Canada atlantique, les perceptions formulées par les sujets de notre recherche correspondent à des phénomènes plus larges qui ont cours au Canada et à l'étranger.

Deuxièmement, l'analyse documentaire offre un modèle conceptuel qui permet de nommer, puis de reconnaître les principales tendances. Troisièmement, quand il s'agit de la question de l'égalité entre les sexes, comme on y a déjà fait allusion, l'analyse documentaire souligne comment « l'invisibilisation » des femmes se perpétue. L'analyse documentaire met en relief le fait qu'il manque toujours de femmes quand il s'agit des domaines cruciaux de l'étude, notamment en ce qui concerne les études sur la sécurité, mais aussi les travaux qui sondent les liens entre la sécurité, l'im-migration et la citoyenneté. Quatrièmement, cette analyse documentaire appuie notre prétention que les idées, les idéaux et les pratiques reliés à la citoyenneté ont changé, affectant les citoyennes et les citoyens ainsi que les non-citoyennes et les non-citoyens, au détriment de la démocratie canadienne.

Immigration et sécurité : nouveaux développements et tendances au Canada

Le nouvelle politique sur l'immigration du Canada, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), a été présentée comme devant répondre à trois préoccupations :

- contribuer au développement économique;
- protéger les réfugiées et les réfugiés;
- promouvoir la réunification des familles.

L'objectif principal était d'équilibrer la tradition canadienne d'accueil des nouveaux arrivants et arrivantes et de protéger les réfugiées et réfugiés à l'aide de strictes mesures d'exécution de la loi qui visaient à renforcer la sécurité nationale et la sécurité publique. Toutefois, les études universitaires indiquent que la sécurité nationale a pris le pas sur la sécurité publique. La LIPR s'aligne sur des tendances plus larges qui ont cours dans les États démocratiques riches (p. ex. les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Allemagne, la France) et qui étaient déjà apparentes avant les attentats du 11 septembre. Ces tendances associent la sécurité avec les préoccupations en matière d'immigration, qui comportent des « mesures de répression » contre certains migrantes et migrants, et qui protègent l'État-nation. Toutefois, elles sont exacerbées par l'accentuation de la sécurisation dans un monde postattentats du 11 septembre. Comme Catherine Dauvergne (2003, p. 738) l'a écrit : « [traduction] les attentats du 11 septembre n'ont pas modifié la trajectoire répressive donnée par les lois sur l'immigration, mais ils en ont accéléré le rythme et facilité le progrès. »

Même s'il est vrai que le projet de loi C-11 a été déposé au Parlement avant les attentats du 11 septembre, la LIPR a été adoptée dans le contexte d'hystérie et de peur postattentats du 11 septembre et sous la pression des États-Unis pour harmoniser les normes d'immigration. Il faut se rappeler que la LIPR a reçu la sanction royale le 1^{er} novembre 2001 et a été mise en œuvre le 28 juin 2002; et que la *Loi antiterroriste* a été sanctionnée le 18 décembre 2001. Bien que le gouvernement se soit donné la peine de séparer ces préoccupations, la LIPR comprend en

réalité des dispositions qui associent les questions d'immigration, de réfugiées et réfugiés et de sécurité.

De là, les analystes ont prétendu que la LIPR portait davantage sur la protection du Canada, sur le contrôle des frontières et sur la lutte contre les menaces que pose la migration que sur l'accueil et l'intégration des immigrantes et immigrants (Jimenez et Crépeau, 2002, p. 20; Drache, 2004). Howard Adelman (2002, p. 11) a écrit que la menace à la sécurité « [traduction] a été utilisée comme prétexte pour réduire l'entrée de demandeuses et demandeurs du statut de réfugié au Canada, que ce soit par les contrôles des visas ou par la mise en œuvre proposée d'un système de tiers pays sûrs ». De plus, l'emboîtement des préoccupations relatives à la sécurité est évident, non seulement en raison des restrictions indirectes, mais aussi d'un plus grand nombre de mesures directes.

La LIPR contient de nouveaux instruments qui visent à accroître la sécurité aux frontières canadiennes, comme la vérification de sécurité initiale pour l'ensemble des demandeuses et demandeurs du statut de réfugié, les motifs plus clairs de détention, le moins grand nombre de possibilités d'appel, les suspensions des revendications du statut de réfugié pour les personnes accusées de crimes graves et les nouveaux motifs pour refuser l'entrée au Canada aux ressortissantes et ressortissants étrangers. La loi définit les raisons pour lesquelles une personne (c.-à-d. une ressortissante étrangère ou un ressortissant étranger) serait privée du droit d'entrer ou de demeurer au Canada : la sécurité, la violence, le terrorisme ou le fait de faire partie d'une organisation engagée dans de telles activités (LIPR, paragraphe 34(1)). Qui plus est, la LIPR réaffirme l'inadmissibilité des résidentes et résidents permanents s'ils sont considérés comme constituant un danger pour la sécurité du Canada ou s'ils sont engagés dans des activités d'espionnage, de subversion ou de terrorisme ou s'ils sont membres d'une organisation qui a participé ou participera à de tels actes, une disposition qui se trouvait déjà dans la législation antérieure (LIPR, paragraphe 34(1)). Ces changements à la politique d'immigration du Canada s'insèrent dans les forces mondiales de la sécurisation et de la marchandisation. La partie suivante établit plus explicitement ces liens.

Im-migration, sécurité et citoyenneté : au pays et à l'étranger

D'un côté, la LIPR ne constitue pas un changement radical si on examine la lettre de la loi et si on la compare à celles qui l'ont précédée. D'un autre côté, le contexte (perçu et réel) a changé à l'échelle mondiale et en réaction aux attentats terroristes du 11 septembre et à ceux qui ont suivi (p. ex. l'explosion dans un club de nuit de Bali et les attaques contre les systèmes de transport à Madrid et à Londres). Cela a conduit à des réformes successives qui, considérées dans leur ensemble, indiquent qu'un changement plus fondamental est en cours. Énoncé crûment, l'application de la LIPR s'inscrit dans les normes mondiales qui tentent de mettre un terme à la migration illégale et de favoriser la migration économique.

Comme un auteur l'a suggéré, on peut démontrer que la LIPR, même avant les attentats du 11 septembre, était « [traduction] un produit d'une ère de mondialisation » dont les changements vont dans deux directions : premièrement « [traduction] dans la direction qui

veut "réprimer" les infractions de toutes sortes en matière de migration et dans la direction opposée qui veut faciliter l'immigration des migrantes et migrants qualifiés. La législation va beaucoup plus dans la première direction que dans la seconde » (Dauvergne, 2003, p. 734).

Quoi qu'il en soit, nous voyons aussi les incidences de la marchandisation. Le mouvement du balancier en faveur des préoccupations du marché du travail devient évident : on constate en effet qu'au Canada, au milieu des années 1990, la migration des familles, qui était jusque-là la principale catégorie de l'immigration, est passée en deuxième position derrière la migration économique, « [traduction] ce qui signifie que le développement de l'économie devient plus important que la réunification des familles » (Dauvergne, 2005, p. 6).

La marchandisation va de pair avec la sécurisation. Prenons le cas de la *Déclaration sur la frontière intelligente* signée en décembre 2001 par le Canada et les États-Unis. Cette entente facilite la circulation des biens commerciaux et, par exemple, des routières et routiers aux frontières, pour accroître le volume des marchandises qui passent d'un pays à l'autre. Même dans ce cas, en ce qui concerne l'*identité* des routières et des routiers, la racialisation est un sujet de préoccupation quand certaines personnes d'ascendances ethniques particulières trouvent qu'il est plus difficile de traverser la frontière. L'entente sur la frontière intelligente cherche aussi à améliorer la collaboration en matière de renseignement et les efforts d'application de la loi pour filtrer les « risques élevés » (Canada, 2004b, p. 43).

Le fait de filtrer les « risques élevés » fait nettement partie d'un phénomène beaucoup plus répandu de répression, particulièrement parmi les pays d'immigration les plus riches (Dauvergne, 2003, p. 736). Partout dans le monde, les attitudes à l'égard des migrantes et des migrants se sont durcies, les politiques d'immigration et d'asile sont devenues plus strictes et les régimes de citoyenneté qui mettent l'accent sur les droits universels de la personne et la non-discrimination s'amenuisent lentement, mais progressivement.

Au Canada, la LIPR « met les freins » de différentes façons : « [traduction] Premièrement, elle étend l'inadmissibilité pour des motifs criminels et, deuxièmement, elle retire des droits aux personnes qui font partie des catégories les plus graves d'inadmissibilité pour des motifs criminels. Troisièmement, elle prévoit de nouvelles pénalités pour le trafic de personnes et le passage de clandestines et de clandestins. Quatrièmement, elle « rationalise » les procédures opaques relatives au certificat de sécurité nationale. » La LIPR prévoit aussi des « [traduction] normes moins élevées de preuve, moins de protection des droits et des définitions larges et informes » (Dauvergne, 2003, p. 737).

Encore une fois, alors qu'une grande part de ce phénomène était en marche avant les attentats du 11 septembre, il y a eu plus de soutien à ces mesures restrictives après les attentats. Qui plus est, comme Kruger *et al.* (2004, p. 86) l'ont expliqué :

[traduction]

[Au Canada] l'ère postattentats du 11 septembre a rétabli la pratique discriminatoire traditionnelle qui consiste à diviser les immigrantes et immigrants en groupes de premier choix et de deuxième choix en se fondant sur le pays d'origine. Toutefois, la justification pour distinguer les deux groupes diffère;

dans le passé, le but était de choisir les immigrantes et immigrants qui étaient les plus aptes à s'intégrer à la société canadienne, alors que, maintenant, il s'agit de protéger les Canadiennes et les Canadiens [des personnes] qui sont soupçonnés de menacer la sécurité.

À l'ère postattentats du 11 septembre, avec la nouvelle concentration sur la sécurité intérieure, nationale, nous constatons encore une plus grande préoccupation en ce qui concerne la prévention de l'immigration illégale et la promotion du contrôle frontalier. Visiblement, depuis l'adoption de la LIPR et de la *Loi antiterroriste*, les règles du jeu se sont modifiées en ce qui concerne les questions de sécurité et d'immigration, passant de l'amplification des contrôles frontaliers et de l'échange de renseignements entre le Canada et les États-Unis aux modifications qui touchent les calculs des résidentes et résidents permanents canadiens (Janssen, 2003).

Par exemple, en décembre 2003, l'Agence des services frontaliers du Canada a été mise sur pied. Il en a résulté un regroupement des fonctions de sécurité et de renseignement qui avaient été jusque-là des attributions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. D'autres mesures ont été adoptées pour vérifier l'identité des personnes qui cherchent à entrer au Canada, comme l'adoption des appareils numériques Live Scan pour les empreintes digitales dans les principaux bureaux frontaliers. Des unités mixtes d'analyse des renseignements concernant les voyageurs ont été établies pour coordonner les efforts de CIC, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada « [traduction] en vue de prédéterminer si quelqu'un qui se trouve dans un avion est une cause de préoccupation » (Kruger *et al.*, 2004, p. 70). Ces changements correspondent aux impératifs américains en matière de sécurité (nous donnons plus de détails dans la partie qui traite de l'influence des É.-U.), mais aussi aux tendances mondiales.

Pour illustrer le tout, Brouwer (2003) a examiné les mesures antiterroristes postattentats du 11 septembre qui ont été prises au palier de l'Union européenne et au palier national, en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que leurs conséquences dans les domaines de l'immigration, de l'asile et de la discrimination fondée sur la race. Elle a conclu qu'aucune nouvelle législation européenne n'a été adoptée dans la première moitié de l'année qui a suivi les attentats du 11 septembre, ce « [traduction] qui peut s'expliquer en faisant un lien direct avec les événements terroristes ». Toutefois :

[traduction]

Au palier national, les nouvelles mesures comprenaient les pouvoirs accrus de fouille des forces policières, les mesures en matière de détention et d'échange de renseignements ainsi que l'activation de plans d'urgence. Il n'y a qu'en Allemagne et au Royaume-Uni que les modifications en matière de droit de la migration et d'asile ont été directement reliées à la politique antiterroriste. Quoi qu'il en soit, une conséquence importante des événements du 11 septembre est la nouvelle concentration sur la sécurité intérieure dans l'UE et au palier de la politique nationale, ce qui peut avoir, à long terme, des incidences de grande portée sur les immigrantes et les immigrants, les réfugiées et les réfugiés ou les demandeuses et les demandeurs d'asile (Brouwer, 2003, p. 422-423).

La politique de « protection des frontières » d'Australie au regard des réfugiées et réfugiés et des demandeuses et demandeurs d'asile reflète le sentiment suivant : « [traduction] gardez-les à l'extérieur, si c'est possible, mais s'ils entrent, ne leur donnez que des visas de protection temporaire jusqu'à ce qu'il soit possible de les rapatrier. » Qui plus est, « [traduction] les attaques terroristes internationales aux É.-U., le 11 septembre, n'ont fait que creuser la criminalisation des... réfugiées et réfugiés », particulièrement celles et ceux qui proviennent de « [traduction] l'Afghanistan, de l'Iraq et de l'Iran » (Humphrey, 2003, p. 32). En fait, en Australie, « [traduction] la figure des réfugiées et réfugiés a été établie comme le test décisif de la citoyenneté, des droits et, même, de la compassion » (Humphrey, 2003, p. 33).

Comme Thomas Faist (2002, p. 8) l'a souligné, « [traduction] les gouvernements de l'ensemble de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord ont non seulement renforcé la frontière au moyen de contrôles extérieurs, mais aussi de contrôles intérieurs des non-citoyennes et non-citoyens ». La sécurisation de la migration ne fait que renforcer les « [traduction] véritables stéréotypes au sujet des craintes et des chocs culturels que la classe politique nie publiquement », car certaines personnes au sein de la société sont considérées comme n'en faisant pas partie. Un renforcement du couple sécurité-im-migration mondiale (Robin-Olivier, 2004; Tirman, 2004) a contribué à creuser et à élargir la réaction anti-im-migrante. Maintenant, les im-migrantes-et im-migrants sont considérés comme une menace aux intérêts nationaux et à la sécurité nationale. Dans le contexte qui a précédé les attentats du 11 septembre, les im-migrantes et im-migrants étaient perçus comme des voleurs d'emplois; dans le contexte postattentats du 11 septembre, on les considère comme des voleurs de vies (comme le démontrent les rappels constants des images des tours jumelles qui brûlent à New York). On les considère comme pouvant être très dangereux et vivant à *l'intérieur* de l'État.

Par conséquent, l'État doit prendre des mesures pour « assurer la sécurité » de l'État, ce qui produit une culture de la sécurité qui sape les droits de la personne (Toope, 2002). Simultanément, l'État renforce les organismes d'exécution de la loi et du renseignement, augmentant leurs pouvoirs de se débarrasser des terroristes éventuels. Encore une fois, ces mesures de sécurité sont orientées vers l'intérieur et la priorité qu'est la « sécurité nationale » est littéralement celle de la nation ou du pays contre les menaces principalement intérieures plutôt qu'extérieures.

Bref, les processus de marchandisation et de sécurisation sont de plus en plus intégrés aux questions d'im-migration. Ce ne sont pas seulement les priorités en matière d'im-migration qui ont changé au Canada et sur la scène mondiale, mais aussi les priorités en matière de sécurité, et c'est vers-celles-ci que nous nous tournons maintenant.

Sécurité

Les conceptions de la sécurité nationale ont connu un changement dans le contexte postattentats du 11 septembre. Les conceptions réalistes portent sur la survie nationale et sur le recours aux armées pour protéger et défendre l'État contre une attaque externe ou étrangère (Chenoy, 2000, p. 22). Dans le contexte postattentats du 11 septembre, on peut encore recourir aux militaires et les guerres peuvent encore être menées; cependant, la justification n'est pas que ces États (qualifiés de voyous) vont attaquer les États-Unis ou ses alliés, mais qu'ils abritent des terroristes qui peuvent entrer

aux États-Unis (comme les pirates qui ont perpétré les attentats du 11 septembre) et causer des préjudices. Même si le Canada n'a pas appuyé la guerre en Iraq conduite par les É.-U., il soutient l'action militaire en Afghanistan où il joue un rôle marquant depuis le mouvement des troupes de Kabul à Kandahar. L'Afghanistan est un État non viable, selon le gouvernement du Canada. La participation du Canada en Afghanistan est justifiée non pas en raison d'une catastrophe humanitaire, mais parce que ce pays demeure un présage de terrorisme, particulièrement avec la présence continuelle des talibans. C'est pourquoi les troupes canadiennes sont engagées non seulement dans la reconstruction à la suite d'un conflit, mais aussi dans les combats pour extirper les éléments talibans de ce pays. Ce passage apparent du rôle de maintien et de consolidation de la paix à l'exercice de la guerre amène plusieurs Canadiennes et Canadiens à remettre en question la politique du gouvernement et le recours aux forces armées par le Canada. Ce sentiment trouve aussi son écho dans notre recherche, car plusieurs participantes et participants à notre étude adoptaient aussi le point de vue du « Canada en tant que gardien de la paix », malgré le point de vue très réaliste selon lequel le gouvernement du Canada recourt aux forces armées, bien que de façon collective au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, pour s'occuper des terroristes à l'étranger.

Au Canada, la LIPR et la *Loi antiterroriste* traitent de sécurité. Toutefois, la LIPR « [traduction] porte sur les ressortissantes et ressortissants étrangers et la *Loi antiterroriste* porte sur les terroristes, ce qui fait que les ressortissantes et les ressortissants étrangers et les terroristes sont considérés comme un seul et même élément dans le discours du gouvernement ». Le lien entre les ressortissantes et ressortissants étrangers et les terroristes « [traduction] permet à la menace terroriste de devenir un problème importé, ce qui favorise une course à la sécurité, une mentalité de réglementation qui cherche à prévenir et à empêcher les gens de l'extérieur d'entrer au Canada » (Kruger *et al.*, 2004, p. 78). Qui plus est, cette manière de voir la question implique que les « [traduction] ressortissantes et ressortissants étrangers veulent entrer au Canada à des fins terroristes et en fait une cible » (Kruger *et al.*, 2004, p. 79). Ainsi, les nouveaux objectifs du Canada en matière de sécurité nationale font en sorte que les gens qui, au Canada, sont considérés comme posant une menace à la sécurité deviennent des « [traduction] objets de surveillance » et que les ressortissantes et ressortissants étrangers deviennent aussi « [traduction] un objet de sécurité à suivre, à évaluer et à surveiller » (Kruger *et al.*, 2004, p. 80).

En même temps, la crainte que les terroristes qui cherchent à sévir aux États-Unis puissent passer par le territoire canadien pousse encore plus le gouvernement du Canada à « [traduction] s'occuper sérieusement de sécurité ». Malgré les arguments selon lesquels les motivations économiques (c.-à-d., la nécessité de garder la frontière Canada-É.-U. ouverte) peuvent être la véritable force motrice qui se cache derrière les mesures antiterroristes canadiennes, le résultat est le même. Les organismes d'exécution des lois canadiennes doivent rechercher les terroristes au Canada. C'est dans ce contexte que la collaboration Canada-É.-U. accrue survient et se traduit par un plus grand échange de renseignements entre les deux pays. Mais le coût peut être élevé pour les citoyennes et citoyens canadiens, comme le montrent la déportation de Maher Arar en Syrie par les États-Unis et la torture dont il a ensuite été victime aux mains des autorités syriennes⁹. Encore une fois, dans le contexte postattentats du 11 septembre, les notions plus larges de sécurité humaine (qui englobe des préoccupations comme les droits de la personne, et l'affranchissement de la peur et du besoin) semblent trouver peu d'application au pays.

Libertés civiles, liberté et égalité

La réaction aux attentats du 11 septembre correspond aux expériences passées, moins que glorieuses, du Canada dans ces domaines ainsi qu'à un phénomène plus mondial et contemporain. Historiquement, en temps de crise, quand la sécurité intérieure était considérée comme étant menacée (comme dans les cas des deux guerres mondiales), les Canadiennes et les Canadiens ont vu s'exprimer de l'anti-immigration, du racisme et, même, de la répression accrues (de l'internement des Ukrainiens lors de la Première Guerre mondiale à celui des Japonais lors de la Seconde Guerre mondiale). Alors, l'État canadien a fait jouer ses muscles et visiblement exercé ses pouvoirs d'exclure et de révoquer les droits fondamentaux de la personne (en limitant la liberté) et les droits en matière de citoyenneté (en enlevant le droit de vote). Toutefois, maintenant, ces droits fondamentaux sont de nouveau remis en question. L'ironie de la chose, c'est que les droits en matière de citoyenneté diminuent même si nous vivons à une époque où l'État canadien et d'autres (comme la Grande-Bretagne) ont des discours d'inclusion et ont adopté des mesures relatives aux droits de la personne qui visent à combattre l'exclusion (Haddad, 2003; Dobrowolsky avec Lister, 2006).

David Paciocco (2002, p. 189) concluait avec force que le Canada a payé le prix pour le « [traduction] minimum de sécurité que la *Loi antiterroriste* sera en mesure de procurer ». Il a démontré ceci : « [traduction] Sans question, nous avons enfreint des principes fondamentaux du droit pénal, compromis la liberté, conféré des pouvoirs accrus aux agentes et agents de l'État qui leur permet d'empiéter sur le droit à la vie privée et de priver des personnes de leur liberté, entravé la liberté de s'associer et augmenté les risques associés à la discrimination et au profilage raciaux et religieux. »

Même s'il est vrai qu'il est difficile de mesurer l'érosion réelle des droits et des libertés qui découle de la *Loi antiterroriste*, certaines personnes soulignent la façon dont le Canada a trahi ses propres valeurs en sacrifiant les libertés civiles pour augmenter ses pouvoirs d'enquête et de détention : « [traduction] ...le simple fait que des pays comme le Canada se soient montrés si aisément disposés à mettre de côté les libertés fondamentales... face à la menace terroriste constitue une négation des valeurs qui sont, précisément, si radicalement opposées à la logique prônée par le terrorisme (p. ex., la primauté du droit).¹⁰ »

Encore une fois, cela fait écho aux tendances plus généralisées qui ont cours dans les pays qui ont tenté d'équilibrer la liberté démocratique et la sécurité après les attentats du 11 septembre. Comme au Canada, leurs lois antiterroristes ont été rédigées à la hâte après ces attentats et ont eu des effets nuisibles sur les libertés civiles. Une étude a comparé la législation en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne et a examiné les prétentions des gouvernements et des groupes de défense des droits civils en relation avec la situation des droits et des libertés dans ces États après les attentats du 11 septembre. Ces trois pays « [traduction] se sont classés parmi les cinq premiers d'une liste noire publiée conjointement par plusieurs organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la protection des droits de la personne » (Haubrich, 2003, p. 7) et « [traduction] la loi antiterroriste britannique représente le cas le plus complet et, relativement au degré de violation des libertés, le plus disproportionné des trois pays analysés » (Haubrich, 2003, p. 21). Une explication à cela est la « relation spéciale » qu'entretient la Grande-Bretagne avec les États-Unis et son soutien aux opérations militaires américaines. Ces conclusions sont dignes de mention, étant donné la relation

historique du Canada (politique, militaire, culturelle et économique) avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Il est également important d'insister ici sur le fait que, comme dans le cas des États-Unis après les attentats du 11 septembre, des sources au Canada ont rapporté une escalade des violations des droits, accompagnée d'une augmentation des actes de discrimination et de violence contre les minorités visibles et des groupes religieux particuliers : « [traduction] Les Canadiennes et Canadiens musulmans, juifs, indous et sikhs se sont retrouvés encore une fois à subir le traitement injuste administré par leurs voisins » (Kruger *et al.*, 2004, p. 85). Parmi les autres problèmes directs auxquels font face les personnes musulmanes et d'ascendance arabe, il y a la surveillance des dons à des organismes de bienfaisance, les restrictions aux voyages vers et en provenance des États-Unis et la surveillance accrue de la part des fonctionnaires responsables de l'exécution de la loi et du renseignement.

Répercussions du terrorisme

Il est très évident qu'au Canada, de même qu'aux États-Unis, en Australie et en Europe¹¹, en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre (et aux attentats subséquents à Bali, à Madrid et à Londres), les mesures antiterroristes ont eu des répercussions de nature problématique sur le droit d'immigration et d'asile.

Les questions d'immigration, de réfugiées et réfugiés et d'asile ont été reliées aux préoccupations au sujet du terrorisme dans la conscience publique et dans la politique publique (Tirman, 2004). Dans le cas des attentats du 11 septembre, les terroristes sont entrés aux États-Unis à titre d'étudiants étrangers, non pas à titre d'immigrantes et immigrants ou de réfugiées et réfugiés. Cependant, depuis les attentats du 11 septembre, ainsi que du 7 juillet en Grande-Bretagne, les sondages indiquent que les citoyennes et citoyens des États-Unis, de même que du Canada (Essess *et al.*, 2002) et de la Grande-Bretagne sont très enclins à resserrer les lois sur l'immigration. Un sondage effectué pour le Conseil de l'unité canadienne a montré que l'appui à une immigration réduite a augmenté, passant de 29 à 45 pour 100 après les attentats du 11 septembre, alors que 80 pour 100 appuyaient des contrôles de l'immigration plus stricts (Adelman, 2002). Dans le même ordre d'idées, en Europe, les études montrent la prévalence de la suspicion et du rejet des non-citoyennes et non-citoyens. Elles montrent aussi comment cela coïncide avec les nouvelles mesures antiterroristes (Robin-Olivier, 2005). Cependant, l'exemple américain est peut-être le plus instructif.

Expériences aux É.-U. et influence

Les liens entre immigration, terrorisme et sécurité sont encore plus évidents aux États-Unis, où la perception selon laquelle les immigrantes et les immigrants sont des menaces à la sécurité était déjà évidente avant les attentats du 11 septembre (Welsh, 2003; Tirman, 2004). Après l'explosion du World Trade Center, en 1993, et celle qui a eu lieu à Oklahoma, en 1995, l'*Antiterrorism and Effective Death Penalty Act* a été adopté, en 1996, avec l'*Illegal Immigration Reform and Immigration Responsibility Act*. Ces lois, essentiellement, ont donné à l'Immigration and Naturalization Service (INS) « [traduction] un pouvoir sans précédent de rechercher et de déporter les immigrantes et immigrants considérés comme une menace à la sécurité nationale »

(Leadership Council et ABA, 2004, p. 320). Même si l'explosion qui a eu lieu à Oklahoma était un cas de terrorisme intérieur (c.-à-d. que Timothy McVeigh est né aux É.-U.), les attitudes anti-immigrantes fleurissaient déjà aux États-Unis au début des années 1990. La classe politique a saisi l'occasion et a adopté des mesures pour contrôler davantage l'immigration. Une fois engagée sur cette voie, elle a limité « [traduction] le contrôle judiciaire des décisions relatives à des déportations et à des détentions rendues par les juges de l'immigration... a autorisé l'INS à recourir à des preuves secrètes pour détenir et déporter des personnes soupçonnées de terrorisme et a élargi le champ des crimes considérés comme des actes délictueux graves qui constituent des motifs de déportation » (Leadership Council et ABA, 2004, p. 320).

Après les attentats du 11 septembre, d'autres mesures antiterroristes ont porté sur les immigrantes et les immigrants. L'INS, qui faisait à l'origine partie du département de la justice, a été intégré au nouveau département de la sécurité intérieure (DHS). Portant la nouvelle appellation de U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) au sein du DHS, l'organisme s'est vu accorder plus de pouvoirs pour détenir et déporter les immigrantes et les immigrants, freinant encore plus les contrôles judiciaires. Selon le Leadership Council on Civil Rights Education Fund et l'American Bar Association (2004), les immigrantes et immigrants se voient refuser l'accès à un traitement équitable et, en vertu du discours de la sécurité nationale qui se poursuit, la division continue de se creuser entre les résidentes et résidents nés au pays et celles et ceux qui sont nés à l'étranger.

La législation antiterroriste américaine qui a été adoptée dans la foulée des attentats du 11 septembre, l'USA PATRIOT Act (l'acronyme de la *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*), donne au procureur général et au département de la Justice « [traduction] des pouvoirs élargis d'enquête dans les activités de collecte de renseignements » ainsi qu'une « [traduction] plus grande discrétion dans la détention des immigrantes et immigrants soupçonnés d'activité terroriste » (Taylor, 2002, p. 63). La PATRIOT Act a été adoptée rapidement. Le président George Bush l'a sanctionnée moins de six semaines après les attentats du 11 septembre – trop rapidement, selon plusieurs critiques, comme l'American Civil Liberties Union (ACLU). Les critiques sont vives aux États-Unis, mais elles se sont concentrées sur la violation des droits individuels, comme le droit au respect de la vie privée. Les Américaines et les Américains perçoivent les immigrantes et les immigrants comme des menaces à la sécurité (ce qui est judicieusement démontré par l'intégration de l'Immigration and Naturalization Service au département de la sécurité intérieure) : les attentats du 11 septembre n'ont fait que cristalliser cette idée de qui étaient, ou sont, ces immigrantes et immigrants.

Toutefois, les immigrantes et les immigrants ne sont pas les seuls à être ciblés : les citoyennes et citoyens américains qui ont leurs racines au Moyen Orient, en Arabie ou en Asie du Sud sont l'objet d'une attention accrue, sinon de harcèlement. Le profilage racial et ethnique a cours aux États-Unis (Taylor, 2002) et le terroriste du XXI^e siècle devient « [traduction] l'Arabe de la porte voisine » (Bellino, 2002). Qui plus est, comme un analyste l'a conclu, l'idée du « nous » par rapport à « eux » est devenu plus problématique. Les citoyennes et citoyens des États-Unis ne se tournaient pas seulement « [traduction] contre les citoyennes et citoyens des États-Unis qui tiraient leurs racines du Moyen Orient ». En effet, « [traduction] les personnes qui étaient

antérieurement des « elles ou eux », qui avaient elles-mêmes été les cibles du profilage racial, rationalisaient désormais le traitement discriminatoire » (Fiala, 2003, p. 57).

En réaction à ce phénomène, il y a eu un « nombre alarmant d'actes violents et hostiles qui ont été commis contre des Américaines et Américains d'origine arabe et musulmane... et une intensification de la campagne gouvernementale pour limiter, et même mettre fin à l'immigration arabe et musulmane aux États-Unis » (Gerstle, 2003, p. 32). Le multiculturalisme est remplacé par « l'uniculturalisme » américain, étayé par sa politique étrangère unilatérale. Haideh Moghissi (2003, p. 595) a décrit la situation avec détresse de la façon qui suit.

[Traduction]

La réaction hystérique du gouvernement des É.-U., avec l'imposition de restrictions sévères aux libertés de ses citoyennes et citoyens terrifiés, l'accroissement important de ses appareils de renseignement et de surveillance, le profilage racial et ethnique, les interrogatoires et la détention à grande échelle de personnes originaires du Moyen Orient ainsi que le gel de leurs comptes bancaires ou de leurs entreprises, les guerres en Afghanistan et en Iraq, sont des indicateurs menaçants de ce qui reste à venir.

Cet examen de la situation des É.-U. est critique, car, même si « [traduction] le Canada n'a pas emprunté la même voie, au moins pas pour longtemps et certainement pas avec la même intensité que celle de son voisin... [néanmoins] ce sont les États-Unis qui donnent le ton en matière de politique mondiale » (Moghissi, 2003, p. 5954). Qui plus est, « [traduction] les Canadiennes et les Canadiens reçoivent ce stéréotype de l'Arabe qui serait un terroriste, ou un terroriste potentiel, autant par l'intermédiaire des médias américains que de sources canadiennes.¹² » Et, bien sûr, les attentats du 11 septembre ont nettement mis en branle des changements qui « [traduction] alignent plus étroitement les politiques canadiennes et américaines et qui ont amorcé une vision préexistante des immigrantes et immigrants *préférés* ou *non préférés*. Il en découle qu'on met davantage l'accent sur la sécurité, ce qui a des effets d'une grande portée » (Kruger *et al.*, 2004, p. 72).

La législation antiterroriste du Canada et ses effets

La législation antiterroriste omnibus, soit le projet de loi C-36, réponse en 96 pages du Canada aux attentats du 11 septembre, est entrée en vigueur en décembre 2001 sous le titre de *Loi antiterroriste* du Canada. Cette nouvelle loi s'aligne sur les mesures prises aux États-Unis et en Grande-Bretagne (Roach, 2002). Bien qu'il y ait des différences nettes entre les législations antiterroristes américaine, britannique et canadienne, les préoccupations sont les mêmes. Les trois lois reflètent une collaboration informelle et une démarche complémentaire (Jenkins, 2003). Sans l'ombre d'un doute, comme Whitaker (2003) l'a illustré, les préoccupations du Canada au regard de sa souveraineté et de sa situation économique ont façonné sa réaction aux attentats du 11 septembre. Mais, outre ces calculs politiques intérieurs, la législation du Canada s'intègre au mandat élargi de la guerre au terrorisme, et ce, implicitement, quand ce n'est pas explicitement.

Sans aucun doute, il y a des différences d'opinion au sujet de la *Loi antiterroriste*. Par exemple, David Jenkins (2003, p. 421) a prétendu que « [traduction] le Canada a pris des mesures positives et fermes, sans réagir excessivement, pour enquêter, punir et prévenir le terrorisme en adoptant la *Loi antiterroriste* ». Certaines personnes ont aussi signalé que la démarche du Canada est plus tempérée, modérée ou réservée¹³ que les réponses législatives américaines et britanniques. Cependant, comme Paciocco (2002, p. 189) l'a judicieusement observé : « [traduction] Nous ne devrions pas trop nous contenter... du fait que les choses auraient pu être pires », du fait que nous n'ayons pas adopté une démarche aussi énergique qu'ailleurs dans le monde.

Il y a aussi eu nombre d'inquiétudes et de critiques au sujet de la *Loi antiterroriste*. Plusieurs ont émis l'avis qu'alors que les principes constitutionnels de base sont violés au nom de la sécurité, la sécurité publique n'est pas rehaussée¹⁴. Des experts juridiques éminents suggèrent que les attentats du 11 septembre ont eu un effet sur le droit et sur les tribunaux canadiens qui, à leur tour, ont eu des incidences sur la nature de notre souveraineté et de notre démocratie. Par exemple, bien que Kent Roach ait concédé que le projet de loi C-36 aurait pu être « à l'épreuve d'une contestation », il a établi clairement que cela ne signifie pas que la loi qui en résulte soit bonne ou souhaitable (Roach, 2001). Des parties importantes de la *Loi antiterroriste* ont déclenché les dispositifs d'alarme. Comme Roach l'indique : « [traduction] Un *Code criminel* qui dénonce certains motifs religieux ou politiques comme étant extrêmes et criminels... pose le risque d'aliéner l'ensemble des citoyennes et citoyens qui constituent notre milieu multiculturel » (2003, p. 28). Il poursuit en signalant comment cette partie reliée aux motifs de la *Loi antiterroriste* évoque certaines associations : particulièrement, « [traduction] certains stéréotypes au sujet des musulmanes et des musulmans » qui se trouvent « tapis dans l'esprit de plusieurs personnes ». Ces points de vue ont été confirmés dans notre étude.

La *Loi antiterroriste* a modifié le *Code criminel* pour y inclure de nouvelles infractions qui ont trait à la commission d'une « activité terroriste », une action désormais définie dans le droit canadien. Ces nouvelles infractions, combinées aux nouveaux pouvoirs et procédures d'enquête, ont fait l'objet d'une grande attention critique. Don Stuart (2001) a décrit les nouveaux crimes définis dans la *Loi antiterroriste* comme étant un « coup de force » de l'État qui tente de faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens soient en plus grande sécurité, mais qui, en réalité, menace les libertés des plus vulnérables : les groupes minoritaires, les immigrantes et immigrants, et les réfugiées et réfugiés.

Qui plus est, la loi C-36 élargit indûment la définition de « l'activité terroriste » et les pouvoirs excessifs qu'elle accorde pour sanctionner les « groupes terroristes » ont été considérés comme posant problème et comme étant même dangereux. Depuis 1992, la législation du Canada en matière d'immigration comprend une disposition qui prévoit que les personnes qui ont participé à du terrorisme, ou qui sont membres d'une organisation qui est (ou a été ou sera vraisemblablement) terroriste, est passible d'exclusion. Toutefois, avec la *Loi antiterroriste*, pour la première fois au Canada, nous nous retrouvons avec une définition de « l'activité terroriste » qui est incorporée dans le *Code criminel*. L'Association du Barreau canadien a critiqué la définition proposée, disant qu'elle était « à la fois trop générale et trop complexe », et avertissait qu'elle avait un potentiel discriminatoire, car elle associait la religion ou l'idéologie au terrorisme¹⁵. La définition inclut des motifs comme « au nom d'un but, d'un objectif ou d'une

cause de nature politique, religieuse ou idéologique ». Cette criminalisation des motifs a été largement condamnée. Cela signifie que la police devra enquêter sur les croyances religieuses et politiques des suspects terroristes. Le Conseil canadien pour les réfugiés, vu ses années d'expérience sur ces questions, a mentionné que la référence particulière au « terrorisme » dans la loi introduisait une impression d'imprécision et de confusion, ce qui politise la question et conduit à des décisions incohérentes et discriminatoires.

D'autres soulignent les problèmes associés à la désignation de « groupe terroriste ». Ici, les gens « [traduction] risquent d'être accusés de cette infraction sans qu'aucune preuve ne soit présentée des activités réelles des groupes et sans que quiconque ait à établir sans doute raisonnable que le groupe est véritablement un groupe terroriste » (Paciocco, 2002, p. 196). Reg Whitaker a aussi insisté sur la façon dont l'établissement de la liste des groupes terroristes est « un exercice fortement partisan : des campagnes ont été menées tant pour appuyer que pour dénoncer l'ajout de certains groupes (p. ex. le Hezbollah et le Hamas)¹⁶ ».

En général, plusieurs des mesures de la nouvelle *Loi antiterroriste* posent problème, car elles sont fondées sur des postulats et des prédictions qui laissent place à une grande discrétion. Par exemple, la *Loi antiterroriste* prévoit des arrestations préventives et la détention de suspects sans accusations avant la commission d'un crime réel. L'arrestation préventive et les dispositions sur les audiences d'investigation ont soulevé une grande controverse. Les deux exigent un rapport annuel et une date d'expiration (elles expirent après le 31 décembre 2006). Au cours de la première et de la deuxième année d'application de la *Loi antiterroriste*, la GRC n'a pas recouru à la disposition sur l'arrestation préventive, mais il reste que ces dispositions ont soulevé des préoccupations quand il s'est agi des libertés civiles. La *Loi antiterroriste* contient aussi une disposition sur « l'engagement assorti de conditions » qui restreint la liberté parce qu'on appréhende des infractions futures. Ces postulats et ces prédictions peuvent trop facilement se transformer en stéréotypie, en profilage racial et en discrimination flagrante. Cela se traduit par des coûts élevés sur le plan constitutionnel pour lesquels les avantages sont minimes. Comme une étude (Jacobs, 2003, p. 379) l'a signalé : « [traduction] la police se fie inévitablement à des profils informels et moins rigoureux et les utilise de différentes façons qui reflètent des tactiques de haute discrétion »; de là, « [traduction] la conséquence est que le profilage ne réussit pas à faire preuve de son efficacité dans la prévention du crime ».

Bien sûr, en pratique, ce qui est devenu apparent non seulement sur le plan de l'anecdote, mais aussi empiriquement, c'est que ces mesures ont élevé le risque de discrimination pour les musulmanes et musulmans au Canada sur la base de la race, de la religion, de la couleur ainsi que de l'origine ethnique et nationale. Comme Bhabha (2003, p. 3) l'a prétendu, la *Loi antiterroriste*

[traduction]

ciblera les musulmanes et musulmans, une communauté qui souffre d'un désavantage historique et de stéréotypes permanents. La définition de « l'activité terroriste » et la désignation des « groupes terroristes » qu'on trouve dans la Loi auront des incidences négatives sur les musulmanes et musulmans en les assujettissant à un traitement différent dans l'application des dispositions du droit criminel et des procédures administratives. Un autre élément dont il faudra tenir

compte est le fait des inégalités croisées, particulièrement celles qui sont de nature systémique, comme dans le cas des non-citoyennes et non-citoyens musulmans, qui connaîtront un plus grand risque encore de discrimination et pour lesquels les effets négatifs seront exceptionnellement graves.

Selon Bhabha, il en découle, en termes clairs, que la *Loi antiterroriste* constitue une abrogation du paragraphe 15(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui interdit la discrimination. Celui-ci estime que la *Loi antiterroriste* « [traduction] instille une crainte ancrée profondément parmi les membres d'un groupe désavantagé non seulement que la loi les affectera, mais aussi que, dans sa mise en œuvre, elle les ciblera sur la base de leur race, de leur religion, de leur couleur et de leur origine ethnique ou nationale » (Bhabha, 2003, p. 25).

Dans la pratique, vu, par exemple, la prévalence du profilage racial postattentats du 11 septembre, ces craintes se concrétisent. Avec la loi C-36 et la législation subséquente, et en droit criminel, le profilage racial n'est pas un centre d'intérêt. Sa présence est difficile à prouver, et donc à contester. Toutefois, les données anecdotiques et empiriques croissantes (comme celles qui se trouvent dans notre étude) indiquent qu'il y a une augmentation du profilage racial, particulièrement en ce qui concerne les Arabes et les musulmanes et musulmans, au nom de la sécurité nationale. Comme Boccabella (2003, p. 18) l'a perçu : « Un aspect très dommageable du profilage est la stigmatisation des personnes qui appartiennent au groupe qui en est l'objet. Les effets de toute stigmatisation accrue des Arabes et des musulmanes et musulmans seront particulièrement aigus, vu le climat social engendré par la menace terroriste et la tendance à la crainte suscitée par ces attentats, qui favorisent le racisme. »

Le profilage a cours grâce au pouvoir discrétionnaire de différents administratrices et administrateurs, y compris, sans en exclure d'autres, les organismes d'exécution de la loi et du renseignement, les agentes et agents d'immigration, les fonctionnaires des douanes ainsi que les préposées et préposés des lignes aériennes, qui peuvent recourir à la stéréotypie comme instrument. Et ainsi, alors que la fureur se poursuit au sujet de la question d'un « Noir au volant d'un véhicule », s'ajoutent à cette injustice les indignités qui surviennent en raison du comportement associé à « l'Arabe dans l'avion » (Fiala, 2003). Le problème devient même plus intense. En plus d'être harcelées aux comptoirs des lignes aériennes, les personnes originaires du Moyen Orient et de couleur voient leurs emplois menacés et font face à d'autres formes de discrimination explicite et implicite (Abu Laban, 2004, p. 26).

Donc, plutôt que d'accroître la sécurité nationale, le profilage racial augmente la « [traduction] vulnérabilité et l'exclusion des Arabes, des musulmanes et musulmans et des autres groupes racialisés au Canada » (Bahdi, 2003). Comme Boccabella (2003, p. 1) l'a souligné : « [traduction] le fait de cibler les Arabes et les musulmanes et musulmans dans les enquêtes, en se fondant sur leur race ou leur religion, cause une série de préoccupations. Le profilage ne pose pas seulement un risque pour les libertés civiles des personnes visées, il stigmatise la communauté arabe musulmane en entier. »

Cela rejoint les véritables préoccupations que Bhabha a formulées en relation avec la violation des droits à l'égalité prévus à l'article 15 de la *Charte*. Pour les Arabes et les musulmanes et musulmans, les citoyennes et citoyens, les non-citoyennes et non-citoyens qui semblent provenir

du Moyen-Orient, cela nie la pleine adhésion, ou la possibilité d'adhésion, à la société canadienne. Le profilage racial offre donc une illustration vivante de la façon dont la *Loi antiterroriste* a élargi « [traduction] le filet qui permet que des abus de discrétion se produisent tout en réduisant le degré de responsabilisation de l'État » (Boccabella, 2002, p. 3).

Un éventail complet d'autres difficultés se produisent en relation avec la *Loi antiterroriste*. Par exemple, les critiques soulignent les nouveaux pouvoirs de la police, les pouvoirs d'enquête sans précédent, les infractions larges et les peines sévères qu'elle prévoit. Ces critiques mettent en garde contre les différentes limites et restrictions que la Loi établit, comme les limites imposées à la vie associative (Schneiderman et Cossman, 2001) au moyen de ses restrictions sur le statut d'organisme de bienfaisance. De plus, les répercussions sur la liberté individuelle et sur le respect de la vie privée sont remises en question. Quand la sécurité est en jeu, la Charte permet de réduire les protections, mais les critiques prétendent que la Loi va trop loin et prévoit peu de mécanismes de responsabilisation. La Loi ne tient pas suffisamment compte de la responsabilisation parlementaire et judiciaire. La *Loi antiterroriste* présume que les cours seront « méticuleuses » et que les gouvernements seront « consciencieux » (Paciocco, 2002, p. 237), mais, en ces domaines, rien n'est acquis. Plusieurs auteures et auteurs concluent donc que cette loi n'est pas cohérente avec les principes d'une société libre et démocratique.

D'accord, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi antiterroriste*, il serait très difficile d'illustrer une érosion généralisée des droits et des libertés civiles au Canada. Toutefois, ce qui est apparent, et ce que notre étude montre, c'est que des groupes particuliers ont été ciblés et que la racialisation a vraiment lieu, ce qui démontre un point de rencontre avec les normes en matière d'égalité entre les sexes. La *Loi antiterroriste* a ainsi contribué à un changement symbolique qui se traduit graduellement par des effets tangibles sur les libertés civiles et sur les valeurs canadiennes (Gabor, 2004). Certains décrivent le phénomène comme étant une « [traduction] progression graduelle rampante » (Roach, 2001; Paciocco, 2002) qui soutient une réduction des libertés civiles. Selon nous, ces développements ont nettement contribué à la diminution des sentiments et des pratiques liés à la citoyenneté canadienne.

À propos de l'égalité des sexes

Où sont les femmes? Comment les questions reliées à l'égalité des sexes sont-elles produites par ces processus et contribuent-elles à ces processus? Alors que le monde de la politique étrangère, y compris celui du Canada au cours de la dernière décennie, évoluait vers des conceptions plus larges de la sécurité, formulées dans la terminologie de la sécurité humaine (Oberleitner, 2005), le contexte intérieur s'est fixé davantage sur la sécurité nationale. Il est intéressant de noter que c'est dans le contexte des affaires étrangères que nous « trouvons » les femmes, particulièrement en relation avec la guerre entreprise par les É.-U. en Afghanistan, quand les violations des droits des femmes par le régime des talibans sont devenues une part de la justification des É.-U. pour lancer une action militaire. Aux premiers rangs se trouvait la première dame, Laura Bush. D'après Charlesworth et Chinkin (2002, p. 602) : « [traduction] il est frappant de constater que cet effort a été entrepris par une femme qui n'avait aucun poste officiel plutôt que par les responsables gouvernementaux. Le message semble être que la préoccupation à l'égard de la situation des femmes en Afghanistan est une affaire de femmes et non pas une préoccupation internationale sérieuse. »

Parallèlement, dans le contexte postattentats du 11 septembre, différentes formes de pensée binaire se sont perpétuées et renforcées : nous par rapport à eux, liberté par rapport à sécurité, sécurité humaine par rapport à sécurité nationale, inclusion par rapport à exclusion et, plus particulièrement, Blanc par rapport à « apparence arabe-du moyen Orient – de l'Asie du Sud - musulmane. Ici aussi, les distinctions homme-femme deviennent plus importantes. Le stéréotype du terroriste est un homme qui est musulman ou « d'apparence arabe ». Donc, on ne tient pas compte des femmes dans les nouvelles priorités qui consistent à promouvoir la sécurité – à combattre le terrorisme. La sécurité publique, intérieure et de l'État est au premier rang du programme des États. Or, la question des sexes n'est pas mentionnée expressément.

Par exemple, dans certains cas, la sécurité des femmes peut être plus à risque dans la sphère privée que dans la sphère publique. C'est ici que les conceptions même les plus larges de la sécurité humaine trouvent leur limite. Comme Charlotte Bunch (2004, p. 32) l'a observé : « [traduction] L'intégrité physique, les droits en matière de reproduction et la violence contre les femmes au sein de la famille sont trop souvent les chapitres manquants de la littérature et de la discussion sur la sécurité humaine. » De là découle le fait que les relations entre les sexes (où les distinctions privé-public, local-mondial, liberté-sécurité, égalité-différence sont contestées) sont de moins en moins considérées dans ce climat de sécurité intérieure postattentats du 11 septembre.

L'invisibilité des femmes et les préoccupations en matière d'égalité des sexes sont aussi manifestement apparentes dans notre analyse documentaire. Deux exemples ressortent. Dans notre base de données conçue à partir de ENDNOTE, nous avons trouvé qu'à partir de 206 sources, les occurrences de mots-clés tels que « femmes » ou « sexe » sont rares. (Par exemple, le mot « femmes » se trouve dans cinq sources, le mot « sexe » dans six sources et le mot « hommes » dans 62 sources.) Même une analyse documentaire aussi poussée ne réussit pas à établir des liens relatifs aux sexes. Une autre illustration se trouve dans une publication récente du ministère de la Justice, *La loi antiterroriste et ses effets : point de vue d'universitaires canadiens* (Gabor, p. 2004). Le document est une synthèse (rédigée par un homme, le professeur David Gabor) des contributions de 11 universitaires, tous des hommes¹⁷. Cela confirme la prétention de Tickner selon laquelle « [traduction] malgré la présence de certaines femmes qui occupent des postes en politique étrangère et en défense, le terme « femme » est toujours une antithèse de notre image stéréotypée d'un « spécialiste de la sécurité nationale » (Gabor, 2004, p. 44).

Bien sûr, une compréhension des pratiques de racialisation et à l'égard des sexes ainsi que de leur interconnexion est cruciale. Prenons, par exemple, les implications par rapport à la politique d'immigration. Historiquement, vu les impératifs économiques et la prédominance du modèle du soutien de famille masculin, les hommes issus de « races non préférées » étaient acceptés au pays pour faire partie de la main-d'œuvre à bon marché, mais étant donné le postulat que les femmes ne participaient pas au travail rémunéré, celles qui étaient issues des « races non préférées » étaient ciblées pour l'exclusion (Thobani, 2000, p. 36).

Qui plus est, à la lumière des conceptions et des pratiques historiques et idéologiques, la catégorie « indépendant » (comprendre catégorie économique) de l'immigration a été associée aux hommes, alors que la catégorie « famille » (comprendre la catégorie sociale et culturelle) est

féminisée. Les sentiments populaires relient les immigrantes et immigrants aux abus dans les programmes sociaux et, donc, les femmes reliées à la catégorie familiale « à charge » sont un grand enjeu. Elles coûtent plus cher que les personnes de la catégorie « indépendant » qui ont une plus grande possibilité de contribuer à l'économie. Sunera Thobani (2000, p. 42) a donné l'explication suivante : « Les avantages de l'immigration sont qualifiés "d'économiques" et les "problèmes" sont associés à la diversité sociale et culturelle qui "enflamme" "l'intolérance" raciale. » Ainsi, plusieurs im-migrantes et im-migrants sont considérés comme des menaces à la sécurité, à l'exception de celles et ceux qui sont perçus comme des actifs économiques. Et, alors que les femmes peuvent ne pas être considérées comme posant des risques à la sécurité, elles sont souvent perçues comme des passifs économiques et sociaux.

Comme nous l'avons vu, à l'ère postattentats du 11 septembre, il y a une racialisation explicite des personnes considérées comme étant « musulmanes ou originaires du Moyen Orient » (Grewal, 2003). Cela a des effets sur les citoyennes et citoyens canadiens originaires du Moyen Orient et de l'Asie du Sud et sur les communautés immigrantes originaires du Moyen Orient et de l'Asie du Sud, ce qui accroît leur sentiment d'aliénation. Parallèlement, cependant, les implications des inégalités croisées doivent aussi être pondérées. Manifestement, au-delà de la racialisation évidente qui a cours depuis les attentats du 11 septembre, d'autres travaux sont nécessaires pour découvrir les processus reliés aux sexes qui ont cours. Notamment, les musulmanes sont identifiées comme les « autres », plus particulièrement en raison du signe visible que constitue le voile chez celles qui le portent.

D'autres répercussions de la racialisation postattentats du 11 septembre et de la question des sexes à l'étranger peuvent avoir des incidences au pays. Par exemple, une auteure a prétendu que, dans les sociétés du Moyen Orient, comme les chefs religieux et politiques cassent du sucre sur l'hégémonie politique et culturelle des États-Unis et du monde occidental, les préoccupations féministes sont mises de côté et supprimées et les mouvements des femmes sont forcés de se terrer. Elle a ajouté : « [traduction] Je crains que la tragédie des attentats du 11 septembre aient instauré les conditions qui réduisent l'espace pour la lutte contre le patriarcat pour celles d'entre nous qui sont engagées envers la justice sociale et l'égalité des sexes dans nos sociétés, tant au Moyen Orient que dans la diaspora » (Moghissi, 2004, p. 596).

Citoyenneté

Ce qui précède a des incidences sur la citoyenneté. Par exemple, si la politique d'immigration est principalement une question de priorités économiques et si la sécurité est principalement une question de sécurité nationale et non pas de droits de la personne, qu'est-ce que cela dit au sujet de la culture et de l'humanité du Canada? Quand on évalue la situation de la sécurité, des domaines plus larges d'insécurité doivent être tolérés : ceux qui comprennent les impératifs économiques de même que les réalités politiques, économiques et sociales qui sont liés aux notions de citoyenneté. Ces considérations pourraient comprendre les suivantes : « [traduction] les conditions des réfugiées et réfugiés, des migrantes et migrants et des personnes déplacées; les phases de transition entre la guerre et la paix; la sécurité économique qui équilibre la croissance avec des normes minimales de qualité de vie et des filets de sécurité sociale; et l'accès aux soins de santé et à l'éducation » (Basch, 2004, p. 7).

Plutôt, avec le gel de l'accueil de certains types de migrantes et migrants et un programme de sécurité intérieure, nous sommes les témoins de vérifications plus étroites des demandeuses et demandeurs de citoyenneté, de nouvelles dispositions pour révoquer la citoyenneté et d'un climat plus froid qui soutient la prédominance des statuts et des pratiques entourant la citoyenneté, plus généralement. Aussi l'environnement a-t-il changé, plus particulièrement pour les non-citoyennes et les non-citoyens, les communautés migrantes et immigrantes et des citoyennes et citoyens canadiens racialisés. Par exemple, nous voyons comment la liste des groupes et des personnes terroristes ainsi que le profilage racial, « [traduction] affectent de façon disproportionnée les communautés, comme les communautés arabes et musulmanes canadiennes, ce qui crée la perception d'un parti pris de la part de l'État à l'égard des groupes concernés ». Nous pouvons donc aussi voir l'exacerbation des « tensions interethniques et religieuses au Canada¹⁸. »

De tels changements aux aspects formels et plus symboliques de la citoyenneté ont des effets très étendus sur les Canadiennes et Canadiens et sur les personnes qui voudraient être des Canadiennes et des Canadiens, particulièrement les immigrantes et immigrants et les personnes qui sont en voie d'immigrer au Canada. Cependant, parallèlement, l'ensemble des Canadiennes et Canadiens doivent prendre la responsabilité de protéger et de promouvoir, d'étendre et non pas de restreindre, les droits et les responsabilités rattachés à la citoyenneté.

Résumé

Des principes démocratiques libéraux fondamentaux ainsi que des engagements à une citoyenneté plus étendue sont désormais remis en question. Pour cette raison, la LIPR et la *Loi antiterroriste* ont certainement eu des conséquences nuisibles sur les plans humanitaire, égalitaire et multiculturel au moment où ce dont nous avons besoin, c'est d'améliorer nos pratiques de gouvernance et de rehausser nos sentiments d'appartenance.

Des notions de sécurité plus limitées et restrictives semblent prendre le pas sur les conceptions plus larges de la sécurité humaine. On peut prétendre que c'était évident chez le précédent gouvernement libéral quand il a publié sa nouvelle politique de sécurité nationale intitulée *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* (Canada, 2004b). Ce document de 60 pages a été déposé au Parlement le 27 avril 2004 par l'ancienne vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Anne McLellan. Toutefois, il est apparu que le gouvernement était conscient de la nécessité de faire participer ce qu'il appelait les « partenaires » dans le contexte postattentats du 11 septembre. Le document prévoyait donc la mise sur pied d'une Table ronde transculturelle sur la sécurité pour « mieux comprendre comment gérer les intérêts en matière de sécurité dans une société caractérisée par la diversité... Elle travaillera en partenariat avec toutes les communautés pour s'assurer d'une tolérance zéro à l'égard du terrorisme ou des crimes haineux au Canada¹⁹ ». L'ancien gouvernement libéral s'est aussi engagé à un examen obligatoire de la *Loi antiterroriste* après trois ans²⁰.

Parallèlement, la politique de sécurité nationale de 2004 prévoyait la mise sur pied d'un conseil consultatif sur la sécurité nationale constitué « d'experts en matière de sécurité provenant de l'extérieur du gouvernement » dont l'objectif serait de conseiller le gouvernement sur la mise

en œuvre d'un cadre de sécurité intégré (Canada, 2004b, p. 13). Ce conseil consultatif semblait différer de la Table ronde transculturelle, car il s'occuperait d'« évaluer et améliorer » le système de sécurité du Canada. Le problème que présente l'établissement de cet organisme séparé, c'est le postulat que la mise en œuvre des mesures de sécurité pourrait être détachée de ses effets, ce que nous contesterions avec vigueur. On peut prétendre que le fait même que l'ancien gouvernement libéral ait mis sur pied la Table ronde transculturelle confirmerait l'importance de surveiller les effets des mesures de sécurité. Qui plus est, les experts en sécurité sont habituellement des hommes blancs qui ont une pensée traditionnelle, ce qui signale l'existence d'une vision dominante de la sécurité qui, comme nous l'avons prétendu, a conduit à l'invisibilisation des femmes²¹.

Ajoutons que le document décrivait les distinctions entre « sécurité personnelle », « sécurité nationale » et « sécurité internationale » (Canada, 2004b, p. 4). Bien qu'il reconnût que les trois notions étaient entrelacées de quelque façon, le gouvernement affirmait explicitement : « La sécurité nationale a pour but de conjurer les menaces qui risquent de miner la sécurité de l'État ou de la société » (Canada, 2004 b, p. 3), invoquant ainsi, comme c'est évident dans l'ensemble du document, une conception plus traditionnelle de la sécurité fondée sur l'État à titre de référent. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas surprenant de constater que le document se concentre sur ce qu'il appelle ses « six secteurs stratégiques clés » : le renseignement, la planification et la gestion des opérations d'urgence, la santé publique, la sécurité des transports, la sécurité à la frontière et la sécurité internationale, le financement du gouvernement étant réparti en conséquence. Le concept de sécurité humaine avait apparemment disparu du lexique du Canada, car il n'était fait aucune mention dans le document de l'expression « sécurité humaine », malgré son emploi par l'ancien ministre de la Justice Irwin Cotler dans ses écrits avant de devenir ministre et dans ses discours et déclarations après avoir obtenu le portefeuille de la justice.

Il s'agit là manifestement d'un développement important pour le projet de recherche, car c'est à l'intérieur du cadre analytique de la sécurité humaine qui est élaboré que les distinctions binaires entre « étranger » et « intérieur » peuvent être transcendées et que les demandes d'universitaires féministes spécialisées en relations internationales relativement à une approche multidimensionnelle et multiniveau de la sécurité peuvent être remplies. Cela réunit les conceptions de sécurité, de justice, de droits et de citoyenneté, signalant ainsi les aspects troublants de la nouvelle politique de sécurité nationale du Canada. Et, bien sûr, tout cela, à son tour, indique que nous sommes témoins d'un changement inquiétant de notre régime de citoyenneté au Canada.

3. MÉTHODOLOGIE

La partie qui suit décrit comment nous avons recueilli les données de cette étude. Comme on s'en doute, la méthodologie est conçue pour saisir les dimensions multiples de la question de la recherche et les nuances et la multiplicité des voix des participantes et des participants, des intervenantes et des intervenants consultés au sein de la communauté et de l'équipe de recherche interdisciplinaire. Les différents instruments méthodologiques et paliers du concept de la recherche, combinés à la nature sensible de la matière, ainsi que la participation intensive de la communauté aident à expliquer pourquoi les résultats peuvent se présenter d'une manière qui ne semble pas tout à fait intégrée. Alors que les différents niveaux de l'analyse et l'éventail des voix en jeu compliquent certainement l'atteinte de conclusions, ils ajoutent aussi une compréhension plus ancrée, nuancée et profonde des implications des changements récents dans les domaines de la sécurité, de l'immigration et de la citoyenneté pour les femmes et les hommes du Canada atlantique.

À titre de travail empirique, ce projet comportait une méthodologie polyvalente et multicouche ainsi que de nombreux instruments de collecte de données : des groupes de discussion, une enquête d'opinion et des entrevues qualitatives en profondeur. Nous avons aussi recouru à une série de séances publiques pour susciter l'apport du public. Les instruments de recherche sont de nature itérative, les conclusions tirées de l'un contribuant à la conception du suivant. Ce recours à des méthodes multiples a amélioré la validité de nos conclusions et nous a permis d'étudier les questions de différents points de vue.

Le projet a commencé avec les groupes de discussion et les séances publiques visant à obtenir un aperçu des questions que soulève la mise en oeuvre de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR. Portant sur les thèmes de la recherche, les questions posées lors de ces rencontres étaient générales et ouvertes. Les réponses reçues et les préoccupations soulevées nous ont aidées à formuler des questions plus spécifiques et explicites dans l'enquête d'opinion qui a suivi. Les questions de l'enquête d'opinion étaient détaillées et cherchaient à établir quels enjeux étaient les plus critiques pour la communauté. Les données tirées de cette enquête nous ont conduites à peaufiner les enjeux les plus pertinents et à les étudier en profondeur au cours des entrevues qualitatives. Une dernière rencontre en groupe, qui a réuni toutes les chercheuses ainsi que les représentantes et représentants des GRL et qui a été suivie d'une dernière série de séances publiques, qui ont eu lieu dans chacune des six villes, nous a aidé à peaufiner notre rapport final et les recommandations en matière de politiques.

Cette recherche doit aussi être considérée comme étant plus qu'une série de mesures empiriques mises de l'avant par une équipe d'universitaires. Le projet visait à permettre la participation maximale des membres de la communauté. Par l'intermédiaire des GRL, la communauté a participé à la planification et à la mise en oeuvre de la recherche à chacune de ses étapes. L'annexe B présente un graphique de la façon dont nous avons procédé pour la conception et l'exécution du projet tout en engageant les participantes et participants de la communauté dans un dialogue continu au sujet des décisions sur la marche à suivre. Cela nous a conduit, par exemple, à tenir plusieurs conférences téléphoniques et à mener plusieurs visites de sites ainsi qu'à échanger d'innombrables courriels.

Cette manière de faire va au-delà de la participation des membres de la communauté à titre de sujets de la recherche, ou à titre de consultantes et consultants, et penche vers un modèle de recherche participative et communautaire (St. Denis, 2004). Il est crucial de savoir qui contrôle la recherche et de reconnaître que la réponse a trait aux différences des pouvoirs des personnes qui y participent. Fondamentalement, la recherche participative communautaire « [traduction] offre un moyen par lequel les communautés qui n'ont pas de pouvoir sociopolitique peuvent recourir à la recherche en sciences sociales pour soutenir leur lutte pour l'autodétermination en obtenant le contrôle de l'information qui peut influencer sur les décisions au sujet de ce qui les concerne » (St. Denis, 2004, p. 292). Plusieurs féministes ont adopté cette manière de faire (Pennell et Ristock, 1996) comme moyen d'effectuer de la recherche avec un programme de changement social. Dans notre recherche, l'adoption de cette orientation a conduit à une participation importante de nos partenaires communautaires (comme le décrit l'annexe B) et à régler des questions de transparence et de réflexivité à mesure que le projet progressait.

À certains moments, vu les subtilités du projet et les différences de pouvoir indéniables qui étaient en jeu (p. ex., le statut des chercheuses, l'accès aux ressources universitaires, entre autres privilèges), des obstacles se sont présentés et ont exigé une grande prudence. Le fait de régler la question de ces différences de pouvoir est critique à tout processus de recherche communautaire (Ristock et Pennell, 1996). Même si des efforts concertés ont été faits pour répondre à toutes les préoccupations des communautés qui ont été soulevées au cours du projet, les chercheuses reconnaissent que certains enjeux auraient pu être mieux traités; plus particulièrement, on aurait dû leur consacrer plus de temps et de ressources. Ces expériences confirment le fait que ce projet a été plus qu'un simple exercice de recherche. Il s'est agi d'un véritable et précieux environnement d'apprentissage pour toutes les personnes qui y ont participé.

Première phase : recherche préliminaire et préparation

Parce que cette recherche se fonde sur les liens avec les partenaires de la communauté, le projet a commencé par l'établissement de structures importantes pour favoriser la collaboration université–communauté. Ces structures comprenaient :

- les équipes de recherche locales dans les six villes, qui étaient composées de coordonnatrices et coordonnateurs locaux (CL), de l'animatrice ou de l'animateur des groupes de discussion, de l'intervieweuse ou de l'intervieweur et d'un groupe de référence local (GRL);
- le comité consultatif régional composé de 18 membres;
- le comité de gestion, qui comprenait la coordonnatrice de projet pour le projet intégré.

Nous avons conçu un organigramme (voir l'annexe A) pour montrer les différentes structures. Nous avons tenu un atelier d'inauguration, le 13 janvier 2004, à Halifax, pour réunir l'équipe de recherche et nos partenaires communautaires de l'ensemble du Canada atlantique.

Cette phase comportait aussi l'analyse cruciale des articles pertinents de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR ainsi que de la démarche qui a conduit à leur élaboration et à leur adoption. Elle s'est appuyée sur nombre de sources, y compris les médias, les débats parlementaires, les mémoires présentés au gouvernement, les travaux universitaires et les conventions internationales.

Deuxième phase : collecte et analyse des données

Tous les instruments de recherche²² ont été conçus par l'équipe de recherche principale du projet, à Halifax, en consultation avec les GRL, de manière itérative; ainsi, chaque instrument a été tiré des conclusions des travaux antérieurs. Tous les instruments ont été traduits en français et ont été soumis au conseil d'éthique de l'Université Saint Mary's.

Les coordonnatrices et coordonnateurs locaux ont été très utiles dans le recrutement des participantes et des participants à notre étude. Nous visions à atteindre des proportions égales d'hommes et de femmes à chaque étape, mais nous avons conclu que nous devions avoir un échantillon de femmes plus important à l'étape finale des entrevues qualitatives, car les femmes n'étaient pas aussi bien représentées que les hommes aux étapes précédentes.

La limite la plus évidente de notre recherche provient de notre incapacité à généraliser, à partir des participantes et des participants, à la population des groupes immigrants et ethniques du Canada atlantique. Ce n'était cependant pas l'un de nos buts. Nous voulions plutôt rechercher la complexité, la diversité et la richesse des expériences des gens. À cette fin, nous avons cherché tout particulièrement à inclure autant de personnes que possible qui avaient des antécédents différents sur les plans des origines ethnoculturelles et nationales, de l'éducation, du revenu, de la religion, de l'âge et de la situation relative à la migration au Canada (p. ex., résidentes et résidents permanents, citoyennes et citoyens, réfugiées et réfugiés, nouveaux arrivants et arrivantes, immigrantes et immigrants qui sont au Canada depuis longtemps). Notre incapacité à généraliser est compensée par la richesse et la profondeur des histoires que nous pouvons raconter.

Une autre force de cette recherche et de la conception des instruments de recherche repose sur l'adoption d'une analyse comparative entre les sexes. En tant que manière d'aborder la recherche en matière de politiques, l'analyse comparative entre les sexes cherche à

[...] évalue[r] les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes... tout en étant conscient des différences entre les sexes, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, attentes et conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables... L'analyse comparative entre les sexes remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques, programmes et mesures législatives ont une incidence identique sur toutes et tous, sans égard au sexe... (CFC 1998).

Cette approche a orienté la nature même des questions de la recherche et la façon dont nous avons choisi de les traiter à l'aide des instruments de recherche.

Séances publiques

Les séances publiques ont eu lieu aux six sites, entre 20 et 35 personnes ayant participé à chaque endroit. Les participantes et participants ont émis leurs commentaires, à partir de leurs points de vue et de leurs expériences, sur une description du projet de recherche, ses objectifs et les

résumés de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR. Ces séances ont offert un autre moyen d'évaluer comment le nouveau programme de sécurité a touché la vie des gens et des communautés et ont donc aidé l'équipe de recherche universitaire à peaufiner le guide des groupes de discussion et les instruments de recherche subséquents. De plus, ces séances ont fourni l'occasion et une tribune pour que les participantes et participants à notre étude réseautent avec d'autres qui partageaient leurs préoccupations ou leurs expériences.

Groupes de discussion

Les groupes se sont réunis dans chaque ville, en mars 2004. Les participantes et participants comprenaient le personnel d'organisations de service aux immigrantes et immigrants, des groupes communautaires et de revendication, des bénéficiaires de services et des membres des communautés ethniques. Les coordonnatrices et coordonnateurs locaux ont recruté les participantes et participants à notre étude par l'intermédiaire de leurs réseaux professionnels respectifs. Les groupes de discussion ont commencé par des questions générales au sujet des politiques de sécurité nationale et de leurs effets différents sur les hommes et les femmes. Les questions portaient ensuite sur les concepts centraux : la sécurité, le terrorisme, la liberté, l'égalité et la citoyenneté. Les participantes et les participants ont défini ces termes et décrit comment leurs définitions ont changé depuis les attentats du 11 septembre. Ces personnes ont aussi commenté la façon dont les changements aux politiques de sécurité touchent différemment les minorités ethniques et les groupes religieux.

Enquêtes d'opinion

En nous fondant sur les données obtenues à partir des groupes de discussion et des séances publiques, nous avons transmis des questionnaires autoadministrés à retourner par la poste à des personnes qui travaillaient dans des organisations de services aux immigrantes et aux immigrants et aux chefs de file de la communauté et de groupes de revendication. Les coordonnatrices et coordonnateurs locaux de chaque ville ont identifié 60 répondantes et répondants possibles par leurs réseaux professionnels, en développant un échantillon de commodité. Cinquante-sept personnes y ont répondu.

Le questionnaire comprenait cinq parties. La première partie touchait les politiques de sécurité nationale en se concentrant sur celles que les groupes de discussion et les séances publiques avaient relevées. Cette partie traitait de la question des sexes en demandant d'identifier quelles politiques touchaient les femmes plus que les hommes. Nous avons aussi demandé aux participantes et participants de comparer les expériences des personnes nées au Canada, des immigrantes et immigrants ainsi que des minorités visibles et non visibles. Ces questions visaient à mesurer les points de vue des répondantes et répondants sur la façon dont le programme de sécurité nationale a affecté leurs perceptions de la sécurité, de l'égalité, de la citoyenneté, de la liberté et du terrorisme. Enfin, la première partie demandait aux répondantes et aux répondants d'évaluer le travail effectué par les gouvernements pour garantir la sécurité des différents groupes.

Dans la deuxième partie, les répondantes et répondants ont comparé comment la liberté, l'égalité et la citoyenneté sont expérimentées différemment par les immigrantes et les immigrants, les minorités ethniques, les réfugiées et réfugiés, les Canadiennes et Canadiens ainsi que les hommes et les femmes.

Les questions cherchaient aussi à découvrir quels types étaient les plus importants, (p. ex., la liberté politique ou religieuse), ce que le gouvernement pouvait faire pour les améliorer et s'ils étaient également applicables aux hommes et aux femmes.

La troisième partie traitait des enjeux particuliers à la région atlantique, y compris le degré de tolérance et de diversité, et s'ils avaient changé depuis les attentats du 11 septembre.

La quatrième partie portait sur la compréhension générale des répondantes et répondants de ce qui constitue le terrorisme et sur la façon dont leur perception de celui-ci avait changé depuis les attentats du 11 septembre. Nous avons aussi cherché à découvrir le degré de connaissance que les répondantes et répondants avaient des définitions juridiques du terrorisme et leurs opinions au sujet d'aspects particuliers de la *Loi antiterroriste*.

Entrevues qualitatives

Cette partie de la recherche se fonde sur 58 entrevues en profondeur²³ effectuées dans les six villes. Le guide de l'entrevue a été conçu par l'équipe de recherche principale, à Halifax, sur la base des conclusions tirées des groupes de discussion, des séances publiques, d'une enquête d'opinion qui avaient été tenus antérieurement et d'une démarche de consultation auprès des GRL qui avaient fourni des apports et des commentaires pour chacun des six sites. Le guide de l'entrevue et les documents importants de l'entrevue ont été traduits en français pour les entrevues qui allaient se tenir dans cette langue. Comme dans les étapes précédentes de cette étude, cette partie de la recherche répondait aux normes et a obtenu l'approbation du conseil d'éthique de l'Université Saint Mary's avant qu'il y ait eu communication avec les candidates et candidats à l'entrevue.

Les intervieweuses et intervieweurs étaient des chercheuses et chercheurs communautaires et des personnes formées qui avaient reçu leurs instructions de l'équipe de recherche d'Halifax sur la façon d'utiliser le guide de l'entrevue²⁴. Les coordonnatrices et les coordonnateurs locaux dans les six villes ont aidé les intervieweuses et intervieweurs à constituer une liste de sélection des candidates et candidats à l'entrevue, à partir de laquelle 10 personnes à interviewer devaient être choisies par l'intervieweuse ou l'intervieweur, idéalement six ou sept femmes et trois ou quatre hommes dans chaque ville. L'intention de la répartition inégale des sexes était d'équilibrer les instruments de recherche antérieurs qui n'avaient pas produit suffisamment de données au sujet des différences entre les sexes et des expériences des femmes pour le projet. Nous voulions que les participantes et participants à notre étude comprennent des clientes et clients des organismes de services aux immigrantes et immigrants, des immigrantes et immigrants, des réfugiées et réfugiés²⁵ ainsi que des hommes et des femmes des communautés ethniques. Les participantes et participants à notre étude devaient être arrivés au Canada avant les attentats du 11 septembre pour être en mesure de faire au moins certaines comparaisons comme on allait le leur demander. Nous souhaitions que les coordonnatrices et coordonnateurs locaux et les intervieweuses et intervieweurs connaissent personnellement les candidates et candidats à l'entrevue à l'avance, soit dans le cadre de leur travail dans la prestation de services ou de leur propre engagement dans leurs communautés respectives.

À quelques exceptions près, consenties à la demande des personnes interviewées, les entrevues ont été enregistrées sur bande sonore et transcrites. Quand les entrevues n'étaient pas

enregistrées, l'intervieweuse ou l'intervieweur prenait des notes. Pour les entrevues qui se sont tenues à Moncton, dont sept en français, une personne bilingue traduisait et transcrivait parallèlement. Les données ont été codées et analysées avec l'aide d'un programme d'analyse qualitative (NU*DIST). L'Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales a servi à traiter les renseignements préliminaires qui étaient fournis sur un formulaire à la fin de chaque entrevue.

Les données obtenues à l'aide de cet instrument de recherche ne peuvent pas être généralisées pour l'ensemble de la population des communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique. La technique du sondage en boule de neige a été utilisée dans la production de l'échantillon ainsi que dans la nature des questions qui devaient découler de la complexité, de la diversité et des détails riches des expériences des hommes et des femmes des communautés immigrantes et ethniques dans les villes du Canada atlantique. Nous avons apporté un soin particulier à la sélection des personnes interviewées pour qu'elles aient des antécédents variés. Ces personnes étaient généralement évaluées comme de « bonnes informatrices et de bons informateurs », car elles étaient reconnues pour avoir une certaine expérience des nouvelles lois ou elles souhaitaient refléter les changements dans leurs communautés respectives et dans leur vie et en discuter. Même les généralisations au sujet de cet échantillon ne sont formulées que sous forme d'hypothèses, puisque la plupart des réponses des participantes et participants à notre étude ne se résumaient pas simplement à oui ou non, mais cherchaient une interprétation contextuelle. Pour protéger l'anonymat des participantes et participants à notre étude qui vivaient dans des municipalités de taille relativement petite, nous ne donnons que des renseignements minimaux sur les personnes dont nous publions des citations dans le présent rapport. Pour la même raison, nous nous référons à l'ensemble du Canada atlantique plutôt qu'à des données particulières à une ville dans la plupart des cas.

Les questions étaient semi-structurées et comprenaient des moyens d'approfondissement conçus pour aider les intervieweuses et les intervieweurs. L'entrevue comptait trois parties. La première portait sur la communauté des participantes et participants et sur les expériences des femmes. La deuxième partie se concentrait sur les expériences des participantes et participants à notre étude et sur leurs opinions relativement aux politiques de sécurité nationale. À la troisième partie, les questions posées durant les entrevues étaient formulées pour traiter des cinq dimensions-clés de ce projet (c.-à-d., l'égalité, la liberté, la citoyenneté, la sécurité et le terrorisme).

Troisième phase : rétroaction et rapports

Pour l'analyse préliminaire des entrevues qualitatives, nous avons réuni les coordonnatrices et coordonnateurs locaux, les intervieweuses et les intervieweurs, les animatrices et les animateurs ainsi que deux membres de l'équipe de recherche de chaque ville pour obtenir leur apport sur l'analyse des données à partir de leurs expériences et des discussions permanentes au sein des GRL. Ces personnes ont aidé à intégrer la recherche empirique et analytique dont fait état le présent rapport. De plus, nous avons tenu l'atelier du comité consultatif régional le 24 octobre 2005 pour réunir les coordonnatrices et coordonnateurs locaux, un membre de chaque GRL et l'équipe de recherche à Halifax. La rencontre s'est concentrée sur une rétroaction plus poussée relativement à notre rapport final, sur le besoin de poursuivre l'éducation du public, sur les stratégies aux paliers local et national, sur les recommandations en matière de politiques, sur le site Web du projet en voie

d'aménagement et sur la réaffirmation de la poursuite du projet. Une fois la recherche terminée, le projet passe plus ostensiblement à la phase de l'éducation communautaire. Donc, dans le cadre même du projet intégré, il y a un volet important de diffusion de la recherche auprès de nos partenaires communautaires dans l'ensemble du Canada atlantique.

4. RÉSUMÉ ET FAITS SAILLANTS DES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE

Cette partie du rapport présente un résumé des conclusions par instrument de recherche en commençant par les séances publiques, suivies des groupes de discussion, puis d'un examen des résultats de l'enquête d'opinion et, enfin, d'une analyse des entrevues qualitatives. Les concepts-clés (sécurité, citoyenneté, égalité, liberté et terrorisme) y sont discutés. Ils sont évalués par rapport aux perceptions des immigrantes et immigrants du Canada atlantique et à la lumière des nouvelles lois du Canada sur la sécurité et l'immigration.

Séances publiques

Effets des attentats du 11 septembre et législation sur la sécurité

De nombreux thèmes ont émergé des séances publiques au sujet des effets sociaux généraux des attentats du 11 septembre et de la législation sur la sécurité qui les a suivis. Les participantes et participants ont insisté sur les questions reliées aux voyages. Malgré les mesures qui visent à accroître la sécurité dans les aéroports, plusieurs participantes et participants aux séances publiques avaient le sentiment qu'il restait encore nombre de lacunes à combler. Par exemple, on a demandé pourquoi les mesures de sécurité accrues ne s'appliquaient qu'aux passagères et passagers et non pas au personnel responsable de la sécurité. Plusieurs participantes et participants à notre étude ont prétendu que les gens de couleur ont été particulièrement ciblés : on leur demandait de s'écarter aux postes de vérification des aéroports pour fouiller leurs effets personnels.

Plusieurs ne se sentaient pas en sécurité de quitter la région ou d'aller aux États-Unis. Cela a trait à un sentiment général de malaise par rapport au climat social des États-Unis et aux attitudes des Américains. Les participantes et participants ont aussi exprimé un manque de confiance à l'égard du gouvernement américain, se plaignant que le gouvernement du Canada était trop asservi à la Maison-Blanche et que nous ne devrions pas collaborer autant avec les organismes d'exécution de la loi des États-Unis. De manière générale, les participantes et participants ont eu l'impression que les incidents d'hostilité et de discrimination raciste contre les minorités visibles étaient en hausse depuis les attentats du 11 septembre. Ces personnes ont suggéré, par exemple, que les fonctionnaires de second rang du gouvernement rejetaient plus d'immigrantes et d'immigrants. Elles ont perçu une augmentation du profilage et une plus grande discrimination des propriétaires immobiliers contre les immigrantes et immigrants qui portaient des noms étrangers. Les participantes et participants ont également parlé de discrimination dans l'emploi, plusieurs ayant l'impression qu'elle avait augmenté depuis les attentats du 11 septembre et touché certains groupes d'immigrantes et immigrants (les Arabes et les musulmans) plus que d'autres. À propos des immigrantes et immigrants n'ayant pas trouvé d'emploi au Canada atlantique, les participantes et participants à notre étude se sont demandé si c'était dû à une économie au ralenti ou aux préoccupations en matière de sécurité. Les participantes et participants ont aussi soulevé des préoccupations au sujet de la discrimination contre leurs enfants, et que ceux-ci seraient toujours perçus comme étant différents, ce qui a un effet négatif. Ces personnes ont soulevé des préoccupations au sujet du trop grand pouvoir détenu par la police et les agentes et agents d'immigration. Elles ont discuté de leurs craintes que ce qu'elles percevaient comme un abus du pouvoir de ces fonctionnaires, qui durait depuis longtemps, augmente désormais.

Les participantes et participants avaient l'impression que, quel que soit le temps vécu au Canada atlantique, les immigrantes et immigrants restaient toujours différenciés par leurs noms et par leur apparence. Une crainte de l'étranger existait toujours, particulièrement dans les zones rurales et chez les adultes plus âgés. Les jeunes semblaient plus compréhensifs en raison de leur éducation antiraciste et multiculturelle. Parmi les participantes et les participants, il y en avait qui avaient l'impression que les attentats du 11 septembre avaient servi d'excuse et que certaines parties du Canada atlantique n'avaient jamais été ouvertes et amicales envers les immigrantes et immigrants et l'immigration. Ces personnes ont suggéré que la sécurité servait d'excuse pour persécuter à tort et à travers.

Les membres des groupes minoritaires qui étaient aussi des immigrantes et immigrants ont cherché de l'aide auprès de leurs représentants locaux, car la police ou le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) était entré en communication avec eux. Des personnes qui possédaient tous leurs documents étaient apparemment détenues simplement parce qu'elles avaient des noms islamiques communs. Un aéroport local était notoire sur ce plan. Des personnes se sont fait harceler de questions politiques inacceptables par la GRC. Les participantes et participants ont formulé leur perception que « plusieurs personnes » avaient été détenues et s'étaient vu refuser l'accès à un conseiller juridique.

Les participantes et participants ont exprimé plusieurs craintes générales au sujet de l'actuel climat entourant la sécurité : il était devenu trop facile d'obtenir la permission de fouiller et de surveiller, de voir son téléphone sous écoute, son disque dur lu, et ainsi de suite. Ces personnes ont fait remarquer que les immigrantes et immigrants originaires de pays répressifs ont parfois peur de résister au traitement et à la surveillance injustes, car leurs expériences les incitent à éviter d'être connues des symboles d'autorité. D'autres préoccupations particulières ont été soulevées au sujet de la loi dont on se servait comme d'un instrument répressif. Les personnes ont exprimé leur crainte quant à la façon dont la loi serait interprétée. Par exemple, parmi les participantes et participants à notre étude, il y en avait qui craignaient que la *Loi antiterroriste* permette de reconnaître des gens coupables par association et qu'elle pourrait devenir un instrument d'abus contre les minorités. Enfin, certaines personnes craignaient que la *Loi antiterroriste* puisse conduire à des lois et à des politiques plus intrusives.

Les participantes et participants ont aussi exprimé des préoccupations au sujet de la LIPR. Le plus préoccupant était les changements relatifs aux demandeuses et demandeurs du statut de réfugié. Selon les participantes et participants à notre étude, on aurait desservi beaucoup moins de personnes dans les centres d'aide aux réfugiés (refugee clinics) depuis les attentats du 11 septembre. La préférence, d'après les participantes et participants à notre étude, était désormais accordée au « bon » type de réfugié alors que des réfugiées et réfugiés qui l'auraient mérité n'ont probablement pas été en mesure d'entrer au Canada en raison de la façon dont notre système d'immigration favorise celles et ceux qui sont autonomes. Le ministre de l'Immigration semble de plus en plus engagé dans les décisions qui ont trait aux demandeuses et demandeurs du statut de réfugié. Une question plus générale a été soulevée au sujet du personnel de l'immigration qui a l'impression qu'il doit prendre ses distances par rapport aux immigrantes et immigrants ainsi qu'aux réfugiées et réfugiés pour paraître objectif. Ce personnel ne se sentait plus à l'aise d'être amical. Cet effet du nouveau climat entourant la sécurité suscitait l'amertume chez les nouveaux arrivants et arrivantes qui attribuaient cette attitude au racisme.

Le dernier thème à émerger avait trait aux médias. Plusieurs participantes et participants aux séances publiques se sont plaints que les médias montraient les musulmanes et musulmans comme des criminels et des terroristes, perpétuant ainsi un plus grand sentiment de crainte et manipulant les faits. La plus grande préoccupation a été exprimée au sujet de la façon dont les médias montraient les Arabes et les musulmans, mais plusieurs participantes et participants à notre étude ont suggéré que ce phénomène s'étendait au-delà de ces groupes et affectait les minorités visibles de manière plus générale.

Qui est ciblé?

Il y avait une perception selon laquelle les membres des communautés islamique et arabe étaient particulièrement concernés : parmi ces personnes, il y en avait qui craignaient de porter le voile en public, qui détestaient leurs noms arabes, qui avaient peur de voyager aux États-Unis et que les stéréotypes leur cause un préjudice. Il y avait aussi une perception selon laquelle les jeunes hommes étaient le groupe le plus touché. En général, les gens avaient l'impression que si une personne n'était pas née au Canada ou si elle faisait partie d'une minorité visible, elle risquait davantage d'être ciblée par les changements apportés aux lois, aux politiques et aux attitudes.

Groupes de discussion

Commentaires généraux sur la sécurité nationale

Nous avons commencé en posant une question générale au sujet des changements apportés aux politiques de sécurité nationale, sans mentionner quelque mesure gouvernementale que ce soit aux participantes et participants à notre étude. Les participantes et participants ont fait grand cas des mesures tangibles, notamment la loi anti-terroriste, la carte de résident permanent, les changements aux lois sur les réfugiés et l'immigration, la sécurité accrue dans les aéroports et les certificats de sécurité. Ces personnes ont aussi mentionné les déportations, les détentions outre-mer et les arrestations sans cause. « Le profilage » et la stéréotypie ont été mentionnés comme étant un changement intangible dans les pratiques de sécurité nationale.

À l'exception de la réaction quelque peu équivoque relative à l'augmentation de la sécurité dans les aéroports, les participantes et participants aux groupes de discussion n'ont présenté aucun point de vue positif au sujet des mesures qui ont été prises récemment pour améliorer la sécurité nationale. Même quand nous leur avons directement demandé de suggérer des mesures ou des effets positifs, ces personnes n'en ont mentionné aucun.

Le sentiment général était que nous étions trop amicaux avec les États-Unis sur le plan des politiques de sécurité nationale. Les participantes et participants ont prétendu que nous devrions préserver notre indépendance politique et la place que nous avons occupée dans le monde, qui nous rendaient si distincts des États-Unis (p. ex., notre tradition de maintien de la paix). Cela a été soulevé dans l'ensemble des discussions, particulièrement en relation avec les pressions américaines pour que nous prenions des mesures de sécurité sévères. Les gens avaient un sentiment d'insécurité au sujet de l'influence de l'idéologie et des politiques américaines. Une participante a résumé le tout en observant que nous parlions désormais de sécurité « nord-américaine » plutôt que « canadienne ».

Les opinions au sujet des changements dans les orientations en matière de sécurité nationale ont été uniformément négatives. Des participantes et participants à notre étude ont déclaré être en voie de devenir cyniques; ce sentiment était évident dans les points de vue des autres, même quand il n'était pas exprimé explicitement. Le cynisme découlait de l'impression que les gens avaient, par exemple, que les personnes innocentes se faisaient prendre dans le filet de sécurité, alors que les personnes coupables trouvaient des moyens innovateurs de le contourner. Plusieurs participantes et participants étaient aussi mal à l'aise par rapport à ce qui était perçu comme un manque de discussion des droits de la personne.

Les questions liées aux voyages, plus particulièrement quand il s'agissait de traverser les frontières, sont celles dont l'effet direct sur les groupes d'immigrantes et d'immigrants et ethniques ont le plus souvent fait l'objet de discussions. Il y a eu aussi beaucoup de discussions au sujet de la peur accrue, notamment du racisme, des stéréotypes, des profils, du préjudice ainsi que des actions gouvernementales (p. ex., la déportation). Plusieurs ont observé que les services gouvernementaux étaient désormais plus lents et qu'il y avait eu un transfert de la notion de service à celle de sécurité. Les participantes et participants ont perçu que ces effets étaient très évidents chez les gens de la communauté musulmane et originaire du Moyen Orient.

Les groupes de discussion avaient des points de vue divergents sur la façon dont les changements aux politiques de sécurité nationale avaient affecté différemment les gens de la région atlantique. D'un côté, un groupe de discussion a décrit la région en disant qu'elle manquait de diversité et était intolérante à l'égard des différences. L'accent qui était mis depuis peu sur la sécurité avait exacerbé cette situation, soulignant les différences entre le « nous » et le « eux ». D'un autre côté, d'autres groupes de discussion ont présenté leur région comme étant très accueillante, même si elle manquait de diversité.

Les groupes de discussion ne se sont pas penchés sur plusieurs différences entre les hommes et les femmes, même quand on leur posait directement la question. Une personne a suggéré que les changements apportés aux lois sur l'immigration qui « relevaient la barre » sur les plans de l'éducation ou du revenu, par exemple, affectaient davantage les femmes, car elles avaient tendance à être moins instruites et indépendantes.

Sécurité

En général, la sécurité a été décrite comme étant un terme très relatif. À certains endroits, la sécurité est présente dans l'absence de violence, de guerre ou de corruption gouvernementale. À ces endroits, elle ne peut pas être tenue pour acquise. Au Canada, nos préoccupations en matière de sécurité portent sur des choses comme l'obtention d'un emploi stable et nous pouvons parler de questions plus larges de sécurité. Les participantes et participants aux groupes de discussion ont fait des descriptions remarquablement cohérentes de la sécurité. Une personne a suggéré trois types de sécurité : personnelle, extérieure et intérieure. Ces catégories peuvent servir à résumer les efforts des groupes de discussion pour définir la « sécurité ».

La sécurité personnelle vient quand les gens se respectent et se font confiance les uns les autres, quand les besoins humains fondamentaux sont comblés et quand chaque personne est traitée équitablement. Elle est liée à la liberté d'une personne de réaliser son potentiel et de vivre sans

être surveillée. La plupart des gens l'ont décrite comme un sentiment, et non pas comme une réalité.

La sécurité intérieure, ou la sécurité de l'endroit où nous vivons vient avec la démocratie et les gouvernements qui ne sont pas corrompus. Les participantes et participants aux groupes de discussion ont décrit leur désir de connaître des guerres de mots, mais pas de violence. La sécurité intérieure était, dans les faits, minée, selon plusieurs participantes et participants, par l'accent que l'on mettait désormais sur la sécurité nationale — qui faisait en sorte que les personnes avaient une impression d'insécurité.

La sécurité extérieure est celle qui est maintenue ailleurs dans le monde. Elle vient avec l'accès équitable aux ressources du monde et ne peut être maintenue que si nous nous concentrons sur les causes sous-jacentes du mécontentement.

De manière générale, les participantes et participants aux groupes de discussion ont exprimé ne pas avoir connu une grande perte de sécurité depuis les attentats du 11 septembre. Ces personnes ont mentionné les aéroports comme étant des endroits où elles se sentaient moins en sécurité, car elles craignaient d'être ciblées pour les fouilles. Nombre de participantes et participants ont cependant convenu que le concept lui-même avait changé et était devenu plus étroit en se concentrant davantage sur « le pays ».

Les participantes et participants ne percevaient pas la sécurité comme quelque chose que le gouvernement pouvait assurer au moyen de la législation. Ces personnes ont cependant mentionné nombre de moyens par lesquels le gouvernement pouvait accroître le sentiment de sécurité parmi les communautés immigrantes et ethniques. Les gouvernements, d'après nombre de participantes et participants, devraient augmenter le degré de sensibilité transculturelle parmi leurs employés et employées. On a aussi abondamment discuté de la façon dont l'honnêteté, la responsabilité et la transparence amélioreraient le sentiment de sécurité, comme le ferait une application équitable des lois.

Liberté

Il y avait un sentiment général que la liberté était un acte de mise en équilibre des libertés et des droits individuels et de la responsabilité à l'égard du collectif, de la communauté et du monde. En ce sens, les groupes de discussion ont eu tendance à percevoir la liberté à la lumière des droits et des responsabilités; la liberté n'existait pas en leur absence. Il y a eu aussi des indications claires selon lesquelles la liberté ne devrait pas se réaliser par la violence et que l'abus de pouvoir se servait souvent de la liberté comme excuse.

Une participante a mentionné deux types de liberté : « liberté de » et « libération ou affranchissement de ». De nombreux groupes de discussion ont mentionné le premier type, notamment la liberté d'expression, de religion, d'information, de circulation et de choix. Ce serait la notion traditionnelle du concept. Bien que ne se reportant pas explicitement à « la libération ou l'affranchissement de », nombre de participantes et participants à notre étude ont discuté de l'affranchissement de la faim et de la surveillance comme moyen de rehausser la liberté.

Quand on y faisait directement mention, les participantes et participants étaient très positifs au sujet de la liberté à laquelle ils ont accès au Canada et signalaient que les Canadiennes et Canadiens prenaient leur liberté pour une chose acquise. Une personne a déclaré que la « liberté c'est être canadien ». La critique de la liberté canadienne tournait autour des questions de classe; les classes supérieures auraient plus de liberté que les autres. Un exemple portait sur le coût de l'éducation postsecondaire qui rend les classes inférieures moins libres de poursuivre des études supérieures. Dans un groupe de discussion, on faisait la comparaison avec les systèmes politiques qui offraient moins de liberté, au sens traditionnel, tout en offrant un accès plus libre aux services, comme l'éducation.

Sur le plan de la façon dont le gouvernement peut garantir la sécurité, un thème qui a émergé avait trait à l'éducation et à la sensibilisation. Nombre de participantes et participants aux groupes de discussion ont mentionné le fait que la police, par exemple, devait être plus largement sensibilisée à la manière de ne pas franchir la ligne et que le grand public devait être plus conscient de ce qui constitue la liberté et de la façon de la conserver.

Égalité

Les participantes et participants aux groupes de discussion avaient une conception globale de l'égalité à laquelle ils attribuaient plusieurs dimensions : sociale, politique et économique. Ils la perçoivent comme allant au-delà de l'égalité en droit et comprenant moins d'égalité tangible sur le plan des chances ou de l'accès à la richesse. Elles ont aussi reconnu qu'il fallait se demander si l'égalité signifiait que chaque personne était traitée de la même manière ou si elle pouvait être réalisée en traitant différemment les personnes en fonction de leurs différences. Le multiculturalisme, par exemple, a été mentionné comme une réalité difficile à atteindre quand l'égalité signifie que chaque personne est traitée de la même façon et ne tient pas compte de la culture.

On ne voyait pas l'égalité comme un état qui pouvait être atteint facilement par le moyen des politiques gouvernementales, car elle découle des conditions sociales et politiques. Les pays socialistes ont été donnés en exemple, car ils ne pouvaient pas éliminer les inégalités. Les participantes et participants ont discuté de la façon dont le droit peut consacrer l'égalité, mais que les distorsions peuvent demeurer cachées. Le gouvernement peut aider à promouvoir l'égalité en assurant des possibilités égales pour les nouveaux arrivants-arrivantes et en étant honnête et responsable.

Il y avait un sentiment général selon lequel le concept et sa mise en oeuvre avaient changé depuis les attentats du 11 septembre. Les gens ont mentionné, par exemple, comment les lois avaient changé pour permettre à l'État de détenir une personne sans accusation. Il y a eu une certaine discussion sur la façon dont le concept s'est érodé avec la diminution des droits fondamentaux. D'autres ont souligné comment les gens étaient plus méfiants à l'égard des immigrantes et immigrants depuis les attentats du 11 septembre et qu'il y avait plus de jugements passés sur la base de stéréotypes négatifs. Une personne a suggéré que, plus subtilement encore, les gens « remarquaient » davantage les traits ethniques depuis les attentats du 11 septembre et que cela sapait l'égalité.

Citoyenneté

Ce concept a été défini comme un équilibre entre, d'une part, les droits et, d'autre part, les responsabilités envers le pays, la collectivité et la famille. Il était perçu comme plus que la simple nationalité (une personne a utilisé l'expression « citoyens du monde ») et devrait comporter le postulat que toute personne est partenaire de la société dans laquelle elle vit au même titre que les autres. On a aussi défini la citoyenneté comme étant un sentiment d'appartenance et comme le fait pour une personne de se voir acceptée en tant qu'être humain, avec tous ses défauts. Plusieurs participantes et participants aux groupes de discussion ont discuté de l'importance de la citoyenneté canadienne. Une personne l'a décrite comme « un rêve devenu réalité ». D'autres ont dit qu'elle leur faisait ressentir un sentiment d'appréciation et leur gagnait le respect dans d'autres pays.

Il y avait un sentiment général que ce concept avait beaucoup changé depuis les attentats du 11 septembre, qu'il était devenu plus étroitement associé à la nationalité. Cela n'était pas perçu comme un changement positif et nombre d'illustrations en ont été fournies. Par exemple, selon les groupes de discussion, les catégories juridiques, comme les réfugiées et réfugiés ainsi que les résidentes et résidents permanents, avaient désormais un plus grand poids qu'avant. Ceux-ci ont aussi mentionné, citant le cas Maher Arar, que même les citoyennes et citoyens se retrouvaient à différents niveaux — qu'il y en avait de première classe et de deuxième classe.

Terrorisme

Les participantes et participants abordaient le terrorisme de façon très large. Certaines personnes le percevaient comme toute forme de violence, physique, émotionnelle ou économique, la guerre en étant la quintessence. Les causes du terrorisme les plus souvent mentionnées ont été l'oppression et le fondamentalisme religieux. Les participantes et les participants ont reconnu que « le terroriste d'une personne est le combattant de la liberté d'une autre personne » et que les États pouvaient être terroristes. Une personne a mentionné que le mot terrorisme lui-même pouvait servir à terroriser une population.

Les participantes et participants ont discuté à quel point les définitions populaires ou médiatiques du terrorisme étaient trop étroites, tendaient à comporter des notions raciales et découlaient des intérêts politiques des personnes qui détenaient le pouvoir. À vrai dire, un groupe s'est demandé pourquoi il était vraiment utile aux personnes qui détenaient le pouvoir d'avoir des terroristes autour d'eux et a indiqué que ceux-ci servaient d'excuse pour limiter les libertés.

Résumé pour l'ensemble des thèmes

- Les participantes et participants ont exprimé leur fierté à l'égard du Canada et de la façon dont il garantit la sécurité, la liberté et l'égalité.
- Les concepts sont globaux, multidimensionnels, interreliés et découlent des forces sociales, politiques et économiques.
- Le gouvernement ne peut pas garantir la sécurité, la liberté et l'égalité au moyen de lois ou de politiques.
- Le racisme et les stéréotypes sont en hausse.

- Le gouvernement doit être honnête, responsable et transparent.
- La sécurité, la liberté, l'égalité et la citoyenneté exigent un équilibre entre les droits et les responsabilités.
- Le terrorisme est plus complexe que l'image qu'en présentent la classe politique et les médias.

Enquêtes d'opinion

La conclusion la plus frappante de cette enquête²⁶ est que les réponses « je ne sais pas » étaient les plus communes pour les questions qui traitaient des sexes. À l'opposé, nous avons trouvé des opinions plus clairement exprimées et plus de concordances quand il s'agissait des communautés immigrantes et ethniques. Le fait que les répondantes et répondants aient eu des difficultés à répondre catégoriquement aux questions qui traitaient plus particulièrement des sexes peut suggérer que nous n'avions pas indiqué suffisamment les effets particuliers que les femmes connaissent ou que la dimension des sexes pouvait ne pas être aussi apparente que nous l'avions postulé. Cette conclusion a été déterminante dans la façon dont nous avons abordé la conception des entrevues en profondeur.

Politiques générales et effets depuis les attentats du 11 septembre

Nous avons demandé aux répondantes et aux répondants leurs points de vue sur la façon dont les changements apportés aux politiques de sécurité nationale avaient touché leurs clients et leurs communautés²⁷. Les répondantes et répondants se sont sentis très concernés par la *Loi antiterroriste* et moins par la carte de résident permanent. Ils ont admis que cette carte était la politique qu'eux et leurs clients connaissaient le plus. C'est intéressant quand on sait que, pour eux, la carte était, avec la sécurité accrue dans les aéroports, ce qui avait l'effet le moins négatif sur leurs clients ou sur les personnes qu'ils défendaient. Ils percevaient que la *Loi antiterroriste* et la LIPR avaient les effets les plus négatifs.

Pour ce qui est des concepts centraux soulevés dans notre recherche, les concepts d'égalité et de liberté ont été choisis par les répondantes et répondants comme étant ceux qui avaient changé le plus depuis les attentats du 11 septembre. De manière plus générale, les répondantes et répondants étaient ambivalents quant à savoir si le nouveau programme de sécurité nationale avait modifié les perceptions que leurs clientes et clients avaient de la sécurité, de l'égalité, de la citoyenneté et de la liberté.

Nous avons aussi exploré nombre d'effets plus généraux du nouveau programme de sécurité nationale dans le contexte postattentats du 11 septembre²⁸. Dans une grande proportion, les répondantes et répondants ont dit ne pas savoir si les incidences de problèmes particuliers avaient augmenté, ce qui indique que les conséquences des attentats du 11 septembre n'étaient toujours pas claires. Les répondantes et répondants étaient particulièrement d'accord sur le fait que les problèmes éprouvés lors des voyages où il fallait traverser les frontières et la sécurité dans les aéroports avaient augmenté depuis les attentats du 11 septembre. Ces personnes ont aussi indiqué une augmentation du délai d'obtention des services gouvernementaux; une augmentation du profilage racial parmi les fonctionnaires du gouvernement; l'intensification de la remise en

question de la citoyenneté à la frontière; et l'augmentation de la surveillance gouvernementale en général.

Sécurité, liberté, égalité et citoyenneté

Nous avons posé une série de questions pour connaître les points de vue des répondantes et répondants sur ce que le gouvernement devrait faire pour garantir notre sécurité²⁹. Ils se sont généralement dits d'accord avec la liste que nous leur avons fournie, mais ils étaient davantage d'accord avec la nécessité que le gouvernement garantisse les droits fondamentaux de la personne, assure l'égalité devant la loi et prévienne la discrimination. Le fait de se concentrer sur les menaces extérieures a été la suggestion qui a obtenu le moins d'appui. Les répondantes et répondants ont eu tendance à être d'accord pour dire que le gouvernement du Canada pouvait rehausser la sécurité à l'aide de bonnes politiques de sécurité nationale. Presque unanimement, ils ont aussi convenu que le gouvernement tentait trop de répondre aux intérêts des É.-U. et ne portait pas une attention suffisante aux questions des droits de la personne dans ses efforts pour s'occuper des questions de sécurité.

Quand nous avons demandé si les gouvernements pouvaient améliorer la liberté, l'égalité et la citoyenneté à l'aide de bonnes politiques de sécurité nationale, la plupart se sont dits d'accord, mais aucun de ces concepts ne leur a semblé plus facile à atteindre qu'un autre. Nous avons demandé aux répondantes et aux répondants d'établir les priorités au sujet des types de sécurité, de liberté et d'égalité. La sécurité nationale et personnelle, les libertés politiques, la liberté d'expression et l'égalité devant la loi sont apparues comme étant les plus importantes.

De manière générale, presque en totalité, les répondantes et répondants pensaient que la citoyenneté était un sentiment d'appartenance à son pays. Seule une petite minorité pensait que celle-ci se limitait au passeport qu'une personne détenait. Les trois quarts d'entre eux n'étaient pas d'accord pour dire que la violence devait être utilisée pour obtenir la liberté ou que la liberté était difficile à atteindre dans notre société multiculturelle. Presque en totalité, ces personnes ont convenu que l'égalité devait permettre les différences culturelles. Environ les trois quarts pensaient qu'elle ne devrait pas tenir compte des sexes. Ces personnes n'étaient pas d'accord pour dire que l'égalité était difficile à atteindre dans notre société multiculturelle.

Le concept du terrorisme en général et en droit

De nombreuses questions ont permis d'approfondir la compréhension que les répondantes et répondants se font du concept du terrorisme et de la définition qu'on en trouve dans la *Loi antiterroriste* et qui est implicite dans la LIPR. Plus de la moitié d'entre eux ont dit être au courant des caractéristiques de la *Loi antiterroriste* que nous avons inscrites sur une liste³⁰. Presque tous ont dit qu'ils connaissaient les aspects du « financement » et de la « facilitation » que comportait la *Loi antiterroriste*. Ils étaient aussi susceptibles d'être d'accord pour dire que ces aspects devraient être inclus dans la définition. Ils connaissaient aussi assez bien le fait que les motifs politiques, religieux et idéologiques faisaient partie de la définition du terrorisme dans la *Loi antiterroriste*. Une proportion relativement réduite savait qu'il n'y avait pas de droit d'appel dans les cas d'inadmissibilité due à la sécurité, même si une plus grande proportion a indiqué qu'un tel droit devrait exister. Les répondantes et répondants étaient divisés sur la question de savoir si les préoccupations en matière de sécurité devraient influencer sur le fait

qu'une revendication de statut de réfugié devait être entendue ou non et si la police devrait avoir plus de pouvoirs pour enquêter sur le terrorisme.

Expériences des hommes et des femmes

Quand nous leur avons posé des questions particulières sur les politiques de sécurité nationale³¹, la plupart des répondantes et répondants n'ont pas pu dire si une politique touchait les femmes plus que les hommes. Il est ressorti clairement qu'ils ne considéraient pas que les femmes fussent plus touchées par les changements apportés aux politiques et aux pratiques depuis les attentats du 11 septembre. En fait, à peine plus de la moitié ont dit qu'il y avait une différence entre les femmes et les hommes, et dans presque tous ces cas, c'était pour dire que les hommes étaient touchés de manière plus négative.

Ce modèle s'est confirmé quand nous avons demandé aux répondantes et aux répondants d'évaluer les efforts du gouvernement pour protéger la sécurité et garantir l'égalité. Ils ne voyaient aucune différence dans la façon dont le gouvernement protégeait la sécurité des hommes et des femmes. La conclusion a été la même quand il s'est agi de la question de l'égalité, la seule différence notable étant entre les hommes et les femmes nés au Canada.

Expériences des groupes immigrants et ethniques

Contrairement à ce qui s'est passé pour la question des sexes, il y a eu clairement accord sur les effets différents en ce qui concernait des groupes immigrants et ethniques particuliers. Qui plus est, en comparant les catégories (personne née au Canada, immigrante, membre de minorité visible, ou non visible) les répondantes et répondants ont indiqué que les minorités visibles étaient plus touchées par les changements apportés aux politiques sur la sécurité nationale, nonobstant les autres facteurs (comme le sexe).

Nous leur avons demandé de comparer à quel point le gouvernement protégeait la sécurité et garantissait la liberté des différents groupes. Il en est ressorti un modèle clair : les répondantes et répondants ont indiqué que les minorités ethniques étaient les moins bien servies par le gouvernement et que les personnes nées au Canada étaient les mieux servies. Sur les plans des garanties de sécurité, de liberté et d'égalité, ils ont noté ainsi, du meilleur au pire : personnes nées au Canada, néo-Canadiennes et néo-Canadiens, immigrantes et immigrants, réfugiées et réfugiés, minorités ethniques. Près des trois quarts ont suggéré qu'un groupe était plus affecté par les politiques depuis les attentats du 11 septembre. Ce sont les musulmanes et musulmans, les Arabes et les personnes originaires du Moyen Orient qui étaient mentionnées le plus souvent quand ils identifiaient un groupe en particulier.

Canada atlantique

Les réponses aux questions qui portaient particulièrement sur le Canada atlantique indiquent généralement que les répondantes et les répondants avaient l'impression que les gens de la région étaient plutôt tolérants et valorisaient la différence culturelle. Il y avait un accord général sur cette question, mais il n'était pas très fort. Ils avaient tendance à ne pas être d'accord sur le fait que les attitudes envers les immigrantes et immigrants avaient changé depuis les attentats du 11 septembre ou que les immigrantes subissaient davantage le sexisme dans cette région qu'ailleurs. Sur une note moins positive, les répondantes et répondants n'avaient pas tendance

à décrire leur collectivité, ou le Canada atlantique, comme présentant une grande diversité culturelle ou ethnique, et moins de la moitié était d'accord pour dire que les gens au Canada atlantique étaient plus tolérants qu'ailleurs. De plus, plus de la moitié était d'accord que, depuis les attentats du 11 septembre, les attitudes des gens envers les minorités ethniques étaient devenues plus négatives.

Analyse des réponses selon le sexe des répondantes et des répondants

En général, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de choisir la catégorie de réponse « je ne sais pas », et ce, même aux questions posées au sujet des expériences des femmes. Une proportion plus élevée de femmes ont répondu « je ne sais pas » aux questions portant sur les effets des attentats du 11 septembre et des politiques sur la sécurité nationale. Une proportion plus élevée d'hommes ont répondu « je ne sais pas » aux questions sur le racisme, la surveillance, la discrimination et la peur.

Sur le plan de leur connaissance de la définition du terrorisme qui se trouve dans la *Loi antiterroriste* et la LIPR, les hommes et les femmes étaient aussi susceptibles les uns que les autres de ne pas connaître la réponse à la question. Plus précisément, une proportion plus élevée de femmes que d'hommes savaient que des motifs politiques, idéologiques et religieux faisaient partie de la définition du terrorisme. Une proportion plus élevée d'hommes ont répondu à notre question au sujet du terrorisme qu'il s'agissait d'un motif d'inadmissibilité et de la compilation d'une liste d'organisations terroristes par le gouvernement. Les répondants étaient beaucoup plus tranchants que les répondantes dans leurs points de vue à savoir si les motifs religieux, politiques ou idéologiques devraient faire partie de la définition du terrorisme et si « le combattant de la liberté d'une personne est le terroriste d'une autre personne ».

Il y avait une relation entre le sexe des répondants et leur façon de classer les types de sécurité : économique, nationale, personnelle et ethnoculturelle. Les hommes étaient davantage d'accord pour dire que les sécurités économique, nationale et personnelle étaient les plus importantes. Les femmes étaient davantage d'accord pour dire que la sécurité ethnoculturelle était la plus importante.

Sur le plan de leur évaluation du concept d'égalité, une proportion plus élevée d'hommes étaient d'accord pour dire que l'égalité devant la loi et l'égalité politique sont les types importants d'égalité. En outre, une proportion plus élevée d'hommes était fortement d'accord pour dire que l'égalité ne doit pas tenir compte des sexes. Nous avons aussi trouvé que les femmes étaient davantage d'accord pour dire que les hommes et les femmes avaient des compréhensions différentes de ce qui constitue l'égalité et que l'égalité entre les sexes était la forme la plus élémentaire d'égalité. Les hommes étaient aussi plus vraisemblablement d'accord pour dire que l'égalité ne devait pas tenir compte des sexes. Cela suggérait que les répondants étaient vraisemblablement moins susceptibles que les répondantes de s'identifier à la nature de l'égalité qui tient compte des femmes et des hommes.

Une proportion plus élevée de femmes n'étaient pas d'accord pour dire que la liberté religieuse ou économique étaient les types les plus importants de la liberté. Nous avons aussi trouvé qu'une proportion plus élevée de femmes étaient tout à fait en désaccord avec l'énoncé « la violence doit parfois servir à réaliser la liberté ». Une proportion plus élevée de femmes étaient en désaccord

avec le fait que la liberté de presse ou la liberté de circulation était le type le plus important de liberté.

De nombreux modèles fondés sur les sexes ont émergé relativement à la citoyenneté. Une proportion plus élevée d'hommes que de femmes étaient d'accord pour dire que la citoyenneté comportait qu'une personne soit acceptée en tant qu'être humain, que la citoyenneté était un sentiment d'appartenance à son pays et que la citoyenneté se montrait par le passeport qu'une personne portait.

Un modèle fondé sur les sexes est aussi apparu relativement à la façon dont les répondantes et les répondants évaluaient la tolérance et la diversité du Canada atlantique. Les femmes étaient moins susceptibles que les hommes de convenir que les gens de leur collectivité étaient tolérants à l'égard des différences culturelles ou que leur collectivité était diversifiée sur les plans culturel et ethnique. Nous avons aussi trouvé que plus de femmes que d'hommes étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel, depuis les attentats du 11 septembre, les immigrantes et immigrants subissaient plus de discrimination, que les immigrantes connaissaient plus de difficultés que les immigrants et que les attitudes des gens à l'égard des immigrantes et immigrants avaient changé. Les femmes étaient aussi plus susceptibles de convenir que les attitudes des gens à l'égard des minorités ethniques étaient négatives. En somme, il semble que les femmes étaient plus négatives, en général, au sujet des effets des attentats du 11 septembre et au sujet du degré de discrimination et de diversité dans les collectivités où elles vivaient.

Enfin, des réponses différentes selon les sexes ont été données à nombre de questions au sujet du terrorisme, de la façon de le définir et de ce à quoi il ressemble. Même si la plupart des personnes convenaient que les gouvernements dans le monde étaient responsables du terrorisme, que le terrorisme devrait être un motif d'inadmissibilité au Canada, que les préoccupations en matière de sécurité ne devraient pas porter atteinte aux auditions des demandes d'asile et que le fait de financer une activité terroriste était une infraction criminelle, les hommes étaient davantage en accord avec ces énoncés que les femmes.

Les hommes étaient davantage en désaccord avec l'énoncé selon lequel le gouvernement ne devrait pas compiler une liste d'organisations terroristes et que le fait de faciliter le terrorisme ne devrait pas être une infraction criminelle.

Entrevues qualitatives

Comme nos instruments de recherche précédents l'avaient indiqué, la plupart des gens n'ont pas fait clairement la distinction entre les effets de la législation sur la sécurité et le climat postattentats du 11 septembre, ce qui en dit long sur la façon dont ces deux aspects sont inextricablement liés dans leur esprit. De plus, les particularités de la nouvelle législation étaient peu connues. La plupart des répondantes et des répondants ont commenté les aspects de la législation dont ils avaient fait l'expérience ou ont répondu aux questions à partir de leurs expériences courantes, perçues comme différentes comparativement à la période qui a précédé les attentats du 11 septembre. Comme cela ressort clairement de plusieurs de nos entrevues et comme l'ont confirmé les intervieweuses et intervieweurs ainsi que les coordonnatrices et coordonnateurs locaux lors des visites postentrevues sur les lieux effectuées par les membres

de l'équipe de recherche, c'est avec grande réticence, et même avec crainte, que les répondantes et répondants se sont exprimés à propos du gouvernement du Canada et de leurs propres expériences, malgré les grands efforts de l'équipe pour les rassurer au sujet de l'anonymat et de la confidentialité. Des personnes ont refusé d'être interviewées et même, parmi celles qui ont accepté, certaines ont refusé de répondre à des questions particulières ou d'être enregistrées. Certaines femmes ont exprimé des craintes à l'effet que leurs maris « n'aimeraient pas cela » si elles s'exprimaient sans retenue. Quand elles ont fait part de leur rétroaction aux membres de l'équipe de recherche lors des visites sur les lieux, les personnes interviewées ont fait état de leur propre sentiment que les femmes qui avaient un certain bagage culturel trouvaient bizarre qu'on leur demande d'exprimer leurs opinions et de faire part de leurs expériences sur de telles questions. Compte tenu des circonstances, il a fallu faire des efforts particuliers auprès des personnes interviewées pour susciter des réponses au sujet de la façon dont les changements apportés à la législation et aux politiques touchaient les participantes et les participants à l'entrevue, et plus particulièrement les femmes. Anticipant cette difficulté, l'équipe de recherche avait préparé des questions particulières qui portaient sur les expériences des femmes dans le guide de l'entrevue et avaient pris un soin particulier à inclure la question des sexes comme catégorie conceptuelle à chaque question.

Profil des participantes et des participants

La majorité des 58 participants à notre étude (37 femmes et 21 hommes), qui provenaient des six villes, ont fourni des renseignements au sujet de leurs propres antécédents et de ceux de leur famille respective ainsi qu'au sujet de leur vie présente. Ils ont tous eu à répondre à des questions relatives à leur personne, comme leur identité, leur année de naissance, leur situation actuelle et leur scolarité. La plupart sont nés dans les années 1950, 1960 ou 1970 (n = 44). Sur le plan du statut juridique actuel au Canada, la plupart se disent citoyennes ou citoyens canadiens (n = 40). Pour ce qui est de leur scolarité, la majorité détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires (n = 36). De plus, nous leur avons demandé de s'identifier en fonction de leurs antécédents ethno-culturo-religieux. Les identités étaient très variées, la seule constante étant la religion musulmane. Les participantes et participants provenaient de 33 pays différents au total³² : Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie, Colombie, Congo, République Dominicaine, El Salvador, Guyane, Guatemala, Hollande, Inde, Iran, Kenya, Liberia, Mexique, Pakistan, Palestine, Philippines, Russie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Trinidad, Tunisie, Turquie, Royaume-Uni, l'ex-Union soviétique et l'ex-Yougoslavie.

La majorité des participantes et participants étaient mariés (n = 49) au moment de l'entrevue et l'étaient depuis un certain temps. Les années de mariage qui revenaient le plus fréquemment se situaient dans les années 1980 et 1990 (n = 31). Les réponses au sujet des antécédents ethnoculturels de leurs partenaires ou de leur époux ou épouse étaient variées, les seules réponses constantes chez au moins trois d'entre eux étant : musulmane ou musulman, africaine ou africain et canadienne ou canadien.

À la question portant sur le pays d'origine, les réponses ont été variées; peu de participantes et de participants venaient du même pays. Le pays d'origine le plus constant était l'Algérie. Les autres pays d'origine d'où provenaient au moins trois d'entre eux étaient la Bosnie, la Colombie, le Pakistan, la Somalie et la Turquie.

La majorité étaient arrivés au Canada durant les années 1990 ou 2000 (n = 42). En majorité aussi, ils ont dit ne pas avoir vécu ailleurs au Canada (n = 30). Toutefois, nombre de d'entre eux avaient vécu ailleurs, en Ontario, au Québec, en Alberta et en Saskatchewan (n = 24). La durée de séjour de ces participantes et participants à ces endroits au Canada variaient de seulement deux mois à 10 ans (n = 17).

Nous avons demandé aux participantes et participants à notre étude à quel endroit ils vivaient. Nous leur avons demandé quelle était la taille approximative de leur municipalité respective et de la population qui y habitait. En majorité, ils ont déclaré que leur municipalité était de petite taille (n = 31). De nombreux autres ont déclaré qu'ils demeuraient dans un grand centre urbain (n = 21). Pour ce qui est de la population de leur municipalité, en majorité, ils ont estimé qu'elle était inférieure ou égale à 100 000 (n = 27) et nombre d'autres ont déclaré qu'elle se situait entre 100 001 et 500 000 (n = 20).

La majorité des participantes et participants à notre étude ont déclaré avoir un emploi (n = 43) au moment de l'entrevue. Toutefois, l'emploi actuel était diversifié, les seuls emplois constants étant le travail administratif, professeure ou professeur et instructrice ou instructeur. La majorité des personnes qui détenaient un emploi ont déclaré travailler à temps plein (n = 39). Nous leur avons aussi demandé quel était leur domaine d'emploi dans leur pays d'origine. Bien que les réponses aient été variées, les plus constantes étaient étudiante ou étudiant, enseignante ou enseignant et comptable.

Nous leur avons ensuite posé des questions au sujet de leur ménage et des membres de leur famille. La majorité vivaient en famille dans des ménages de trois ou quatre membres (n = 37). Nombre d'entre eux ont dit que les membres de leur famille qui faisaient partie de leur ménage étaient leur conjointe ou conjoint ou leurs enfants. La majorité ont dit que le nombre des membres de leur ménage qui avaient un emploi à ce moment se situait entre un et deux (n = 39). De plus, la plupart ont déclaré que le nombre des membres de leur ménage qui allaient à l'école à ce moment se situait entre un et deux (n = 32). Nous leur avons aussi demandé de fournir des renseignements au sujet du revenu moyen de leur ménage pour la dernière année. Pour la majorité, ce revenu variait de 10 001 \$ à 80 000 \$ (n = 39), la moyenne pour 20,7 % de ces personnes se situant entre 40 000 \$ et 60 000 \$; la moyenne pour 17,2 % de ces personnes se situant entre 20 000 \$ et 40 000 \$; la moyenne pour 13,8 % de ces personnes se situant entre 60 000 \$ et 80 000 \$; alors que 10,3 % gagnaient plus de 100 000 \$ (17,2 % n'ont pas répondu). Enfin, nous leur avons demandé si des membres de leur famille résidaient dans leur pays d'origine ou dans un autre pays. Pour la majorité, ils ont dit que des membres de leur famille vivaient ailleurs (n = 48).

La diversité ethnique des collectivités du Canada atlantique

La majorité des participantes et participants, dans quatre des six villes, avaient l'impression qu'il n'y avait pas une grande diversité ethnique dans leur collectivité respective. L'une des raisons citées a été le manque relatif d'emplois, ce qui rend ces collectivités non attrayantes pour les immigrantes et les immigrants. Parmi eux, il y en a qui ont mentionné que leur collectivité changeait rapidement depuis leur arrivée, la diversité ethnique y étant en augmentation. Comme SIC-33³³, une participante originaire de l'Afrique du Nord, l'a déclaré :

Ah! il n'y a pas un grand... il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont des immigrantes et immigrants dans... comparativement à un grand centre comme Montréal, Toronto, etc. Mais, pour la population locale, c'est encore, parfois... nous avons l'impression que c'est un choc... même si en nombre, il n'y en a pas beaucoup... mais nous avons l'impression qu'il y a une croissance et que cette région tente d'attirer les gens qui viennent d'ailleurs.³⁴

Fredericton et Halifax étaient les seules villes de la région où, en majorité, les participantes et participants à notre étude avaient l'impression qu'il y avait une diversité significative. Dans cinq des six villes, en majorité, ils considéraient que les gens de leur collectivité étaient chaleureux, accueillants, gentils et amicaux. Comme SIC-40, un participant originaire de l'Inde occidentale, l'a déclaré :

À Moncton, je crois qu'il y a une plus grande acceptation des différences culturelles qu'à certains autres endroits du Nouveau-Brunswick et j'en ai la démonstration dans le genre de nourriture que les gens mangent. Vous savez, on voit cette nouvelle sorte de restaurants ethniques qui se multiplient, puis on y va et on y voit des Canadiens qui adoptent cette nouvelle culture culinaire. Je pense qu'il y a une diversité beaucoup plus grande ici, à Moncton, qu'auparavant... quand j'y suis arrivé.

Fredericton est la seule ville où, en majorité, les participantes et les participants avaient l'impression que certaines personnes de la collectivité acceptaient davantage les nouveaux arrivantes et arrivants que d'autres, et que le fait qu'une personne les acceptait dépendait de sa scolarité.

À Saint John, St. John's et Charlottetown, en majorité, les participantes et participants à notre étude avaient même l'impression que leur collectivité acceptait les autres plus que d'autres endroits. Il est intéressant de remarquer que des six villes qui ont participé à cette étude, ce sont les trois plus petites collectivités et celles qui ont la moins grande diversité. SIC-43, une femme originaire de l'ancienne Yougoslavie, a émis le commentaire suivant :

R. : Je trouve ici des gens très gentils, qui sont très amicaux, très gentils. Je n'ai vécu nulle part ailleurs, mais j'entends dire par mes amies qui ont emménagé ailleurs qu'il y a de plus grandes villes, collectivités où les gens ne connaissent même pas leurs voisines et leurs voisins... Oui et ici, ici vraiment les gens sont très, très aimables. Par exemple, ils vont changer de direction pour vous aider de quelque façon. Je trouve que c'est ainsi plus particulièrement quand une personne vit dans une maison, c'est comme ça, vous savez, vos voisines et vos voisins, vous les voyez.

À l'opposé, en majorité, les participantes et participants de Moncton, Fredericton et Halifax croyaient que les autres villes de la région atlantique acceptaient moins les autres, car, à leur avis, leurs collectivités ne comptaient pas un grand nombre d'immigrantes et d'immigrants et ne savaient pas comment composer adéquatement avec la diversité. Dans quatre des six villes,

en majorité, les participantes et participants à notre étude avaient l'impression qu'il y avait eu des changements depuis les attentats du 11 septembre; ces changements comprenaient l'hostilité envers les musulmanes et musulmans et les personnes d'origine arabe, les difficultés de voyager et les Canadiennes et Canadiens de race blanche qui devenaient plus sceptiques à l'égard de l'immigration et plus craintifs à l'égard des immigrantes et immigrants. D'après SIC-31 (une femme originaire de l'Asie du Sud) :

En général, ici, ouais, dans une certaine mesure, les gens tendent à être plus soupçonneux à l'égard de vos déplacements. Même si vous allez au mail, ils vous regardent un peu plus et peut-être, vous savez, ils scrutent vos mouvements, même à l'intérieur de la boutique. Parfois, on n'en est pas vraiment consciente, car on est occupée et on regarde les choses et ainsi de suite. Mais, en général, c'est certain, ils sont plus hostiles et le degré d'hostilité a augmenté. Je peux le ressentir chez mes élèves, à la façon dont elles interagissent avec moi en classe et, même, dans la façon dont elles évaluent mon rendement; elles sont certainement plus critiques.

À l'opposé, en majorité, les participantes et participants de St. John's et Saint John n'avaient remarqué aucun changement depuis les attentats du 11 septembre; cependant, une participante de Saint John avait entendu parler d'incidents.

Discrimination contre les femmes au Canada atlantique

La conviction générale dans les six villes était que les femmes faisaient à autant de discrimination que celles d'autres villes et que, occasionnellement, elles en subissaient moins dans les collectivités où elles vivaient. SIC-51, une participante, était l'une des personnes qui étaient plus certaines de l'amélioration de sa vie en tant que femme depuis qu'elle était venue au Canada.

En tant que femme, quand j'ai emménagé ici, j'ai mieux apprécié le pays. Parce que c'est un endroit où nous pouvons parler, en tant que femmes nous faisons tout ce que nous voulons. Nous avons notre indépendance personnelle. Nos droits. Et nous pouvons sortir le soir sans penser à rien. Vous savez. Toute la victimisation ou autre chose. C'est ce que je préfère ici.

Bien que la plupart des participantes et participants aient eu une opinion positive au sujet de la qualité de vie des femmes dans leurs collectivités en matière d'égalité et d'absence de discrimination en général, quand nous avons évalué plus profondément les progrès sur différents fronts, des différences sont apparues entre les villes et un portrait plus négatif est apparu. Au sujet des femmes qui travaillaient contre rémunération, à Charlottetown et à Moncton, en majorité, les participantes et participants à notre étude avaient l'impression que les femmes travaillaient pour un salaire moins élevé que celui des hommes. À Saint John, Halifax et Fredericton, en majorité, ils avaient l'impression que les femmes qui travaillaient contre rémunération étaient peu nombreuses, en raison d'une pénurie d'emplois, mais aussi de questions raciales et reliées au sexe. Personne à St. John's n'a eu à approfondir cette question. À Charlottetown, Moncton et Saint John, on a émis le commentaire que les femmes professionnelles et ayant une formation universitaire souffraient de la discrimination fondée

sur le sexe dans leur collectivité. SIC-47, une Noire originaire de l'Amérique Latine, a soulevé la question du salaire moins élevé.

Je pense que c'est à peu près la même chose ici; vous pouvez penser que c'est un peu plus élevé, mais ce n'est pas vrai. Il y a plus de libertés et plus d'aide à domicile, je pense. Mais, sur le plan professionnel, c'est la même chose, je pense, je peux dire que je ne vois pas une grande différence. Il y a le même nombre de femmes professionnelles dans mon pays et ici, mais quand elles vont au travail, je pense que les hommes sont mieux payés et décrochent de meilleurs emplois.

De nombreuses participantes et participants d'Halifax et de Fredericton ont tenté d'expliquer la discrimination que les femmes immigrantes et des minorités ethniques subissaient dans leurs collectivités en prétendant que cela se produisait à cause des vêtements traditionnels des femmes et de leur manque relatif de compétences en communication dû aux obstacles linguistiques. Comme SIC-29 (une femme originaire d'Afrique) l'a affirmé, les immigrantes « semblent lentes » en tant que nouvelles arrivantes dans un environnement totalement différent.

Il y a tant de choses avec lesquelles composer, sur les plans de l'apprentissage de nouvelles compétences, d'élever les familles dans un environnement que nous ne comprenons pas vraiment et, parfois, de nos luttes et, parfois, nous semblons lents à saisir les choses que les gens ont dans le milieu depuis longtemps. Ils ne peuvent simplement pas comprendre ou être assez patients, il faut bouger aussi vite, comprendre aussi vite.

Parmi les participantes et participants de Saint John à notre étude, il y en a qui, contredisant presque leurs déclarations antérieures, ont émis le commentaire que les femmes étaient généralement traitées de la même façon que les hommes. Dans quatre des six villes, en majorité, ils ont répondu que les femmes de certaines communautés ethniques subissaient plus de discrimination que d'autres; parmi ces groupes, les musulmanes et musulmans et tous les groupes d'immigrantes et immigrants qui ont la peau noire. SIC-2, un homme originaire de Somalie, a déclaré :

D'une façon, elles le sont, car les musulmanes doivent couvrir leur tête, alors c'est un signe très distinctif pour elles, je veux dire, il n'est pas possible de victimiser un musulman s'il ne vous dit pas qu'il l'est, mais il est possible de victimiser une musulmane, en raison de la façon dont elle se vêt.

Parmi les participantes et participants d'Halifax et de Fredericton à notre étude, il en est qui ont répondu que les enfants aussi se faisaient bousculer et taquiner à l'école. Cela ajoutait du stress chez leurs mères et, par suite, affectait la famille. De plus, ces personnes avaient l'impression qu'il n'y avait pas autant de soutien familial au Canada pour plusieurs immigrantes et immigrants qu'il y en aurait dans leur pays d'origine. SIC-4, une femme originaire du Moyen Orient et musulmane, a émis le commentaire suivant :

Je sais que plusieurs musulmanes sont inquiètes au sujet de leurs filles, car elles se couvrent. Alors, maintenant, on ne s'inquiète plus seulement de soi-même et de

son mari, mais aussi de ses enfants qui se développent et qui vivent dans ce pays supposé libre. Vrai?

Dans quatre des six villes, en majorité, les participantes et participants ont répondu n'avoir remarqué aucun changement depuis les attentats du 11 septembre. Ceux d'Halifax et St. John's ont répondu avoir remarqué qu'il y avait plus de difficultés quand il s'agissait de voyager. Ceux d'Halifax ont mentionné que les immigrantes et immigrants musulmans n'étaient pas bien traités depuis les attentats du 11 septembre. SIC-4, une femme originaire du Moyen Orient et musulmane, a décrit l'expérience d'une amie.

Elle s'est convertie récemment à l'Islam et elle a commencé à se voiler la tête. Elle travaillait pour ce cabinet d'avocats, un cabinet d'avocats très réputé, je dois l'admettre, et c'est là que tout a commencé. Le patron a commencé à l'appeler l'ange de la mort... Elle ne s'en est pas fait outre mesure, car elle travaillait là depuis un certain temps... Cette même personne marchait au centre-ville avec son fils, quand une personne l'a poussée et lui a dit : « Pourquoi ne vous libérez-vous pas? »

Les expériences des participantes et participants en matière de lois et de politiques sur la sécurité nationale

La majorité des participantes et des participants des six villes ont répondu ne pas avoir eu d'expériences reliées à la *Loi antiterroriste*. Toutefois, une participante était l'amie intime d'une personne qui avait eu une expérience reliée à la *Loi antiterroriste*. Cette participante a déclaré que cette expérience avait trait à un bon ami de classe dont le frère était l'une des personnes qui avait été détenues en Syrie durant un an et demi. Il a gardé le secret sur cette affaire durant près d'un an, car il avait peur de ce que les gens penseraient de lui et de sa famille. Il n'a parlé de son frère qu'à deux personnes. SIC-1 est une femme médecin, originaire du Moyen Orient et musulmane.

Il avait peur à ce moment-là. Il en était à sa deuxième année à la faculté de médecine et il subissait beaucoup de pression. Je pense qu'il avait l'impression, à tort ou à raison, que si cela devait se savoir, sa carrière pourrait être en péril, car il serait désormais le frère du pseudo-terroriste, même si aucune accusation n'a jamais été déposée ni prouvée. Mais il avait l'impression qu'il y avait un grand stigmatisme entourant toute sa famille et il tentait de composer avec ça, vous savez, ça été une période très dure pour lui.

La majorité des participantes et des participants des six villes ont répondu avoir eu des expériences liées à la LIPR, y compris la sécurité à la frontière lors de voyages. Un exemple a été donné par SIC-46, une Persane de religion bahai.

R. : C'est arrivé à mon fils. Il est parti du travail avec ses collègues pour Détroit ou ailleurs aux États-Unis. Il y avait cinq ou six personnes dans l'auto. Mais, il a oublié sa carte de citoyenneté et quand ils sont arrivés aux douanes, ils ont arrêté l'auto et le gars est venu, a regardé dans l'auto et a dit que tout était correct, sauf lui et il lui a dit : « O.K. Sortez. » Et il l'a pris et lui a demandé : « D'où êtes-

vous originaire? » Il avait trois ans quand il a quitté notre pays. Mais, il a dit qu'il était né en Europe. L'autre lui a dit : : « O.K., montrez-moi votre carte de résident permanent. » Il n'avait pas de carte de résident permanent. « J'ai la citoyenneté, mais j'ai oublié ma carte de citoyenneté. » Alors, ils ont dit : « Non, vous ne pouvez pas aller aux États. » Il a répondu : « Vous n'avez qu'à mettre mon nom dans l'ordinateur et à voir que je suis un Canadien, je suis ici depuis 20 ans [ou 19 ans, à l'époque]. » Mais, ils ont dit : « Non. » Ils n'ont même pas essayé. Ils l'ont fait entrer aux douanes et il est allé à l'hôtel et y est resté. Il ne pouvait pas retourner au Canada et il ne pouvait pas aller aux États. Il est resté à l'hôtel et les autres sont allés aux États et, quand la conférence s'est terminée, ils sont revenus, l'ont pris avec eux et sont revenus au Canada. [rire]...

Q. : Alors, cela s'est passé avant les attentats du 11 septembre ou après les attentats du 11 septembre?

R. : Après les attentats du 11 septembre.

Q. : Après les attentats du 11 septembre et était-il allé aux É.-U. avant?

R. : Après, ouais; avant il y allait, maintenant il y va et revient. Il a sa carte de citoyenneté.

La majorité des participantes et des participants des six villes ont déclaré avoir eu certaines expériences liées à d'autres politiques de sécurité nationale. Ils ont mentionné les difficultés de voyager en avion, plus particulièrement la sécurité dans les aéroports, comme la fouille, les interrogatoires, être l'objet d'une singularisation en raison des noms ou des apparences, les vérifications au hasard, plus de temps à passer à la sécurité et le fait d'être retenu à l'immigration dans les aéroports. Ceux d'Halifax, de Fredericton et de Saint John, particulièrement, avaient l'impression que les règlements et les procédures exigeaient plus de temps, que la paperasse devait être resoumise et que les auditions étaient souvent reportées.

La plupart des participantes et des participants des six villes ont répondu que, depuis que les nouvelles politiques étaient entrées en vigueur, ils sont plus inquiets au sujet de leur sécurité et de celle des membres de leurs familles. Certains avaient peur; plusieurs ne se sont plus identifiés comme étant musulmans et ont été généralement plus prudents dans leurs activités en public. SIC-34, une Noire professionnelle, a déclaré :

R. : Je pense que nous sommes toujours à l'affût, car c'est constant et nous ne savons jamais quand on va nous fouiller ou nous interroger. Nous craignons donc toujours. Comme je l'ai déjà dit, nous craignons toujours qu'on nous croie associés, même si ce n'est pas le cas. Nous sommes très prudents quant à ce que nous disons et faisons, nous ne faisons aucune farce au sujet de quoi que ce soit qui pourrait faire penser à quiconque que nous sommes associés à ces terroristes. Je devrais dire que nous nous inquiétons de toute interprétation.

En somme, en majorité, les participantes et participants des six villes ont aussi répondu que, depuis que les nouvelles politiques sont entrées en vigueur, leur liberté a diminué. Demander et se voir accorder la citoyenneté prend plus de temps et les voyages à la frontière et les voyages aériens ont été touchés. De manière générale, cependant, ces personnes ont perçu ces difficultés

comme étant compensées par le besoin de nouvelles mesures. SIC-39, un homme professionnel originaire d'Afrique, a émis le commentaire suivant :

C'est certain. Comme je l'ai déjà dit, avant, nous n'avions pas été touchés sur le plan familial, mais, généralement, les politiques antiterroristes qui ont été appliquées après les attentats du 11 septembre m'ont dérangé dans mes voyages, car je voyage beaucoup. À l'aéroport, nous sommes fouillés, nous devons passer par différents mécanismes de sécurité, ce qui pourrait parfois être ennuyeux si nous tenons compte que nous sommes innocents. Mais, parallèlement, écoutez, en matière de terrorisme, personne n'est innocent. Nous l'avons tous vécu, avons tous passé à travers. Plus ils fouillent, plus il y a de garantie de sécurité, alors nous l'acceptons tous.

Changement dans les activités sociales et culturelles depuis que les lois et les politiques sont entrées en vigueur

La majorité des participantes et participants des six villes ont répondu qu'eux, personnellement, et leur collectivité, n'avaient eu à changer aucune de leurs activités sociales et culturelles depuis que les nouvelles politiques de sécurité étaient entrées en vigueur. SIC-9, une femme de l'Asie du Sud, a déclaré :

Non. Notre communauté, la communauté musulmane n'a rien changé. Nous continuons; les seuls rassemblements que nous avons sont les deux célébrations religieuses. Nous célébrons généralement en louant le hall, comme le forum ou le centre métro ou quelque chose et un euh! local. Chaque semaine, nous nous réunissons le vendredi pour la prière. Puis, nous avons les prières de l'après-midi et les gens viennent de leur bureau et d'ailleurs pour dire leurs prières, puis ils partent. Ils ne changeraient jamais cela en raison de la peur.

Une minorité des participantes et participants à notre étude ont rapporté des changements : dans leurs relations avec les institutions religieuses, les organisations de bienfaisance et les écoles; dans l'utilisation des espaces communautaires; en souhaitant changer leurs noms à consonance musulmane; en se retenant d'aller à l'extérieur souvent ou le soir; en s'inquiétant davantage au sujet de leurs enfants; et en évitant de rencontrer de nouvelles personnes. SIC-42, un homme originaire de l'Asie du Sud et musulman, a émis le commentaire suivant :

R. : Nous avons réellement changé quelque chose. Avant, nous allions prier et à la chapelle. Ce sont les chrétiens [qui] prient principalement exactement au même endroit. Mais, après les attentats du 11 septembre, nous ne nous sentions pas en sécurité... mais, comme avant, nous n'avons aucun endroit, nous allions simplement quelque part où il y avait une chapelle pour prier, mais après les attentats du 11 septembre, nous avons dû prendre des arrangements, car, vous savez, cette période était très sensible. Alors, nous avons décidé d'avoir un endroit et nous avons obtenu cet endroit ici, dans la ville, et nous l'avons depuis.
Q. : Alors, vous avez décidé vous-même ou quelqu'un d'autre a décidé?
R. : Non, en tant que communauté.

Q. : Mais, est-ce qu'une personne a demandé à votre communauté de ne pas utiliser cet endroit ou est-ce vous-mêmes, en tant que communauté qui avez dit trouvons un autre endroit?

R. : Non. L'ensemble de notre communauté a décidé que nous devons avoir notre propre endroit, car la période actuelle est un peu sensible depuis les attentats du 11 septembre. Les gens le voient.

D'après la plupart des participantes et participants à notre étude, les personnes qui ont des antécédents particuliers et leurs communautés dans les six villes ont été les plus touchées. Ces communautés et ces personnes étaient les musulmanes et musulmans ou les personnes d'origine arabe-africaine, du Moyen Orient et de l'Asie du Sud. Les participantes et participants ont cité des raisons comme la religion, plus particulièrement l'islam; les noms à consonances différentes; les Arabes et les musulmanes et musulmans qui doivent toujours s'excuser depuis les attentats du 11 septembre alors que l'attention est toujours dirigée vers eux; les immigrantes et immigrants qui font partie de minorités visibles qui sont davantage singularisés en raison de leur différence visible; et plusieurs personnes qui présumant qu'être musulman égale violence. SIC-34, une Noire, a émis le commentaire suivant.

Nous ne sommes pas à l'aise, car nous savons que nous sommes identifiés comme étant des Arabes ou des musulmans et nous sommes conscients des nuages noirs qui nous survolent depuis longtemps, et encore plus depuis les attentats du 11 septembre. Par conséquent, nous sommes toujours mal à l'aise. Nos gens ont toujours l'impression qu'ils doivent se présenter en disant « je ne suis pas terroriste, [je suis] musulman, mais ne pratique pas », ou encore « je suis musulman, mais je ne suis pas extrémiste. Nos gens semblent toujours devoir s'excuser.

Quelques personnes dans les six villes ont mentionné que leur communauté n'avait pas été touchée plus que d'autres au Canada, y compris les personnes nées au Canada.

Rendement du gouvernement en matière de protection de la sécurité

Parmi les participantes et participants de Fredericton, Moncton et Saint John, certains avaient l'impression que le gouvernement avait fait du bon travail et que le terrorisme n'avait jamais été un problème au Canada. Les mesures qui avaient été prises n'étaient ni meilleures ni pires que celles qui avaient été adoptées par d'autres pays. D'après SIC-33, une femme originaire de l'Afrique du Nord :

Franchement... Je veux dire... nous avons vécu dans d'autres pays et c'était toujours la même chose dans les autres pays. Entrez en France et vous verrez; on vous fouillera. Entrez en Algérie et on vous fouillera de haut en bas... Alors, maintenant qu'on fouille au Canada, pour moi, c'est normal. Premièrement, je ne veux pas m'embarquer dans un avion qui explosera et je ne veux pas vivre avec l'idée que mon mari, quand il se rend au congrès, son avion pourrait exploser. Alors, je pense que c'est complètement normal qu'il y ait un minimum de sécurité, etc. C'est bon aussi de dire aux personnes qui ont l'intention de faire des choses qu'elles auront à trouver des moyens plus efficaces de les faire, car nous allons

vous surveiller, nous allons fouiller vos bagages, etc. Cela a toujours été bon en ce sens que cela a été rapide, mais le seul inconvénient est que ce n'est pas aussi rapide, mais je me sens plus en sécurité quand je prends l'avion. J'aime le fait qu'ils fouillent tout.

Relativement au rendement du gouvernement en matière de protection des *immigrantes et immigrants*, particulièrement, en majorité, les participantes et participants d'Halifax et Fredericton et la moitié de ceux de Charlottetown ont répondu que le gouvernement n'avait pas fait un bon travail. Toutefois, la majorité de ceux de Moncton et Saint John et la moitié de ceux de Charlottetown ont répondu que le gouvernement avait fait du bon travail, car il offrait aux immigrantes et immigrants une aide financière et prenait des précautions adéquates en matière de sécurité. SIC-8, une femme originaire de l'Amérique latine et chrétienne, a déclaré :

Je ne pense pas qu'ils protègent les groupes minoritaires ni les immigrants ni les immigrants nouvellement arrivés. Ils font leur travail pour protéger l'ensemble de la collectivité et, en les protégeant, ils en font des cibles. Par exemple, quand quelque chose arrive dans le journal, ils disent que c'était un immigrant qui a fait cela. [Ou] c'était un Noir. Mais, quand c'est un Blanc, ils ne disent jamais que c'était une personne née au Canada, un Blanc... Et il vous appartient de l'étiqueter ou non comme étant de la majorité ou de tout ce que vous voulez penser de la personne. Mais, quand il s'agit de groupes minoritaires, de groupes ethniques et des femmes, ils veillent à savoir [qui] était impliqué dans ce qui est arrivé.

En ce qui concerne les *réfugiées et réfugiés*, les *minorités ethniques* ainsi que les *néo-Canadiennes et les néo-Canadiens*, la majorité des participantes et participants des six villes avaient l'impression que le gouvernement s'en était bien tiré. Les rares qui ont répondu aux questions d'approfondissement sur la sécurité des groupes ethniques minoritaires avaient une réaction plutôt positive, alors que les rares qui ont répondu aux questions d'approfondissement sur la sécurité des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens avaient une évaluation plus nuancée, qui n'était pas différente de l'évaluation de la protection de la sécurité des immigrantes et immigrants par le gouvernement.

En ce qui concerne le rendement du gouvernement en matière de protection de la sécurité *des femmes de toutes les catégories*, seuls les participantes et participants de Charlottetown et Moncton ont répondu à ces questions d'approfondissement et la majorité a répondu que le rendement du gouvernement avait été bon. Ils ont donné une évaluation positive au gouvernement en raison de ses politiques pour aider et protéger les femmes agressées ainsi que de ses lois et ses politiques en matière de traitement égal. En parlant de la sécurité des femmes relativement à la violence familiale, une définition de la sécurité particulièrement fondée sur les sexes, SIC-43, une femme originaire de l'ex-Yougoslavie, a déclaré :

Bien, je pense que pour ici, au Canada, il y a une foule de groupes, des groupes qui aident les femmes encore plus que dans mon pays d'origine. Dans mon ancien pays, si vous aviez été agressée, vous auriez vraiment la police qui dirait ou le gouvernement qui dirait « nous ne pouvons rien faire » tant qu'ils n'auraient pas

vu de sang, disons. Mais ici, si vous êtes agressée par votre mari, il y a un centre communautaire où il y a de l'aide, un endroit où vous pouvez aller et demander de l'aide où je pense que c'est mieux ici.

La plupart des participantes et participants des six villes croyaient que le gouvernement avait fait du bon travail et avaient l'impression d'être personnellement en sécurité, car le Canada était contre le fait d'aller en guerre et les participantes et participants n'avaient jamais eu l'impression d'être menacés. Cependant, parmi eux, il y en avait qui ne se sentaient pas en sécurité, ayant l'impression que le terrorisme pouvait frapper n'importe où en tout temps. SIC-50, une femme originaire d'Afrique, a émis le commentaire suivant :

R. : Euh! Oui [pause], je me sens en sécurité. Je ne voudrais pas me trouver aux États-Unis actuellement. Je pense, euh! que le Canada est un pays plus amical avec les autres pays. Et qu'il est davantage gardien de la paix plutôt que de partir en guerre.

Effets des politiques de sécurité nationale sur les relations des communautés ethniques ou immigrantes entre elles et avec le gouvernement canadien

Le consensus général parmi les participantes et les participants à notre étude a été que, en général, les politiques de sécurité nationale n'ont pas touché ni changé leurs relations avec les autres communautés. Quand nous leur avons posé des questions particulières au sujet de changements dans la relation de leur communauté avec les autres communautés immigrantes et ethniques, ils ne voyaient pas tous les choses de la même façon. Certaines personnes ont prétendu qu'il n'y avait eu aucun changement, d'autres ont prétendu qu'il y avait eu un certain nombre de changements négatifs et certaines autres ont même identifié des changements positifs sur le plan d'une collaboration et d'une compréhension accrues parmi les communautés. Les réponses négatives sont venues de ceux qui avaient l'impression que des communautés ethniques particulières étaient ciblées par la législation ainsi que d'autres qui avaient l'impression que les communautés ethniques qui pouvaient se mélanger à la communauté blanche des personnes nées au Canada s'étaient tournées contre les minorités visibles et avaient pratiqué la discrimination contre les autres communautés ethniques. Comme SIC-44, un homme originaire d'Afrique et musulman, l'a déclaré :

R. : Bien, je dirais que oui. Je déteste admettre cette pensée, mais je pense que je dois le dire. Avant les attentats du 11 septembre, j'avais l'habitude de me joindre à mes frères musulmans pour les prières, plus particulièrement les vendredis et pour des choses du genre. Comme le chrétien les dirait le jour du Seigneur, le dimanche. Je me joins habituellement aux musulmans pour la prière générale, mais il y a quelque chose en moi que je ne comprends pas vraiment. Je ne sais pas si c'est personnel ou autre, mais parce qu'il y en a du Moyen Orient, non pas que je les catégorise ou que je tente de partager la perception des Américains, mais parce que je ne veux pas être vu. C'est mal, je sais, mais parce que j'ai cette peur, qu'on dise que les musulmans sont ceci et cela, car, de là où je viens, l'islam n'est qu'une religion, juste une autre religion. Nous n'avons pas du tout de musulmans fanatiques là d'où je viens, mais je comprends qu'au Moyen Orient, il y a des gens comme ça. Alors j'ai eu tendance à me dissocier.

Q. : Alors, vous vous êtes éloigné vous-même des musulmans du Moyen Orient?

R. : Exactement. Exactement. Alors, je crois que c'est en raison des attentats du 11 septembre. Même moi, je n'étais pas certain de savoir qui était fanatique ou qui est, vous savez, alors j'ai décidé, bien, de rester à la maison et de faire mes prières à la maison et des choses du genre, ce qui m'affecte actuellement.

Quand nous leur avons demandé si les politiques de sécurité nationale avaient changé la relation de leur communauté avec les personnes nées au Canada, celles des minorités visibles et celles de race blanche, plusieurs des participantes et participants qui ont répondu à cette partie de la question croyaient que les politiques de sécurité nationale avaient changé la relation de leur communauté avec les personnes nées au Canada. Parmi les façons dont la relation avait changé voici ce qui a été cité : les membres des communautés ethniques ou immigrantes se font dévisager en public; ils se font exploiter dans les médias chaque fois qu'une personne née ailleurs qu'au Canada est impliquée dans un crime; ils sont simplement ignorés; les membres des communautés ethniques ou immigrantes qu'on regarde avec méfiance et à l'égard desquelles on montre des sentiments négatifs; les politiques qui augmentent le stigmatisme associé à certaines origines et les Canadiennes et Canadiens qui développent la conviction que les Arabes-musulmanes et musulmans sont reliés au terrorisme; la difficulté de se lier d'amitié avec les Canadiennes et Canadiens; les Canadiennes et Canadiens qui craignent davantage certains groupes, mais cela s'améliorait; et certaines personnes qui étaient touchées en raison de leur accent.

La majorité des participantes et des participants des six villes ont répondu qu'il n'y avait eu aucun changement dans leur relation avec le gouvernement du Canada ou, généralement, qu'ils n'avaient aucun lien à quelque palier gouvernemental que ce soit pour évaluer les changements possibles. Une minorité d'entre eux ont répondu qu'il y avait eu des changements, certains positifs et certains négatifs, qui comprenaient : la relation entre leur communauté et le gouvernement du Canada qui n'était pas bonne à ce moment; plus particulièrement pour les musulmanes et musulmans; les immigrantes et immigrants qui devenaient plus honnêtes à l'égard du gouvernement (changement positif); le gouvernement qui traitait les immigrantes et immigrants différemment qu'il le faisait avant et les procédures différentes à suivre; la procédure pour recevoir la carte de résident permanent et la citoyenneté canadienne qui devient plus longue; la plus grande difficulté à déménager au Canada et, même, à venir au Canada et à le visiter; la plus grande difficulté à obtenir un visa et à voyager, plus particulièrement pour les non-Canadiennes et non-Canadiens. De manière générale, tout est devenu plus compliqué. SIC-1, une femme médecin et musulmane, en a donné un exemple.

J'ai vécu en... Ontario durant un certain temps. Il y avait environ 20 élèves qui avaient été triés et qui étaient des garçons de 18, 19, 20 ans qui avaient déménagé depuis peu au Canada pour étudier et, essentiellement, leur crime était qu'ils avaient vécu en Arabie Saoudite. Ils ont été interrogés par le SCRS et cela a eu lieu à [nom de la capitale provinciale de l'Atlantique]. Cela s'est produit dans l'ensemble du Canada et a été fait par la GRC sans raison. Il n'y avait rien; ils n'avaient rien fait, sauf d'être originaires d'un pays ou de porter un certain nom. Alors, il est facile d'imaginer comment cela peut miner la confiance qu'une communauté a dans l'ordre judiciaire quand on voit que la plupart d'entre nous,

dans la communauté musulmane, viennent de pays où cette sorte de chose se produit où on vous contraint à suivre sans raison, où on peut vous jeter en prison et vous y faire pourrir sans raison, et c'est pour cela que nous sommes venus au Canada. Et maintenant, je pense que plusieurs personnes sont désappointées, car vous venez au Canada pour cette raison et, encore une fois, il y a l'insécurité.

Ces participantes et participants qui avaient une certaine expérience avec le gouvernement, avaient traité principalement avec le gouvernement fédéral.

Forme la plus importante de sécurité et raisons

Vingt et une personnes parmi les 58 participantes et participants à notre étude ont répondu qu'à leur avis, la sécurité économique était l'aspect le plus important de la sécurité. Leurs raisons comprenaient : le besoin d'emplois; être en mesure d'offrir l'éducation à ses enfants; être en mesure de résoudre des problèmes et d'assurer un avenir. SIC-43 (une femme originaire d'ex-Yougoslavie) a déclaré :

Pour moi, le plus important, c'est l'économie... car, s'ils créent du travail, et je veux dire créer n'importe quel endroit où travailler, alors vous êtes en sécurité. S'il n'y a pas de milieux de travail où aller, alors il faut déménager et trouver quelque chose pour composer avec ça.

Vingt des 58 participantes et participants ont répondu qu'à leur avis, la sécurité personnelle était la forme la plus importante de sécurité. Ils ont signalé la nécessité de se protéger et de protéger leurs familles et leur désir de se sentir personnellement en sécurité où qu'ils soient et quelles que soient leurs activités.

Seize des 58 participantes et participants ont répondu qu'à leur avis, la sécurité nationale était l'aspect le plus important de la sécurité. Ils prétendaient que le besoin de se protéger et de protéger son pays était primordial, car cela touche tout le monde sans égard à la communauté d'appartenance et procure le fondement pour que les gens pratiquent leur religion en sécurité et connaissent la sécurité économique.

Onze des 58 participantes et participants ont répondu qu'à leur avis, la sécurité ethnoculturelle était l'aspect le plus important. Leurs raisons comprenaient : vouloir que les valeurs familiales soient en sécurité et souhaiter protéger sa culture, sa langue et sa religion.

Quelques participantes et participants de Fredericton, d'Halifax et de Saint John ont eu des réponses différentes sur l'aspect le plus important de la sécurité : certains ont mentionné la paix et d'autres encore avaient l'impression que la sécurité ne pouvait se diviser et que toutes ses dimensions étaient interreliées. Même la sécurité écologique, la sécurité des écosystèmes de la planète, ont été mentionnées comme étant la forme la plus importante dans cette catégorie des « autres » formes de sécurité.

Améliorer la sécurité pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens

Les réponses des participantes et des participants variaient ici entre l'expression de la conviction que le gouvernement avait fait du bon travail; que le gouvernement avait fait tout ce qu'il pouvait

et qu'il ne pourrait pas faire plus pour que les gens se sentent plus en sécurité; ou que le gouvernement devait améliorer les mesures de sécurité pour protéger tout le monde, non pas seulement certaines personnes. Quand nous leur avons demandé plus particulièrement d'approfondir leur pensée, ils ont mentionné les mesures qui pourraient améliorer la sécurité : prévenir la corruption (n = 3)³⁵; offrir des possibilités d'emploi stable (n = 15); garantir les droits fondamentaux de la personne (n = 9); garantir l'égalité devant la loi (n = 3); respecter les principes démocratiques (n = 1); être responsable (n = 2); assurer la sécurité à la frontière (n = 12); prévenir les menaces à la santé publique (n = 4); prévenir la discrimination (n = 8); se concentrer sur les menaces extérieures (n = 4); assurer l'emploi dans les secteurs non gouvernementaux (n = 1); et un certain nombre de mesures qui, selon ces personnes, étaient « autres » (n = 28) que les catégories proposées. Les deux plus importantes catégories particulières ont trait à la sécurité économique (p. ex., les possibilités d'emploi) et à la sécurité à la frontière.

Cette dernière catégorie (« autre ») comportait différentes réponses qui portaient sur des mesures socioculturelles et économiques particulières suggérées pour assurer une société plus juste et équitable, comme l'amélioration de la qualité de l'enseignement, faire de meilleures études, en général; affecter les ressources et le personnel plus efficacement, plus particulièrement dans les soins de santé et les transports; plus de sécurité la nuit; et le gouvernement devrait favoriser une meilleure interaction entre les groupes d'immigrantes et immigrants, les autres membres de la collectivité et eux-mêmes. Les relations entre les trois paliers de gouvernement pourraient être améliorées; le gouvernement devrait chercher à améliorer certaines des lois existantes; et mieux protéger les différentes cultures et communautés. Il faut qu'il y ait plus de policiers dans les rues de toutes nos villes canadiennes; des politiques égales pour les différents groupes devraient être adoptées pour assurer l'équité dans tous les domaines de la vie sociale. Les titres de compétence étrangers doivent être reconnus au Canada, et il faut instaurer un climat accueillant où la diversité est reconnue, acceptée et créatrice de richesse. Il faudrait conserver une relation neutre avec d'autres pays; tous les pays devraient être considérés comme des foyers de culture uniques et se voir accorder le respect. La sécurité, la liberté et l'égalité devraient être étendues à toutes les minorités ethniques et assurées; et il faudrait offrir aux enfants tout ce dont ils ont besoin. SIC-7, un homme musulman, a déclaré :

Non, la seule chose qu'ils peuvent faire pour faciliter les choses, c'est de cesser de dépenser tant d'argent au nom de la sécurité. Car nous avons assez de sécurité, pour le Parlement, il s'agit de contrôler. Par exemple, voyez-vous, chaque fois que nous dépensons 10 milliards de dollars de plus... ça signifie que quelqu'un doit embaucher plus de personnes. Quelqu'un doit acheter plus de matériel. Nous parlons ici de planter les graines pour un scandale des commandites. Vrai, augmenter le budget pour ces saloperies. D'un autre côté, je ne sais pas si vous le savez maintenant, il y a des collectivités autochtones qui... Les Autochtones voulaient seulement un milliard de dollars pour moderniser leur infrastructure. Leurs maisons se brisaient, ils n'ont reçu que 310 000 \$. Et encore, ils ont donné plus que prévu à la défense; 12 milliards de dollars et c'est absurde.

Que peut faire le gouvernement canadien pour prévenir le terrorisme?

Deux idées principales se dégagent l'ensemble des six villes en réponse à cette question : le gouvernement devrait tenter d'améliorer la sécurité à la frontière en devenant plus strict à l'égard des réfugiées et réfugiés et en y augmentant les vérifications; et le gouvernement ne devrait pas présumer que les personnes de certaines communautés ethniques et immigrantes sont des terroristes en raison de leur tenue vestimentaire, de leur religion, de leur langue ou de leurs activités quotidiennes. D'autres commentaires, répartis par ville, ont été émis. Ainsi, les participantes et participants de chaque ville convenaient que certaines précautions devaient être prises; cependant, les précautions qui ont été suggérées étaient différentes d'une ville à l'autre. Dans une ville, on a répondu que l'impression était qu'il devait y avoir plus d'éducation et de surveillance gouvernementale. Dans une autre, on avait l'impression que le Canada devrait toujours jouer le rôle de maintien de la paix dans le monde. Ceux d'une troisième ville avaient l'impression que le gouvernement devrait concevoir une nouvelle technologie pour se débarrasser de la monnaie de papier et la remplacer par de l'argent numérique, car la première est dangereuse. Dans une autre ville encore, on avait l'impression qu'outre l'amélioration de la sécurité à la frontière, rien ne pouvait être fait pour prévenir le terrorisme. Quelques exemples de réponses suivent, de la voix même des participantes et participants à notre étude. SIC-39, un homme originaire d'Afrique, a déclaré :

Il faut trouver pourquoi le terrorisme existe dans le monde. Si vous examinez ce qui se passe au Moyen Orient... la réponse dit que les terroristes choisissent le terrorisme comme un moyen de réclamer-demander leurs droits et l'impérialisme existe partout dans le monde... Mais, le gouvernement du Canada doit assurer partout dans le monde, doit reconnaître l'autonomie et la souveraineté de chaque État-pays du monde. Dès qu'on constatera-reconnaîtra ce fait, le terrorisme sera aboli. Et le Canada devrait jouer un rôle d'arbitre-médiateur. Jouer son rôle de médiateur, assurer la paix dans le monde, être « porte-parole » non seulement en Occident, mais pour les pays sous-développés, s'assurer que les grandes puissances comme les États-Unis n'imposent pas leurs politiques aux autres peuples du monde.

Dans le même ordre d'idées, SIC-1, une femme médecin de religion musulmane, a revendiqué la justice sociale et une scolarité plus élevée comme étant les meilleures mesures pour prévenir le terrorisme.

Aucune personne heureuse, bien nourrie, en sécurité et instruite, se réveille le matin en disant, bon, aujourd'hui, je pense que je vais me faire exploser avec quelques centaines d'autres personnes, d'accord, alors il faut examiner comment un être humain en arrive à pareille situation et la vaste majorité de ces personnes qui n'ont pas de liberté ni accès aux droits et qui ont le sentiment que le seul moyen de s'échapper, le seul moyen de changer les choses est de faire ces actes fous, horribles et malheureux.

La signification et l'aspect le plus important de la liberté

La majorité des participantes et participants des six villes ont répondu qu'à leurs yeux, la liberté signifiait d'être en mesure de s'exprimer (n = 35). Les autres aspects de la liberté qui ont été

mentionnés étaient les suivants : la liberté de circulation (n = 15), la liberté de presse (n = 2), la liberté économique (n = 4), la liberté de religion (n = 12), la liberté politique (n = 2), un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités (n = 6), l'affranchissement de l'oppression patriarcale (n = 3). Par ailleurs, parmi les participantes et participants à notre étude, il y en a eu pour mentionner « d'autres » libertés, comme l'affranchissement de la peur, être en sécurité et détenir les mêmes privilèges. La « liberté de circulation » était fortement marquée par une différence entre les sexes, mais elle n'était pas exprimée aussi explicitement que dans l'énoncé « affranchissement de l'oppression patriarcale ». Par exemple, SIC-30, une femme originaire d'Asie, a émis le commentaire suivant :

Euh!... la liberté signifie... signifie que je peux aller partout et tout faire ou étudier... ou travailler où je veux sans que personne me dise que je ne le peux pas. Ni même ma propre famille, mon mari ou mes parents. Vous savez comment c'est dans nos pays... avant le mariage, nos parents nous contrôlent; après le mariage, le mari contrôle, puis les enfants...(rires)... vous connaissez ça. Mais la liberté c'est... les femmes ne peuvent pas être entièrement libres... particulièrement dans nos pays... ici c'est un peu différent. Au moins, les voisins ne vous surveillent pas.

Les participantes et participants ont mentalement classé les différents aspects de la liberté, comme nous le demandions dans les questions d'approfondissement, et ont mentionné un certain nombre de libertés différentes comme étant « la plus importante » : la liberté d'expression, le respect, la liberté de circulation, la liberté économique, l'éducation, la liberté en tant qu'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités, l'égalité, l'acceptation, l'absence de discrimination, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice sociale et la liberté politique. Ce sont les aspects qui ont été mentionnés le plus souvent comme étant les « plus importants » et les réponses ont été regroupées sous chacun d'eux, les plus grands nombres de participantes et de participants ayant classé, soit la liberté d'expression, soit la liberté de circulation, soit la liberté économique, au premier rang.

Une catégorie de liberté distincte qui était commune dans trois villes (Saint John, Charlottetown et St. John's) était la liberté religieuse et culturelle. Une raison importante pour laquelle la liberté de pratiquer sa religion et sa culture était la liberté la plus importante pour certains participantes et participants à notre étude était que la pratique religieuse était perçue comme un moyen d'être en mesure de s'exprimer. Ainsi, la liberté de religion était liée à la liberté d'expression. SIC-44, un homme originaire d'Afrique et musulman, a exprimé ce point de vue :

R. : Bien, je pense que c'est la meilleure, car s'exprimer soi-même au moyen de ses pratiques religieuses, de sa pratique ethnique et des choses comme ça, et le Canada est un endroit merveilleux qui permet aux gens de faire ça. Pratiquer sa religion, librement au Canada. Je ne sais plus si, pour l'instant, les É.-U. font ça, car je ne pense pas que les musulmanes et musulmans pratiquent leur religion comme ils le faisaient avant les attentats du 11 septembre. Mais, au Canada, je ne remarque aucune différence.

Q. : Et c'est l'aspect le plus important, votre liberté à vous?

R. : Oui, oui.

Q. : Pourquoi pensez-vous que c'est le plus important?

R. : Pour ça [rire inaudible]. J'ai des convictions religieuses. Alors, le fait que je sois musulman et que je sois en sécurité au Canada en pratiquant ma religion, librement, c'est une chose merveilleuse pour moi.

Parmi les participantes et participants de Moncton, de Fredericton, de Charlottetown et de St. John's, certains ont répondu qu'à leur avis, la paix et la sécurité étaient les aspects les plus importants de la liberté ou que la liberté sans paix et sécurité ne signifiait rien. SIC-27, une femme originaire de Bosnie et musulmane, a développé un point de vue fondé sur une analyse comparative entre les sexes.

Pour moi, le plus important est d'aller au lit, vous savez, en ayant à l'esprit que je suis en sécurité. Qu'on n'ait pas à s'inquiéter qu'une personne va faire quelque chose, vous savez, vous tuer, vous faire partir, parce que vous êtes ci ou ça.

Le rendement du gouvernement du Canada sur le plan de la garantie de liberté

La conviction générale était que le gouvernement avait fait du bon travail pour garantir la liberté pour les *néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les immigrantes et immigrants et les réfugiées et réfugiés*. SIC-45 (une femme professionnelle originaire d'Afrique) a émis le commentaire suivant, à partir d'un point de vue fortement axé sur la comparaison entre les sexes, au sujet des *néo-Canadiennes et néo-Canadiens*.

R. : Ils font du beau travail. J'aime le Canada. Car, quand vous êtes là-bas, dans votre pays d'origine, vous ne savez même pas ce que signifie la liberté, d'abord parce que vous y êtes née, c'est la façon dont votre mère a été élevée et si vous lui dites que vous n'aimez pas ça, elle se demande ce que vous pouvez ne pas aimer? C'est comme ça que votre arrière-grand-mère a été élevée, votre grand-mère, votre mère, tout le monde. Mais, quand vous venez ici, vous vous rendez compte que, Ha! Je peux respirer facilement, vous savez, je peux faire des choses sans crainte et je peux faire des choses sans blesser personne. Et ce sont les choses que j'aime le mieux faire. Et le gouvernement veille à ce que vous ayez ce droit, vous avez le droit, la liberté de religion, vous avez le droit de posséder vos propres choses, vous avez le droit de vous exprimer et je pense que c'est une grande chose. J'aime ça.

Toutefois, en ce qui concerne particulièrement la protection de la liberté des *immigrantes et immigrants* par le gouvernement, parmi les participantes et participants de Moncton, d'Halifax et de Charlottetown, certains avaient l'impression que le gouvernement ne faisait pas un bon travail et qu'il fallait en faire davantage. De manière générale, les participantes et participants de Charlottetown et de Moncton avaient l'impression que le gouvernement pouvait améliorer son rendement pour garantir la liberté des minorités ethniques. Enfin, parmi les participantes et participants, certains avaient l'impression que le gouvernement avait fait du bon travail pour assurer la liberté *des femmes et des hommes* et que le rendement du gouvernement s'était amélioré.

La signification et l'aspect le plus important de l'égalité

La majorité des participantes et des participants des six villes ont mentionné que leur idée de l'égalité était que chacun devait avoir le même traitement. Plusieurs ont mentionné aussi l'égalité économique. Les autres formes d'égalité citées moins souvent ont été l'égalité devant la loi (n = 5), l'égalité politique (n = 4), l'égalité en tant qu'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités (n = 7), l'égalité entre les sexes (n = 14), permettre les différences religieuses ou culturelles (n = 7) et permettre les différences entre les hommes et les femmes (n = 3). SIC-45 est une femme professionnelle originaire d'Afrique. Ayant commencé par un point de vue fondé sur une analyse comparative entre les sexes, dans la sphère privée de la famille, elle a été amenée à penser à la sphère publique. Pour elle, l'égalité avait trait au même traitement dans les sphères privées et publiques.

R. : Mais, pour moi, l'égalité signifie qu'il faut être capable de faire la même chose. Par exemple, si je ne suis pas à la maison, mon mari devrait être capable de nettoyer. Il devrait être capable de nourrir les enfants, il devrait être capable de faire les devoirs avec les enfants, il devrait être capable de faire tout ce que je peux faire et, d'un autre côté, s'il n'est pas là et s'il a du travail à faire, je devrais être capable de le remplacer, je devrais être capable, quand il n'est pas là, je peux travailler à réunir des fonds, je suis très bonne dans ce domaine. Sans avoir à dire, bon, il n'est pas ici, nous devons reporter ça jusqu'à ce qu'il soit ici. Alors, l'égalité est très importante.

Q. : Maintenant, vous parlez de l'égalité à la maison.

R. : Ouais!

Q. : Pouvez-vous aller plus loin, comme dans la sphère publique. D'après vous, qu'est-ce que l'égalité? Comme ce même traitement égal —

R. : Ouais, exactement. Bien, j'en ai fait l'expérience, car, où je travaillais, j'ai été traitée sur un pied d'égalité. Je n'ai pas été traitée comme quelqu'un d'inférieure par mes supérieurs ou par mes camarades de travail, hommes ou femmes, ou des supérieurs, comme la gestionnaire qui me traiterait en inférieure en raison du genre de travail que je fais. Non, je n'ai pas vécu ça. Et je crois que l'égalité a vraiment été pratiquée dans ce cas.

Alors que la plupart des participantes et des participants à notre étude ont indiqué que le traitement égal était l'illustration de l'égalité par excellence, quand nous leur avons demandé quel était l'aspect le plus important de l'égalité, en majorité, ceux de cinq des six villes ont répondu « l'égalité entre les sexes ». Il est intéressant d'observer que les exemples fournis pour l'égalité entre les sexes et pour « le traitement égal » sont, plus souvent qu'autrement, interchangeables. SIC-33, une femme originaire de l'Afrique du Nord, a donné l'illustration suivante :

C'est seulement... c'est une question de dignité, voilà. Euh!... que ce soit au pays ou dans la rue, cela revient toujours à une question de dignité. Pourquoi est-ce que je travaille huit heures? J'ai les compétences; j'ai tous les diplômes requis... et je suis payée 30 000 \$ par année, et une personne qui a les mêmes compétences et qui fait le même travail... parce que c'est un homme, on le paie 40 000 \$ par

année? Ou, c'est la même chose, si une personne est blanche ou noire. Pourquoi? Pour moi, l'égalité revient à la réalité... une question de dignité... car, à la fin, peut-être que les 30 000 \$ sont bien pour moi, mais comme je suis aussi compétente que l'autre qui gagne 40 000 \$... cela me frustrer. Il n'y a pas de différence, là. Cela peut aller des deux côtés. L'égalité pour tout le monde; non seulement pour les femmes, pour les minorités visibles... pour tout le monde.

Les arguments qui suivent ont été fournis pour justifier la conviction des participantes et des participants à notre étude que l'égalité des sexes était la plus importante dimension de l'égalité.

Cette forme d'égalité est des plus importantes, car les femmes sont traitées inégalement et c'est aussi l'habitude la plus difficile à briser.

Les hommes et les femmes devraient tous être égaux.

Il est injuste de payer les hommes et les femmes différemment pour le même travail.

Un homme n'est pas meilleur qu'une femme et les femmes peuvent faire tout ce qu'un homme peut faire.

Il est important qu'une personne soit respectée et traitée également à la maison et au travail.

L'égalité entre les sexes fera qu'il n'y aura plus de lutte entre les hommes et les femmes.

Les hommes et les femmes devraient avoir les mêmes droits.

Un autre aspect de l'égalité que les participantes et participants de cinq des six villes, en majorité, considéraient des plus importants était que chaque personne reçoive le même traitement. Comme précédemment, plusieurs de leurs exemples comportaient une question de relation entre les sexes et portaient sur le traitement égal au travail et dans d'autres domaines pour les deux sexes. Le raisonnement fourni pour expliquer pourquoi l'aspect le plus important de l'égalité était le traitement égal allait dans le sens qui suit.

Chaque personne devrait avoir droit au même traitement équitable; autrement, les gens en arriveront à se révolter.

Les personnes méritent d'être respectées et traitées également au travail.

Les personnes se sentiraient beaucoup mieux si elles étaient traitées de la même façon.

Il est important que les personnes soient traitées également, même après avoir reconnu les différences individuelles, car nous devons accepter, reconnaître et valoriser les différences individuelles.

Il est important d'avoir un accès égal aux services, dans le domaine de la santé plus particulièrement.

Les autres aspects de l'égalité qui ont été mentionnés par de plus petits nombres de participantes et de participants comme étant les plus importants ont été l'égalité économique et l'égalité en tant qu'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités.

Le rendement du gouvernement du Canada en matière de garantie de l'égalité

En ce qui concerne la question de savoir si le gouvernement du Canada faisait du bon travail pour garantir l'égalité pour les *néo-Canadiennes et les néo-Canadiens et les réfugiées et réfugiés*, seuls les participantes et participants de Charlottetown et de Moncton ont répondu. Ces personnes avaient l'impression que le gouvernement avait fait du bon travail; cependant, il pouvait améliorer son rendement. Aussi, en ce qui concerne les *minorités ethniques*, seuls les participantes et participants de Moncton ont répondu. Ces personnes avaient l'impression que le gouvernement pouvait améliorer son rendement.

La majorité des participantes et des participants des six villes avaient l'impression que le gouvernement n'avaient pas fait du bon travail pour garantir l'égalité des *immigrantes et des immigrants* et qu'il pouvait faire mieux pour assurer l'égalité des hommes et des femmes en général. La raison la plus commune était : « Le gouvernement ne reconnaît pas le travail et les diplômes des autres pays. » Parmi les autres raisons fournies pour expliquer que le gouvernement n'avait pas bien fait pour garantir l'égalité des immigrantes et immigrants, il y avait que le gouvernement :

ne veillait pas à ce que les personnes soient traitées également et aient accès à tout;

ne voyait pas à ce que les règles et les politiques en vigueur soient appliquées;

n'offrait pas les mêmes possibilités à toutes et à tous;

n'aidait pas suffisamment pour améliorer les compétences linguistiques et de communication.

Comme SIC-22, une femme originaire de l'Amérique latine, l'a dit :

À mon avis, pour nous, les immigrants, c'est très facile de trouver un emploi. Pour moi, c'est très facile. Il semble que toutes les organisations de nettoyage aiment embaucher des personnes, des immigrants, parce qu'elles croient que les immigrants sont les meilleurs au travail, même chose pour les personnes qui arrivent. On dit que les immigrants travaillent très dur. Mais, euh! quand vous cherchez un emploi professionnel ou technique, il semble que ce ne soit pas la

même chose, on préfère embaucher des personnes originaires du Canada et nous ne répondons jamais aux critères des emplois qu'on offre. C'est vraiment l'un des problèmes. Si vous cherchez un emploi et vous voulez commencer, vous devez nettoyer quelque chose, mais si vous cherchez un autre emploi, vous devez attendre le poste qui vous convient exactement.

La signification et l'aspect le plus important de la citoyenneté

La majorité des participantes et des participants des six villes ont répondu qu'à leurs yeux, la citoyenneté était un « sentiment d'appartenance à son pays » (n = 27). Parmi les autres réponses, notons : un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités (n = 16); le sentiment d'être accepté en tant qu'être humain (n = 4); et « autre » (n = 14). Les plus importants éléments de cette dernière catégorie étaient la liberté, la sécurité et l'égalité. SIC-45, une femme professionnelle originaire d'Afrique et chrétienne qui a le statut de résidente permanente, était remplie d'espoir pour la citoyenneté canadienne qu'elle attendait anxieusement.

Il est très important d'être une citoyenne, d'obtenir la citoyenneté, car, de cette manière, vous avez le sentiment d'appartenance. Vous avez le sentiment que vous êtes chez vous, que c'est, vous savez, l'endroit auquel j'appartiens, et vous ne craignez pas que quelque chose vous arrive ou qu'on vous renvoie à votre pays d'origine. Peut-être avez-vous quitté votre pays 10 ans auparavant et il n'y a aucune raison pour que vous y retourniez, alors, la citoyenneté est très, très importante pour les gens qui emménagent dans ce pays. Et je pense que c'est très effrayant de demeurer dans un pays durant quatre ou cinq ans et d'attendre ce document qui n'arrive pas. C'est vraiment frustrant, alors, d'une façon, vous n'êtes pas aussi productive que vous le devriez, car vous ne savez pas ce qui vous arrivera. Alors, il est très important pour une personne d'obtenir la citoyenneté.

Mais, il y avait aussi des sceptiques. SIC-7, un homme originaire de l'Asie du Sud et musulman qui a la citoyenneté canadienne, a été plus critique du concept de citoyenneté.

La citoyenneté, ouais, c'est appartenir au pays. [Personnellement] Je n'aime pas le concept de garantie pour un pays. Il faut être loyal à l'humanité. Le moment où on commence à dire « je suis loyal » au Canada. Bien, c'est merveilleux. Qu'arrive-t-il si le Canada fait quelque chose de radicalement mauvais aujourd'hui, d'accord? Qu'arrive-t-il si, aujourd'hui, 51 p. 100 des personnes votent que les femmes ne devraient pas avoir le droit de vote? Est-ce que ces personnes sont dans le vrai? Non. Alors, pour moi, la citoyenneté ne fait rien d'extravagant. Cela me relie à un certain aspect, car je ne suis personnellement pas d'accord avec ce concept selon lequel il faut être loyal à son pays... Faire preuve de prudence est la première condition.

Nombre de participantes et de participants des six villes avaient l'impression que l'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités était l'aspect le plus important de l'égalité. Leurs commentaires pour justifier leur propos portaient sur le fait d'avoir des possibilités et un traitement égaux ainsi que d'avoir les mêmes responsabilités que tous les autres citoyennes et citoyens canadiens. Cet aspect était très important. Avoir la capacité de participer au vote et aux

autres affaires nationales (c.-à-d. « avoir son mot à dire sur ce qui se passe dans son pays ») était aussi un élément très important.

Une autre réponse très commune dans l'ensemble des six villes a été le sentiment d'appartenance à son pays comme étant la dimension la plus importante de la citoyenneté. Les raisons et les commentaires fournis ont été les suivants. Certains jouissent vraiment du fait de vivre dans un pays considéré comme son chez-soi et un pays qui, selon leur impression, les protégerait contre tout. D'autres aimeraient avoir un sentiment d'appartenance au pays où elles-mêmes et eux-mêmes ainsi que leurs familles vivent, travaillent et jouissent de la liberté. D'autres voulaient faire partie du pays en obtenant la citoyenneté canadienne. Enfin, pour d'autres, un sentiment d'appartenance signifiait qu'une personne avait le droit de s'exprimer et d'être reconnue comme citoyenne ou citoyen du Canada. SIC-6, une femme originaire de Grande-Bretagne, qui avait la résidence permanente, a déclaré :

Je vais être beaucoup plus fière de devenir une citoyenne canadienne, cette chose politique. Je ne vais pas être, je ne vais plus me considérer comme une Britannique. Alors, c'est ça la citoyenneté, ce n'est pas une question de racines et de rebattre les oreilles au sujet du fait d'être une Britannique. C'est un endroit où je sais que si j'avais des problèmes... Je pense que c'est un droit fondamental et tout le monde [doit avoir] ça, et ce serait merveilleux si cela se faisait. Je ne pense pas que la citoyenneté ne soit pas une question politique. Je pense que c'est un droit de la personne fondamental, d'avoir le droit d'appartenir à un lieu. Ouais, absolument.

Le rendement du gouvernement du Canada dans la protection des droits reliés à la citoyenneté

La majorité des participantes et des participants avaient l'impression que le gouvernement ne faisait pas un bon travail pour protéger les droits reliés à la citoyenneté des *néo-Canadiennes* et des *néo-Canadiens*. Voici quelques-uns de leurs raisonnements et commentaires. En général, les gens n'avaient pas été encouragés à participer à la collectivité, avec ou sans citoyenneté. Ces personnes avaient l'impression qu'il existait un besoin de plus d'organisations dans les différentes collectivités pour aider les arrivantes et les arrivants, notamment à comprendre le système au Canada. SIC-19 (une femme originaire de la Colombie, qui a la citoyenneté canadienne) a mentionné que les personnes qui avaient la citoyenneté étaient traitées différemment de celles qui ne l'avaient pas.

Il y a des différences dans ce qui est fait si vous n'avez qu'un visa permanent, si vous êtes une immigrante et si vous êtes une citoyenne.... On peut dire que ce n'est pas vrai, mais il y a une différence, même dans le degré d'amabilité avec vous.

Toutefois, parmi les participantes et participants d'Halifax, de Saint John, de Moncton et de Charlottetown, certains avaient l'impression que le rendement du gouvernement était bon, car, à leur avis, les *néo-Canadiennes* et les *néo-Canadiens* avaient été traités de la même façon, le gouvernement avait accordé la citoyenneté équitablement et ne révoquait la citoyenneté d'une personne qui aurait commis un crime.

Au sujet des *minorités ethniques*, en majorité, les participantes et participants avaient l'impression que le rendement du gouvernement était bon, car, à leur avis, le gouvernement avait fait du bon travail pour accorder la citoyenneté, avait traité les minorités ethniques également, avait aidé à régler les difficultés reliées aux voyages et avait cru au multiculturalisme et l'avait pratiqué. Toutefois, ceux d'Halifax et la moitié de ceux de Fredericton et de Saint John avaient l'impression que le gouvernement ne faisait pas un bon travail. Leurs raisonnements étaient les suivants :

Il y a toujours de la discrimination du fait que le gouvernement donne encore la préférence avant tout aux Blanches et aux Blancs qui ont la citoyenneté.

La difficulté de voyager existe toujours.

Le volume des règles et des règlements limite la liberté des gens.

Il n'y a pas assez d'argent investi dans l'immigration, ce qui rend la démarche très difficile.

SIC-26 (une femme originaire d'Asie qui a la citoyenneté canadienne) a exprimé son désappointement à l'égard du gouvernement.

(rires)... Je ne sais pas... au sujet de la personne Maher Arar... sale affaire... il était un citoyen... mais, pauvre homme... il a quand même été arrêté sans personne pour l'aider... Nous lisions sur cette affaire... Il était tellement en difficulté et personne ne l'aidait... Alors, pourquoi le gouvernement du Canada ne l'a pas aidé dès le début? Et plusieurs autres personnes... même chose... alors... si nous voyageons aussi, pourquoi alors nous inquiète-t-on? [...] on ne devrait pas le permettre si nous sommes citoyens... Ici, au Canada, on nous inquiète aussi, parfois... Alors, ça ne sert à rien... alors, pourquoi devrions-nous être citoyens?

En ce qui concerne les hommes et les femmes, en majorité, les participantes et participants des six villes à notre étude avaient l'impression que le gouvernement faisait un bon travail en général pour la protection des droits en matière de citoyenneté à l'égard tant des uns que des autres.

En ce qui concerne la désirabilité de la citoyenneté canadienne, 16 des 58 participantes et participants ont répondu que, si la citoyenneté ne leur avait pas déjà été accordée, ils chercheraient à l'obtenir. Aussi, 24 des 58 ont répondu que leurs amis chercheraient à obtenir la citoyenneté s'ils ne l'avaient pas déjà obtenue. SIC-37 (une femme professionnelle originaire de l'Afrique du Nord) a exprimé son appréciation à l'égard de la citoyenneté canadienne.

R. : Certainement, certainement, je chercherais à l'obtenir, car c'est une bonne nationalité. La citoyenneté canadienne signifie jouir d'une bonne nationalité et donne la liberté, la liberté de circulation sans aucune crainte. Même si vous voyagez à l'extérieur du pays, on considère que vous avez une bonne nationalité.

Changement depuis que les nouvelles lois et politiques sont entrées en vigueur

Les deux réponses les plus communes en provenance des six villes étaient que les participantes et participants, soit n'avaient pas observé de changement au plan de la liberté, de l'égalité et de la citoyenneté ou, de ces trois éléments, avaient l'impression que la liberté était la plus touchée depuis que les nouvelles lois et politiques étaient entrées en vigueur. Les participantes et participants ont justifié cette deuxième réponse (c.-à-d. que la liberté avait été la plus touchée par les changements) en disant que les gens étaient effrayés, perdaient leur vie privée et subissaient plus de restrictions. Certains avaient l'impression d'être devenus des cibles et de ne plus avoir de liberté. SIC-7 (un homme originaire de l'Asie du Sud et musulman) a déclaré :

Que ces personnes ont peur même de penser logiquement. Elles ont peur même de parler au téléphone à la maison. Chaque musulman pense que son téléphone est surveillé. Oui, à cause de cette loi. Littéralement, c'est le sentiment que ces personnes ont. Alors, si une personne appelle et demande abritez-vous des terroristes, nous pensons que mon téléphone est surveillé. Alors ça fait peur et j'ai peur de parler une autre langue, pensant qu'on pensera de quoi parle-t-il? Alors, avec mes élèves, je parle anglais, pour que la transparence ne soit pas un enjeu; c'est la peur de la transparence qui est un enjeu.

Les participantes et participants qui ont prétendu qu'il y avait eu des changements depuis l'entrée en vigueur des nouvelles lois plaçaient la citoyenneté au deuxième rang des secteurs où il y avait eu des changements. Ces personnes ne comprenaient pas comment le gouvernement percevait la citoyenneté et pourquoi les procédures pour obtenir la citoyenneté exigeaient plus de temps qu'avant cette entrée en vigueur. SIC-45 (une femme professionnelle originaire d'Afrique et chrétienne) a exprimé sa frustration au sujet du processus de citoyenneté qui prenait tant de temps et du fait que, à titre de résidents permanents, elle et sa famille avaient à remplir plus de paperasse que les citoyens canadiens pour obtenir les mêmes choses.

R. : Je crois en la citoyenneté, car alors, après les attentats du 11 septembre, tout a été prolongé. L'immigration, je pense qu'on y prend son temps pour tout vérifier sur vous, vérifier vos antécédents. Par exemple, ils nous ont demandé encore une fois d'obtenir nos documents du pays d'origine et cela s'est produit après les attentats du 11 septembre. On vous vérifie de toute part pour s'assurer que vous êtes qui vous dites que vous êtes. Et cela prolonge le séjour avant d'obtenir vos documents, ça prend tellement de temps pour cette raison. Et on se sent vraiment mal à l'aise et, par exemple, j'ai des enfants qui vont à l'université et c'est nécessaire, et sans cette citoyenneté, vous passez à travers tant de questions et tant de documents à remplir, tout pour pouvoir obtenir un prêt étudiant ou pour faire à peu près n'importe quoi, alors c'est très déprimant.

Q. : Alors, vos enfants doivent montrer qu'ils sont résidents du Canada, ne sont pas des étudiants étrangers, même s'ils n'ont pas la citoyenneté.

R. : Oui, alors, nous obtenons tout ce dont nous avons besoin, mais c'est plus long. Le fait que nous n'en ayons pas encore terminé avec nos documents, même après toutes ces années.

L'égalité avait subi le moins de changement selon les participantes et participants qui ont répondu à cette question, bien que leur impression ait été que les personnes n'étaient pas traitées de la même façon depuis les attentats du 11 septembre. Seuls ceux d'Halifax et de Fredericton ont mentionné que l'égalité avait changé pour le pire. SIC-22 (une femme originaire d'Amérique Latine) a élaboré sur cette question.

Je pense que l'égalité serait l'un des changements parmi les plus importants, car, encore une fois, les personnes ne sont pas traitées de la même façon. Si les personnes sont blanches et ont l'apparence canadienne, elles ont de la facilité à être défendues, à partir, à revenir, alors que les personnes qui avaient d'autres antécédents culturels et exactement quand les personnes étaient d'autres religions, c'est à ce chapitre que les choses se passent en ce moment.

Changements souhaitables dans la définition inscrite dans la législation sur le terrorisme ou sur la sécurité nationale

La majorité des participantes et des participants ont répondu que la définition de « l'activité terroriste », telle que prévue dans la loi, était trop générale et englobait tout ou était trop spécifique et, donc, avait affecté certains groupes ethniques et religieux en présumant que ces personnes étaient des terroristes sans avoir suffisamment de preuves pour appuyer cette prétention. SIC-27 (une femme originaire de Bosnie et musulmane) a émis le commentaire suivant :

Bien, je pense que le profil qui a été dressé, et je suis certaine qu'il a été basé sur ce qui est arrivé dans le passé, mais il entraîne parfois les citoyens sur la mauvaise voie, parce que ceux-ci présumant, vous savez, si le terroriste a été défini selon cette apparence et cette appartenance, alors tout le monde qui partage l'appartenance à ce groupe [doit être terroriste]. Le gouvernement ne peut probablement pas changer, si les actes terroristes ont été commis par certains groupes ou certaines personnes, alors c'est un fait, mais peut-être ce devrait être de quelque façon quand il va dans le monde, il faudrait de quelque façon, je ne sais pas comment, mais, je pense que les gens commettent parfois des erreurs. Malheureusement, vous savez, des mauvaises choses se produisent et ne devraient pas, car cela arrive simplement parce qu'ils appartiennent à cette religion ou ressemblent à qui que ce soit, ce terroriste.

SIC- 33 (une femme originaire de l'Afrique du Nord) a émis ce commentaire sur le profilage racial.

Vraiment, maintenant, je ne sais pas. Je ne suis pas certaine du mot... La seule chose qui me dérange, c'est, bien... le fait qu'une personne qui porte un turban ou une barbe est un terroriste, et le simple fait que ces personnes infiltrent, et c'est parce qu'elles ne portent pas de barbe ou n'ont pas de turbans... Alors, nous devons arrêter de penser que, parce qu'une personne a la peau noire, elle représente un danger... oh... c'est trop simple... trop simple de penser ainsi.

La deuxième réponse la plus commune a été que les participantes et participants ne connaissaient pas la définition et, donc, n'avaient pas d'opinion sur cette question ou que rien ne devrait être changé. Les autres critiques implicites et les suggestions qui en ont résulté au sujet des changements qu'ils aimeraient voir apporter à la législation antiterroriste étaient les suivantes : le Canada devrait se tenir debout, loin des États-Unis, et ne pas tenter de leur plaire; le gouvernement devrait moins tenter de contrôler les gens au moyen de la définition du terrorisme et devrait concentrer ses efforts sur les Canadiennes et les Canadiens; les gens devraient toujours être prudents et conscients des actions du gouvernement; il devrait y avoir plus de ressources disponibles; et le gouvernement devrait être l'objet d'une surveillance de manière à ce qu'il ne puisse pas abuser de ses pouvoirs auprès des gens. SIC-16 (un homme qui s'est identifié comme étant d'origines diverses) a souligné le besoin de prudence et de surveillance du gouvernement par le peuple.

J'espère simplement en vue... il faut qu'il y ait quelqu'un qui surveille le gouvernement pour savoir qu'il utilise [ses pouvoirs] de la bonne façon et qu'il n'en abuse pas. Je peux comprendre que, du point de vue du gouvernement, il faut qu'il s'occupe de la sécurité de ses citoyens et des gens du pays. Alors, d'une certaine façon, je peux voir qu'il veut faire ça, mais, d'une certaine façon, nous devons nous assurer qu'il y a certaines (pause) choses qui existent pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus et qu'on s'en sert en ayant une preuve et que s'il y a une accusation contre une personne, il y a certainement assez de preuves ou que cette personne est véritablement une menace.

Autres commentaires et observations

À la fin, la majorité des participantes et des participants (n = 26) ont fait part de leurs pensées ou de leurs commentaires sur des questions qui, à leur avis, n'avaient pas été touchées (ou suffisamment touchées) durant l'entrevue. Certains (n = 8) ont émis des suggestions sur la façon d'améliorer le pays ou, particulièrement, sur ce que le gouvernement devrait faire et, principalement, sur la façon de conduire ses affaires étrangères. Par exemple, ils croyaient que la conscience de « l'altérité » était le meilleur moyen de prévenir les problèmes qui surgissent dans les sociétés entre différentes communautés; que le gouvernement devrait sensibiliser la population au sujet du terrorisme et, parallèlement, éviter le profilage racial des Arabes ou des musulmanes et musulmans comme étant des terroristes; qu'il est important pour les enfants d'être informés des problèmes qui existent dans le monde; que le gouvernement du Canada devrait faire un plus grand effort pour aider et intégrer les nouveaux immigrants et immigrantes; que le gouvernement du Canada ne devrait pas avoir de relations avec les organisations et les pays terroristes; qu'il devrait y avoir plus de communication entre le gouvernement et les immigrantes et immigrants; que le gouvernement du Canada devrait laisser les autres pays régler leurs propres problèmes sans s'y engager; et, le dernier mais non le moindre, que le processus d'immigration et de citoyenneté devrait être accéléré. SIC-21, un Noir, a souligné le besoin de dialogue.

Tout le monde a certains rêves et buts dans la vie et personne ne devrait être persécuté en raison de sa race. Il devrait y avoir un dialogue nourri entre les personnes qui descendent d'immigrantes et immigrants, entre les immigrantes et-

immigrants mêmes et avec le gouvernement si on croit vraiment au multiculturalisme.

D'autres (n = 5) avaient l'impression qu'il leur fallait réitérer leurs commentaires antérieurs au sujet du besoin de mesures de sécurité, même si leurs recommandations particulières allaient dans différentes directions. Ils croyaient, par exemple, que nous devrions penser à la sécurité nationale avant de laisser quiconque entrer au pays; et qu'il était nécessaire que l'ordre judiciaire et le système correctionnel travaillent ensemble en matière de sécurité; qu'en général, une plus grande sécurité était nécessaire. D'autres encore croyaient qu'au contraire, les droits de la personne n'avaient pas été suffisamment protégés par les fonctionnaires et les institutions désignés pour assurer la sécurité. Puis, une troisième catégorie croyait que la sécurité était adéquate au Canada.

Enfin, nombre de participantes et participants ont émis des commentaires au sujet du traitement de personnes particulières, comme les personnes originaires du Moyen Orient. Des énoncés disaient que les personnes originaires du Moyen Orient étaient traitées différemment en raison des attentats du 11 septembre; que plusieurs personnes avaient commencé à avoir peur des gens originaires du Moyen Orient à ce moment; que, dans les aéroports, les gens avaient tendance à regarder différemment les personnes dont la peau était plus foncée; et, enfin, la conviction que les musulmanes et musulmans étaient traités de la même façon que les Juifs l'ont été quand Hitler a pris le pouvoir.

Différences systématiques entre les sexes

Il est utile d'indiquer ici que les questions énoncées dans cette partie sont des versions abrégées (pour accélérer la lecture) des versions officielles des questions qu'on retrouve à l'annexe E.

Même si les participantes autant que les participants ont affirmé que les nouvelles lois avaient eu des incidences importantes sur les femmes et les hommes, ils ont déclaré que ces lois les affectaient également ou, même, affectaient davantage les hommes. Bien que certaines femmes aient parlé des conséquences économiques pour elles quand les hommes de leurs familles subissaient plus directement les effets des nouvelles politiques, pour la plupart, les femmes n'étaient pas prêtes à faire de tels liens aussi ouvertement entre les politiques perçues comme devant s'appliquer à la sphère publique et leur vie privée.

Quand nous avons analysé ce que les femmes et les hommes avaient vraiment dit en parlant de leurs expériences concrètes, il est devenu clair que les deux sexes avaient souvent parlé de ces expériences à partir d'un point de vue fondé sur une analyse comparative entre les sexes. Dans le même ordre d'idées, leurs compréhensions respectives des mêmes concepts et idées se fondaient sur la même analyse. Par exemple, la signification du concept de la « liberté de circulation » pour les femmes semble correspondre au fait d'être libre de circuler dans la société sans critiques ou conséquences qui découlent de rôles rigidement attribués aux sexes. L'égalité en tant qu'absence de peur et de guerre, concept qui est aussi important pour les femmes que pour les hommes, quand elle est perçue par les femmes, porte particulièrement sur le fait d'être affranchies de la peur fondée sur la violence entre les sexes dans les zones de conflit. L'égalité signifie aussi, pour les femmes, le traitement égal à celui de toute autre personne, et plus particulièrement l'égalité entre les sexes. La sécurité pour les femmes prend la forme, fondée sur la comparaison entre les

sexes, qui consiste à être à l'abri de la violence dans la sphère privée de la famille et des risques de violence contre les femmes dans les zones de conflit. À l'opposé des hommes, plusieurs femmes mettent l'accent sur la sécurité économique ou sur la dimension économique de la sécurité. Enfin, quand il s'agit de citoyenneté, pour la majorité des femmes, contrairement aux hommes, la citoyenneté se rapporte à un sentiment : le « sentiment d'appartenance » enraciné socialement.

Si nous examinons plus étroitement qui (homme ou femme) a dit quoi en réponse à chaque question, certains modèles systématiques fondés sur les sexes apparaissent. Comme il s'agit ici d'une étude qualitative, toute généralisation exprimée est préliminaire et émise avec prudence. Une telle généralisation n'a trait qu'au groupe des femmes et des hommes qui ont été interviewés et ne reflète pas nécessairement les expériences des immigrantes et immigrants et des minorités ethniques du Canada atlantique. Le fait d'identifier plus systématiquement les modèles fondés sur les sexes au sein de cet échantillon ne peut que nous permettre de formuler des hypothèses qui nécessitent d'être approfondies. Les modèles systématiques fondés sur les sexes qui ont été observés ne renvoient pas nécessairement aux dimensions des questions fondées sur l'analyse comparative entre les sexes. Les associations et les modèles sont apparus en procédant à l'analyse des réponses des participantes et des participants selon les sexes aux questions qui suivent.

- **Avez-vous remarqué des changements dans la diversité ethnique depuis les attentats du 11 septembre?** La majorité des femmes croyaient qu'il y avait eu des changements en matière de diversité ethnique depuis les attentats du 11 septembre. Comparativement, seuls certains hommes pensaient la même chose. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour confirmer le caractère systématique de la différence et pour en comprendre les raisons.
- **Avez-vous eu, vous ou tout autre membre de votre famille, des expériences relatives à d'autres politiques de sécurité nationale qui ont été mises en œuvre après les attentats du 11 septembre?** La majorité des femmes ont dit que leur expérience des autres politiques de sécurité nationale avait trait à la sécurité dans les aéroports, alors que seuls quelques hommes ont dit la même chose. Est-ce en réalité un cas de différence systématique entre les sexes et, si oui, pourquoi?
- **Selon votre expérience, comment les politiques de sécurité nationale ont-elles modifié la relation et l'interaction de votre communauté avec les personnes nées au Canada (minorités visibles et Blanches et Blancs)?** Certaines des femmes ont dit que leur relation avec les personnes nées au Canada a changé, alors qu'aucun homme n'a dit la même chose. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour confirmer cette différence et pour découvrir pourquoi l'expérience semble différer.
- **Quel type de sécurité est le plus important pour vous?** Pour les femmes, la majorité des réponses allaient dans la même direction et, pour les hommes, la majorité des réponses allaient dans la direction opposée. La plupart des participantes ont dit qu'à leur avis, le type le plus important de sécurité était la sécurité économique. À l'opposé, presque tous les hommes ont dit que le type le plus important de sécurité à leurs yeux était la sécurité personnelle. Par conséquent, ce qui semble être une différence systématique dans cet

échantillon mérite d'être confirmé de manière plus générale, comme l'identification des fondements d'une telle différence entre les sexes dans les sentiments au sujet de la sécurité.

- **Que pourrait ou devrait faire le gouvernement du Canada pour garantir la sécurité pour tous les Canadiennes et Canadiens?** Certaines des femmes croyaient que la mesure que le gouvernement devrait prendre pour garantir la sécurité était d'assurer la sécurité à la frontière, alors qu'un seul homme a dit la même chose. Cette possible différence entre les sexes mérite une recherche plus approfondie pour confirmer et comprendre son origine. En effet, à première vue, cela semble contradictoire avec la définition la plus commune des femmes qui était la sécurité économique. Mais cela peut découler des préoccupations accrues des femmes en matière de sécurité personnelle et, particulièrement, des risques de violence fondée sur le sexe qui les touchaient dans les zones de conflit ou des risques de violence familiale.

Que signifie l'égalité pour vous? Quel est l'aspect de l'égalité le plus important pour vous?

La majorité des femmes ont dit que la signification de l'égalité ou l'aspect le plus important de l'égalité à leurs yeux était de voir le même traitement accordé à quiconque, alors que seulement certains hommes ont dit la même chose. Qui plus est, certaines femmes ont dit que la signification de l'égalité, ou l'aspect le plus important de l'égalité, à leurs yeux, était de connaître l'égalité entre les sexes, alors que seulement quelques hommes ont dit la même chose.

- **Que signifie la citoyenneté pour vous?** La majorité des femmes ont dit que la citoyenneté, à leurs yeux, était un sentiment d'appartenance à son pays, alors que seuls certains hommes ont dit la même chose.
- **Quel changement aimeriez-vous voir (s'il y a lieu) dans la définition du terrorisme ou dans la législation sur la sécurité nationale?** Certaines femmes croyaient que la définition de l'activité terroriste visait certains groupes particuliers, alors que seuls quelques hommes croyaient la même chose.

Différences systématiques selon l'identité ethnoreligieuse

Il est utile d'indiquer ici que les questions énoncées dans cette partie sont des versions abrégées (pour accélérer la lecture) des versions officielles des questions qu'on retrouve à l'annexe E.

Un certain nombre d'associations et de modèles sont apparus en procédant à l'analyse des réponses des participantes et des participants à notre étude selon l'identité ethnoreligieuse, particulièrement l'identité des musulmanes et des musulmans comparativement aux autres identités de ces participantes et participants. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour confirmer le caractère systématique des différences et pour comprendre l'ensemble des raisons qui les sous-tendent. Le fait que, constamment, les participantes et participants musulmans à notre étude semblaient donner les réponses les plus conservatrices à plusieurs des questions, comparativement à tous les autres, nous conduit à émettre l'hypothèse qu'ils ont cherché par tous les moyens à se dissocier du terrorisme en déclarant leur appui aux changements qui ont été apportés à la législation sur la sécurité nationale et se sentaient plus en sécurité dans le climat actuel, même s'ils admettaient qu'il y avait eu des changements dans leur vie et, plus particulièrement, dans la vie des musulmanes.

- **Selon votre expérience, les gens de la collectivité où vous vivez sont-ils plus accueillants que dans les autres parties du Canada?** La majorité des participantes et participants musulmans croyaient que les gens de leur collectivité étaient plus accueillants que dans d'autres parties du Canada, comparativement à seulement quelques participantes et participants d'autres identités à notre étude.
- **Avez-vous remarqué des changements dans la diversité ethnique depuis les attentats du 11 septembre?** Près de la moitié des participantes et participants musulmans allaient dans une direction et, en majorité, les participantes et participants d'autres identités (p. ex., africaine, indienne, indoue, sud-asiatique, philippine, yougoslave et autres) allaient dans une direction opposée. La majorité de ces derniers ont dit avoir observé des changements dans la diversité ethnique depuis les attentats du 11 septembre. À l'opposé, presque en majorité, les participantes et participants musulmans ont dit n'avoir observé aucun changement dans la diversité ethnique depuis les attentats du 11 septembre.
- **Y a-t-il eu des changements en matière de discrimination contre les femmes depuis les attentats du 11 septembre?** Pour les musulmanes et musulmans, la majorité des réponses allaient dans une direction, alors que pour les autres participantes et participants, les réponses allaient dans la direction opposée. La majorité des musulmanes et musulmans croyaient qu'il y avait eu des changements en matière de discrimination contre les femmes depuis les attentats du 11 septembre. À l'opposé, la majorité des participantes et participants d'autres identités croyaient qu'il n'y avait pas eu de changements en cette matière. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour confirmer cette différence et pour comprendre les raisons qui sous-tendent la perception parmi les musulmanes et musulmans d'une discrimination accrue contre les femmes.
- **Avez-vous eu, vous ou tout autre membre de votre famille, des expériences relatives à d'autres politiques de sécurité nationale qui ont été mises en œuvre après les attentats du 11 septembre?** La majorité des participantes et participants d'autres identités ont dit que leur expérience des autres politiques de sécurité nationale avait trait à la sécurité dans les aéroports, alors que seuls quelques participantes et participants musulmans à notre étude ont dit la même chose. Serait-ce un reflet de problèmes et de menaces plus sérieux ressentis par les musulmanes et musulmans en comparaison des autres groupes ethnoreligieux? Une étude qui porterait sur les musulmanes et musulmans et sur les personnes qui parlent l'arabe devrait approfondir cette question.
- **Vous sentez-vous plus ou moins en sécurité par rapport au terrorisme?** La majorité des participantes et des participants musulmans ont dit se sentir plus en sécurité en ce qui concerne le terrorisme comparativement à seulement certains participants et participantes d'autres identités qui ont dit la même chose.
- **Quel est le type de sécurité le plus important pour vous?** Pour la majorité des participantes-participants musulmans, les réponses allaient dans une direction alors que pour la majorité des autres, les réponses allaient dans la direction opposée. La majorité des musulmanes et musulmans ont dit que le type de sécurité le plus important à leurs yeux était la sécurité

nationale. À l'opposé, la majorité des autres participantes et participants ont dit que le type de sécurité le plus important à leurs yeux était la sécurité économique.

- **Que signifie la liberté pour vous?** Les participantes et participants d'autres identités à notre étude ont dit majoritairement qu'à leurs yeux, la liberté était d'avoir la liberté d'expression, alors que seulement certains des participantes et participants musulmans disaient la même chose. L'hypothèse que nous avançons ici est que les libertés les plus fondamentales eu égard à la législation sur la sécurité sont en jeu parmi les musulmanes et musulmans et que la liberté d'expression peut donc devenir d'une importance secondaire. Une étude plus approfondie est nécessaire pour évaluer cette question.
- **Que signifie la citoyenneté pour vous?** Les participantes-participants d'autres identités ont dit majoritairement que la signification de la citoyenneté à leurs yeux était un sentiment d'appartenance à son pays, alors que seulement certains des participantes et participants musulmans ont dit la même chose. Nous avançons l'hypothèse que des questions beaucoup plus sérieuses reliées à la citoyenneté, comme le manque de citoyenneté ou l'incapacité à exercer pleinement ses droits de citoyenneté, se posent probablement aux musulmanes et aux musulmans, leur sentiment d'appartenance pouvant alors prendre une importance secondaire. Une étude plus approfondie est justifiée pour évaluer cette question.
- **Dans quel domaine (liberté, égalité, citoyenneté) avez-vous connu, vous ou d'autres membres de votre famille ou de votre communauté, le plus de changement depuis que les nouvelles lois et politiques sont entrées en vigueur?** La majorité des participantes et participants d'autres identités croyaient qu'il n'y avait eu aucun changement dans ces trois domaines depuis l'entrée en vigueur des nouvelles lois et politiques, alors que presque aucun des participantes et participants musulmans ne croyait la même chose. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour confirmer cette différence et évaluer son sens et sa signification.

Dans la prochaine partie, nous nous concentrons sur trois conclusions importantes tirées de notre recherche. Les deux premières conclusions découlent de la concentration sur la sécurité nationale. Nous examinons d'abord la nature des insécurités soulignées par plusieurs participantes et participants dans leur pays d'origine et pourquoi le contexte actuel de sécurité au Canada est particulièrement troublant. Puis, nous discutons du degré des sentiments antiaméricains qui sont évidents dans les communautés immigrantes et ethnoculturelles dans l'ensemble du Canada atlantique et nous étudions pourquoi les immigrantes et immigrants ont *choisi* le Canada. Enfin, nous présentons des conceptions élargies de la sécurité que les participantes et participants ont exprimées dans le cadre de notre recherche. Ici, nous commençons à voir les liens entre les sexes et la sécurité dans le contexte postattentats du 11 septembre et nous soulignons la signification de la conceptualisation large de la sécurité en braquant les projecteurs sur les incidences qu'elle a sur les femmes.

5. SYNTHÈSES PAR CONCEPT

Les conclusions de la présente recherche nous conduisent à prétendre qu'avec l'adoption de la législation antiterroriste et les changements apportés aux lois de l'immigration du Canada, le gouvernement a instauré un climat de peur dans les communautés immigrantes et ethniques, conduisant ces dernières à remettre en question l'égalité de leurs droits et de leurs libertés et minant ainsi leur sentiment d'appartenance à ce pays qu'elles ont choisi. Dans le contexte postattentats du 11 septembre, nous avons, en effet, différentes classes de citoyennes et citoyens au Canada, car il importe de savoir où les personnes sont nées, quelle est la couleur de leur peau et quelle est leur foi. Et, dans ce contexte, les femmes ont été rendues invisibles et les considérations qui ont trait aux sexes ont simplement été laissées de côté. Nous commençons par une discussion du concept de « sécurité » lui-même, puis nous traitons du besoin d'élargir ce concept pour y inclure la comparaison entre les sexes.

Analyse de la sécurité

Insécurité dans les pays d'origine

Les raisons qui poussent les personnes et leurs familles à immigrer varient. Elles peuvent aller du désir d'explorer de nouveaux territoires jusqu'à la recherche de meilleures possibilités économiques. Plusieurs immigrer aussi pour échapper à des régimes politiques répressifs et pour se joindre à une société où les libertés civiles et politiques sont protégées. On peut prétendre que le débat entre sécurité et droits est inévitable dans une société démocratique comme le Canada, mais il devient particulièrement poignant quand la voix des immigrantes et immigrants se fait entendre.

Les participantes et participants à nos séances publiques ont signalé que plusieurs immigrantes et immigrants ont quitté leur pays d'origine pour vivre dans un lieu plus sécuritaire, au Canada. Pour ces personnes, les insécurités découlent du fait de vivre là où il y a des régimes répressifs et où l'État exerce des pouvoirs coercitifs étendus. Avec les perceptions que les droits civils au Canada se réduisent, que trop de pouvoirs sont remis entre les mains de la police et des agentes et agents d'immigration et qu'il y a invasion de la vie privée, comme l'écoute des appels téléphoniques, des types semblables d'insécurités commencent à surgir ici aussi. Comme les participantes et participants à nos séances publiques l'ont souligné, les immigrantes et immigrants se préoccupent de la sécurité, peut-être même plus que les personnes nées au Canada, et sont d'accord généralement avec les mesures de sécurité. Il est compréhensible que ces personnes craignent les actions du gouvernement et de la police, actions qui sont souvent associées aux États policiers qui caractérisent leur pays d'origine. C'est pourquoi les immigrantes et immigrants peuvent même être plus sensibles aux pouvoirs accrus de la police et de surveillance dans le contexte postattentats du 11 septembre. Plutôt que de produire une plus grande sécurité, les pouvoirs accrus de la police provoquent des insécurités plus grandes, que plusieurs ont déjà connues.

Qui plus est, les participantes et participants à nos séances publiques ont signalé que les personnes qui sont originaires de pays répressifs craignent parfois de s'élever contre les traitements injustes, car leurs expériences dans leurs pays d'origine leur ont enseigné d'éviter

de se faire connaître des figures d'autorité. Les immigrantes et immigrants se trouvent alors dans des situations intenable où, ayant vécu la discrimination ou le profilage, ils sont incapables de parler de ces expériences par crainte des autorités de l'État. En effet, le silence s'installe, ce qui reflète non seulement la situation au plan de la sécurité au Canada, mais aussi celle qui a été vécue dans le pays d'origine.

Il a été intéressant d'entendre parler, lors des séances publiques, des immigrantes et immigrants qui retournent dans leur pays d'origine en raison du profilage racial. Comme nous l'avons signalé, se retrouvant à vivre des types semblables d'insécurités au Canada, ces personnes ont dû avoir l'impression qu'il était mieux de retourner au pays d'origine, car elles y auraient au moins le soutien de leur famille.

Sentiments anti-américains

Parallèlement, plusieurs immigrantes et immigrants ressentent un grand sentiment de fierté d'avoir emménagé au Canada et une grande part de cette fierté est que le Canada, ce n'est pas les États-Unis. Dans la mesure où les participantes et participants avaient l'impression d'être en sécurité, ils l'ont attribué au fait que le Canada n'avait pas suivi ce pays, particulièrement dans la guerre contre l'Iraq pour renverser Saddam Hussein. Nous avons nettement trouvé des nuances de fond anti-américaines tout au cours de la recherche.

Dans les séances publiques, les participantes et participants ont affirmé que le gouvernement des É.-U. avait exagéré la menace depuis les attentats terroristes à New York et à Washington. Ces personnes ont mis en garde le Canada de ne pas s'asservir aux États-Unis et ont critiqué la collaboration entre les organismes canadiens et américains d'exécution de la loi. Parmi les participantes et les participants, il y en avait qui souhaitait peu ou pas du tout voyager aux États-Unis, en raison des perceptions accrues d'une menace dans ce pays, ce qui avait augmenté les difficultés à traverser la frontière, particulièrement pour les immigrantes et immigrants.

Le sentiment général dans les groupes de discussion était que le Canada était trop près des États-Unis sur le plan des politiques de sécurité nationale. Les participantes et participants prétendaient que le Canada devrait préserver son indépendance politique et conserver son caractère distinct dans le monde, comme la tradition de maintien de la paix du pays. Les groupes de discussion ont indiqué que les gens avaient l'impression de ne pas être en sécurité en raison de l'influence de l'idéologie et des politiques américaines et des pressions des É.-U. pour que le Canada adopte des mesures de sécurité sévères. Une participante a affirmé que nous parlons désormais de sécurité nord-américaine plutôt que de sécurité canadienne, ce qui n'a fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Les répondantes et répondants aux enquêtes ont eu tendance à convenir que le gouvernement du Canada pouvait rehausser la sécurité au moyen de bonnes politiques de sécurité nationale, mais aussi que le Canada s'efforçait de satisfaire les intérêts des É.-U. dans ses efforts pour s'occuper des questions de sécurité. Dans le même ordre d'idées, les participantes et participants à nos entrevues qualitatives étaient majoritairement d'accord pour dire que le gouvernement avait fait un bon travail pour assurer la sécurité. Ces personnes avaient l'impression d'être personnellement en sécurité, car le Canada ne participait pas à la guerre en Iraq. En réalité,

certaines des personnes interviewées ont encore souligné l'importance pour le Canada de demeurer indépendant des États-Unis.

La guerre au terrorisme conduite par les É.-U. n'a pas été populaire parmi l'ensemble de la population canadienne. Ce qu'il est intéressant de noter au sujet des nuances de fond antiaméricaines qui ont été observées chez les communautés immigrantes et ethnoculturelles, c'est que ces sentiments sont partagés avec les personnes nées au Canada et l'ensemble de la société. En réalité, plusieurs immigrantes et immigrants ont choisi le Canada en raison de ces sentiments; le Canada *est* différent des États-Unis. Pour plusieurs peuples dans le monde, les États-Unis représentent un État agressif, dominateur, qui impose sa volonté sur toute la planète, car il possède une force militaire inégalée. À l'opposé, le Canada est perçu comme un État qui s'occupe du maintien de la paix.

Peut-être est-ce pourquoi bon nombre de participantes et participants à notre étude perçoivent que l'accent que met le gouvernement du Canada sur les politiques de sécurité nationale résulte des pressions américaines. Cette sorte de concentration sur le pouvoir coercitif de l'État ne semble pas correspondre au caractère national canadien. Pour la même raison, beaucoup d'entre eux ont mis l'accent sur l'importance que le Canada reste distinct des États-Unis car, à leur avis, c'est ainsi que le gouvernement peut assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Conserver au Canada sa souveraineté et son indépendance dans le contexte postattentats du 11 septembre est aussi un thème qui parcourt une grande part de la littérature sur le maintien de la sécurité au Canada par rapport au terrorisme. Comme Kent Roach (2003, p. 168) l'a affirmé explicitement : « [traduction]... la survie du Canada en tant que pays indépendant pourrait dépendre, en partie, de sa capacité à élaborer des politiques efficaces et créatrices de sécurité qui ne copient pas la tendance américaine à s'appuyer sur l'emprisonnement et la force militaire. »

Sexes et sécurité

Sur le strict plan de la pensée réaliste, le concept de sécurité a été mis en doute et reconceptualisé par les pionnières féministes, comme Ann Tickner (1988, 1992, 2001, 2002, 2004) et Cynthia Enloe (1989, 1993, 2000). Celles-ci ont signalé que la concentration (« masculiniste ») sur les questions de guerre et de paix, fondées sur le maintien par l'État des militaires pour se défendre contre les attaques de l'extérieur, est loin d'être ce qu'on entend par sécurité. La sécurité est une question de répondre aux besoins, de protéger les droits, de cesser les violences, de mettre fin à l'exploitation et de comprendre fondamentalement que les questions de race, de sexe, de classe et de culture dans un contexte mondial sont liées étroitement au contexte local. Le problème n'est pas simplement que l'État soit le référent ou l'objet de la sécurité, mais que les dichotomies ordre-anarchie et intérieur-extérieur perpétuent l'illusion que ce qui se passe « là-bas » sur la scène internationale est en quelque sorte fondamentalement différent de ce qui se passe « ici » sur la scène intérieure. D'après la pensée réaliste, les États libéraux-démocratiques occidentaux, comme le Canada et les États-Unis, ont besoin d'armées pour contrer les menaces sur la scène internationale, qu'elles viennent des impérialistes et des fascistes, comme durant les deux guerres mondiales, des communistes, comme durant la guerre froide, ou des terroristes dans le contexte postattentats du 11 septembre.

Ce pendant, ce qui manque manifestement dans le débat intérieur, c'est la dimension des sexes. Il ne faut pas s'en surprendre. Quand la sécurité se définit principalement en termes de sécurité nationale (c.-à-d., quand l'État ou le pays est le référent ou l'objet de la sécurité), les questions reliées aux sexes deviennent invisibles. Quand la sécurité se définit plus largement, par exemple, en termes de sécurité humaine, (c.-à-d., quand la personne est le référent ou l'objet de la sécurité), les questions reliées aux sexes deviennent primordiales. Formulée pour la première fois, en 1994, dans le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD 1994), la conception de la sécurité humaine se fonde sur l'affranchissement de la peur, sur l'affranchissement du besoin et sur la protection des droits de chaque personne, sans égard à l'endroit où elle réside (Hampson *et al.*, 2002). Comme Tickner (2004, p. 47) l'a déclaré : « Les perspectives sur la sécurité qui commencent par la sécurité de la personne offrent un point d'entrée pour élaborer les théories féministes. »

Cependant, il est devenu clair que, dans le contexte postattentats du 11 septembre, les préoccupations internationales et intérieures, particulièrement telles qu'exprimées par les gouvernements, tournent autour des questions de sécurité nationale. Par conséquent, bien que notre recherche montre les incidences des mesures antiterroristes du gouvernement sur les communautés immigrantes et ethnoculturelles du Canada atlantique, il n'est pas surprenant qu'il ait été plus difficile d'établir comment les femmes ont été touchées différemment. Pour avoir une vue d'ensemble des liens entre les sexes et la sécurité, la sécurité elle-même doit être conçue largement.

Ce contexte modifié de sécurité submerge les identités et les préoccupations des femmes. Les processus actuels qui se fixent sur les mesures de sécurité antiterroriste et nationale ne sont pas seulement racialisés, mais aussi sexués. Le stéréotype du terroriste est un jeune homme musulman ou « d'apparence arabe ». Les femmes sont donc exclues des nouvelles priorités qui consistent à promouvoir la sécurité ou à combattre le terrorisme. Comme les participantes et participants à nos séances publiques l'ont souligné, ce stéréotype est propagé par les médias. Parmi les immigrantes et les immigrants, il en est qui se sentent moins bien accueillis dans leurs collectivités; les autres constatent que les voisins canadiens de leur collectivité changent de direction pour démontrer leur volonté d'inclusion et dissiper les stéréotypes préjudiciables.

Mais, le stéréotype demeure masculin. Nos groupes de discussion n'ont pas creusé les différences fondées sur le sexe, même quand nous avons posé directement des questions au sujet des effets des politiques de sécurité nationale. En réalité, les répondantes et répondants à l'enquête, quand nous leur avons posé des questions au sujet de politiques particulières de sécurité nationale, n'ont nettement pas vu que les femmes étaient plus directement touchées par les changements apportés aux politiques et aux pratiques depuis les attentats du 11 septembre. Dans la mesure où il y avait une différence fondée sur le sexe, ils ont déclaré que les hommes étaient atteints plus sérieusement.

Parallèlement, une participante à une séance publique a affirmé que son mari, né à l'étranger, a été emmené et déporté dans son pays natal sans qu'on fournisse d'explications à sa famille. Elle a déclaré qu'elle a donc été forcée de devenir une mère monoparentale. D'autres participantes et participants à notre étude ont signalé que les médias dressent aussi des stéréotypes des musulmanes et, ce qui est intéressant, comme étant des victimes et des agentes du terrorisme.

D'un côté, les musulmanes sont présentées comme des personnes opprimées et, de l'autre, comme des personnes qui élèvent leurs enfants pour qu'ils deviennent des terroristes. Dans nos enquêtes, les femmes étaient plus négatives, en général, que les hommes au sujet des effets des attentats du 11 septembre et au sujet du degré de discrimination et de diversité dans leurs collectivités.

Qui plus est, les entrevues qualitatives ont montré qu'en majorité, les participantes ont dit qu'à leurs yeux, le type de sécurité le plus important était la sécurité économique. À l'opposé, presque tous les hommes ont dit que le type de sécurité le plus important à leurs yeux était la sécurité personnelle. Les entrevues ont aussi montré que les immigrantes travaillent pour des salaires inférieurs à ceux des hommes. La sécurité humaine va dans le sens de l'affranchissement de la peur et de la coercition de même que du besoin et de la nécessité. Répondre aux besoins économiques devient crucial pour toute considération de sécurité, mais cette façon de penser très vaste est mise de côté dans les priorités sur la sécurité nationale. Cependant, c'est la façon dont plusieurs femmes définissent la sécurité et c'est encore plus impérieux quand l'homme est emmené hors de la maison aux fins de sécurité nationale.

Nos groupes de discussion ont démontré une compréhension généralisée dans leurs efforts pour définir la sécurité. Ils ont décrit la sécurité personnelle ainsi : quand les personnes se respectent et se font confiance les unes les autres; quand les besoins humains fondamentaux sont comblés; quand toute personne est traitée équitablement; quand toute personne est en mesure de réaliser son potentiel. Pour qu'il y ait sécurité personnelle, selon les participantes et participants à nos groupes de discussion, les personnes doivent être en mesure de vivre sans être surveillées par le gouvernement. Ils ont alors décrit la sécurité intérieure comme étant concomitante avec la démocratie et les gouvernements non corrompus; et comme étant réalisable quand la société peut composer avec les différences sans violence. Ces personnes ont mentionné que la sécurité intérieure est minée par la concentration actuelle sur la sécurité nationale, qui fait que les gens se sentent dans l'insécurité. Enfin, ils ont décrit la sécurité extérieure comme étant le fait d'avoir un accès équitable aux ressources mondiales, ce qui ne peut être réalisé que quand nous nous attaquons aux causes fondamentales de mécontentement dans le monde. Il est intéressant d'observer que, quand nous leur avons demandé de définir ce qu'était la sécurité pour eux-mêmes, aucune concentration sur la sécurité nationale dans le contexte postattentats du 11 septembre n'a été acceptée.

Au-delà de cela, la littérature nous dit que la sécurité des femmes peut être plus à risque dans la sphère privée que dans la sphère publique. Comme la sphère privée comprend les préoccupations au sujet de l'intégrité corporelle, des droits reliés à la reproduction et de la violence contre les femmes, même des conceptions plus larges de la sécurité humaine peuvent ne pas être en mesure de saisir les incidences du contexte postattentats du 11 septembre sur les femmes. Encore et encore, les participantes à nos entrevues qualitatives ont souligné cette définition de la sécurité qui tient compte des sexes (la sécurité contre la violence à la maison; la sécurité contre la violence reliée à un sexe particulier durant un conflit), ce qui manque dans le discours juridique et politique sur la sécurité dans le contexte postattentats du 11 septembre.

En dernière analyse, la concentration sur les notions plus limitées et restrictives de la sécurité continueront de rendre invisibles les femmes et leurs préoccupations. Les mesures antiterroristes du Canada ont instauré un climat de peur qui nous force à prendre au sérieux le genre de

discrimination raciale qui découle des perceptions selon lesquelles les immigrantes et les immigrants constitueraient une menace à la sécurité. Parallèlement, le climat de peur a subsumé les considérations relatives à la discrimination sexuelle malgré le fait que les participantes à nos séances publiques, à nos groupes de discussion, à nos enquêtes et à nos entrevues qualitatives aient souligné que leur vie était différente et aient fait part d'effets plus négatifs des attentats du 11 septembre que les hommes.

Analyse du terrorisme

Sur le plan de la définition du terrorisme, cette recherche a dévoilé un point d'accord unanime chez les chercheuses, les commentatrices et commentateurs et les participantes et participants à notre étude : le « terrorisme » est à peu près impossible à définir. Sa signification est vague, car il s'agit de plus qu'un acte ou qu'un effet d'un acte; c'est plus qu'une motivation ou une intention. Le terrorisme est si profondément contextuel — dans le temps et l'espace — que toute définition est destinée à un manque d'applicabilité générale. En raison de la complexité associée à la définition du terme, la Cour internationale n'a pas inclus le terrorisme dans son mandat (Roach 2003). Il est intéressant d'observer que la Cour suprême du Canada a décidé que le terme « terrorisme » n'était pas anticonstitutionnellement vague³⁶.

Malgré ce caractère vague, le terme évoque des réactions puissantes. Il instille la peur parmi l'ensemble de la population; il incite les gouvernements à adopter des lois et des politiques pour le prévenir et le punir; et il est utilisé partout dans le monde au nom d'un nombre incalculable de causes. Cette chose aussi intangible possède un degré surprenant de circulation et de puissance. Cela est ressorti dans notre recherche. Généralement, les personnes auxquelles nous avons parlé n'ont pas exprimé de peur d'être directement touchées par un attentat terroriste, mais que le climat de préoccupation qui entoure le terrorisme a touché leur vie quotidienne et la façon dont elles interagissent avec les autres personnes de leur collectivité.

Une façon de découvrir ce qui constitue le terrorisme est d'examiner ce que l'État fait pour s'attaquer au problème. Dans cette recherche, nous nous sommes concentrées sur la façon dont l'État canadien a abordé le terrorisme, soit par deux lois différentes : la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la *Loi antiterroriste*. Le fait incontestable que le « terrorisme » soit mentionné dans la LIPR est révélateur de la façon dont le gouvernement du Canada a perçu le concept. Le fait pour une personne d'avoir participé au « terrorisme » la rend inadmissible au Canada. Le terrorisme n'est donc pas formulé comme une question intérieure, mais comme une question qui peut être importée au moyen de l'immigration. En réalité, d'autres documents gouvernementaux ont réitéré cette notion en soulignant comment le multiculturalisme peut produire « un conflit étranger [qui] peut déborder au Canada » (SCRS 2000).

Le fait que ce concept abstrait puisse s'appliquer dans les auditions des causes reliées à l'immigration et au statut de réfugié provoque la crainte parmi les immigrantes et immigrants et les réfugiées et réfugiés, comme nous l'avons observé dans notre recherche. L'incertitude au sujet de ce qui constitue le « terrorisme » (ou le fait d'être membre d'une organisation terroriste) et les conséquences d'être un terroriste allégué sont un sujet de préoccupation pour toute personne qui doit se retrouver devant un conseil d'arbitrage en matière d'immigration ou de statut de réfugié. Les participantes et participants à notre recherche ont révélé que cette peur s'est

accrue depuis les attentats du 11 septembre, mais est aussi devenue plus concentrée, car le « visage » du terrorisme est désormais très distinct. Le visage du terrorisme est désormais celui d'un jeune homme Arabe ou musulman³⁷. C'est un problème engendré par le recours à un concept comme moyen d'exclure une personne qui veut immigrer au Canada, plutôt que de recourir à des actes ou à des comportements (p. ex., le meurtre). Il est beaucoup plus facile pour nous de créer un meurtrier « composite » en se basant sur les événements courants et le discours médiatique-politique. Les immigrantes et les immigrants éventuels savent s'ils ont commis certains actes, mais peuvent ne pas être certains — aussi incertains que quiconque — que leurs activités puissent être interprétées comme étant du terrorisme. L'abstraction qu'on retrouve dans la loi permet que les stéréotypes prévalent. Elle explique aussi, en partie, la crainte exprimée au cours de cette recherche.

C'est un élément important, car près des trois quarts de nos répondantes et répondants avaient l'impression que la plus grande conséquence du terrorisme était la peur. Cette peur peut découler des actes de terrorisme eux-mêmes, mais, comme la discussion ci-dessus le suggère, elle peut aussi être le produit du discours de l'État incorporé dans la loi et dans la politique sociale. À cet égard, il est intéressant de remarquer que près des trois quarts des répondantes et répondants à l'enquête étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que le terrorisme devrait être un motif d'inadmissibilité au Canada. Ils ont aussi exprimé une crainte qui découlait indirectement de la présence du terrorisme dans notre monde. Ces personnes ont décrit la peur d'être accusées d'être des terroristes ou d'être perçues comme étant associées aux terroristes.

Tout cela est rendu plus troublant par le fait que la LIPR ne définit pas le terrorisme. Il semble que les tribunaux en soient venus à se fonder sur la définition du terrorisme prévue dans la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme adoptée en 1999. Comme Roach l'a décrit, cette définition porte sur la violence grave contre les civils qui vise à contraindre un État ou une population ou une institution à agir d'une manière particulière. « Tout [...] acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil... lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.³⁸ »

Les tribunaux semblent recourir à cette définition pour compléter la définition plus détaillée et plus large prévue dans la *Loi antiterroriste*. Cette définition est plus large, car elle inclut, par exemple, les menaces à la sécurité économique et les perturbations dans les services publics et privés. Plusieurs des actes prévus dans la nouvelle définition étaient déjà des infractions criminelles. Les nouvelles infractions ont trait au financement et à la facilitation du terrorisme. Presque tous les répondantes et répondants à notre enquête étaient au courant de cet aspect de la *Loi antiterroriste*. Dans une proportion d'environ 80 %, soit en grande majorité, ces personnes avaient l'impression que la facilitation et le financement du terrorisme devaient être des infractions criminelles.

Quand nous leur avons posé des questions plus ouvertes au sujet de ce que l'État devrait faire pour s'attaquer au problème du terrorisme, les participantes et participants à notre étude ont exprimé une approche plus large dont la complexité serait difficile à traduire dans les lois. Plusieurs avaient l'impression que nous devrions promouvoir l'éducation transculturelle et jouer un rôle central dans le développement de la paix mondiale et de la justice sociale. Cela traduit la

façon dont ils percevaient le terrorisme comme étant plus que des bombes ou de la violence, mais comme un problème systémique et mondial dont les racines sociales et politiques sont profondes.

Les participantes et participants à notre recherche avaient des messages divergents au sujet de la définition du terrorisme dans la loi. D'un côté, ces personnes ne s'opposaient pas généralement à la plupart des mesures prévues dans la *Loi antiterroriste*. D'un autre côté, la loi et la façon dont elle pouvait être utilisée suscitaient un sentiment de crainte. La première conclusion est apparue principalement dans les enquêtes, alors que la dernière a émergé des données qualitatives de la recherche. Dans ces entrevues, les participantes et participants ont aussi mentionné que la définition de la loi vise certains groupes et promeut le profilage racial. Ces différentes sources de données représentent différents groupes. Les répondantes et répondants à l'enquête étaient principalement des personnes qui travaillaient dans des organismes de services aux communautés immigrantes ou ethniques, alors que les participantes et participants aux autres aspects de la recherche étaient des membres des communautés immigrantes ou ethniques. Cela pourrait donner penser que ces groupes avaient des points de vue différents ou que les personnes pourraient avoir des points de vue contradictoires sur la définition du terrorisme. Leurs expériences, leurs craintes et leurs critiques personnelles au sujet de la façon dont l'État en est venu à s'attaquer au terrorisme divergent de leurs points de vue quand on leur pose directement des questions au sujet d'aspects particuliers des lois et de la façon dont l'État en vient à définir le terrorisme³⁹.

Il y avait cependant une division parmi les répondantes et répondants à notre enquête quant à savoir si les motifs politiques, religieux et idéologiques devraient faire partie de la définition du terrorisme. En réalité, seulement un peu plus de la moitié était d'accord avec ces aspects de la loi. La motivation est un autre élément à partir duquel on peut définir le terrorisme. Comme Dershowitz (2002) l'a signalé, la motivation du terrorisme le distingue d'autres formes de crime, comme le crime organisé. Le fait que ce soit désormais inscrit dans la loi est préoccupant, car la norme est l'élément de l'intention plutôt que celui de la motivation. Définir le terrorisme par ses intentions est très différent; cela comporte de décider si une personne avait l'intention de perturber les services, de contraindre le gouvernement à agir et ainsi de suite.

La discussion ci-dessus souligne la difficulté de définir le terrorisme. Cette difficulté est exacerbée par un enjeu résumé par l'expression « le combattant de la liberté d'une personne est le terroriste d'une autre personne ». Environ les deux tiers de nos répondantes et répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec cet énoncé. De plus, ce message est ressorti des autres sources de données. Comme une participante à l'entrevue l'a expliqué, la démarcation entre terrorisme et action légitime n'est pas seulement mince, mais trouble. Certains commentateurs et commentatrices ne sont pas d'accord que notre définition devrait devenir la proie du relativisme, prétendant que les actions des terroristes étaient illégales avant les attentats du 11 septembre et que nous pouvons reconnaître ces actes, sans égard à leur motivation (Roach 2003). Les législateurs et les juges doivent lutter contre le relativisme, alors que les membres des communautés immigrantes et ethniques doivent en vivre les effets.

Analyse de la liberté

Le contexte juridique et théorique

Les droits et les libertés sont souvent regroupés sous les catégories suivantes : libertés fondamentales, droits juridiques, droits à l'égalité et droits économiques. On peut aussi classer les droits comme étant négatifs ou positifs. Les droits négatifs sont ces protections qui empêchent l'État d'agir de manière à limiter certaines libertés, qui sont des droits fondamentaux. Par exemple, plusieurs libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté d'association, sont des exemples de droits négatifs, car ils empêchent l'État d'interférer avec ces actions ou ces comportements. À l'opposé, les droits positifs, aussi appelés droits relevant de la liberté constitutionnelle, sont des droits qui donnent accès à des biens, des services ou des ressources particuliers. Les droits positifs contraindraient l'État à agir pour offrir certaines normes, comme le droit à l'aide sociale, le droit à un abri ou le droit de se nourrir. La Constitution du Canada contient plus de droits négatifs que de droits relevant de la liberté constitutionnelle.

La *Charte canadienne des droits et libertés* protège de nombreuses libertés contre les transgressions de l'État, y compris l'absence de discrimination. Ces droits sont considérés comme des droits négatifs. Ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne peuvent adopter des lois qui violent ces libertés. S'ils le font malgré tout, comme la Charte est la loi suprême du Canada, la législation qui y contrevient doit être cassée par les tribunaux et ces lois seront considérées non applicables. Les libertés fondamentales qui sont énumérées dans la Charte se trouvent à l'article 2 et prévoient les droits qui suivent : liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication; la liberté de réunion pacifique; la liberté d'association.

La Charte prévoit aussi des droits qui ne sont pas inscrits dans l'article des libertés fondamentales, mais qui ont trait néanmoins à la liberté. Par exemple, il y a l'article typiquement canadien qui traite de la liberté de circulation. L'article 6 prévoit, pour chaque citoyenne et citoyen canadien, le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir. Dans cet article, chaque citoyenne ou citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence et de gagner leur vie dans toute province. La Cour suprême a cependant arrêté que l'article 6 ne garantit pas le « droit au travail » et a décidé que chaque province a le droit de définir ses propres compétences professionnelles.

Outre ces libertés fondamentales (art. 2) et les libertés de circulation (art. 6), les articles 7 à 14 de la Charte énumèrent différentes garanties juridiques. L'article 7 traite du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ». Les articles 8, 9 et 10 garantissent le droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives (art. 8); le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires (art. 9); en cas d'arrestation ou de détention : d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention et de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération (art. 10).

Il est important aussi de souligner qu'il y a deux dispositions limitatives. L'article 1 de la Charte donne la possibilité à l'État de confirmer les lois qui sont considérées être en violation de la Charte, « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». De plus, l'article 33 permet au Parlement ou aux

législatures de déroger à trois parties de la Charte : les libertés fondamentales (art. 2); les garanties juridiques (art. 7-14); et les droits à l'égalité (art. 15), mais pas à la liberté de circulation, aux droits démocratiques ou aux droits linguistiques. La dérogation cesse d'avoir effet au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur. Cette disposition controversée est rarement utilisée, mais elle permet aux législateurs démocratiquement élus d'avoir le dernier mot sur un corps judiciaire nommé, la Cour suprême.

La situation de la liberté au Canada atlantique du point de vue de la communauté

Les participantes et participants à nos groupes de discussion ont été très positifs à l'égard de la liberté au Canada et n'ont pas manqué d'observer que les Canadiennes et les Canadiens tiennent cette liberté pour acquise. Comme une personne l'a dit, « la liberté, c'est être canadienne ou canadien ». Néanmoins, il y a eu des critiques de la « liberté canadienne », qui s'articulent autour des questions de classe — les classes supérieures ayant plus de liberté que les autres. Un exemple a trait au coût de l'éducation postsecondaire où les classes inférieures sont moins libres de poursuivre des études supérieures. Dans un groupe de discussion, on a établi la comparaison avec des systèmes politiques qui offrent moins de liberté, au sens traditionnel, tout en offrant plus d'accès gratuit aux services, comme celui de l'éducation.

Depuis les attentats du 11 septembre, cependant, d'après la perception générale des participantes et participants aux séances publiques, des changements négatifs importants ont modifié les libertés des personnes. Ce qui est des plus importants, c'est que l'hostilité et la discrimination contre les immigrantes et les immigrants qui ont des noms à consonance étrangère étaient en hausse. Les participantes et participants ont parlé de discrimination en matière de logement et d'emploi et plusieurs avaient l'impression que cela se produisait plus souvent depuis les attentats du 11 septembre. Cette discrimination, ils avaient l'impression qu'elle avait atteint certains groupes d'immigrantes et immigrants (p. ex., les Arabes et les musulmanes et musulmans) plus que d'autres. Des questions liées aux déplacements et au traitement différent dans les aéroports ont été soulevées de même que l'application des mesures de sécurité aux seuls passagers et passagères. D'un autre côté, parmi les participantes et participants, il y en avait qui avaient l'impression que les attentats du 11 septembre avaient servi d'excuse et que certains secteurs de la région atlantique n'avaient jamais été ouverts et amicaux à l'égard des immigrantes et des immigrants.

Les participantes et participants aux séances publiques dans les six sites ont décrit des incidents particuliers et une ambiance générale de peur qui traduisait leur sentiment de libertés politiques et civiques réduites au Canada atlantique depuis les attentats du 11 septembre. Ils ont exprimé leurs craintes que, par exemple, il soit devenu trop facile d'obtenir la permission de fouiller et de surveiller; que le téléphone d'une personne puisse être facilement sous écoute; que le disque dur d'une personne soit scanné et ainsi de suite. Ces personnes ont exprimé leur scepticisme à l'égard du fait que les personnes originaires de pays répressifs se lèvent et prennent position contre les traitements et la surveillance injustes. Des préoccupations ont été soulevées parce qu'on se servirait de la loi comme d'un appareil répressif. Certaines personnes craignaient que la *Loi antiterroriste* puisse conduire à des lois ou à des politiques encore plus intrusives et ont exprimé leur préoccupation relativement à l'interprétation possible de la Loi. Par exemple, parmi il en est qui craignaient que la *Loi antiterroriste* permette que des personnes soient reconnues coupables par association et que cela puisse devenir un outil d'abus contre les minorités. Ils ont

exprimé aussi des préoccupations au sujet de la LIPR et, plus particulièrement, des changements relatifs aux demandeuses et demandeurs du statut de réfugié. Les centres d'aide aux réfugiés ont connu une réduction considérable du nombre de personnes qu'elles desservaient après les attentats du 11 septembre. Il y avait une crainte que la préférence soit donnée au « bon » type de réfugiés alors que ceux qui méritaient de l'être pourraient ne pas pouvoir entrer au Canada.

Bien que notre enquête n'ait révélé aucun effet différent des politiques de sécurité nationale sur la liberté des femmes et des hommes, elle a révélé un accord net au sujet des effets différents fondés sur des groupes ethniques et d'immigrantes et immigrants particuliers, ce qui confirme nos conclusions relatives aux séances publiques et aux groupes de discussion. Qui plus est, pour ce qui est de la comparaison des catégories (personnes nées au Canada, immigrantes et immigrants, minorités visibles et non visibles), les répondantes et répondants à notre enquête ont indiqué que les minorités visibles étaient plus touchées par les changements apportés aux politiques de sécurité nationale, nonobstant d'autres facteurs (comme le sexe). Nous leur avons aussi demandé si le gouvernement protégeait bien la liberté des différents groupes en comparant ces derniers. Un modèle clair est apparu : ils ont indiqué que les minorités ethniques étaient les moins bien servies par le gouvernement et que les personnes nées au Canada étaient celles qui étaient les mieux servies. Sur le plan des garanties de liberté, leur classement, du meilleur au pire, a été le suivant : les personnes nées au Canada, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les immigrantes et immigrants, les réfugiées et réfugiés, les minorités ethniques. Près des trois quarts des répondantes et répondants ont suggéré qu'un groupe avait été plus touché que les autres par les politiques depuis les attentats du 11 septembre. Les musulmanes et musulmans, les Arabes et les personnes originaires du Moyen Orient ont été mentionnés le plus souvent quand les répondantes et répondants ont identifié un groupe particulier.

Les participantes et participants aux entrevues étaient d'accord avec les participantes et participants aux séances publiques, aux groupes de discussion et à l'enquête pour dire que le traitement de personnes particulières, comme les personnes originaires du Moyen Orient, après et à cause des attentats du 11 septembre, laissait beaucoup à désirer. Comme les répondantes et répondants à l'enquête, les participantes et participants aux entrevues ont établi des différences entre les catégories de personnes en ce qui concerne le rendement du gouvernement en matière de protection des libertés. La conviction générale a été que le gouvernement avait fait du bon travail pour garantir les libertés des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens, des immigrantes et immigrants et des réfugiées et réfugiés, bien que, selon certaines personnes, il serait possible de faire davantage en ce qui concerne particulièrement les immigrantes et immigrants et les membres des groupes ethniques. Par exemple, comme SIC-45 l'a indiqué, à partir d'un point de vue fondé sur la comparaison entre les sexes, au sujet des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens :

R. : Du bon travail. J'aime le Canada... mais, quand vous arrivez ici, vous vous rendez compte Oh ! je peux respirer facilement, vous savez, je peux faire des choses sans crainte et je peux faire des choses sans blesser qui que ce soit. Et ce sont les choses que j'aime le plus faire. Et le gouvernement veille à ce que vous ayez ce droit, que vous ayez ce droit à votre liberté de croyance, que vous ayez ce droit de posséder vos propres choses, que vous ayez le droit de vous exprimer et je pense que c'est une grande chose. J'aime ça.

Quand nous avons demandé aux participantes et participants à l'entrevue de comparer le changement qu'ont connu la citoyenneté, la liberté et l'égalité depuis que les politiques de sécurité nationale sont entrées en vigueur, ceux qui avaient observé un changement (environ la moitié) ont immédiatement mentionné la liberté comme étant le domaine le plus affecté.

La signification de la liberté

Parmi les participantes et participants aux groupes de discussion, il y avait un sentiment général que la liberté était un acte de mise en équilibre des libertés et des droits ainsi que des responsabilités individuelles à l'égard du collectif, de la communauté et du monde. Des groupes de discussion ont mentionné particulièrement la liberté d'expression, de religion, d'information, de circulation et de choix. Des participantes et participants ont discuté de l'affranchissement de la faim et de la surveillance comme moyen de rehausser la liberté de façon générale.

Les libertés politiques et la liberté d'expression sont apparues comme la grande priorité parmi les différents types de liberté chez les répondantes et répondants à l'enquête. Certaines différences selon le sexe sont devenues apparentes relativement à des dimensions particulières de la liberté. Une proportion plus élevée des répondantes à l'enquête n'était pas d'accord pour dire que la liberté de religion ou la liberté économique étaient les types les plus importants de la liberté. Une proportion plus élevée de femmes était tout à fait en désaccord avec l'énoncé selon lequel « la violence doit parfois servir à réaliser la liberté ». Une proportion plus élevée de femmes était en désaccord avec l'énoncé selon lequel la liberté de presse ou la liberté de circulation est le plus important type de liberté.

Pour la majorité des participantes et participants des six villes à l'entrevue, la liberté signifiait la capacité de s'exprimer soi-même. La libre circulation, la liberté de presse, la liberté économique, la liberté de religion, la liberté politique, la liberté en tant qu'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités, l'affranchissement de l'oppression patriarcale et certaines « autres » libertés, comme l'affranchissement de la peur et le fait d'avoir les mêmes privilèges, ont aussi été mentionnées, la liberté de circulation et la liberté de religion étant parmi les plus souvent citées. Cela correspondait, plus ou moins, aux conclusions de l'enquête. Toutefois, les participantes à l'entrevue (femmes de groupes ethniques et immigrantes) ont insisté sur la liberté de circulation, contrairement aux répondantes à l'enquête (fournisseurs de service et décisionnaires). Qui plus est, l'entrevue étant un instrument de recherche qualitative, elle nous permet de mieux contextualiser cette réponse. Plus particulièrement, la signification de la liberté comme étant la « libre circulation », pour les immigrantes et les femmes membres des groupes ethniques interviewées, était fondée sur un point de vue fortement axé sur la comparaison entre les sexes et mettait l'accent sur la liberté de circuler sans critiques ni conséquences qui découleraient de rôles des sexes définis de façon rigide. Il est intéressant de remarquer que cette signification de la liberté n'a pas été saisie par les questions d'approfondissement entourant « l'affranchissement de l'oppression patriarcale ».

Une catégorie distincte de liberté qui était commune à trois des villes était la liberté de religion et culturelle, la pratique religieuse étant perçue comme un moyen de s'exprimer soi-même. Donc, la liberté de religion était reliée à la liberté d'expression. D'un autre côté, parmi les participantes et participants, il y en a qui ont identifié la paix et la sécurité (ou l'affranchissement de la peur) comme étant les aspects les plus importants de la liberté. Toutefois, « l'affranchissement de la peur » pour les participantes à l'entrevue avait une signification fondée sur la comparaison entre

les sexes et avait trait à l'absence de crainte de la violence fondée sur le sexe dans les zones de conflit.

Perceptions de l'action gouvernementale et recommandations

Les participantes et participants aux séances publiques avaient l'impression que les incidents de nature hostile envers les minorités visibles étaient aussi en hausse parmi les fonctionnaires du gouvernement. D'après leur perception, les fonctionnaires des rangs inférieurs du gouvernement ont plus fréquemment rejeté les immigrantes et les immigrants et il y a eu une augmentation du profilage parmi les employées et employés du gouvernement. Des personnes qui possédaient tous leurs documents ont été détenues simplement parce qu'elles avaient des noms musulmans communs. Les participantes et les participants aux séances publiques ont émis plus particulièrement des plaintes au sujet d'un aéroport local et du fait d'être l'objet de harcèlement sous forme de questions de nature politique de la part de la GRC. Selon la perception des participantes et des participants, « une foule de personnes » ont été détenues et se sont vu refuser l'accès à un conseiller juridique. Un sentiment général de malaise et, de plus, de méfiance à l'égard du gouvernement américain a été exprimé au cours des séances publiques. Les participantes et participants aimeraient, en général, voir moins de collaboration avec les organismes américains d'exécution de la loi.

Parmi les participantes et participants aux groupes de discussion, certains ont mentionné clairement que la liberté ne pouvait se réaliser au moyen de la violence et que l'abus de pouvoir a souvent servi d'excuse pour réaliser la liberté. Nombre d'entre eux ont discuté à quel point la police, par exemple, devait être plus consciente qu'il ne faut pas franchir la ligne ainsi que des besoins du public de mieux comprendre ce qui constitue la liberté et la façon de la conserver. Quand nous avons demandé aux répondantes et aux répondants à l'enquête si les gouvernements pouvaient rehausser la liberté, l'égalité et la citoyenneté au moyen de bonnes politiques de sécurité nationale, la plupart ont été d'accord. Les trois quarts n'étaient pas d'accord pour dire qu'il fallait utiliser la violence pour atteindre la liberté ou que la liberté était difficile à réaliser dans une société multiculturelle.

Les participantes et participants à l'entrevue se sont exprimés fermement contre les pratiques de profilage racial. Ils ont aussi exprimé les points de vue fermes que le Canada devrait se tenir debout et ne pas chercher à plaire aux États-Unis; que le gouvernement devrait moins tenter de contrôler les gens au moyen de la définition du terrorisme, recentrer ses efforts et investir davantage dans les Canadiennes et Canadiens; que les personnes devraient toujours être conscientes des actions du gouvernement et surveiller attentivement le gouvernement pour prévenir les abus et les transgressions des droits des gens. SIC-16 a souligné le besoin de prudence et de surveillance du gouvernement par le peuple :

Nous devons nous assurer qu'il y a certaines choses qui existent pour assurer qu'il n'y a pas d'abus et qu'on s'en sert sur la foi de preuves et que si on accuse une personne de cela, il y a sans l'ombre d'un doute assez de preuves ou que cette personne est véritablement une menace.

Analyse de l'égalité

L'égalité a été l'une des valeurs les plus prisées de l'expérience d'être canadienne ou canadien par les participantes et participants. Au cours des différentes étapes du projet de recherche, les femmes et les hommes ont accordé une valeur supérieure à ce principe qui est considéré comme le fondement de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des politiques multiculturelles qui garantissent l'inclusion des immigrantes et immigrants à ce pays qui est désormais le leur.

La majorité des participantes et des participants ont perçu l'égalité en fonction de sa nature significative et collective. Ils considéraient l'égalité comme une condition ou un résultat ainsi que comme une possibilité. Par conséquent, les changements qu'on apporte à la loi devraient aller de pair avec d'autres changements structurels et pratiques qui permettraient de lever les obstacles qui empêchent la réalisation de l'égalité. L'égalité devant la loi a été perçue comme la forme la plus importante de l'égalité. Les hommes, en général, étaient d'accord pour dire que l'égalité devant la loi ou l'égalité politique était la forme la plus importante d'égalité.

Toutefois, plusieurs participantes et participants à notre étude avaient l'impression que le principe de l'égalité allait au-delà de l'égalité devant la loi et incluait une conceptualisation plus globale de l'égalité, qui est multidimensionnelle : sociale, politique et économique. En ce sens, pour les immigrantes et les immigrants, l'égalité est liée aux possibilités de s'intégrer pleinement à la société canadienne et de jouir de tous les avantages des personnes nées au Canada.

Un aspect très important du principe de l'égalité était la connotation d'*être traité comme les autres* qui y était intégrée. D'un côté, ce point de vue était interprété comme le droit d'accéder aux mêmes possibilités que les personnes nées au Canada, y compris l'accès à l'éducation et aux services de santé, l'accès à l'emploi en fonction de leur éducation et de leurs antécédents ainsi que le respect pour l'expression culturelle et religieuse. D'un autre côté, l'égalité signifiait aussi le droit d'être traité différemment et d'être valorisé en fonction des différences culturelles.

L'égalité des sexes était la forme la plus fondamentale d'égalité pour les répondantes à l'enquête. Celles-ci considéraient l'égalité des sexes comme étant le fondement même du concept d'égalité. Les répondants étaient fortement d'accord pour dire que l'égalité ne doit pas faire de distinction de sexe. Les participantes et les participants à notre étude ont reconnu la discrimination systémique historique à laquelle font face les femmes dans toutes les sphères de la société canadienne. La plupart des participantes et des participants à notre étude étaient conscients des progrès considérables du Canada en cette matière, mais, parallèlement, étaient très critiques de la discrimination que rencontraient les femmes en milieu de travail et dans l'accès à une éducation supérieure et à un emploi adéquat.

À Charlottetown, Moncton, Saint John, Halifax et Fredericton, les participantes et les participants à notre étude avaient l'impression que les immigrantes subissaient de la discrimination fondée sur le sexe, la race, la langue et la tenue vestimentaires (utilisée pour interpréter socialement comme « autre » et pour raciaiser). La discrimination se manifestait sous différentes formes. Les femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes quand elles occupent les mêmes postes. Les femmes qui ont fait des études supérieures ne peuvent pas obtenir d'emplois appropriés à leurs compétences et à leur formation. Néanmoins, on reconnaissait le fait que le manque d'emplois au

Canada atlantique constituait un autre facteur qui influait sur les possibilités des immigrantes d'atteindre leur plein potentiel.

L'égalité était vue comme un principe qui empêchait la violence et garantissait la paix. Quand le gouvernement offre les conditions pour que quiconque réalise son plein potentiel et ait accès à des possibilités semblables, les personnes se sentent respectées et valorisées. L'égalité était aussi vue comme un principe central qui définissait la société canadienne et la différenciait de celles des autres pays, plus particulièrement des États-Unis. À titre de réponse à « la peur de l'autre », selon les participantes et les participants à notre étude, les changements apportés à la signification de l'égalité après les attentats du 11 septembre ont miné le principe initial de l'égalité. Les participantes et participants à l'entrevue ont déclaré que leur vie avait été ébranlée et que leur liberté avait été réduite en raison du nouveau climat instauré par les changements apportés à la législation.

Selon les participantes et participants à notre étude, le concept d'égalité et sa mise en œuvre ont été minés par l'érosion des droits fondamentaux. Le droit de la police de détenir les personnes en prison sans accusations a souvent été mentionné par les participantes et les participants comme un exemple de cette érosion. Ces derniers ont exprimé leur crainte que l'égalité devant la loi ne soit pas une réalité pour certains groupes qui sont l'objet de discrimination en vertu de la présomption de culpabilité reliée au terrorisme. Le principe juridique d'innocence tant que la culpabilité n'a pas été démontrée ne s'applique pas à certaines personnes. On croyait que les Arabes et les musulmans et musulmans portaient le poids de la discrimination en cette nouvelle ère de peur et subissaient les incidences des nouvelles mesures de sécurité. Quoiqu'il en soit, les participantes et participants à notre étude croyaient que cette discrimination avait été étendue à toutes les personnes qui étaient perçues comme étant racialement différentes, alors que « la peur de l'autre » a creusé la division entre les différentes catégories d'immigrantes et d'immigrants, de réfugiées et de réfugiés, de demandeuses et de demandeurs du statut de réfugié, d'immigrantes et d'immigrants indépendants et du monde des affaires. Certains affirmaient qu'avant les attentats du 11 septembre, les personnes n'étaient pas conscientes ou ne se préoccupaient pas des différentes catégories qui étaient désormais le centre de l'examen au sceau du soupçon.

Bien qu'il n'y ait pas eu de cas rapportés de personnes du Canada atlantique détenues en vertu de la *Loi antiterroriste* et des nouvelles mesures de sécurité, les nouveaux arrivants et arrivantes dans cette région avaient l'impression que l'effet des attentats du 11 septembre s'était infiltré dans leur vie, instaurant un climat de discrimination subtile qui se manifestait de différentes façons. Pour certain, cette nouvelle vague de discrimination est l'expression de la discrimination structurelle et systémique qui a cours dans la société canadienne. Les participantes et participants avaient l'impression que la menace du terrorisme provoquait des pratiques discriminatoires qui étaient nécessaires (et justifiées) pour protéger le pays. Il en résulte que certaines personnes ont obtenu la permission d'exprimer des partialités cachées qui n'étaient pas aussi visibles avant les attentats du 11 septembre. Certains de ces partis-pris étaient exprimés dans les politiques publiques qui avaient trait au processus d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes au sein de la société, au sein de laquelle des catégories et des groupes ethnoculturels particuliers sont bien accueillis et d'autres, comme les réfugiées et réfugiés, sont encouragés à quitter le pays.

Les participantes et participants de toutes les villes ont exprimé une grande douleur en parlant des pratiques discriminatoires dans les aéroports, plus particulièrement à l'aéroport d'Halifax. Plusieurs ont connu des vérifications de sécurité plus intenses dans les aéroports, en raison de leur apparence ou de leurs noms musulmans communs. Plusieurs ont émis le commentaire que les mesures de sécurité s'appliquent en fonction de profils et de stéréotypes raciaux entretenus par le personnel de la sécurité, des douanes et de l'immigration. Les gens avaient l'impression qu'il y avait différentes catégories de citoyens fondées sur le pays d'origine, ce qui conduisait à des pratiques différentes en matière de procédures de sécurité.

La peur de « l'autre » est issue du concept selon lequel le terroriste est une personne étrangère qui appartient à un groupe religieux ou ethnoculturel particulier. Cette peur a creusé la division parmi les nouveaux arrivants et arrivantes et les citoyennes et citoyens nés au Canada. Les participantes et participants ont décrit comment les nouveaux arrivants et arrivantes se perçoivent comme les destinataires de pratiques plus discriminatoires que dans le passé. Ces personnes ont le sentiment que cela a modifié leurs relations entre les communautés immigrantes et l'ensemble de la société canadienne. Les personnes interviewées ont mentionné qu'elles observaient que les Canadiennes et Canadiens étaient plus sceptiques à l'égard de l'immigration et plus craintifs à l'égard des immigrantes et des immigrants. À cet égard, les participantes et participants à notre étude ont été catégoriques en soulignant que les médias sont un important instrument pour illustrer, maintenir et accroître la pensée stéréotypée envers des groupes particuliers, comme les musulmanes et musulmans, les Arabes et les nouveaux arrivants et arrivantes qui ont la peau foncée.

Les femmes étaient plus volubiles dans la description de l'augmentation des pratiques discriminatoires au Canada atlantique, bien que dans certaines villes, Saint John's et Saint John en particulier, peu de participantes et de participants à notre étude aient exprimé avoir été conscients des changements survenus depuis les attentats du 11 septembre. Les femmes ont reconnu qu'il y avait des pratiques discriminatoires subtiles dans la vie quotidienne. Elles ont décrit différents actes de discrimination fondés, selon leur perception, sur leur apparence personnelle et leur tenue vestimentaire. Elles ont aussi reconnu qu'il y avait eu des changements dans la vie de leurs enfants, y compris que ceux-ci se faisaient davantage bousculer dans les écoles. Cela ajoutait du stress dans la vie des mères et, par suite, touchait la famille entière.

Lors de la discussion de la perception accrue de discrimination chez les femmes, deux hypothèses ont surgi. Premièrement, les immigrantes qui appartiennent à des groupes minoritaires pourraient être plus vraisemblablement harcelées par l'ensemble des autres Canadiennes et Canadiens, en présumant qu'elles ne s'affirment pas autant que les hommes. Une autre hypothèse à étudier avait trait à la possibilité que les femmes puissent avoir une plus grande sensibilité aux formes subtiles de discrimination, exprimées dans des « espaces et activités plus associés aux femmes » comme faire la queue à l'épicerie.

Les immigrantes musulmanes et à la peau sombre étaient considérées comme pouvant vraisemblablement expérimenter la discrimination. En général, les femmes étaient plus négatives dans l'évaluation des changements qui se sont produits après les attentats du 11 septembre et plus sceptiques au sujet de la diversité et de l'inclusion au Canada atlantique.

Plusieurs histoires de discrimination ont été entendues durant les différentes phases de mise en œuvre du projet de recherche. Des personnes nous ont dit devoir changer de nom, car elles avaient l'impression qu'elles ne trouveraient pas d'emploi. Elles ont parlé de faire l'expérience de sentiments de défiance de la part de l'ensemble des personnes nées au Canada qu'elles rencontraient, et ce, en raison de leur origine arabe ou de leur religion musulmane. Les participantes et participants avaient l'impression de venir des « mauvais » pays quand elles rencontraient sans cesse des obstacles en cherchant à gagner leur vie dans les provinces atlantiques. Il était difficile pour eux de faire la part des choses à savoir si ces difficultés découlaient de la fragilité de l'économie du Canada atlantique ou du fait qu'on les craignait parce qu'elles venaient d'ailleurs. Parmi les participantes et participants à notre étude, certains croyaient que les attentats du 11 septembre avaient presque « donné la permission » d'imposer des obstacles aux immigrantes et immigrants dans leur processus d'intégration, rendant ainsi la tâche plus difficile de réaliser l'égalité et l'inclusion au Canada atlantique. La sécurité, encore une fois, était perçue comme une excuse pour persécuter sans discrimination les « personnes qui venaient de l'extérieur ». Le fait de ne pas se sentir accepté était aussi lié à la crainte exprimée par les femmes que leurs enfants ne seraient jamais considérés comme des « Canadiennes et Canadiens » et qu'ils seraient toujours « les autres », avec la conséquence malheureuse d'être en permanence l'objet de discrimination. Ce sentiment était plus vif parmi les immigrantes et immigrants qui résidaient dans les régions rurales.

Certaines personnes se sont exprimées plus énergiquement que d'autres au sujet de la discrimination subtile qu'elles rencontraient depuis les attentats du 11 septembre. Au cours de discussions avec les coordonnatrices et coordonnateurs locaux, l'équipe de recherche a réfléchi à l'incidence de la taille des communautés (immigrantes et générales) sur la capacité d'en parler et de s'attaquer à la discrimination. Une étude plus approfondie est nécessaire pour déterminer à quel point les petites communautés immigrantes et ethniques se sentent non habilitées à parler quand elles croient que leurs chances d'intégration sont mises en danger si elles critiquent la collectivité qui les accueille.

D'après les participantes et les participants, tous ces changements ont instauré un climat qui les empêche d'exercer leurs droits de la même manière que les Canadiennes et Canadiens nés au pays. En raison de leur peur de subir la discrimination ou d'être étiquetés comme menace à la sécurité, ils tendent à se retirer des activités publiques qui pourraient conduire à ce qu'ils soient associés à des « groupes dangereux ». Le fait d'être différent est devenu une source de danger. Les membres des groupes ethniques et d'immigrantes et immigrants qui ont participé à notre étude craignent de s'exprimer comme ils devraient pouvoir le faire dans ce pays qui chante ses propres vertus au sujet du multiculturalisme, du respect et de l'acceptation des différences.

Les participantes et participants étaient tout à fait d'accord que le gouvernement devait garantir les droits fondamentaux de la personne, offrir au moins l'égalité devant la loi et prévenir la discrimination. Ces personnes ont mis l'accent sur le besoin d'apporter des changements dans les sphères sociales, politiques et économiques pour réaliser l'égalité pour tous. Pour garantir l'égalité des immigrantes et immigrants, des membres des groupes ethniques, des nouveaux arrivants et arrivantes et des réfugiées-réfugiés, les participantes et participants ont suggéré que le gouvernement élabore des politiques et des stratégies qui favoriseraient l'intégration

des immigrantes et immigrants au moyen de systèmes efficaces et efficaces, y compris des programmes linguistiques et d'agrément qui les prépareraient à entrer plus facilement sur le marché du travail. Plus d'efforts sont nécessaires pour appliquer les lois qui protègent les droits à l'égalité des personnes. Une telle application offrirait des possibilités à tous d'accéder aux services qui répondent aux besoins.

Analyse de la citoyenneté

Le cadre conceptuel que nous avons utilisé pour analyser la situation de la citoyenneté est tiré des théories de Jane Jenson, dans lesquelles elle définit quatre volets d'un « régime de citoyenneté » : l'ensemble des responsabilités, les pratiques de gouvernance, les droits et les obligations et, enfin, l'appartenance (Jenson et Phillips 1996). Nous avons appliqué ce cadre à notre recherche secondaire, à notre recherche préliminaire et empirique ainsi que dans l'analyse intégrative des conclusions de notre projet à l'égard de la citoyenneté.

En dernière analyse, il y a peu de doute que l'interface croissante entre la sécurité et l'immigration affecte le régime de citoyenneté⁴⁰. Il est particulièrement notable que, plutôt que de s'ouvrir à une citoyenneté canadienne plus étendue pour le XXI^e siècle, les idéaux et les normes de la citoyenneté semblent se contracter. Nous avons défini un certain nombre de thèmes et tendances qui perpétuent ce mouvement. Les voici, ce qui n'exclut pas qu'il y en ait d'autres :

- la nouvelle concentration sur la sécurité traditionnelle, intérieure (c.-à-d., la *sécurisation*);
- la poursuite du caractère central du marché (c.-à-d., la *marchéisation*);
- l'exacerbation du racisme, ouvert et subtil (c.-à-d. la *racialisisation*);
- l'absence des préoccupations des femmes (c.-à-d., *l'invisibilisation* accrue)⁴¹.

Notre rapport indique que l'État canadien a dirigé ses énergies vers la sécurisation et la marchéisation, ce qui, par suite, perpétue la racialisisation et l'invisibilisation des femmes. Il en découle que les nouveaux développements dans la politique de sécurité et d'immigration reflètent des tendances à l'exclusion plutôt qu'à l'inclusion. De manière générale, ces thèmes et tendances illustrent que les idées, les idéaux et les pratiques de la citoyenneté ont changé, touchant ainsi les citoyennes et citoyens et les non-citoyennes et non-citoyens, au détriment de la démocratie.

Ensemble de responsabilités

Sur le plan de l'ensemble des responsabilités (l'État, le marché, la famille et la collectivité, conçus comme quatre secteurs interreliés) nous voyons de nouvelles concentrations et tensions, ainsi que des avancées et des reculs contradictoires. Par exemple, quand il s'agit de sécurité, la protection de l'État intérieur (et le fait de fournir à l'État les outils pour le faire), est aujourd'hui une considération prioritaire. Prenons, par exemple, le plan de sécurité nationale de 690 millions de dollars du gouvernement fédéral annoncé en avril 2004. « [traduction] L'argent, qui doit être distribué au compte-gouttes sur une période de cinq ans, vise à resserrer la sécurité dans les ports et dans les centres de données informatiques, à rendre plus difficile la contrefaçon des passeports canadiens, à permettre aux organismes de sécurité d'embaucher plus d'agents, à améliorer l'analyse des renseignements et à faciliter l'harmonisation des opérations des organismes durant

une crise » (Sallot, 2004, p. 5). Ainsi, quand il s'agit de sécurité, l'ensemble de responsabilités dévolu à l'État est plus lourd que celui d'un passé récent.

Parallèlement, cependant, les considérations liées au marché sont importantes aussi. C'est évident dans les explications des raisons pour lesquelles le Canada peine à harmoniser ses mesures de sécurité avec son plus important partenaire commercial, les États-Unis. Comme Anne McLellan, ancienne ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'a indiqué, en mars 2004 (p. 4) : « Pour le Canada et les États-Unis, la priorité absolue est d'assurer la sécurité et l'efficience à leur frontière commune en vue de faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays, dont la valeur atteint 1,9 milliard de dollars par jour. » En réalité, le nouveau (avril 2004) plan de sécurité a été dévoilé stratégiquement à la veille du sommet à Washington de l'ancien premier ministre Martin avec le président Bush.

L'accentuation des deux secteurs interreliés que sont l'État et le marché, qui vient avec ce nouvel objectif de sécurisation, signifie aussi que les préoccupations des actrices et acteurs autres que l'État au sein de la collectivité et de la famille deviennent moins importants. Par exemple, la concentration sur l'État et le marché souligne le domaine public et marginalise le domaine privé, mettant de côté le rôle de la famille. C'est d'une pertinence particulière pour les femmes qui ont été associées historiquement au domaine privé, qui continuent d'être sous-représentées dans la sphère publique et qui sont davantage contraintes que les hommes à négocier et à réconcilier les exigences des domaines public et privé. Si la concentration sur la sécurité de l'État signifie qu'il y a moins d'intérêt pour le domaine privé et moins de reconnaissance des intersections entre les domaines public et privé, il est clair que cela contribuera à l'invisibilisation des femmes.

Réciproquement, quand il s'agit d'immigration, toutes les secteurs interreliés — l'État, le marché, la collectivité et la famille — sont importants, mais pas également. Par exemple, le gouvernement du Canada continue de reconnaître que la réunification des familles fait partie de ses plans en matière d'immigration. Quoi qu'il en soit, les priorités reliées au marché semblent être la principale préoccupation derrière les réformes de l'immigration. Cela sert aussi à marginaliser les femmes, puisque la perception (et, même, la mauvaise perception) est qu'elles constituent la classe familiale des im-migrantes et im-migrants et non pas la classe économique.

Avec les nouvelles initiatives en matière d'immigration, et contrairement aux mesures de sécurité générales, la communauté, plus particulièrement les fournisseurs de services du secteur tertiaire, devient de plus en plus importante. Comme l'État cherche à rationaliser et à devenir plus rapide et efficace dans les questions d'immigration⁴², il se fie aux différents partenaires de la communauté pour fournir les services en ce domaine. Cela signifie que nous avons été témoins de l'État qui, dans un domaine, augmentait ses capacités sur le plan de la sécurité, mais dans l'autre, se départissait de certaines responsabilités qui avaient trait à des domaines comme le soutien et les services aux immigrantes et immigrants. Mais, comme notre rapport l'atteste, les deux domaines s'éclairent mutuellement. Et ainsi, les préoccupations relatives à la sécurité ont des répercussions sur la communauté. Pour paraphraser les points de vue d'une personne qui a participé à l'une des séances publiques, *même le personnel de l'immigration a l'impression qu'il doit prendre ses distances par rapport aux immigrantes et aux immigrants et aux réfugiées et réfugiés pour montrer de l'objectivité et de la force; le personnel ne peut pas être perçu comme*

s'il s'occupait attentivement des réfugiées et réfugiés. À leur tour, ces relations fraîches peuvent aussi avoir des incidences sur les organisations du secteur tertiaire.

Parallèlement, et ironiquement, malgré les efforts pour accélérer les procédures de l'im-migration, plusieurs répondantes et répondants ont émis des commentaires sur la façon dont les nouveaux obstacles bureaucratiques, combinés aux préoccupations en matière de sécurité, ont ralenti les différentes procédures reliées à l'im-migration. Demander et recevoir la citoyenneté prend plus de temps, tout comme voyager en passant par les aéroports prend plus de temps, et ainsi de suite.

Qui plus est, la réduction de la taille de l'État au nom de l'efficacité s'est traduite par une interaction réduite avec les fonctionnaires de l'État. Les participantes et participants à notre étude ont déploré le manque croissant d'interface humaine avec, par exemple, les fonctionnaires de CIC. Plutôt que de pouvoir se rendre dans un bureau de l'immigration et discuter des difficultés avec un véritable fonctionnaire, les utilisatrices et utilisateurs du service doivent se contenter d'interactions virtuelles par le truchement de téléphones et d'ordinateurs. Ces changements dans l'ensemble des responsabilités ont trait aussi aux questions de gouvernance et les affectent.

Gouvernance

Sur le plan de la gouvernance, alors, l'État se déleste de certaines de ses responsabilités et, d'autres façons, devient plus coercitif et restrictif. D'un côté, avec la marchandisation, l'État se décharge de certaines de ses préoccupations en les confiant au marché, à la famille ou à la communauté. De l'autre côté, l'État sécurisé resserre son contrôle au détriment des actrices et des acteurs qui ne relèvent pas de l'État. Les fonctionnaires de l'État peuvent désormais exercer une plus grande discrétion quant à savoir comment, quand et pourquoi adopter des mesures coercitives et peuvent le faire sur la foi de simples présomptions. Alors que la sécurité humaine s'appuie sur une gouvernance multipalier, maintenant que davantage de notions traditionnelles de sécurité sont instaurées, l'État retourne à des formes plus conventionnelles de gouvernance de haut en bas. Ainsi, malgré les discours envahissants sur les partenariats, l'État axé sur la sécurité garde la main haute.

De plus, notre recherche atteste le fait que, après les attentats du 11 septembre, la vie communautaire et associative a subi des effets négatifs. Par exemple, parmi les participantes et participants, certains ont remarqué que leurs contributions aux organismes de bienfaisance dans les communautés musulmanes *avaient subi un dur coup, en raison du stigmatisme qui découle d'être lié à une pseudo-organisation terroriste.* D'autres ont expliqué qu'ils avaient l'impression de devoir réduire leurs activités sociales et culturelles dans le climat actuel. Il y en a qui ont aussi remarqué que les relations entre les communautés ethniques se sont tendues. La plupart, cependant, ont reconnu que les politiques de sécurité nationale ont changé leur relation avec les personnes nées au Canada. Cela est particulièrement apparent pour les non-Canadiennes et non-Canadiens ainsi que pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens de couleur, et ces changements ne surviennent pas pour le mieux.

Droits et obligations

Notre recherche montre que la plupart des participantes et des participants ne croient pas que le gouvernement fasse du bon travail pour sauvegarder les droits reliés à la citoyenneté des néo-

Canadiennes et des néo-Canadiens. Elle indique aussi que, pour les non-citoyennes et non-citoyens et pour les citoyennes et citoyens, et particulièrement pour certains groupes racialisés, la force et l'étendue de différents droits et obligations au Canada sont moins apparentes dans la foulée des attentats du 11 septembre. Quand on soupèse la liberté et la sécurité, la situation de la première est plus particulièrement remise en question. Les participantes et participants ont exprimé leur crainte, au minimum, que leur liberté ait été restreinte et, au maximum, qu'ils soient devenus des cibles et ne jouissent simplement plus du tout de la liberté.

Parallèlement, vu la racialisation accrue et les processus fondés sur les sexes qui sont en jeu, d'autres droits au-delà de la liberté sont aussi sur la sellette, y compris les droits à l'égalité et les engagements à l'égard du multiculturalisme. Cela peut se manifester de manières flagrantes, mais prend normalement des formes subtiles. Par exemple, le profilage racial peut entraîner une discrimination manifeste qui contrevient à la Charte. À plus d'une séance publique, on a suggéré qu'il y avait des perceptions très répandues que chaque musulman barbu était un terroriste et que cela pouvait avoir des incidences sur tout, de l'obtention d'un appartement à celle de l'emploi. Comme une participante l'a exprimé à une séance publique, un homme nommé « Hussein » est voué à avoir de la difficulté à se trouver un emploi.

Des calculs moins visibles sont faits, qui peuvent aussi miner l'impression que les gens ont de leurs droits et libertés et faire éclater la pseudo-mosaïque multiculturelle du Canada. Par exemple, certaines familles se demandent maintenant si leurs fils devraient se présenter dans le monde avec le nom de « Mohammed » ou utiliser simplement la forme plus ambiguë de « Mo ». Les femmes se demandent désormais si elles devraient se retenir de porter des foulards ou d'autres formes de vêtements traditionnels. Puis, une participante à une séance publique s'est exprimée de cette manière évocatrice :

Pourquoi les personnes devraient-elles être semblables? Nous ne voulons certainement pas que toutes les fleurs du jardin soient les mêmes et aient le même parfum.

Et, cependant, cette minimisation de la différence devient la réponse stratégique pour certains groupes racialisés.

Notre analyse documentaire et notre travail empirique démontrent clairement que des personnes et des groupes ne croient pas être l'objet de la même protection de leurs droits que d'autres. Les personnes de couleur, les femmes, les hommes et les enfants, plus particulièrement les personnes qui portent des noms « à consonance » musulmane ou arabe, ont exprimé comment ils étaient singularisés et se sentaient donc de plus en plus exclus. Nos travaux empiriques détaillent la manière dont la plupart des participantes et participants à notre étude ont reconnu l'hostilité à l'égard des musulmanes et des musulmans et des personnes d'origine arabe. Ces personnes ont éprouvé des difficultés avec les fonctionnaires de l'État, particulièrement en voyage, et croyaient que les Canadiennes et Canadiens blancs, en général, étaient plus craintifs, méfiants et sceptiques à l'égard des immigrantes et immigrants en général depuis les attentats du 11 septembre.

Les femmes n'ayant pas indiqué qu'elles subissaient plus de discrimination que les hommes depuis les attentats du 11 septembre, cela tend à refléter le modèle de l'invisibilisation que nous

avons remarqué. Les femmes ont cependant souligné la prévalence de la discrimination sexuelle en se référant à des facteurs, comme les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Qui plus est, ces inégalités sont exacerbées pour les femmes de couleur et pour les immigrantes, vu d'autres formes de discrimination qui s'entrecroisent et qui se fondent sur la race et l'ethnie. Par exemple, nos travaux empiriques signalent la discrimination que les immigrantes rencontrent en raison de la façon dont elles s'habillent et, dans certains cas, de leurs compétences en communication.

Manifestement, avec la sécurisation croissante, les droits civils, politiques et culturels fondamentaux sont plus vulnérables. En outre, comme le marché devient un facteur crucial, les droits à la citoyenneté élargis, comme les droits sociaux, sont aussi mis de côté. Et, bien sûr, ces priorités liées au marché sont même plus aiguës dans la région de l'Atlantique, étant donné la pénurie d'emplois et les disparités économiques. Par exemple, une participante a établi le lien entre le climat froid à l'égard des immigrantes et immigrants et le manque d'emplois dans sa petite collectivité.

Ici aussi, les femmes sont affectées de façon disproportionnée. Vu le rôle historique et culturel de pourvoyeuses de soins qui leur est attribué (s'occuper des enfants, s'occuper des membres de la famille qui sont malades ou âgés et autres), les femmes tendent à dépendre davantage des services sociaux. Ainsi, les coupures dans les services sociaux se font sur le dos des femmes. De là, la contraction des droits sociaux a des incidences directes négatives sur les femmes.

Avec l'invisibilisation des femmes, avec la marchandisation et avec le virage vers des notions plus traditionnelles de la sécurité, les préoccupations des femmes sont noyées. Par exemple, l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes contribue à l'insécurité économique des femmes. La violence contre les femmes fait qu'elles se sentent moins en sécurité quand elles sortent, le soir, que les hommes. Ce sont précisément les questions qui demeurent non posées et les enjeux qui restent non résolus quand les notions limitées de sécurité sont valorisées.

De manière générale, notre rapport indique qu'alors que plusieurs répondantes et répondants n'avaient pas nécessairement fait l'expérience d'une discrimination directe, le racisme qu'ils vivaient était plus insidieux. Ils vivent donc avec des sentiments de peur et d'anxiété. Si bien que la réponse de l'État aux attentats du 11 septembre a davantage instauré un climat d'insécurité chez les gens que de sécurité. Cependant, comme une répondante l'a suggéré, il y a d'autres moyens de faire en sorte que les gens se sentent en sécurité.

Je pense que ce que le gouvernement doit faire, c'est instaurer ou encourager à instaurer ce type d'environnement social [accueillant] ... Nous pouvons faire tellement de choses pour rehausser la compréhension et la sensibilisation des gens aux différentes cultures, aux personnes qui viennent de différents pays. Et avoir des programmes et des politiques pour aider cette personne, lui offrir différents services.

Cela nous amène au dernier élément du régime de citoyenneté, celui de l'appartenance.

Appartenance

L'appartenance englobe l'idée que la citoyenneté comporte plus que l'étroit sentiment de citoyenneté relié à la possession d'un passeport. Elle comporte les notions plus larges de l'inclusion, de l'acceptation, de l'attachement et de relation. Ce sont exactement les sentiments et les relations qui ont été minés dans le contexte postattentats du 11 septembre. Lors des séances publiques et au sein des groupes de discussion, plus particulièrement, les participantes et participants ont exprimé comment la citoyenneté canadienne, autrefois considérée comme une possession de prix, a été ternie, amochée et égratignée depuis les attentats du 11 septembre, alors que l'exclusion semble être devenue la norme au détriment de l'inclusion.

Pour conclure, une participante a décrit son désir de voir le contraire.

La chose la meilleure serait...[d'instaurer] un milieu accueillant, une collectivité accueillante où la diversité ou tous les types de différences sont reconnus, acceptés et valorisés. Cette compréhension est l'élément-clé et la chose la plus importante... Je pense que ce que le gouvernement doit faire, c'est d'instaurer ou d'encourager à instaurer ce type de milieu social.

Le sentiment d'appartenance de toute personne à la société canadienne est essentiel à la citoyenneté. Il permet de s'assurer que personne n'est laissé de côté, aliéné, exclu ou relégué au second rang en raison de son sexe, de sa classe, de sa race, de son ethnie, de son orientation sexuelle, de sa capacité ou de son incapacité. Il veut que toutes les personnes soient égales dans la société et soient traitées à ce titre par le gouvernement. L'égalité est fondamentale au fonctionnement d'une démocratie et, quand on la sape pour des raisons de nouvelles menaces apparentes à la sécurité, comme le terrorisme dans le contexte postattentats du 11 septembre, toute la société y perd au change. Cette perte de valeurs chères, de ce que cela signifie d'être une citoyenne ou un citoyen au Canada, dans une démocratie qui fait l'envie du monde, est ce que notre recherche montre. Les communautés ethnoculturelles et immigrantes de l'ensemble du Canada atlantique cherchent à appartenir à un pays où la démocratie formelle fleurit et où elles seront traitées également, sans égard à leur pays d'origine, à la couleur de leur peau ou à l'argent qu'elles possèdent. Les chercheuses et chercheurs universitaires conceptualisent l'égalité-inégalité, mais les communautés les vivent et les ressentent. Notre démarche de recherche a valorisé le partenariat et la collaboration nécessaires entre les théoriciennes et théoriciens et les activistes pour illustrer les idéaux démocratiques du Canada. Quand il y a eu des perceptions de lacunes, les communautés ont offert leur voix pour les combler. Dans cette veine, elles ont aidé à formuler des recommandations en matière de politiques, et c'est vers elles que nous nous tournons maintenant.

6. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Nous concluons ce rapport en proposant une série de *grandes orientations politiques* et de recommandations particulières en matière de politiques. Ces recommandations proviennent directement des participantes et participants à notre recherche durant les différentes phases du projet; indirectement, des conclusions qui indiquent l'importance de certaines mesures nécessaires sur le plan communautaire pour honorer les principes fondamentaux des droits de la personne, des libertés et de la citoyenneté au Canada; et des discussions de rétroaction eu égard aux conclusions tirées par l'équipe de recherches, les groupes de référence locaux, les participantes et participants à notre recherche au cours des visites de sites de l'équipe de recherche d'Halifax et de l'atelier final du comité consultatif régional qui a conclu ce projet de recherche, à Halifax.

Grandes orientations politiques

- A. *Les tendances mondiales qui lient de plus en plus les politiques sur l'im-migration et sur la sécurité doivent être examinées de manière critique pour démêler les préoccupations canadiennes en matière de sécurité des affaires reliées à l'immigration.*

Comme notre analyse documentaire le démontre, les politiques de sécurité et d'immigration concordent avec, par exemple, des parties de la LIPR qui se concentrent réellement sur les questions de sécurité et avec la Loi en général, dont le ton « répressif » vise à traiter de la sécurité et non pas seulement de l'immigration en soi. Les participantes et participants aux groupes de discussion et à l'entrevue ont observé que les fonctionnaires de l'immigration agissent davantage comme des fonctionnaires de la sécurité : ils sont soupçonneux et manquent de compassion. De plus, ils ont remarqué que les services gouvernementaux sont plus lents et qu'il y a eu un passage de la notion de service à celle de sécurité.

- B. *Les politiques de sécurité et d'immigration du Canada doivent être fondées sur les priorités canadiennes et être plus harmonisées avec ce qui distingue la culture politique canadienne et avec son contexte socioéconomique et politique particulier.*

Notre analyse documentaire démontre les liens américains des politiques canadiennes d'immigration et de sécurité. Les participantes et participants aux séances publiques ont affirmé qu'il y a un sentiment selon lequel plusieurs changements précis apportés aux politiques et processus du Canada sont venus des États-Unis; ces personnes éprouvaient un sentiment de fierté d'avoir choisi positivement de venir au Canada, pays qu'elles considéraient différent des États-Unis; et elles ne font pas confiance au gouvernement américain. Les participantes et participants aux groupes de discussion se sont aussi plaints qu'à leur avis, le gouvernement du Canada est trop asservi à la Maison-Blanche et ne devrait pas succomber à ses pressions au sujet de la sécurité. Une participante l'a bien résumé en observant que nous parlons désormais de sécurité « nord-américaine » plutôt que « canadienne ».

- C. *À la lumière de la réputation et des contributions distinctes du Canada en matière de maintien de la paix, de développement et de droits de la personne, le Canada devrait adopter des notions plus larges de sécurité au pays et à l'étranger et agir en conséquence.*

Les préoccupations en matière de sécurité humaine et des femmes devraient couvrir les scènes intérieures et extérieures. La sécurité économique (l'affranchissement du besoin), la sécurité en tant que paix (l'affranchissement de la peur) et la protection des droits de la personne sans égard à l'endroit où les femmes et les hommes résident, ainsi que la sécurité personnelle des femmes et des hommes, dans les sphères publiques et privées, sont les dimensions qui devraient s'appliquer dans toute discussion de la sécurité au Canada. Cela est donc, par nécessité, relié globalement à la sécurité des personnes.

Ce changement permettrait au gouvernement de s'occuper des types de sécurité qui sont une très grande préoccupation des immigrantes et immigrants, des réfugiées et réfugiés et des minorités ethniques. Notre analyse documentaire indique que notre conceptualisation de la sécurité, après les attentats du 11 septembre, est passée de la notion de sécurité humaine à celle de sécurité nationale. Les participantes et participants aux groupes de discussion ont déclaré que la sécurité personnelle se réalise quand les personnes se respectent et se font confiance les unes les autres, quand les besoins humains fondamentaux sont satisfaits et quand toute personne est traitée équitablement. Elle est liée à la liberté de chercher à réaliser son potentiel individuel et à vivre sans être sous surveillance. La plupart des participantes et participants à l'entrevue l'ont décrite comme un sentiment et non pas comme une réalité. La sécurité intérieure, ou la sécurité du lieu où nous sommes, vient avec la démocratie et avec les gouvernements non corrompus. Les participantes et participants aux groupes de discussion ont décrit leur souhait qu'il y ait des guerres de mots, mais pas de violence. La sécurité intérieure est, en réalité, sapée, selon plusieurs participantes et participants à notre étude, par la surconcentration sur la sécurité nationale : elle fait en sorte que les gens ont l'impression de vivre dans l'insécurité. La sécurité extérieure est celle qui existe ailleurs dans le monde. Elle vient avec l'accès équitable aux ressources mondiales et n'est maintenue que si nous nous attaquons aux causes profondes du mécontentement. Les participantes et participants à l'entrevue ont parlé de l'importance de la sécurité économique dans leur vie au Canada.

Ici, il faut rappeler que les calculs techniques en matière de sécurité ne peuvent être séparés des incidences psychologiques, sociales et culturelles des politiques de sécurité. Autrement dit, les évaluations de la politique de sécurité du Canada doivent garder au premier rang les répercussions réelles dans la vie des femmes et des hommes de ce pays.

- D. *Les idéaux de la citoyenneté canadienne devraient correspondre davantage aux pratiques de la citoyenneté canadienne. Les droits et les responsabilités reliés à la citoyenneté devraient s'appliquer également à tous les Canadiens et Canadiennes. Nous devrions faire preuve de vigilance à l'égard des pratiques différentes reliées à la citoyenneté, perçues et réelles. Les pratiques fondées sur le sexe et racialisées relativement à la citoyenneté canadienne, historiquement et présentement, ne doivent pas être passées sous silence. Les exclusions du passé ne doivent pas être oubliées et les exclusions du présent*

doivent demeurer à l'avant-plan de nos préoccupations pour construire une citoyenneté plus authentiquement inclusive.

Notre analyse documentaire et les participantes et participants à notre recherche réitèrent le sentiment qu'il y a une division des droits à la citoyenneté entre les citoyennes et citoyens de « première classe » et de « seconde classe ». Par exemple, d'après le Leadership Council on Civil Rights Education Fund et l'American Bar Association (2004, p. 17), les immigrantes et les immigrants se voient refuser un traitement équitable en vertu du discours continu de la sécurité nationale; « [traduction] la division entre les populations nées à l'étranger et au pays ne cesse de grandir. » Parallèlement, la citoyenneté canadienne est très valorisée et appréciée. Les participantes et participants à l'entrevue jouissent pleinement d'avoir un pays considéré comme le leur et qui, à leurs yeux, les protégerait en toute circonstance; d'autres participantes et participants ont dit souhaiter avoir un sentiment d'appartenance au pays où ils vivent, travaillent et jouissent de la liberté; d'autres veulent faire partie du pays en devenant des citoyennes et citoyens canadiens; et, enfin, pour d'autres, un sentiment d'appartenance signifie le droit de s'exprimer et d'être reconnu comme citoyen du Canada. Pour les participantes et participants aux groupes de discussion, la citoyenneté canadienne est très valorisée, un « rêve devient réalité ». Parallèlement, le gouvernement ne fait pas du bon travail pour sauvegarder les droits reliés à la citoyenneté des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens. Les participantes et participants à notre recherche insistent pour que nous résistions à la tendance à restreindre la signification de la citoyenneté et trouvions des moyens d'améliorer le sentiment d'appartenance des nouveaux et arrivantes et des minorités ethniques.

- E. *Il faudrait revoir les lois en vue de protéger les libertés civiles. Nous devrions veiller à ce que le Canada conserve sa réputation en tant que lieu qui valorise et préserve la liberté des femmes et des hommes. De plus, le Canada devrait s'assurer que les questions particulièrement reliées aux femmes (c.-à-d. la dimension de la liberté en ce qu'elle a trait à la différence entre les sexes) sont traitées adéquatement dans les lois de même que les libertés des femmes et des hommes des différentes classes socioéconomiques.*

L'analyse documentaire ainsi que les participantes et participants aux différentes phases de cette étude font écho aux préoccupations à l'effet que les nouvelles lois seraient des facteurs possibles d'érosion des libertés civiles, mais reconnaissent aussi que le Canada cherche un équilibre entre les libertés individuelles et la sécurité de la collectivité. Les participantes et participants aux groupes de discussion considéraient que la liberté était un acte de mise en équilibre entre les libertés et droits individuels et les responsabilités à l'égard de la collectivité, de la communauté et du monde. En ce sens, les groupes de discussion avaient tendance à voir la liberté à la lumière des droits et des responsabilités. Parallèlement, les participantes et participants aux groupes de discussion n'avaient que des éloges au sujet de la liberté dont ils jouissaient au Canada, mais ont aussi exprimé des préoccupations au sujet de la façon dont les Canadiennes et Canadiens la tiennent pour acquise. Les critiques de la liberté canadienne avaient trait aux questions de classe (c.-à-d., que certaines classes sont « plus égales » que d'autres). Les participantes et participants à l'entrevue considéraient que

la liberté d'expression et de circulation était de la plus haute importance. Ces personnes croyaient que le gouvernement avait fait du très bon travail pour garantir la liberté des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens, des immigrantes et des immigrants et des réfugiées et réfugiés, malgré le fait que, selon leur perception même, la liberté avait été plus négativement affectée par les changements apportés aux politiques que les autres principes que nous avons examinés dans cette étude.

- F. *De plus, les lois devraient être examinées en vue d'appliquer et de rehausser les droits sociaux et multiculturels. Les droits doivent refléter plus que des idéaux abstraits ou vides et doivent être perçus comme la réalisation d'engagements concrets. Bien qu'il y ait des limites aux lois et aux politiques, le gouvernement peut toujours donner le ton quand il s'agit du discours en faveur de l'égalité. La véritable égalité (pas seulement l'égalité formelle) doit être recherchée de concert, alors que l'égalité du résultat final pour tous est un engagement sérieux et que des mesures doivent être prises pour que ce soit une réalité pour chacun. L'égalité entre les sexes est une dimension importante de l'égalité qu'il faut chercher à atteindre dans les domaines privé et public. Toute révision des lois et toute nouvelle loi devraient se fonder sur une attentive et rigoureuse analyse comparative entre les sexes qui évaluerait les effets des changements sur l'égalité des femmes.*

Bien que les participantes et participants aux groupes de discussion et à l'entrevue aient reconnu que l'égalité n'était pas facile à atteindre au moyen de politiques gouvernementales, mais qu'elle découlait aussi de conditions sociales et politiques, il leur apparaissait très important d'inclure des qualités moins tangibles, comme l'égalité des chances et l'égalité d'accès à la richesse. Les groupes de discussion ont exprimé le sentiment selon lequel il y avait eu érosion de l'égalité depuis les attentats du 11 septembre en raison de la concentration du gouvernement et du public sur la sécurité et sur ses liens avec l'immigration. Les participantes et participants à l'entrevue ont formulé le besoin d'assurer l'égalité dans les domaines privé et public.

- G. *Le Parlement doit revoir la définition du terrorisme dans la Loi antiterroriste. Les processus parlementaires permanents au Sénat et à la Chambre des communes offrent une possibilité de recommander et d'apporter des changements. Parmi celles et ceux qui ont été aux premiers rangs pour demander ces changements, il y a eu, particulièrement, les organisations de promotion des libertés civiles, les groupes de défense des immigrantes et immigrants et des réfugiées et réfugiés et les communautés musulmanes du Canada. Le gouvernement doit porter une attention plus étroite et minutieuse à ces voix et modifier des parties de la législation antiterroriste canadienne qui promeuvent les stéréotypes et minent le sentiment de liberté, d'égalité et de sécurité des gens.*

Les participantes et participants à notre étude ont répété le besoin de revoir les définitions d'activité terroriste et de groupe terroriste; de revoir la *Loi antiterroriste* en ayant clairement à l'esprit de découvrir comment elle peut renforcer les stéréotypes et promouvoir la discrimination. Ils ont souvent exprimé leur scepticisme à l'égard des définitions politiques de tels concepts. D'après notre analyse documentaire, la définition préoccupante, large et ambiguë d'un groupe terroriste fera que l'exercice d'en dresser la liste sera hautement partisan, des campagnes de lobbysme étant lancées en faveur et

contre l'ajout de différents groupes. Les participantes et participants à l'entrevue pensaient que la définition était, soit trop générale et englobante, soit trop spécifique et, par suite, avait affecté certains groupes ethniques et religieux en présumant que les personnes membres de ces groupes étaient des terroristes sans qu'il y ait de preuves suffisantes pour soutenir cette prétention. Ces personnes craignaient d'être trouvées coupables par association. Cette préoccupation fait écho aux conclusions de notre analyse documentaire. Par exemple, comme Roach (2003, p. 28) le dit : « [traduction] Un *Code criminel* qui dénonce certains motifs religieux ou politiques comme étant extrêmes et criminels... court le risque d'aliéner l'ensemble des citoyennes et citoyens qui constituent notre milieu varié et multiculturel. » Il a aussi signalé comment cet article de la *Loi antiterroriste* qui porte sur les motifs évoque certaines associations : particulièrement, « [traduction] certains stéréotypes au sujet des musulmanes et musulmans [qui sont] tapis dans l'esprit de plusieurs personnes » (p. 19).

Recommandations particulières en matière de politiques

1. *Vu les répercussions de la Loi antiterroriste et de la LIPR, plus de responsabilité et de transparence sont nécessaires. Les autorités doivent reconnaître le fait que ces lois montrent qu'il y a une grande latitude dans l'exercice du pouvoir sans qu'il y ait beaucoup de surveillance et s'en occuper. Il est nécessaire que le gouvernement s'occupe de la réalité de la situation et de la perception, formulées par plusieurs personnes qui ont participé à notre recherche, selon lesquelles ces mécanismes ne sont pas disponibles.*

Ce qui est des plus triste, c'est qu'en raison de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR, les citoyennes et citoyens et les non-citoyennes et non-citoyens ont le sentiment que leurs droits sont violés et qu'il y a maintenant différentes classes de citoyenneté en jeu fondées sur la race, l'ethnie et le sexe. Pour contrer ces perceptions, des mécanismes de recours devraient être mis sur pied. Au strict minimum, un organisme chargé de recevoir les plaintes doit être établi pour s'occuper des violations des droits telles que perçues, qui découlent de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR. Ces mesures de responsabilité doivent être très visibles, accessibles à tous (financièrement et autrement) et s'appliquer rapidement pour traiter les plaintes qui découlent de ces lois. Les droits de recours et de plaintes pourraient s'appliquer non seulement aux personnes, mais aussi aux groupes.

Ces changements devraient aider à contrecarrer la façon dont la conceptualisation de la citoyenneté se contracte. Le gouvernement devrait résister à cette tendance. Les participantes et participants à notre recherche ont indiqué qu'ils valorisaient la citoyenneté canadienne, mais s'inquiétaient de ce qu'elle n'ait que l'importance d'un bout de papier plutôt que de susciter un sentiment d'appartenance. Le gouvernement devrait chercher à contrecarrer l'érosion de ce sentiment d'appartenance chez plusieurs immigrantes et immigrants, réfugiées et réfugiés et minorités ethniques, érosion causée par l'application de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR.

Cette recommandation particulière en matière de politiques découle de la description des perceptions au sujet d'une citoyenneté à deux volets ainsi que des incidences générales

de la *Loi antiterroriste* et de la LIPR sur les immigrantes et immigrants et les membres des communautés ethniques qui ont été documentées tout au long de cette recherche. Cette recommandation particulière est tirée des discussions qui ont eu lieu durant les visites finales de rétroaction effectuées par l'équipe de recherche d'Halifax dans les différents sites du projet ainsi qu'à l'atelier final du comité consultatif régional.

2. *La Table ronde transculturelle sur la sécurité est une initiative positive, mais son travail doit être lié à celui du Comité consultatif sur la sécurité nationale. Les deux organismes ont reçu leur mandat dans le cadre de la politique de sécurité nationale du Canada et devraient avoir un élément transculturel. Il n'y a pas de questions « techniques » de sécurité et le gouvernement aurait dû lier le travail de ces deux organismes dès le commencement.*

Cette recommandation particulière découle de la définition élargie de la « sécurité » (y compris au-delà des « questions techniques ») sur laquelle ont insisté les intervenantes et intervenants de la communauté, y compris les femmes et les groupes racialisés et d'immigrantes et d'immigrants. Elle est tirée des discussions qui ont eu lieu durant les visites finales de rétroaction effectuées par l'équipe de recherche d'Halifax dans les différents sites du projet ainsi qu'à l'atelier final du comité consultatif régional.

3. *La division des responsabilités entre politique d'immigration (sous la gouverne de Citoyenneté et Immigration Canada) et l'application de l'immigration (sous la gouverne de l'Agence des services frontaliers du Canada de Sécurité publique et Protection civile Canada) a conduit à la réaffectation de ressources qui sont passées des services d'immigration aux priorités en matière d'exécution des lois. Il faut y remédier et accorder plus de ressources aux services d'immigration.*

Plusieurs participantes et participants aux groupes de discussion et à l'entrevue ont observé que les services gouvernementaux sont plus lents et qu'il y a eu un transfert du service vers la sécurité.

4. *Citoyenneté et Immigration Canada doit se réorganiser. Parmi les participantes et participants à notre étude, ce ministère a la réputation d'être difficile, bureaucratique et, de plusieurs façons, problématique. Il doit donc y avoir une discussion publique ouverte avec les intervenantes et intervenants multiples pour savoir comment il est possible de le réorganiser et quelle forme il devrait prendre.*

Plutôt que de simplement fermer les bureaux de CIC et d'offrir l'accès par Internet et par téléphone, il est nécessaire d'augmenter la communication directe avec les fonctionnaires du gouvernement pour s'occuper des préoccupations liées au système d'immigration et pour offrir des conseils à ses clientes et clients. Tous les participants et les participantes ont convenu que plus de ressources devraient être orientées vers l'accueil des immigrantes et immigrants plutôt que d'être siphonnées et dirigées vers la sécurité à la frontière.

5. *Dans le cadre de la réorganisation de CIC, les pratiques courantes et les nouveaux programmes doivent être réévalués pour devenir plus flexibles. Par exemple, il est nécessaire d'accélérer le processus du Programme des candidats des provinces, mais il faut davantage mettre l'accent sur la réunification des familles plutôt que sur les migrantes et migrants économiques. Non seulement le gouvernement ne devrait pas créer différentes classes d'immigrantes et immigrants (littéralement), mais il devrait comprendre que les réussites des immigrantes et immigrants — et leur décision de rester au Canada atlantique — sont étroitement liées aux réseaux de migrantes et migrants qui existent dans leur collectivité. Il faut porter attention aux façons différentes qu'ont les femmes et les hommes d'accéder aux services.*

Les changements qui ont trait aux demandeuses et demandeurs du statut de réfugié sont une grande préoccupation. Les procédures et les processus pour ces personnes et, selon les participantes et participants à notre étude, les centres d'aide aux réfugiés ont connu une réduction importante du nombre de personnes qui recouraient à leurs services après les attentats du 11 septembre. On accorde maintenant la préférence au « bon » type de réfugiée ou réfugié alors que les réfugiées et réfugiés qui le méritent peuvent ne pas être en mesure d'entrer au Canada, à cause de la façon dont notre système d'immigration fonctionne en faveur de ceux qui sont autonomes. Le ministre de l'Immigration participe apparemment de plus en plus aux décisions qui ont trait aux demandeuses et demandeurs du statut de réfugié. Cette recommandation particulière est tirée des discussions des conclusions de la présente recherche durant les visites de rétroaction que l'équipe de recherche d'Halifax a faites dans les sites.

6. *En général, davantage de services de soutien ainsi que de politiques et de programmes adéquats d'intégration pour les immigrantes et les immigrants sont nécessaires, plus particulièrement pour les familles immigrantes et pour les femmes, ainsi qu'une reconnaissance de la façon dont les domaines publics et privés sont perçus et expérimentés différemment sur la base du sexe, de la race et de l'ethnie. Par exemple, comme la sécurité des femmes peut être plus à risque dans la sphère privée, les bonnes politiques d'intégration sont les politiques qui assurent la sécurité des femmes dans la sphère privée et comprennent des programmes qui garantissent l'accès aux services pertinents.*

Les participantes et participants à l'entrevue nous ont répété que les femmes au pays vivaient dans une insécurité accrue et que la sécurité avait un sexe.

7. *Des programmes de formation ainsi que de conscientisation et de sensibilisation transculturelles sont nécessaires pour les fonctionnaires de l'État de tous les paliers. Il est nécessaire d'augmenter la conscientisation générale au sujet de la nature de l'invisibilité croissante des femmes, des discours et des pratiques racistes ainsi que des différentes normes et pratiques culturelles et de toutes leurs interconnexions.*

Les personnes qui occupent les postes qui suivent ont été identifiées comme ayant besoin d'une attention particulière en matière de formation :

- *le personnel de l'État : les décisionnaires politiques, les agentes et agents d'immigration, les personnes qui travaillent dans les centres de détention;*
- *les responsables de l'application de la sécurité : le personnel des services policiers et les fonctionnaires des douanes en particulier;*
- *les juges;*
- *le personnel des médias courants;*
- *le personnel des établissements d'enseignement.*

Les participantes et participants aux séances publiques ont exprimé des préoccupations à l'égard du profilage qui a cours dans le cadre du pouvoir discrétionnaire des différents administrateurs et administratrices, y compris, mais s'étendant aussi au-delà des organismes d'exécution de la loi et du renseignement, aux agentes et agents d'immigration, aux fonctionnaires des douanes et aux préposées et préposés des lignes aériennes, qui peuvent utiliser la stéréotypie comme outil. Ces personnes avaient aussi l'impression que les fonctionnaires du gouvernement faisaient preuve de plus de discrimination et de suspicion. Une opinion plus générale a été émise au sujet du personnel de l'immigration qui avait l'impression qu'il devait prendre ses distances par rapport aux immigrantes et immigrants et aux réfugiées et réfugiés pour paraître objectifs. Ce personnel ne se sent plus à l'aise d'être amical. Cela engendre de l'amertume parmi les nouveaux arrivants et arrivantes qui attribuent l'attitude au racisme. Un modèle clair est apparu, puisque les répondantes et répondants ont classé les minorités ethniques comme étant les moins bien servies par le gouvernement et les personnes nées au Canada comme étant les mieux servies. Les personnes interviewées ont recommandé que le gouvernement ne présume pas que les personnes de certaines communautés ethniques et immigrantes sont des terroristes en raison de leur tenue vestimentaire, de leur religion, de leur langue ou de leurs activités quotidiennes. Les participantes et participants à notre étude, en général, ne se sont pas engagés dans une critique en règle du gouvernement. Bien qu'il y ait eu des plaintes, tout n'était pas négatif. Certains ont reconnu la difficulté pour le gouvernement de soupeser tous les intérêts divergents. Les services culturels et de formation en matière de diversité qui sont offerts par la GRC, le SCRS, l'ASFC et d'autres organismes étaient peu connus des participantes et participants à ce projet, car c'est leur perception qu'on ne fait pas assez dans ces domaines.

8. *Il existe un besoin de meilleure représentation de la diversité sociale à tous les paliers de service du gouvernement et chez les fournisseurs de services. Les principes d'équité devraient s'appliquer à la dotation chez le gouvernement, les fournisseurs de services et les organisations non gouvernementales pour assurer une représentation de la diversité au sein du gouvernement et de la société sur les plans de la race, de l'ethnie et du sexe.*

Cette recommandation est tirée indirectement des conclusions de la présente recherche qui suggèrent que le gouvernement doit prendre des mesures pour remédier au profilage racial et aux pratiques discriminatoires. Elle a été formulée entièrement durant les visites finales de rétroaction effectuées par l'équipe de recherche d'Halifax dans les différents sites du projet ainsi qu'à l'atelier final du comité consultatif régional.

9. *Un plus grand nombre de lignes directrices et une meilleure surveillance des responsables de la sécurité, plus particulièrement les fonctionnaires des douanes dans les aéroports, est nécessaire pour veiller à ce que les mesures de sécurité s'appliquent également et non pas sélectivement.*

Les participantes et participants aux différentes phases de ce projet et à ses différents instruments de recherche ont déclaré que certains groupes étaient perçus comme étant des cibles de la nouvelle législation et étaient mis de côté pour toutes sortes de traitements d'exclusion. Les participantes et participants aux groupes de discussion n'ont pas fait part d'une grande perte de sécurité après les attentats du 11 septembre. Les participantes et participants à l'entrevue ont particulièrement parlé des problèmes éprouvés quand il s'agit de traverser la frontière pour se rendre aux États-Unis. Leurs expériences variaient des difficultés lors de voyages aériens, plus particulièrement au palier de la sécurité dans les aéroports, comme les fouilles, les interrogatoires, les singularisations en raison des noms ou des apparences, jusqu'aux vérifications au hasard, plus de temps pour passer à la sécurité et le fait d'être retenu à l'immigration dans les aéroports.

Dans un cas, il y a eu une recommandation d'inviter les responsables de Douanes Canada à discuter de leurs rôles et de leurs responsabilités et à voir comment ils et elles se situent par rapport aux perceptions et aux expériences de la communauté.

10. *Il faut accorder une priorité plus élevée à l'éducation publique soutenue par l'État, qui devrait comprendre des efforts systématiques de la part du gouvernement pour :*
- *diffuser les renseignements et expliquer au public les changements apportés aux politiques d'immigration et de sécurité, détailler ce que signifient les nouvelles lois et quelles sont leurs implications;*
 - *conscientiser le grand public sur la façon dont les im-migrantes et im-migrants se sentent ciblés, sur la racialisation qui a cours et sur l'invisibilisation des femmes ainsi que sur le pourquoi de ces phénomènes;*
 - *établir clairement quels droits les personnes ont et quels droits sont ou peuvent être violés;*
 - *au-delà du grand public, concentrer l'attention sur les citoyennes et citoyens nés au Canada, en particulier;*
 - *soutenir plus de recherches et d'analyses d'inspiration antiraciste et féministe sur les changements reliés à la politique publique;*
 - *veiller à ce qu'il y ait des politiques antiracistes dans toutes les universités et établissements de haut savoir;*
 - *commencer en offrant un enseignement systématique sur la diversité et la démocratie très tôt dans le système d'éducation public (école primaire) et poursuivre à tous les autres niveaux;*
 - *veiller à ce qu'il y ait des médias bien informés et insister sur la responsabilité et les reportages critiques;*

- *dissiper les préjugés et les pratiques discriminatoires contre les musulmanes et musulmans, les immigrantes et immigrants et les membres des collectivités qui sont originaires du Moyen Orient.*

Notre analyse documentaire et les participantes et participants à notre étude aux différentes phases de ce projet de recherche confirment le climat de peur, plus particulièrement parmi les musulmanes et les musulmans et les différentes communautés originaires du Moyen Orient. Lors de nos séances publiques, nous avons entendu parler des enfants qui se font bousculer; de l'augmentation de la méfiance à l'égard des musulmanes et des musulmans et des immigrantes et des immigrants originaires du Moyen Orient; de l'augmentation de la peur du racisme, des stéréotypes, du profilage, du préjugé ainsi que de la peur des actes du gouvernement. Les participantes et participants à l'entrevue nous ont dit que les membres des communautés ethniques et immigrantes étaient dévisagés en public, exploités dans les médias chaque fois qu'une personne qui n'est pas née au Canada est impliquée dans un crime ou simplement ignorés, regardés avec méfiance et objet de sentiments négatifs. Ces politiques ont augmenté le stigmate associé à certaines origines et les Canadiennes et Canadiens ont développé une conviction que les Arabes et les musulmanes et musulmans sont reliés au terrorisme; il est devenu difficile de se faire des amis parmi les Canadiennes et les Canadiens; les Canadiennes et Canadiens ont plus peur de certains groupes, mais cette situation s'améliore; et certaines personnes ont été touchées en raison de leur accent. Notre analyse documentaire affirme la perception d'une discrimination accrue, mais aussi du profilage racial et d'un changement de contexte pour les musulmanes et les musulmans au Canada sur la base de la race, de la religion, de la couleur ainsi que de l'origine ethnique et nationale. Les participantes et participants à l'entrevue ont réitéré l'importance d'éduquer le public et le gouvernement au sujet de la nécessité d'éviter le profilage racial des Arabes et des musulmanes et musulmans.

11. *Un plus grand soutien de l'État aux médias différents et aux sources fiables d'information est nécessaire pour offrir des sources autres en vue de faire connaître les notions de racialisation et d'invisibilisation et d'examiner de manière critique les politiques et les lois qui ont été changées, et leurs répercussions.*

Cette recommandation est reliée à la précédente (c.-à-d., numéro 10). Elle a été entièrement formulée dans les discussions lors des visites de sites de l'équipe de recherche d'Halifax et de l'atelier final du comité consultatif régional. La recommandation a surgi dans le contexte d'un manque général de conscience et de compréhension publique des lois particulières ainsi que du besoin de contrecarrer et de dénoncer les images racialisées des groupes ethniques dans les principaux médias ainsi que l'invisibilisation des femmes.

12. *Il doit y avoir plus de soutien accordé aux associations d'établissement, aux groupes de services et aux groupes de revendication, particulièrement les organisations de femmes, pour analyser les répercussions sur les sexes des nouvelles lois et pour favoriser l'éducation et l'action.*

Cette recommandation est étroitement liée aux recommandations particulières 6 et 3 et à la grande orientation politique A.

13. *Le gouvernement doit continuer de surveiller les effets de la nouvelle législation au moyen d'études permanentes sur le sujet général et assurer que des appels de propositions pertinents sont émis régulièrement par les services de recherche des différents ministères du gouvernement. Les études devraient porter sur la communauté des immigrantes et des immigrants, des réfugiées et des réfugiés et ethnoculturelle ainsi que sur les points de vue des femmes sur les effets.*

Le gouvernement devrait entreprendre une recherche comparative (par province) et interrégionale pour évaluer les effets particuliers de la législation dans les différentes provinces du Canada atlantique (et en comparaison avec les autres régions) avec une analyse comparative entre les sexes. Notre recherche indique des spécificités régionales et fondées sur les sexes, mais les modèles n'étaient pas assez clairs et l'échantillon était trop petit pour tirer des conclusions généralisables.

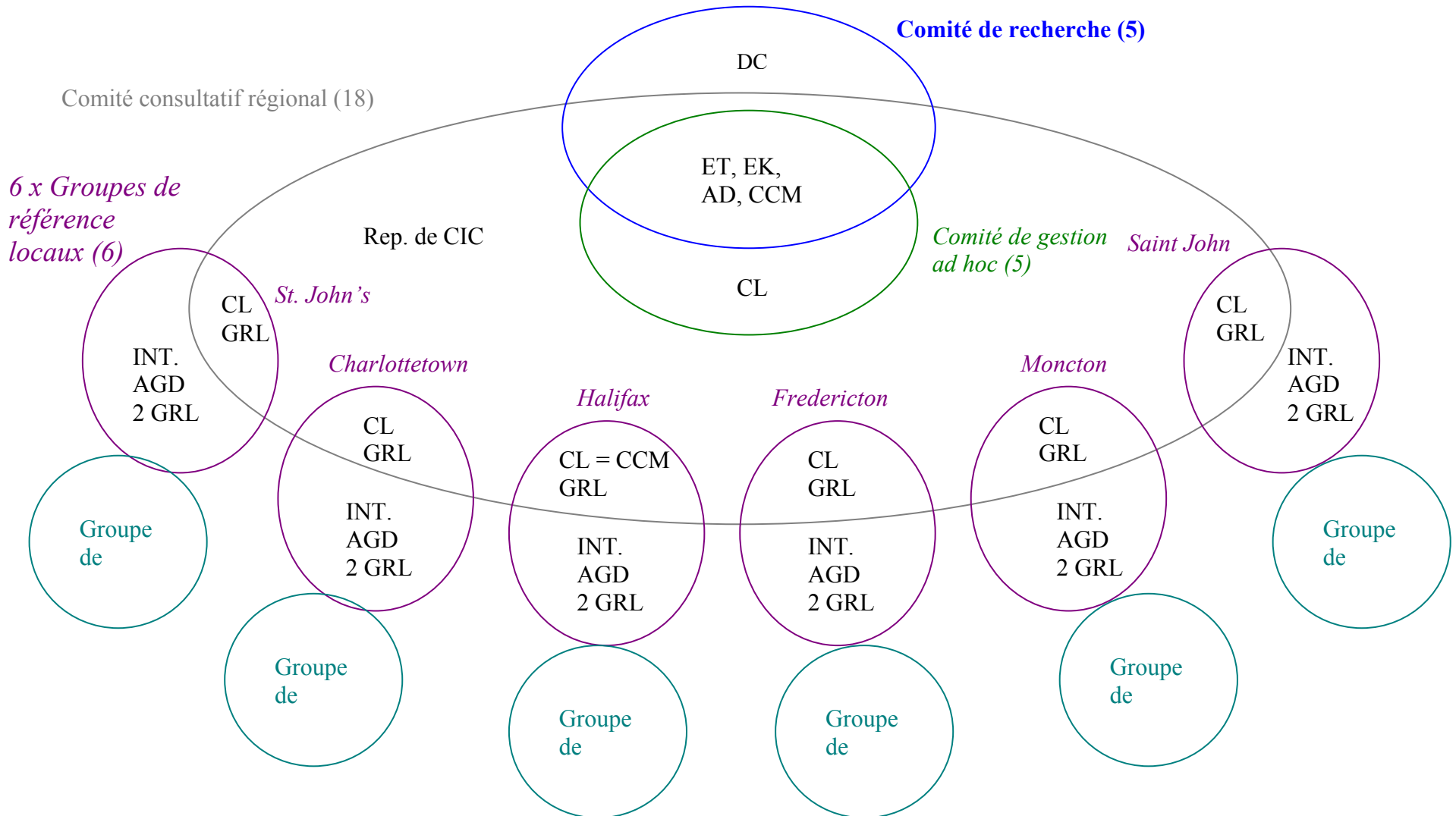
Il y avait un sentiment général d'érosion de la sécurité depuis les attentats du 11 septembre et l'adoption des nouvelles politiques de sécurité. Ce sentiment a conduit à constater qu'une surveillance continue était nécessaire. Les répondantes et répondants à l'enquête (fournisseurs de service) étaient ambivalents quant à savoir si le nouveau programme de sécurité nationale avait modifié les perceptions que leurs clientes et clients avaient de la sécurité, de la citoyenneté, de l'égalité et de la liberté. Les répondantes et répondants à l'enquête étaient particulièrement perdus en ce qui concerne les questions liées à la différence entre les sexes. Ce manque de renseignements se confirme dans les conclusions de notre analyse documentaire : il y a un manque général de littérature au sujet des effets du programme de sécurité sur les femmes.

14. *Il faut qu'il y ait davantage de sources d'information sur les changements apportés aux lois et aux politiques pour les fournisseurs de services, car on les oublie ou on ne les tient pas à jour systématiquement quand les lois et les politiques changent.*

Cette recommandation tire son origine du manque général de renseignements qu'ont signalé à répétition les répondantes et répondants à l'enquête (fournisseurs de services). Elle a été essentiellement formulée dans les discussions qui ont eu lieu lors des visites de sites de l'équipe de recherche d'Halifax.

ANNEXE A : ORGANIGRAMME

SÉCURITÉ ET IMMIGRATION, CHANGEMENTS ET DÉFIS :
Y a-t-il présomption de culpabilité envers les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique?



Comité de recherche (5)

Diane Crocker (DC)
 Evangelia Tastsoglou (ET)
 Edna Keeble (EK)
 Alexandra Dobrowolsky (AD)
 Carmen Celina Moncayo (CCM)

Comité de gestion ad hoc (5)

Evangelia Tastsoglou (ET)
 Edna Keeble (EK)
 Alexandra Dobrowolsky (AD)
 Carmen Celina Moncayo (CCM)
 Claudette Legault (CL)

6 x Groupes de référence locaux (6)

Coordonnatrices et coordonnateurs locaux (CL)
 Membre du groupe de référence local (GRL)
 Intervieweuse ou intervieweur (INT)
 Animatrice ou animateur de groupe de discussion (AGD)
 Membre du groupe de référence local (GRL)
 Membre du groupe de référence local (GRL)

Comité consultatif régional (18)

Evangelia Tastsoglou (ET)
 Edna Keeble (EK)
 Alexandra Dobrowolsky (AD)
 Carmen Celina Moncayo (CCM) et coordonnatrices et coordonnateurs locaux, Halifax (CL = CCM)
 Claudette Legault (CL)
 Barbara Cottrell – Coordonnatrice du projet (BC)
 Représentante ou représentant de Citoyenneté et Immigration (Rep. de CIC)
 Coordonnatrices et coordonnateurs locaux, St. John's (CL)
 Membre du groupe de référence local, St. John's (GRL)
 Coordonnatrice ou coordonnateur local, Charlottetown (CL)
 Membre du groupe de référence local, Charlottetown (GRL)
 Membre du groupe de référence local, Halifax (GRL)
 Coordonnatrice ou coordonnateur local, Fredericton (CL)
 Membre du groupe de référence local, Fredericton (GRL)
 Coordonnatrice ou coordonnateur local, Moncton (CL)
 Membre du groupe de référence local, Moncton (GRL)
 Coordonnatrice ou coordonnateur local, Saint John (CL)
 Membre du groupe de référence local, Saint John (GRL)

ANNEXE B : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

AN UN 09-2003 À 04-2004	Date	Site	Participantés et participants
Réunion du Comité consultatif régional	01-13-04	Halifax	18 membres du comité
Réunions des GRL (n° 1)	01-29-04 02-03-04 02-10-04 02-12-04 02-10-04 02-10-04	Halifax Charlottetown St. John's Saint John Fredericton Moncton	Membres des GRL
Formation des chercheuses et chercheurs communautaires par l'équipe de recherche	02-18-04 02-27-04 03-02-04 03-09-04 03-16-04 03-05-04	Halifax Fredericton Charlottetown Saint John St. John's Moncton	Équipe de recherche, CL et intervieweuses et intervieweurs
Séances publiques	03-10-04 03-16-04 03-02-04 03-09-04 02-27-04 03-06-04	Halifax St. John's Charlottetown Saint John Fredericton Moncton	Membres du GRL, grand public, représentantes de l'équipe de recherche
Conférence téléphonique	02-18-04	Tous les sites	CL et comité de gestion
Groupes de discussion	03-2004		Participantés et participants à la recherche, intervieweuses et intervieweurs, représentante de l'équipe de recherche

AN DEUX : 04-2004 à 03-2005			
Conférence téléphonique	04-07-04	Tous les sites	CL et comité de gestion
Réunions des GRL (n° 2)	05-06-04 05-07-04 05-25-04 05-20-04 09-13-04 05-25-04	St. John's Charlottetown Saint John Halifax Fredericton Moncton	Membres des GRL
Conférence téléphonique	05-04-04		CL et comité de gestion
An deux (suite)			
Réunions des GRL (n° 3)	10-20-04 10-25-04 10-27-04 10-29-04 11-02-04 01-28-05	Halifax Saint John Moncton St. John's Fredericton Charlottetown	Membres des GRL
Réunions des GRL (n° 4)	01-26-05 03-30-05 01-26-05 01-31-05 01-31-05 02-02-05	Halifax Charlottetown Saint John Fredericton Moncton St. John's	Membres des GRL
Conférence téléphonique	11-01-04	Tous les sites	
Conférence téléphonique	01-31-05		
Enquête	Automne 2005	Tous les sites	
Entrevues qualitatives	02-04-2005	Tous les sites	

AN TROIS : 04-2005 – 03-2006			
Visites des sites par l'équipe	09-22-05 09-19-05 09-27-05 09-19-05 09-25-05 10-07-05	Charlottetown Fredericton Halifax Moncton Saint John St John's	Équipe de recherche, CL et représentantes-représentants des GRL
Conférence téléphonique	06-07-05		
Conférence téléphonique	09-13-05		
Réunion des GRL (n° 5)	10-17-05 10-17-05 09-19-05 10-18-05 09-19-05 10-21-05	St. John's Saint John Moncton Halifax Fredericton Charlottetown	Membres des GRL
Atelier du comité consultatif régional	10-24-05	Halifax	18 membres du comité
Séances publiques	02-16-06 02-28-06 03-03-06 02-20-06 02-24-06 02-03-06	Halifax St. John's Charlottetown Saint John Fredericton Moncton	Membres des GRL, grand public, représentantes de l'équipe de recherche

ANNEXE C : GUIDE DES GROUPES DE DISCUSSION

Guide des animatrices et animateurs des groupes de discussion* Sécurité humaine, immigration, citoyenneté et profil de la terreur

Renseignements généraux

Rôle de l'animatrice ou de l'animateur :

- Établir un rapport avec les participantes et participants.
- Expliquer les buts et le centre d'intérêt de la recherche.
- Susciter diverses opinions plutôt que de chercher un consensus parmi les participantes et participants.

Rédactrice et rédacteur des comptes rendus – rôle :

- Prendre autant de notes que possible.
- Inscrire le sexe de chaque intervenante et intervenant.
- Inscrire le temps toutes les 13 à 15 minutes.

But des groupes de discussion :

- Aider à orienter notre enquête et nos entrevues en relevant les questions principales liées au projet de recherche.
- Obtenir les points de vue des participantes et des participants sur les concepts principaux qui sont étudiés et sur la façon dont ils ont pu changer depuis les attentats du 11 septembre.

Les participantes et participants (5 au total):

- Fournisseurs de services.
- Communauté – groupes de revendication – chefs de file.
- Porter attention à l'équilibre entre les sexes et aux types de participantes et participants (p. ex., il ne devrait pas y avoir seulement une représentation des groupes de revendication).

Temps :

- La séance du groupe de discussion ne devrait pas durer plus de deux heures.

Guide de l'animatrice et de l'animateur

1. Présentations

Présentez-vous en donnant certains de vos antécédents, puis décrivez le projet de recherche aux participantes et participants (voir la description du projet ci-jointe). Décrivez aussi votre rôle et expliquez que vous êtes neutre, que vous ne travaillez pas pour le gouvernement et que n'êtes pas spécialiste du droit.

Présenter la rédactrice ou le rédacteur du compte rendu et expliquez sa tâche. Présentez la chercheuse et expliquez qu'elle n'est qu'une observatrice.

Demandez à toutes les personnes présentes de se présenter.

2. Énoncé des règles de base ou des lignes directrices pour le groupe de discussion

Parlez du formulaire de consentement éclairé et du formulaire de confidentialité et demandez à toutes et à tous de les remplir.

Établissez les règles de base en mettant l'accent sur le fait que vous vous intéressez à toutes les opinions.

Parlez de la présence du magnétophone. Nous allons enregistrer et prendre des notes, mais nous ne transcrivons pas. Nous nous reporterons à la bande sonore, au besoin, pour confirmer les détails qui ne sont pas assez clairs dans les notes.

3. Brefs commentaires d'introduction, discussion générale

Durant cette partie des groupes de discussion, l'animatrice ou l'animateur posera des questions directes et énoncera quelques réponses relativement directes pour tenter de susciter des commentaires et des réponses de toutes les personnes présentes. Il ne devrait pas y avoir beaucoup d'approfondissement à ce moment et vous ne devriez pas donner d'exemples ou de cas que vous connaissez. Il est important de chercher à obtenir des commentaires de chaque personne dans la salle pour rehausser la volonté de participer en se sentant à l'aise durant toute la séance. Vous dites :

Vous savez probablement que le gouvernement du Canada a pris des mesures, récemment, pour améliorer la sécurité nationale. Je voudrais faire un tour de salle et obtenir un bref commentaire général de chacune et chacun d'entre vous sur ce que vous pensez de ces mesures et sur la façon dont vous pensez qu'elles toucheront les groupes immigrants et ethniques.

Si personne ne mentionne des choses positives, demandez directement.

Quelqu'un voit-il des effets positifs?

Ces changements toucheront-ils (ou ont-ils touché) différemment les hommes et les femmes?

L'une ou l'autre de ces questions concerne-t-elle les gens du Canada atlantique différemment des gens ailleurs?

Si les changements à la loi sur l'immigration ou à la *Loi antiterroriste* n'ont pas été évoqués, présentez-les.

Que pensez-vous des récents changements aux lois sur l'immigration ou de la nouvelle Loi antiterroriste?

Veillez vous référer aux documents à distribuer que nous avons fournis avec les renseignements sur ces deux lois pour répondre aux questions de base, mais n'entrez pas dans les détails.

4. Questions d'approfondissement et discussion des thèmes

Dans cette partie de la séance du groupe de discussion, la discussion devrait devenir plus fluide et tourner autour de questions plus complexes. Veuillez éviter de vous référer aux définitions d'une page que nous avons élaborées. Nous souhaitons entendre les participantes et participants à notre étude sans qu'ils ne soient fait mention de définitions élaborées antérieurement.

Sécurité

Comment définissez-vous la « sécurité »?

Est-ce que vos clientes et clients et les personnes que vous représentez partagent cette définition?

L'expression « sécurité humaine » signifie-t-elle quelque chose pour vous?

Est-ce que vos clientes et clients et les personnes que vous représentez ont une opinion de cette expression?

Comment le gouvernement peut-il le mieux garantir la sécurité pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Comment ce concept a-t-il changé depuis les attentats du 11 septembre pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Liberté

Comment définissez-vous la « liberté »?

Est-ce que vos clientes et clients et les personnes que vous représentez partagent cette définition?

Comment le gouvernement peut-il garantir la liberté pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Comment ce concept a-t-il changé depuis les attentats du 11 septembre pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Égalité

Comment définissez-vous l'« égalité »?

Est-ce que vos clientes et clients et les personnes que vous représentez partagent cette définition?

Comment le gouvernement peut-il garantir l'égalité pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Comment ce concept a-t-il changé depuis les attentats du 11 septembre pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Citoyenneté

Comment définissez-vous la « citoyenneté »?

Est-ce que vos clientes et clients et les personnes que vous représentez partagent cette définition?

Comment ce concept a-t-il changé depuis les attentats du 11 septembre pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Terrorisme

Comment définissez-vous le terrorisme?

Est-ce que vos clientes et clients partagent cette définition?

Comment ce concept a-t-il changé depuis les attentats du 11 septembre pour vos clientes et clients et pour les personnes que vous représentez?

Qui, d'après vous, est visé par la nouvelle définition du terrorisme?

Qui n'est pas visé?

Comment cela se répercute-t-il chez vos clientes et clients et chez les personnes que vous représentez?

Groupes touchés

Quels groupes sont touchés différemment par la promulgation de la nouvelle législation sur la sécurité? Et en quoi sont-ils touchés différemment?

- *Les femmes?*
- *Les groupes socioéconomiques?*
- *Les groupes ethniques?*
- *Les groupes ethnoculturels?*
- *Les groupes racialisés?*
- *Les groupes religieux?*
- *Les groupes d'âge?*

ANNEXE D : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE	Politiques de sécurité nationale Depuis les attentats du 11 septembre 2001, des pays partout dans le monde ont adopté des lois, des règlements et des politiques qui visaient à améliorer la sécurité nationale. Nous voudrions connaître vos points de vue sur ces changements, tels qu'ils se sont produits au Canada, et sur leurs effets sur les personnes pour qui ou avec qui vous travaillez.			
1	Voici une liste de politiques qui ont été mises en œuvre pour s'occuper de la sécurité nationale. En vous fondant sur votre expérience avec ces groupes, quelle politique vous préoccupe le plus et quelle politique vous préoccupe le moins :			
		Préoccupe le plus (cochez une case)	Préoccupe le moins (cochez une case)	
	A <i>Loi antiterroriste</i>	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₁	
	B Carte de résident permanent	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₂	
	C Changements à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₃	
	d Sécurité accrue dans les aéroports	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₄	
	e Autre, veuillez préciser	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₅	
	f Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> ₉₉	<input type="checkbox"/> ₉₉	
2	Laquelle connaissez-VOUS le plus?			
3	Laquelle VOS CLIENTES et CLIENTS connaissent-ils le plus?			
4	Laquelle, selon vous, a touché LE PLUS négativement vos clientes et clients ou les personnes que vous défendez?			
5	Laquelle, selon vous, a touché LE MOINS négativement vos clientes et clients ou les personnes que vous défendez?			
6	Dans la liste ci-dessus, y a-t-il une politique qui touchera les FEMMES plus que les hommes?	NON <input type="checkbox"/> ₀	OUI <input type="checkbox"/> ₁ Si oui, laquelle? ↓	JE NE SAIS PAS <input type="checkbox"/> ₉₉

7		Les nouvelles politiques de sécurité nationale ont et peuvent avoir plusieurs effets sur les immigrantes et immigrants et les minorités ethniques. La liste ci-dessous présente certains de ces effets possibles. Lesquels avez-vous vu s'ACCROÎTRE depuis les attentats du 11 septembre? En général? Pour les hommes? Pour les femmes? Cochez autant de cases qu'il vous semble nécessaire.			
		En général	Pour les hommes	Pour les femmes	Je ne sais pas
a	Déportations	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
b	Détentions outre-mer	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
c	Arrestations sans cause	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
d	Problèmes à traverser les frontières	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
e	Retards dans l'obtention des services gouvernementaux	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
f	Sécurité accrue dans les aéroports	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
g	Immigrantes et immigrants retournés dans leur pays d'origine	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
h	Profilage racial chez les fonctionnaires du gouvernement	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
i	Refus des services gouvernementaux	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
j	Remise en question de la citoyenneté des néo-Canadiennes et néo-Canadiens aux frontières	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
k	Surveillance gouvernementale accrue généralement	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
l	Harcèlement par la police locale	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
m	Diminution du nombre des demandeuses et demandeurs du statut de réfugié	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉
n	Autre, veuillez préciser	[] ₁	[] ₂	[] ₃	[] ₉₉

8	Quel effet a augmenté LE PLUS radicalement depuis les attentats du 11 septembre?		Je ne sais pas [] ₉₉
9	Y a-t-il une différence dans la façon dont ces politiques touchent les HOMMES et les FEMMES?	NON [] ₀	OUI [] ₁ Je ne sais pas [] ₉₉ ↓
			Si oui, qui est le plus touché? HOMMES [] ₁ FEMMES [] ₂

10	Y a-t-il un GROUPE D'IMMIGRANTES et D'IMMIGRANTS plus touché que les autres par les politiques sur la sécurité?	NON [] 0	OUI [] ₁ Si oui, quel groupe?	Je ne sais pas [] ₉₉
11	Y a-t-il un GROUPE ETHNIQUE plus touché que les autres par les politiques sur la sécurité?	NON [] 0	OUI [] ₁ Si oui, quel groupe?	Je ne sais pas [] ₉₉

12	Selon vous, quel groupe est LE PLUS touché par les changements apportés aux politiques de sécurité nationale? Veuillez inscrire une marque dans la case qui suit le groupe LE PLUS touché.						
	Qui est affecté . . .						
a	Minorités visibles nées au Canada	[] ₁	OU	Immigrantes et immigrants de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
b	Personnes nées au Canada non membres de minorités visibles	[] ₁	OU	Immigrantes et immigrants non membres de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
c	Personnes nées au Canada membres de minorités visibles	[] ₁	OU	Personnes nées au Canada non membres de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
d	Immigrantes et immigrants de minorités visibles	[] ₁	OU	Immigrantes et immigrants non membres de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
e	Femmes membres de minorités visibles	[] ₁	OU	Hommes membres de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
f	Hommes non membres de minorités visibles	[] ₁	OU	Femmes non membres de minorités visibles	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
g	Immigrantes membres d'une minorité visible	[] ₁	OU	Immigrants membres d'une minorité visible	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
h	Immigrantes membres d'une minorité visible	[] ₁	OU	Immigrantes non membres d'une minorité visible	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉
I	Immigrants membres d'une minorité visible	[] ₁	OU	Immigrants non membres d'une minorité visible	[] ₂	Je ne sais pas	[] ₉₉

13	Lisez les énoncés ci-dessous et indiquez si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord ou tout à fait en désaccord. Encerchez les lettres qui correspondent à votre degré d'accord. TFDA = tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas					
A	Le gouvernement du Canada peut améliorer mon sentiment de sécurité avec de bonnes politiques de sécurité nationale	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	La nouvelle <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> a fait augmenter la peur du terrorisme chez mes clientes et mes clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	Le nouveau programme de sécurité nationale a fait augmenter le sentiment d'ÉGALITÉ chez mes clientes et mes clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	Le nouveau programme de sécurité nationale a fait diminuer le sentiment de ce qui constitue la CITOYENNETÉ chez mes clientes et mes clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	Le Canada cherche trop à satisfaire les intérêts des É.-U. dans ses politiques de sécurité	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	La <i>Loi antiterroriste</i> a fait diminuer le cynisme de mes clientes et clients au sujet du gouvernement	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	Le nouveau programme de sécurité nationale a fait diminuer le sentiment de LIBERTÉ chez mes clientes et clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	Mes clientes et mes clients se sentent plus en sécurité dans les aéroports depuis l'augmentation des mesures de sécurité qu'immédiatement après les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	La nouvelle <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> a fait diminuer le cynisme de mes clientes et de mes clients au sujet du gouvernement	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
j	Le nouveau programme de sécurité nationale a fait augmenter le sentiment de SECURITÉ chez mes clientes et mes clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	Quand il s'agit des politiques de sécurité nationale, on ne porte pas assez d'attention aux questions des droits de la personne	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	La <i>Loi antiterroriste</i> a fait augmenter la peur du TERRORISME chez mes clientes et mes clients	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

14	Le type de sécurité le plus important est la sécurité . . .					
a	. . . économique	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	. . nationale	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	. . . personnelle	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	. . ethnoculturelle	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

15	<p>Lisez les énoncés ci-dessous et indiquez si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord ou tout à fait en désaccord. Encerchez les lettres qui correspondent à votre degré d'accord.</p> <p>TFDA = tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas</p> <p>Pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, notre gouvernement devrait . . .</p>					
a	. . . prévenir la corruption gouvernementale	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	. . . prévenir la violence politique	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	. . . offrir des possibilités d'emploi stable	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	. . . garantir les droits fondamentaux de la personne	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	. . . garantir l'égalité devant la loi	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	. . . respecter les principes démocratiques	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	. . . être honnête	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	. . . être responsable	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	. . . être transparent	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
j	. . . assurer la sécurité aux frontières	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	. . . prévenir les menaces à la santé publique	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	. . . prévenir la discrimination	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	. . . se concentrer sur les menaces qui viennent de l'extérieur	TFDA ₁	DA ₂	DÉ ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

16	<p>Comment évalueriez-vous le travail que fait le gouvernement pour garantir la sécurité des . . .</p> <p>Encerchez le numéro qui correspond à votre réponse.</p>	Très bon	Bon	Mauvais	Très mauvais
a	Personnes nées au Canada	1	2	3	4
b	Néo-Canadiennes et néo-Canadiens	1	2	3	4
c	Immigrantes et immigrants	1	2	3	4
d	Réfugiées et réfugiés	1	2	3	4
e	Minorités ethniques	1	2	3	4

17	Comment évalueriez-vous le travail que fait le gouvernement pour garantir la sécurité des . . . Encerclez le numéro qui correspond à votre réponse.	Très bon	Bon	Mauvais	Très mauvais
a	Immigrantes	1	2	3	4
b	Immigrants	1	2	3	4
c	Néo-Canadiennes	1	2	3	4
d	Néo-Canadiens	1	2	3	4
e	Réfugiées	1	2	3	4
f	Réfugiés	1	2	3	4
g	Femmes membres de minorités ethniques	1	2	3	4
h	Hommes membres de minorités ethniques	1	2	3	4
i	Femmes nées au Canada	1	2	3	4
j	Hommes nés au Canada	1	2	3	4

DEUXIÈME PARTIE		Liberté, égalité et citoyenneté			
		Les critiques des nouvelles politiques de sécurité nationale s'inquiètent de ce que ces politiques causeront l'érosion de la liberté et de l'égalité pour toutes les personnes. D'autres sont en désaccord, suggérant plutôt que, depuis les attentats du 11 septembre, le monde est différent et que certains compromis doivent être faits relativement à ces idéaux. Nous aimerions savoir ce que vous pensez de ces concepts — liberté, égalité et citoyenneté – comment ils ont changé et comment les politiques du gouvernement les modifient.			
18	À quel point le gouvernement du Canada fait-il du bon travail pour garantir la LIBERTÉ des . . .	Très Bon	Bon	Mauvais	Très mauvais
	Personnes nées au Canada	1	2	3	4
	Néo-Canadiennes et néo-Canadiens	1	2	3	4
	Immigrantes et immigrants	1	2	3	4
	Réfugiées et réfugiés	1	2	3	4
	Minorités ethniques	1	2	3	4
19	À quel point le gouvernement du Canada fait-il du bon travail pour garantir l'ÉGALITÉ des . . .	Très Bon	Bon	Mauvais	Très mauvais
a	Immigrantes	1	2	3	4
b	Immigrants	1	2	3	4
c	Néo-Canadiennes	1	2	3	4
d	Néo-Canadiens	1	2	3	4
e	Réfugiées	1	2	3	4
f	Réfuégiés	1	2	3	4
g	Femmes membres de minorités ethniques	1	2	3	4
h	Hommes membres de minorités ethniques	1	2	3	4
i	Femmes nées au Canada	1	2	3	4
j	Hommes nés au Canada	1	2	3	4

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de la façon dont plusieurs immigrantes et immigrants cherchent à obtenir la citoyenneté canadienne. Veuillez passer à la question 25 si ces questions ne s'appliquent pas. Combien de vos clientes et clients voulaient ou voudraient obtenir la citoyenneté canadienne. . .

20	. . . avant les attentats du 11 septembre	<input type="checkbox"/> ₁ tous	<input type="checkbox"/> ₂ la plupart	<input type="checkbox"/> ₃ certains	<input type="checkbox"/> ₄ quelques-uns	<input type="checkbox"/> ₅ aucun
21	. . . depuis les attentats du 11 septembre	<input type="checkbox"/> ₁ tous	<input type="checkbox"/> ₂ la plupart	<input type="checkbox"/> ₃ certains	<input type="checkbox"/> ₄ quelques-uns	<input type="checkbox"/> ₅ aucun
22	À quel point la citoyenneté canadienne est-elle importante pour les clientes et les clients avec lesquels vous travaillez?	<input type="checkbox"/> ₁ grande importance	<input type="checkbox"/> ₂ certaine importance	<input type="checkbox"/> ₃ aucune importance		
23	Quelle est la raison principale qui les incite à chercher à obtenir la citoyenneté?					

24	Quelle est la raison principale qui les incite à NE PAS chercher à obtenir la citoyenneté?					
25	Pour les énoncés ci-dessous, indiquez à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord en encerclant les lettres qui correspondent à votre opinion.					
	TFDA= tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas					
a	La LIBERTÉ politique est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	Les gouvernements peuvent mieux atteindre l'ÉGALITÉ au moyen de bonnes politiques de sécurité nationale	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	L'ÉGALITÉ devant la loi est le type d'égalité le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	Les gouvernements peuvent rehausser le sentiment de CITOYENNETÉ des gens au moyen de bonnes politiques de sécurité nationale	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	La LIBERTÉ est difficile à atteindre dans notre société multiculturelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	Le concept de LIBERTÉ a changé depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	L'ÉGALITÉ politique est l'aspect de l'égalité le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	La <i>Charte des droits et libertés</i> offre une garantie adéquate de LIBERTÉ	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	L'ÉGALITÉ est un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

j	La LIBERTÉ de religion est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	Les gouvernements peuvent mieux atteindre la LIBERTÉ au moyen de bonnes politiques de sécurité nationale	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	Le concept de CITOYENNETÉ n'a pas changé depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	L'ÉGALITÉ est difficile à atteindre dans notre société multiculturelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
n	La LIBERTÉ économique est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
o	Le concept d'ÉGALITÉ a changé depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
p	La CITOYENNETÉ est un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
q	L'ÉGALITÉ économique est l'aspect de l'égalité le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
r	La <i>Charte des droits et libertés</i> offre une garantie adéquate d'ÉGALITÉ	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
s	La LIBERTÉ est un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

26	Pour les énoncés ci-dessous, indiquez à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord en encerclant les lettres qui correspondent à votre opinion. TFDA= tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas					
a	Parfois, il faut recourir à la violence pour réaliser la liberté	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	La LIBERTÉ D'EXPRESSION est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	L'égalité ne doit pas tenir compte des sexes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	La citoyenneté est le sentiment d'être accepté en tant qu'être humain	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	Les hommes et les femmes ont des compréhensions différentes de l'ÉGALITÉ	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	La citoyenneté est un sentiment d'appartenance à son pays	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	L'égalité ne doit pas tenir compte des sexes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	Depuis les attentats du 11 septembre, il est plus difficile d'obtenir la citoyenneté canadienne	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	Les hommes et les femmes ont la même compréhension de la LIBERTÉ	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
j	L'ÉGALITÉ entre les sexes est la forme d'égalité la plus fondamentale	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	La LIBERTÉ DE PRESSE est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	L'ÉGALITÉ ne devrait pas permettre les différences religieuses	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	Depuis les attentats du 11 septembre, plusieurs de mes clientes et clients se sentent comme des citoyennes et citoyens de seconde classe	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
n	L'ÉGALITÉ doit permettre les différences culturelles	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
o	La LIBERTÉ DE CIRCULATION est le type de liberté le plus important	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
p	Les hommes et les femmes ont des compréhensions différentes de la CITOYENNETÉ	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
q	L'égalité ne peut être réalisée que si toutes les personnes sont traitées sur le même pied	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
r	La citoyenneté se limite au passeport qu'une personne détient	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
s	L'ÉGALITÉ devrait permettre les différences entre les sexes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

TROISIÈME PARTIE	Canada atlantique Nous sommes aussi intéressées par les expériences de vie particulières au Canada atlantique. Veuillez indiquer si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord et tout à fait en désaccord avec les énoncés suivants.
-------------------------	---

38	Pour les énoncés ci-dessous, indiquez à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord en encerclant les lettres qui correspondent à votre opinion.					
	TFDA= tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas					
a	Les gens sont en général très tolérants à l'égard des différences culturelles dans ma collectivité	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	Les immigrantes rencontrent moins de sexisme au Canada atlantique que dans les autres régions	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	La collectivité dans laquelle je vis est très diversifiée sur les plans culturel et ethnique	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	Depuis les attentats du 11 septembre, les immigrantes et immigrants de ma collectivité subissent souvent de la discrimination	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	Les immigrantes éprouvent des difficultés différentes de celles des immigrants au Canada atlantique	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	Le Canada atlantique n'est pas très diversifié sur les plans culturel et ethnique	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	Les gens sont en général très tolérants à l'égard des différences culturelles au Canada atlantique	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	Les gens du Canada atlantique valorisent la différence culturelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	Les attitudes des gens au sujet des immigrantes et des immigrants n'ont pas changé depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
j	Les gens de ma collectivité ne valorisent pas la différence culturelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	Depuis les attentats du 11 septembre, les attitudes des gens à l'égard des minorités ethniques sont devenues plus négatives	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	Les gens sont en général plus tolérants au Canada atlantique qu'ailleurs au Canada	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	Depuis les attentats du 11 septembre, les minorités ethniques de ma collectivité subissent plus souvent de la discrimination	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
n	Les immigrantes subissent plus de sexisme dans ma collectivité que dans les autres régions du Canada atlantique	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
o	Les gens sont en général moins tolérants dans ma collectivité qu'ailleurs au Canada	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

QUATRIÈME PARTIE	Terrorisme Nous voulons connaître votre compréhension du concept du terrorisme et vos points de vue sur la définition du terrorisme qu'on trouve dans le droit canadien. Nous souhaitons aussi connaître les effets généraux des attentats du 11 septembre sur les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique.
-------------------------	---

39 Pour les énoncés ci-dessous, indiquez à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord en encerclant les lettres qui correspondent à votre opinion.						
TFDA = tout à fait d'accord, DA = d'accord, DÉ = en désaccord, TFDÉ = tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas						
a	Les réfugiées et réfugiés ne sont pas traités aussi bien par les organismes sans but lucratif	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	Les immigrantes et immigrants subissent plus de pression pour se conformer aux valeurs politiques canadiennes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	Les femmes deviennent plus responsables du terrorisme dans le monde	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	
d	Les gouvernements peuvent prévenir le terrorisme avec de bonnes lois	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	Les lois antiterroristes ne tiennent pas compte des sexes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	Chaque personne est traitée avec plus de suspicion par les organismes gouvernementaux depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	Il y a davantage de terrorisme depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	Les immigrantes et les immigrants ont plus de difficulté à obtenir des emplois intéressants depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	Les tensions entre les groupes d'immigrantes et d'immigrants se sont accrues depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
j	Les femmes membres d'une minorité raciale subissent plus de discrimination que les hommes depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	Le Canada fait du très bon travail pour prévenir le terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	Les immigrantes ont plus de difficulté à obtenir des emplois intéressants depuis les attentats du 11 septembre, comparativement aux immigrants	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	Les minorités raciales ont plus de difficulté à obtenir des emplois intéressants depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
n	Les tensions entre les communautés d'immigrantes et immigrants et de non-immigrantes et non-immigrants se sont accrues depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
o	Les hommes de minorités raciales subissent plus de discrimination que les femmes depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
p	Les tensions entre les groupes raciaux se sont accrues depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

q	Le degré de racisme a augmenté dans ma collectivité	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
r	Les immigrantes et immigrants subissent plus de pression pour se conformer aux traditions culturelles canadiennes depuis les attentats du 11 septembre	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
s	Les réfugiées et réfugiés ne sont pas traités aussi bien par les fonctionnaires du gouvernement	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
t	Les gouvernements partout dans le monde sont aussi responsables du terrorisme que les autres groupes.	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
u	La peur est la plus grande conséquence du terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
v	Les réfugiées et réfugiés ne sont pas traités aussi bien par le grand public	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
w	Le combattant de la liberté d'une personne est le terroriste d'une autre personne	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

x	Les immigrantes et immigrants subissent trop de pression pour se conformer aux traditions religieuses canadiennes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
y	Toutes les personnes sont, en général, traitées avec plus de suspicion	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
z	Les immigrantes subissent plus de pression que les hommes pour se conformer	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

La nouvelle *Loi antiterroriste* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* contiennent des dispositions qui visent à prévenir le terrorisme et à s'y attaquer.

40 Saviez-vous que... . .		OUI	NON	Je ne sais pas
a	Les motifs politiques font partie de la définition du terrorisme	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
b	Les motifs religieux font partie de la définition du terrorisme	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
c	Les motifs idéologiques font partie de la définition du terrorisme	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
d	Le gouvernement dressera une liste d'organisations « terroristes »	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
e	« Financer » les activités terroristes est désormais une infraction criminelle	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
f	« Faciliter » le terrorisme est désormais une infraction criminelle	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
g	La police a désormais plus de pouvoirs pour enquêter sur les personnes soupçonnées de terrorisme	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
h	La nouvelle définition du terrorisme inclut les actes commis à l'intérieur et à l'extérieur du Canada	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
i	Les préoccupations en matière de « sécurité » influent sur le fait qu'une demande de statut de réfugié sera ou non entendue	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
j	Il n'y a pas de droit d'appel dans les cas d'inadmissibilité pour raison de sécurité	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉
k	Le « terrorisme » est désormais un motif d'inadmissibilité au Canada	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉₉

41	Pour les énoncés ci-dessous, indiquez à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord en encerclant les lettres qui correspondent à votre opinion. TFDA= tout à fait d'accord, DA= d'accord, DÉ= en désaccord, TFDÉ= tout à fait en désaccord, JSP = Je ne sais pas					
a	Les motifs politiques devraient faire partie de la définition du terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
b	La <i>Loi antiterroriste</i> cible indûment les immigrantes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
c	Les motifs idéologiques devraient faire partie de la définition du terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
d	Le « terrorisme » devrait être un motif d'inadmissibilité au Canada	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
e	Le gouvernement ne devrait pas dresser une liste d'organisations « terroristes »	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
f	« Faciliter » le terrorisme ne devrait pas être une infraction criminelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
g	Les préoccupations en matière de « sécurité » ne devraient pas influencer sur la décision d'entendre une revendication de statut de réfugié	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
h	La police devrait avoir plus de pouvoirs pour enquêter sur le terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
i	La liste d'organisations « terroristes » ciblera indûment les immigrantes et immigrants					
j	« Financer » les activités terroristes devrait être une infraction criminelle	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
k	Il devrait y avoir un droit d'appel dans les cas d'inadmissibilité pour raison de sécurité	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
l	Inscrire les motifs dans la définition du terrorisme influera négativement sur les immigrantes et les immigrants	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
m	Les motifs religieux ne devraient pas être inscrits dans la définition du terrorisme	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉
n	La nouvelle <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> cible indûment les femmes	TFDA ₁	DA ₂	D ₃	TFDÉ ₄	JSP ₉₉

42 *Veillez utiliser l'espace ci-dessous et le verso de cette feuille, si nécessaire, pour nous dire quel est l'effet de la nouvelle Loi antiterroriste ou de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sur les personnes avec qui vous travaillez.*

CINQUIÈME PARTIE	Données démographiques Enfin, nous aimerions obtenir certains renseignements généraux sur vous.
-------------------------	---

43. Quel est votre âge?				
<input type="checkbox"/> ₁ moins de 25	<input type="checkbox"/> ₂ 26-35	<input type="checkbox"/> ₃ 36-45	<input type="checkbox"/> ₄ 46-55	<input type="checkbox"/> ₅ 56 ou plus
44. Quel est votre sexe?		<input type="checkbox"/> ₁ homme	<input type="checkbox"/> ₂ femme	

45. Êtes-vous citoyenne canadienne ou citoyen canadien?	<input type="checkbox"/> ₁ oui	<input type="checkbox"/> ₂ non
Si oui, passez à la question 46.		
Si non, quel est votre situation relative à l'immigration au Canada?		
46. Êtes-vous né au Canada?	<input type="checkbox"/> ₁ oui	<input type="checkbox"/> ₂ non
47. Quelle est votre langue maternelle?		
	<input type="checkbox"/> ₁ Anglais	<input type="checkbox"/> ₂ Autre

Nous vous remercions de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Veuillez le retourner à l'Université Saint Mary's dans l'enveloppe-réponse préaffranchie ci-jointe.

ANNEXE E : PLAN DE L'ENTREVUE

Première partie — Introduction

1. Pouvez-vous me parler de la diversité ethnique dans la collectivité dans laquelle vous vivez? Selon votre expérience, les gens de votre collectivité acceptent-ils les différences culturelles? Selon votre expérience, les gens les acceptent-ils plus ou moins que dans les autres parties du Canada? Avez-vous observé des changements depuis les attentats du 11 septembre?
2. Selon votre expérience, les femmes de la collectivité dans laquelle vous vivez subissent-elles plus ou moins de discrimination qu'ailleurs? (*Approfondissez — Est-ce que beaucoup de femmes ont un travail rémunéré? Y a-t-il beaucoup de femmes professionnelles? Y a-t-il beaucoup de femmes qui ont fait des études universitaires?*) Les femmes de votre propre communauté ethnoculturelle subissent-elles plus ou moins de discrimination qu'ailleurs? Qu'en est-il des relations au sein de votre famille? Y a-t-il eu des changements depuis les attentats du 11 septembre?

Deuxième partie — Politiques de sécurité nationale

3. Est-ce que vous-même ou tout autre membre de votre famille avez connu des expériences liées à la *Loi antiterroriste*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) ou à d'autres politiques de sécurité nationale qui ont été appliquées après les attentats du 11 septembre? Pouvez-vous me parler des effets de ces politiques sur vous-même et sur les autres membres de votre famille? Nous aimerions connaître ces effets sur les plans public et familial.
4. Selon votre expérience, les membres de votre communauté, femmes et hommes, ont-ils eu à changer leurs activités sociales ou culturelles de quelque façon depuis que les politiques de sécurité nationale sont entrées en vigueur? Si oui, comment? (*Approfondissez — Leurs relations avec une institution religieuse, un organisme de bienfaisance, une école, l'espace communautaire, les parcs ou autres ont-elles changé?*) Pensez-vous que votre communauté est plus affectée que d'autres groupes ethniques ou d'immigrantes et immigrants ou que les personnes nées au Canada (minorités visibles et Blanches et Blancs) et pourquoi?
5. À quel point le gouvernement fait-il du bon travail pour protéger la sécurité des immigrantes et des immigrants, des réfugiées et des réfugiés, des minorités ethniques, des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens et des femmes dans toutes ces catégories? Vous sentez-vous plus en sécurité face au terrorisme en particulier?
6. Selon votre expérience, comment les politiques de sécurité nationale ont-elles influé sur la relation et l'interaction de votre communauté avec les autres communautés ethniques et immigrantes, avec les personnes nées au Canada (minorités visibles et Blanches et Blancs)? Comment ont-elles modifié la relation de votre communauté

avec le gouvernement du Canada? Avec quel palier de gouvernement votre communauté a-t-elle traité le plus?

7. Quel type de sécurité (p. ex., économique, nationale, personnelle ou ethnoculturelle) est le plus important pour vous et pourquoi?
8. Le gouvernement du Canada peut-il faire quelque chose pour améliorer votre sécurité? Que pourrait ou devrait faire le gouvernement du Canada pour garantir la sécurité de tous les Canadiennes et Canadiens? (*Approfondissez — Prévenir la corruption; offrir des possibilités d'emploi stable; garantir les droits fondamentaux de la personne; garantir l'égalité devant la loi; respecter les principes démocratiques; être honnête; être responsable; être transparent; assurer la sécurité aux frontières; prévenir les menaces à la santé publique; prévenir la discrimination; mettre l'accent sur les menaces extérieures; assurer l'équité en matière d'emploi dans les secteurs non gouvernementaux.*)
9. Que peut faire le gouvernement du Canada pour prévenir le terrorisme?

Troisième partie — Liberté, égalité et citoyenneté

10. Que signifie la liberté pour vous? (*Approfondissez — Par exemple, la liberté de circulation; de presse; d'expression; économique; de religion; politique; une mise en équilibre des droits et des responsabilités; l'absence d'oppression patriarcale; l'absence de racisme; autre.*) Quel est l'aspect de la liberté le plus important pour vous et pourquoi?
11. De votre point de vue, à quel point le gouvernement du Canada fait-il du bon travail pour garantir la liberté des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens, des immigrantes et des immigrants, des réfugiées et des réfugiés, et des hommes et femmes membres des minorités ethniques?
12. Que signifie l'égalité pour vous? (*Approfondissez — P. ex., l'égalité devant la loi; l'égalité politique; l'égalité en tant qu'acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités; l'égalité économique; le même traitement à toutes les personnes; l'égalité des sexes; permettre la différence religieuse ou culturelle; permettre les différences entre les sexes; autre.*) Quel est l'aspect de l'égalité le plus important pour vous et pourquoi?
13. De votre point de vue, à quel point le gouvernement du Canada fait-il du bon travail pour garantir l'égalité des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens, des immigrantes et des immigrants, des réfugiées et des réfugiés, et des hommes et femmes des minorités ethniques?
14. Que signifie la citoyenneté pour vous? (*Approfondissez — P. ex., un acte de mise en équilibre des droits et des responsabilités; un sentiment d'être accepté en tant qu'être*

humain; un sentiment d'appartenance à son pays; autre). Quel est l'aspect de la citoyenneté le plus important pour vous et pourquoi?

15. De votre point de vue, à quel point le gouvernement du Canada fait-il du bon travail pour garantir les droits reliés à la citoyenneté des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens et des femmes et hommes membres des minorités ethniques? Si vous n'aviez pas la citoyenneté canadienne, cherchiez-vous à l'obtenir? Est-ce que vos amis et les personnes que vous connaissez chercheraient à l'obtenir? Pourquoi?
16. Dans quel domaine (liberté, égalité, citoyenneté) avez-vous, vous et les autres membres de votre famille ou de votre communauté, connu le plus de changement depuis que les nouvelles lois et politiques sont entrées en vigueur?
17. Que souhaiteriez-vous voir changer (s'il y a lieu) dans la définition du terrorisme ou dans la législation sur la sécurité nationale?

Nous vous remercions sincèrement du temps que vous avez accordé et de votre participation à cette étude. Avez-vous des commentaires ou observations sur des questions complémentaires qui n'ont pas été touchées au cours de cette entrevue?

BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM, M. *Marriage, Migration and Marital Violence Among Indian Diaspora in the United States*, communication présentée lors de la 10^e Conférence internationale Metropolis, Toronto, 17-21 octobre 2005.
- ABU-LABAN, Y. « Liberalism, Multiculturalism and the Problem of Essentialism », *Citizenship Studies*, 2002, vo. 6, n^o 4.
- . « The New North America and the Segmentation of Canadian Citizenship », *Revue internationale d'études canadiennes*, 2004, vol. 29.
- ABU-LABAN, Y. et C. GABRIEL. *Selling Diversity: Immigration, Multiculturalism, Employment Equity and Globalization*, Peterborough, Broadview, 2002.
- ADELMAN, H. « Canadian Borders and Immigration Post 9/11 », *International Migration Review*, 2002, vol. 36, n^o 1, p. 15-28.
- ANDREW, C. et S. RODGERS. *Les femmes et l'État canadien*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997.
- ARMSTRONG, P. et M. Patricia CONNELLY. *Feminism, Political Economy and the State: Contested Terrain*, Toronto, Canadian Scholars, 1999.
- BAHDI, R. « No Exit: Racial Profiling and Canada's War Against Terrorism », *Osgoode Hall Law Journal*, 2003, vol. 41, n^o 2 et 3, p. 293-317.
- BASCH, L. « Human Security, Globalization, and Feminist Visions », *Peace Review*, 2004, vol. 16, n^o 1, p. 5-12.
- BELLINO, A.R. « Changing Immigration for Arabs with Anti-Terrorism Legislation: September 11th Was Not the Catalyst », *Temple International and Comparative Law Journal*, 2002, vol. 16, n^o 1, p. 123-146.
- BHABHA, F.A. « Tracking Terrorists' or Solidifying Stereotypes? Canada's Anti-Terrorism Act in Light of the Charter's Equality Guarantee », *Revue des affaires juridiques et sociales - Windsor*, 2003, vol. 16, n^o 95.
- BOCCABELLA, J. « Profiling the Anti-Terrorism Act: Dangerous and Discriminatory in the Fight Against Terrorism », *Appeal: Review of Current Law and Law Reform*, 2003, p. 17-31.
- BROUWER, E. « Immigration, Asylum and Terrorism: A Changing Dynamic Legal and Practical Developments in the EU in Response to the Terrorist Attacks of 11.09 », *European Journal of Migration & Law*, 2003, vol. 4, n^o 4 (novembre), p. 399-425.

BUNCH, C. « A Feminist Human Rights Lens », *Peace Review*, 2004, vol. 16, n° 1, p. 29-34.

CANADA. Communiqué de presse. *Le gouvernement du Canada annonce le transfert de certaines fonctions entre Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada*, 12 octobre 2004.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, Ottawa, 2004b.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Commerce*, Ottawa, 2005a.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Défense*, Ottawa, 2005b.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Développement*, Ottawa, 2005c.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Diplomatie*, Ottawa, 2005d.

———. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada Fierté et influence : notre rôle dans le monde : Survol*, Ottawa, 2005e.

CANADA. Service canadien du renseignement de sécurité. *Terrorisme international : menace pour le Canada*, 2000.

CANADA. Bureau du Conseil privé. *La vice-première ministre annonce la création du Comité consultatif sur la sécurité nationale*, communiqué de presse, 12 août 2005. <http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=Ministers&sub=DeputyPM&doc=acns-ccsn_f.htm>. Consulté en août 2006.

CANADA. Sécurité publique et Protection civile Canada. *Table ronde transculturelle sur la sécurité*. <http://www.psepc.gc.ca/prg/ns/ccrs/index-fr.asp?lang_update=1>. Consulté en août 2006.

CANADA. Condition féminine Canada. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques*, 1998. <http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/gbguide/gbguide_f.html>. (Consulté le 16 mai 2005).

CARROLL, William K. *Critical Strategies for Social Research*, Toronto, Canadian Scholars Press Inc., 2004.

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. *Commentaires du Conseil canadien pour les réfugiés au sujet du projet de loi C-36, Loi antiterroriste*, Montréal, 2001.

- CHARLESWORTH, H. et C.CHINKIN. « Sex, Gender and September 11 », *American Journal of International Law*, 2002, vol. 96, n° 3, p. 600-605.
- CHENOY, A.M. « Bringing Gender into National Security and International Relations », *International Studies*, 2000, vol. 37, n° 1, p. 17-29.
- DANIELS, Ronald J., Patrick MACKLEN et Kent ROACH (dir.). *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.
- DAUVERGNE, C. « Evaluating Canada's New Immigration and Refugee Protection Act (IRPA) in Its Global Context », *Alberta Law Review*, 2003, vol. 41, n° 3, p. 725-744.
- . *Humanitarianism, Identity and Nation: Migration Laws in Canada and Australia*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2005.
- DENHOLM CROSBY, A. « Myths of Canada's Human Security Pursuits: Tales of Tool Boxes, Toy Chests, and Tickle Trunks », TURENNE SJOLANDER, C., SMITH, H.A. et STEINSTR, D. (dir.), *Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy*, Toronto, Oxford, 2003.
- DERSHOWITZ, A.M. *Why Terrorism Works: Understanding the Threat, Responding to the Challenge*, New Haven, Yale University Press, 2002.
- DOBROWOLSKY, A. *The Politics of Pragmatism: Women, Representation and Constitutionalism in Canada*, Toronto, Oxford, 2000.
- DOBROWOLSKY, A. et LISTER, R. « Social Exclusion and Changes to Citizenship: Women and Children, Minority and Migrants in Britain », *Gender, Migration and Citizenship: Making Local, National and Transnational Connections*, London, Ashgate Press, 2006.
- DOBROWOLSKY, A. et JENSON, J. « Shifting Representations of Citizenship: Canadian Politics of Women and Children », *Social Politics*, 2004, vol. 11, n° 2 (été), p. 154-180.
- DRACHE, D. *Borders Matter: Homeland Security and the Search for North America*, Halifax, Fernwood, 2004.
- ENLOE, C. *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, University of California Press, 1989.
- . *The Morning After: Sexual Politics at the End of the Cold War*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- . *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley, University of California Press, 2000.

- ESSES, V.M., DOVIDIO, J.F. *et al.* « Public Attitudes Toward Immigration in the United States and Canada in Response to the September 11, 2001 Attack on America », *Analyses of Social Issues & Public Policy*, 2002, vol. 2, n° 1, p. 69-85.
- Faist, T. « "Extension du domaine de la lutte" : International Migration and Security before and after September 11, 2001 », *International Migration Review*, 2002, vol. 36, n° 1, p. 7-14.
- FIALA, I.J. « Anything New? The Racial Profiling of Terrorists », *Criminal Justice Studies*, 2003, vol. 16, n° 1, p. 53-58.
- Gabor, T. *La loi antiterroriste et ses effets : point de vue d'universitaires canadiens*. Recherche et statistique, Ministère de la justice du Canada, 2004.
<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2005/rr05-1/rr05-1_a_08_01.html>. Consulté en août 2006.
- GERSTLE, G. « Pluralism and the War on Terror », *Dissent*, 2003, vol. 50, n° 2, p. 31-38.
- GREWAL, I. « Transnational America: Race, Gender and Citizenship after 9/11 », *Social Identities*, 2003, vol. 9, n° 4, p. 535-561.
- HADDAD, E. « Refugee Protection: A Clash of Values », *International Journal of Human Rights*, 2003, vol. 7, n° 3, p. 1-26.
- HAMPSON, Fen Osler *et al.* *Madness in the Multitude: Human Security and World Disorder*, Don Mills, Oxford University Press, 2002.
- HAUBRICH, D. « September 11, Anti-Terror Laws and Civil Liberties: Britain, France and Germany Compared », *Government and Opposition*, 2003, vol. 38 n° 1, p. 3-28.
- HUMPHREY, M. « Refugees an Endangered Species? », *Journal of Sociology*, 2003, vol. 39, n° 1, p. 31-43.
- UNION INTERPARLEMENTAIRE. *Women in National Parliaments*, 2006.
<www.ipu.org/wmn-e/world.htm>. Consulté en août 2006.
- JACOBS, L.A. « Securer Freedom for Whom: Risk Profiling and the New Anti-Terrorism Act », *University of British Columbia Law Review*, 2003, vol. 36, n° 2, p. 375-384.
- JANSSEN, C.M. « The Smart Border: Movement of People – Immigration and Refugee/Asylum and Other Aspects », *Canada-United States Law Journal*, 2003, vol. 29, p. 127-132.
- JENKINS, D. « In Support of Canada's Anti-Terrorism Act: A Comparison of Canadian, British, and American Anti-Terrorism Law », *Saskatchewan Law Review*, 2003, vol. 66, n° 2, p. 419-454.

- JENSON, J. et Martin PAPILLON. « Challenging the Citizenship Regime: The James Bay Cree and Transnational Action », *Politics and Society*, 2000, vol. 28, p. 2.
- JENSON, J. et S. PHILLIPS. « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », *Revue internationale d'études canadiennes*, 1996, vol. 14 (automne), p. 111-135.
- JENSON, J. et Denis SAINT-MARTIN. « New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State », *Cahiers canadiens de sociologie*, 2003, vol. 28, p. 1.
- JIMINEZ, E. et F. CRÉPEAU. « La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés », *Horizons*, 2002, vol. 5, n° 2.
- KNEEBONE, S. « Natural Justice and Non-Citizens: A Matter of Integrity », *Melbourne University Law Review*, 2002, vol. 26, n° 2, p. 355-380.
- KRUGER, E., M. MULDER *et al.* « Canada After 11 September: Security Measures and 'Preferred Immigrants' », *Mediterranean Quarterly*, 2004, vol. 15, n° 4, p. 72-87.
- AMERICAN BAR ASSOCIATION et LEADERSHIP CONFERENCE ON CIVIL RIGHTS EDUCATION FUND. *American Justice Through Immigrants' Eyes*, mars 2004.
- MACKLIN, A. « Borderline Security », DANIELS, Ronald, MACKLEM, P. et ROACH, K. *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorist Bill*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.
- MACLEAN, G. « Instituting and Projecting Human Security: A Canadian Perspective », *Australian Journal of International Affairs*, 2000, vol. 54, n° 3, p. 269-277.
- MAZER, A. « Le débat sur le projet de loi antiterroriste : leçons tirées », *Revue parlementaire canadienne*, 2003, vol. 21 (été).
- MCLELLAN, Anne. *Assurer la sécurité du Canada : jeter les fondations de la première politique de sécurité nationale du Canada*, notes d'allocation pour une présentation devant le Canadian Club of Ottawa, Ottawa, 25 mars 2004.
<http://www.psepc.gc.ca/media/sp/2004/sp20040325-fr.asp?lang_update=1>. Consulté le 4 avril 2004.
- MOGHISSI, H. « September 11 and Middle Eastern Women: Shrinking Space for Critical Thinking and Oppositional Politics », *Signs*, 2002, vol. 29, n° 2, p. 594-597.
- . « September 11 and Middle Eastern Women: Shrinking Space for Critical Thinking and Oppositional Politics », *Signs: Journal of Women in Culture & Society*, 2004, vol. 29, n° 2, p. 594-597.
- PACIOCCO, D.M. « Constitutional Casualties of September 11: Limiting the Legacy of the Anti-Terrorism Act », *The Supreme Court Law Review*, 2002, vol. 16 (hiver), p. 185-237.

- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 1994.
- PUE, W.W. « The War on Terror: Constitutional Governance in a State of Permanent Warfare? » *Osgoode Hall Law Journal*, 2003, vol. 41, p. 267-292.
- RISTOCK, Janice L. et Joan PENNELL. *Community Research as Empowerment: Feminist Links, Postmodern Interruptions*, Toronto, Oxford University Press, 1996.
- ROACH, K. « The Dangers of a Charter-Proof and Crime-Based Response to Terrorism », DANIELS, R.J., MACKLEM, P. et ROACH, K. (dir.), *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Legislation*, Toronto, The University of Toronto Press, 2001.
- . « Responding to Terrorism and the Proposed Public Safety Act », *The Criminal Law Quarterly*, 2002a, vol. 47, p. 1-3.
- . « Did September 11 Change Everything? Struggling to Preserve Canadian Values in the Face of Terrorism », *Revue de droit de McGill*, 2002b, p. 893.
- . *September 11: Consequences for Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003.
- ROBIN-OLIVIER, S. « Citizens and Noncitizens in Europe: European Union Measures Against Terrorism after September 11 », *Boston College Third World Law Journal*, 2005, vol. 25, n° 1, p. 197-220.
- SALLOT, Jeff. « Ottawa Unveils Security Plan to Beef Up Defences », *The Globe and Mail*, mercredi 28 avril 2004. p. A5.
- SCHNEIDERMAN, D. et B. COSSMAN. « Political Association and the Anti-Terrorism Bill », DANIELS, R.J., P. MACKLEM et K. ROACH (dir.) *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Legislation*, Toronto, The University of Toronto Press, 2001.
- SGRO, Judy. *Programme pour les réfugiés du Canada : Continuer à faire honneur à la tradition humanitaire au 21^e siècle*, discours, Comité consultatif sur les pratiques et les procédures de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Ottawa, 11 mai 2004.
<www.cic.gc.ca/English/press/speech-sgro/refugee.html>. Consulté le 14 mai 2004.
- STUART, D. « The Dangers of Quick Fix Legislation in the Criminal Law: The Anti-Terrorism Bill C-36 Should Be Withdrawn », DANIELS, R.J., MACKLEM, P. et ROACH, K. (dir.), *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Legislation*, Toronto, The University of Toronto Press, 2001.
- ST. DENIS, Verna. « Community-Based Participatory Research: Aspects of the Concept Relevant for Practice », CARROL, William K. (dir.), *Critical Strategies for Social Research*, Toronto, Canadian Scholars Press Inc., 2004.

Suresh c. Canada (*Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration*), [2002] 1 R.C.S. 3.

TASTSOGLU, E. *Réévaluation de l'immigration et des identités : Synthèse et orientation future de la recherche*, travail commandé par le ministère du Patrimoine canadien, 2001.
<<http://www.canada.metropolis.net/events/ethnocultural/publications/Tastsoglou-F.doc>>.
Consulté en août 2006.

TASTSOGLU, E. et A. DOBROWOLSKY (dir.) *Gender, Migration and Citizenship: Making Local, National and Transnational Connections*, London, Ashgate Press, 2006.

TAYLOR, M. « Immigration Enforcement Post-September 11: Safeguarding the Civil Rights of Middle Eastern-Americans and Immigrant Communities », *Georgetown Immigration Law Journal*, 2002, vol. 17, n° 1, p. 63-113.

THOBANI, S. « Closing Ranks: Racism and Sexism in Canada's Immigration Policy », *Race & Class*, 2000, vol. 42, n° 1, p. 35-55.

TICKNER, J.A. « Hans Morgenthau's Principles of Political Realism: A Feminist Reformulation », *Millennium: Journal of International Studies*, 1988, vol. 17, n° 3, p. 429-440.

———. *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving International Security*, New York, Columbia University Press, 1992.

———. *Gendering World Politics: Issues and Approaches in the Post-Cold War Era*, New York, Columbia University Press, 2001.

———. « Feminist Perspectives on 9/11 », *International Studies Perspectives*, 2002, vol. 3, n° 4,, p. 333-350.

———. « Feminist Responses to International Security Studies », *Peace Review*, 2004, vol. 16, n° 1 (mars), p. 43-48.

TIRMAN, J. (dir.) *The Maze of Fear: Security and Migration after 9/11*, New York, The New Press, 2004.

TOOPE, S.J. « Fallout from 9-11: Will A Security Culture Undermine Human Rights? », *Saskatchewan Law Review*, 2002, p. 65.

VICKERS, J. *Reinventing Political Science: A Feminist Approach*, Halifax, Fernwood, 1997.

WELCH, M. « Ironies of Social Control and the Criminalization of Immigrants », *Crime, Law and Social Change*, 2003, vol. 39, n° 4, p. 319-337.

WHITAKER, R. « Keeping Up with the Neighbours? Canadian Responses to 9/11 in Historical and Comparative Context », *Osgoode Hall Law Journal*, 2003, 41(2/3), p. 241-265.

———. « The Security State », BICKERTON, J. et GAGNON, A.G., *Canadian Politics*, 4^e édition, Peterborough, Broadview, 2004.

WOMEN, G. « Brief on Canada's Citizenship Legislation », présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 2005.

NOTES

¹ À vrai dire, le Programme de la sécurité humaine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international existe toujours. En réalité, le gouvernement du Canada continue de promouvoir les questions de sécurité humaine à l'intérieur de diverses organisations internationales, comme les Nations Unies et l'Organisation des États américains, mais, particulièrement depuis le départ du ministre des Affaires étrangères Axworthy, le Programme de la sécurité humaine a reçu moins d'attention, a été réduit et a été mis de côté en tant que grande priorité politique.

² L'im-migration est une expression qui englobe les questions d'immigration et de migration.

³ Le concept a été formulé dans un article, devenu un classique, en collaboration avec Susan Phillips, sur les régimes de citoyenneté en évolution (Jenson et Phillips, 1996) et par d'autres qui ont appliqué ce cadre de régime de citoyenneté à différents domaines de la politique (Jenson et Papillon, 2000; Jenson et Saint-Martin, 2003). Un ouvrage récent de Dobrowolsky et Jenson (2004) élabore davantage sur le régime de citoyenneté.

⁴ À vrai dire, une part importante du temps et des ressources parlementaires a été consacrée à la *Loi antiterroriste*. Non seulement le Sénat a mis sur pied un comité spécial pour examiner le projet de loi C-36, qui a présenté ses recommandations avant que le comité de la Chambre des communes entreprenne son étude article par article, mais un autre comité du Sénat a aussi examiné le projet de loi C-36, tel que modifié, une fois adopté par la Chambre des communes.

⁵ Abu-Laban (2002, p. 476); Abu-Laban et Gabriel (2002); Macklin (2001).

⁶ Voir Haddad (2003).

⁷ Pour des exemples canadiens, voir Andrew et Rodgers (1997); Armstrong et Connelly (1999); Dobrowolsky (2000).

⁸ Dans un rare article qui souligne l'absence des femmes, Hilary Charlesworth et Christine Chinkin (2002, p. 601) ont illustré comment et expliqué pourquoi les questions liées aux sexes sont laissées de côté quand il s'agit des attentats du 11 septembre et de la guerre au terrorisme. Elles ont écrit ce qui suit : « [traduction] Les voies et les expériences des femmes sont considérées comme non importantes quand les questions de "sécurité intérieure", de guerre et de justice vengeresse sont en jeu. » Elles ont aussi mis l'accent sur le fait que « [traduction] l'absence des femmes de tous les côtés dans la prise de décision au sujet de ce conflit reflète la sous-représentation générale des femmes dans la vie publique ».

⁹ La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, présidée par l'honorable Dennis R. O'Connor, juge en chef adjoint de l'Ontario, a été mise sur pied le 5 février 2004. Il s'agit d'une enquête factuelle (qui

examine les actions des responsables canadiens) et d'un examen politique (la Commission a aussi le mandat de recommander un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada relativement à la sécurité nationale). Le juge O'Connor a terminé l'audition des témoignages pour l'enquête factuelle en septembre 2005 et a planifié des audiences publiques en octobre 2005 pour l'examen politique. Le 27 octobre 2005, le juge O'Connor a publié le *Rapport sur les événements concernant Maher Arar* qui porte sur son traitement en Jordanie et en Syrie. Le professeur Stephen Toope, celui qui a recueilli les faits, a conclu que Maher Arar a vraiment subi la torture en Syrie. Le site Web de la Commission se trouve à l'adresse <<http://www.ararcommission.ca/fr/index.htm>>.

¹⁰ Lorne Sossin, doyen adjoint, Faculté de droit, Université de Toronto, tel que cité dans Gabor (2004, p. 9).

¹¹ Sur l'Europe, voir Robin-Olivier (2005); sur une comparaison de l'Australie et de l'Europe, voir Humphrey (2003); sur une comparaison de l'Australie et du Canada, voir Kneebone (2002).

¹² Bahdi (2003, p. 305. Voir aussi Adelman (2002).

¹³ Par exemple, Whitaker (2003, p. 264) a écrit : « [traduction] Le Canada pratique un véritable profilage ethnique dans ses propres mesures de sécurité antiterroriste, mais il le fait de manière plus réservée, moins publique que les États-Unis. »

¹⁴ Voir Daniels *et al.* (2001); Roach (2002a, b); Paciocco (2002); Pue (2003).

¹⁵ Cité dans Bhabha (2002, p. 11).

¹⁶ Whitaker paraphrasé dans Gabor (2004, p. 10).

¹⁷ Rex Brynen, David Charters, Stuart Farson, Robert Martyn, Kent Roach, Martin Rudner, Lorne Sossin, James Stribopoulos, Don Stuart, Wesley K. Wark et Reg Whitaker.

¹⁸ Whitaker paraphrasé dans Gabor (2004, p. 10).

¹⁹ Canada (2004b, p.2). Notre équipe de recherche a nommé un de ses membres, Edna Keeble, à la Table ronde transculturelle sur la sécurité quand le gouvernement a lancé un appel de candidatures à l'automne de 2004. Dans le cadre d'un concours où il y a eu plus de 240 candidatures dans l'ensemble du pays, Edna a été nommée à la table ronde de 15 membres par l'ancienne vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique Anne McLellan et l'ancien ministre de la Justice Irwin Cotler, en février 2005 (SPPCC 2006). La Table ronde est appuyée par un secrétariat qui se trouve au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC). Nous considérons que c'est un lieu important pour communiquer les résultats de notre projet quand les conclusions auront été officiellement rendues publiques. La poursuite de l'existence et du travail de la Table ronde transculturelle sur la sécurité ne semble pas être immédiatement

menacée par l'élection d'un gouvernement conservateur minoritaire, le 23 janvier 2006. À ce jour, le ministre de la Sécurité publique Stockwell Day a exprimé son soutien aux activités de la Table ronde, ayant assisté à sa réunion du 2 février 2006, à Montréal, peu après avoir obtenu ce portefeuille.

²⁰ Canada (2004b, p. 3). Nous suivions aussi attentivement les processus d'examen au Sénat et à la Chambre des communes avant la chute du gouvernement libéral et nous continuerons de suivre ces développements sous le nouveau gouvernement conservateur. Il est intéressant de remarquer que le Premier ministre Harper a mis sur pied plus de comités permanents à la Chambre des communes, séparant notamment la sécurité publique et la justice. C'était, après tout, le Sous-comité de la sécurité publique et nationale (SCSPN) du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de la Chambre des communes qui examinait la *Loi antiterroriste* et les certificats de sécurité. Les nouveaux comités permanents sont celui de la justice et des droits de la personne (JUST.) et celui de la sécurité publique et de la sécurité nationale (SECU).

²¹ Cela est corroboré par le fait que le Conseil consultatif sur la sécurité nationale de 15 membres se compose de 14 hommes et 1 femme (BCP 2005).

²² Toute la recherche qui comportait des sujets humains (c.-à-d., les séances publiques, les groupes de discussion, les enquêtes et les entrevues) a été examinée et approuvée par le conseil d'éthique de la recherche de l'Université Saint Mary's. Les questionnaires et les guides de l'entrevue sont annexés au présent rapport.

²³ Soixante et une entrevues ont eu lieu au cours de l'hiver et du printemps de 2005 dans les six sites (environ 10 dans chaque ville), mais trois d'entre elles présentaient des problèmes méthodologiques ou techniques qui les ont rendues non valides.

²⁴ Une formation générale sur les entrevues qualitatives a été donnée au cours des visites des six sites effectuées par l'équipe de recherche principale d'Halifax au cours de l'hiver de 2004. Par ailleurs, des instructions précises ont été fournies par courriel et par conférences téléphoniques au cours de l'hiver de 2005 avant le commencement des entrevues. Un guide de l'entrevue qualitative a été produit et distribué par l'équipe de recherche principale à des fins de formation.

²⁵ Les définitions utilisées dans le processus de sélection des personnes interviewées pour ce projet suivent.

« Immigrantes et immigrants » s'entend des hommes et des femmes qui ont un statut de résident permanent ou qui ont acquis la citoyenneté canadienne (c.-à-d., qui ont été naturalisés Canadiennes et Canadiens) et qui appartiennent à un groupe racialisé, qui ne parlent pas bien l'anglais (ou le français dans les secteurs francophones) ou qui parlent l'anglais (ou le français dans les secteurs francophones) en tant que langue seconde.

Le terme « racialisé » est celui qui est utilisé dans la littérature pour désigner les personnes qui subissent systématiquement la discrimination sur la base d'une perception sociale et historique variable de « l'altérité ».

« Réfugiées et réfugiés », dans ce projet, s'entend des « personnes au Canada qui ont revendiqué ou obtenu la protection à titre de réfugiées ou réfugiés ». Ces personnes, pour ce projet, sont :

- des réfugiées et réfugiés au sens de la Convention ou des personnes qui ont besoin de protection et qui sont sélectionnées à un bureau des visas à l'étranger;
- ou des personnes au Canada qui ont été acceptées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à titre de réfugiées ou réfugiés au sens de la Convention ou de personnes qui ont besoin de protection;
- ou des personnes qui ont présenté une demande d'asile et qui ont été jugées admissibles par des agents d'immigration ou qui ont été référées par la CISR;
- ou des personnes qui se sont vu accorder l'asile au Canada en vertu d'un examen des risques avant renvoi (ERAR) (L'ERAR est accessible aux personnes dont la demande d'asile a été refusée par la CISR, aux personnes jugées inadmissibles par la CISR, aux personnes qui renouvellent leur demande et à d'autres personnes jugées inadmissibles et qui sont sous le coup d'une ordonnance de renvoi.);
- ou les personnes qui ne sont pas admissibles à un ERAR, car elles sont inadmissibles à des revendications du statut de réfugié par la Section de la protection des réfugiés, car elles sont arrivées directement ou indirectement d'un tiers pays sûr; ce sont des demandeuses et demandeurs du statut de réfugié qui reviennent au Canada moins de six mois après leur départ; ces personnes ont été reconnues comme des réfugiées ou réfugiés au sens de la Convention par un pays où il leur est possible de retourner; ou ont été nommées dans un certificat de sécurité que la Cour fédérale a jugé raisonnable.

²⁶ Notre échantillon est constitué de 57 répondantes et répondants; nous avons donc un taux d'erreur de plus de 10 %, 19 fois sur 20. Nous n'avons rapporté que les impressions générales plutôt que des statistiques précises, car notre échantillon est relativement petit. En outre, le grand volume de « données manquantes » sous la forme de réponses « je ne sais pas » a en fait réduit encore plus la taille de l'échantillon. Le nombre de réponses « je ne sais pas » peut indiquer que plusieurs des modèles que nous tentons de mesurer ne sont pas encore apparus clairement. Subsidiairement, il est possible que nous n'ayons pas touché les enjeux les plus pertinents ou que les répondantes et répondants ne se soient pas sentis à l'aise de spéculer au sujet de leurs clientes et clients ou de leur communauté.

²⁷ Nous avons posé des questions particulièrement au sujet de la *Loi antiterroriste*, de la carte de résident permanent, des changements à la LIPR et de la sécurité accrue dans les aéroports.

²⁸ Nous avons posé des questions au sujet des déportations, des arrestations, des problèmes de déplacements, des retards ou des refus de la part des services gouvernementaux, des immigrantes et immigrants qui retournaient dans leur pays d'origine, du profilage racial, de la surveillance gouvernementale accrue, du harcèlement et des revendications du statut de réfugié.

²⁹ Nous avons posé des questions particulièrement au sujet de la prévention de la corruption gouvernementale, de la violence politique, des menaces à la santé publique et de la discrimination, de l'offre de possibilités d'emploi stable, de la garantie de respect des droits fondamentaux de la personne et de l'égalité devant la loi, du respect des principes démocratiques, d'être honnête, responsable et transparent ainsi que d'assurer la sécurité aux frontières.

³⁰ Nous avons posé des questions au sujet des motifs politiques, religieux et idéologiques, de la liste des organisations terroristes, de l'inclusion du financement et de la facilitation des activités terroristes dans les nouvelles infractions, des pouvoirs accrus de la police, de l'inclusion des actes posés à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, des préoccupations en matière de sécurité qui touchent les auditions des réfugiées et réfugiés, de l'absence d'appels dans les cas considérés comme posant des risques à la sécurité et de l'inclusion du « terrorisme » à titre de motif d'inadmissibilité.

³¹ Nous avons posé des questions au sujet de la *Loi antiterroriste*, de la LIPR, de la carte de résident permanent et de la sécurité dans les aéroports.

³² La Russie et l'ancienne Union soviétique sont comptées comme deux pays différents et c'est le cas aussi de la Bosnie et de l'ex-Yougoslavie. Cela reflète les différentes périodes de migration des immigrantes et immigrants de ces pays et le fait que ces personnes peuvent venir de pays contemporains des anciens pays socialistes autres que la Bosnie ou la Russie.

³³ Les participantes et participants sont identifiés en utilisant un acronyme-numéro composite. L'acronyme, « SIC », provient des initiales des concepts fondamentaux de ce projet, principalement la sécurité, l'immigration et la citoyenneté.

³⁴ Les extraits des entrevues ont été révisés minimalement à des fins de lisibilité.

³⁵ n renvoie au nombre de personnes qui ont répondu d'une façon particulière.

³⁶ *Suresh c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) [2002] 1 R.C.S. 3.*

³⁷ Pour cette raison, le terme « terroriste » est intrinsèquement lié à un sexe. Malgré l'existence de femmes kamikazes, le terroriste « typique » est un homme et le terrorisme s'entend généralement d'une initiative masculine.

³⁸ Roach (2003, p. 30) citant la Loi.

³⁹ Il est aussi utile d'observer que les participantes et participants à notre recherche, dans l'ensemble des points de collecte de données, étaient plus mal à l'aise avec les dispositions sur le terrorisme de la LIPR qu'avec celles de la *Loi antiterroriste*.

⁴⁰ Ce noyau est incarné dans le partenariat de collaboration étroite entre Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (Canada, 2004a).

⁴¹ Ironiquement, c'est le cas, même si les femmes ont été nommées à des postes-clés du cabinet, comme l'ex-vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile Anne McLellan et comme l'ex-ministre de la Citoyenneté et de Immigration Judy Sgro.

⁴² Selon l'ex-ministre Sgro, une autre justification pour accélérer le système est la réduction des abus possibles. Elle a poursuivi en expliquant : « [traduction] le fait d'accélérer le processus pour les demandeuses et demandeurs du statut de réfugié est un facteur critique dans l'élaboration d'une politique sur les réfugiés » (2004, p. 5).

**Le Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) de
Condition féminine Canada**
**Projets financés à partir de l'appel de proposition de août 2002 intitulé L'intégration
des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le programme
de sécurité humaine**

*Les retombées du programme de sécurité nationale sur les femmes racialisées :
déségréguer l'élaboration des politiques, des stratégies et des solutions nationales*
Hamdi Mohamed, Anuradha Bose, Nayyar Javed, Jo-Anne Lee, Lise Martin
Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF)
Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à
une minorité visible du Canada

*Intégrer les considérations liées au sexe au processus canadien de détermination du
statut de personne réfugiée*
Catherine Dauvergne, Leonora C. Angeles, Agnes Huang

*Sécurité et immigration - changements et défis : y a-t-il présomption de culpabilité
envers les communautés immigrantes et ethniques du Canada atlantique?*
Diane Crocker, Alexandra Dobrowolsky, Edna Keeble, Carmen Celina
Moncayo, Evangelia Tastsoglou

La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada
Connie Deiter, Darlene Rude